

Etudes et documents

N°23

Féminin-masculin

**Portrait statistique des femmes
du canton de Genève vers 1995**

Sommaire	Page
Avant-propos	3
Introduction	5
A. Population	7
B. Santé	29
C. Enseignement et formation	45
D. Emploi et vie active	69
E. Revenus	85
F. Société	99
Bibliographie	127

Office cantonal de la statistique

8, rue du 31-Décembre
Case postale 6255 1211 Genève 6



DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
République et canton de Genève

L'Office cantonal de la statistique produit et recueille des informations dans tous les domaines de la statistique, les met à disposition et les diffuse. Il assure également la coordination de la statistique publique sur le plan cantonal.

Principaux modes de diffusion :

Publications

Voir liste en page 4 de couverture

Téléphone

022 / 787 67 07 (accès principal à l'Office)

022 / 787 67 67 (indice des prix à la consommation)

Télécopieur

022 / 736 29 45

Centre de documentation

Ouvert au public de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Légende des signes

—	valeur nulle
0	valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
...	donnée inconnue
///	aucune donnée ne peut correspondre à la définition
()	l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
[]	valeur peu significative
e	valeur estimée
p	donnée provisoire
r	donnée révisée

Edition Office cantonal de la statistique
(OCSTAT) Genève

Rédaction

Responsable de la publication Jean-Emile Neury
Directeur

Auteurs Voir liste page 2

Coordination Pierre Pauli

Réalisation, administration

Composition, mise en page Janine Dubois, Noëlle Micard

Illustration graphique Dominique Felsenheimer

Commandes, abonnements Rose-Marie Attia
Tél. 022 / 787 67 07

Prix 30 F

Tirage 1 700 exemplaires

Impression Steffen SA, Genève

Etudes et documents

N°23

Féminin-masculin

**Portrait statistique des femmes
du canton de Genève vers 1995**

Sommaire	Page
Avant-propos	3
Introduction	5
A. Population	7
B. Santé	29
C. Enseignement et formation	45
D. Emploi et vie active	69
E. Revenus	85
F. Société	99
Bibliographie	127

Liste des auteurs

Chapitre *Population*

Paul-Henri Girard
Jean-Emile Neury
Pierre Pauli

Chapitre *Santé*

Jean-Emile Neury
Pierre Pauli
Alain Schweri
Pierre-Alain Wassmer

Chapitre *Enseignement et formation*

Chapitre traité par des collaborateurs du Service de la recherche en éducation (SRED), avec la collaboration, pour le sujet relatif à la *formation continue*, du Service du perfectionnement professionnel de l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOFP)

Jacques Amos
Nepomucena Marina Decarro
Annick Evrard
Marc Major
Michel Pillet
Fabienne Sastre-Duret (OOFP)
Alain Sauberli

Chapitre *Emploi et vie active*

Christine Dellsperger
Pierre Pauli

Chapitre *Revenus*

Hervé Montfort
Roland Rietschin
Alain Schweri

Chapitre *Société*

Paolo de Faveri
Pierre Pauli
Muriel Pecorini (SRED; auteur des textes sur la *petite enfance*)
Monique Robert

Avant-propos

Ce Portrait statistique des femmes du canton de Genève se veut d'abord ouvrage de référence. Ses auteurs l'ont conçu et réalisé avec le souci d'informer et d'aider à la réflexion. On y trouvera rassemblées et ordonnées les données de base les plus pertinentes relatives à la population féminine du canton vers 1995, celle-ci étant située par rapport à son complément, la population masculine.

Le principe de l'égalité des droits entre homme et femme – introduit dans la Constitution fédérale ainsi que dans celle du canton de Genève (loi constitutionnelle du 18 septembre 1987, acceptée par le peuple le 6 décembre) –, la ratification par la Suisse de la convention des Nations Unies de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la création, à l'échelon fédéral et dans plusieurs cantons (Genève : 1987), de bureaux de l'égalité des droits entre homme et femme, les conférences mondiales organisées par l'ONU (la dernière, réunie en 1995 à Pékin), ... autant de faits qui montrent à la fois la réalité de la «question féminine» et la place importante qu'elle occupe dans le débat politique.

Sur le plan de la statistique officielle genevoise, la présente étude n'est pas une première. En 1988, l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) avait publié «Les femmes à Genève, portrait statistique», dont le choix des thèmes traités était, il est vrai, nettement plus restreint que celui de cette édition 1996. La situation de la femme à Genève a été également abordée, avec une grande diversité d'approches, dans d'autres publications non périodiques de l'OCSTAT (activité professionnelle, travail ménager, salaires et revenus, etc.) ou dans celles du Service de la recherche en éducation (SRED), qui a réalisé le chapitre «Enseignement et formation» de cet ouvrage. Les listes bibliographiques figurant à la fin des six parties de cette étude signalent les principales de ces publications. D'autre part, les publications périodiques de l'OCSTAT fournissent en permanence de nombreuses données de cadrage dans les domaines où la distinction masculin/féminin est pertinente (population, emploi, enseignement, santé, etc.).

L'apport de cette publication tient donc moins à la nouveauté de l'information qu'elle renferme – encore que de nombreux éléments en soient inédits – qu'à son caractère général (transversal, diraient les statisticiens) et à la forme de la présentation : choix raisonné et organisation des données, systématique, recherche d'un équilibre entre tableaux, graphiques et commentaires, documentation des données (définitions, sources, références bibliographiques).

Par ce document, l'OCSTAT et le SRED espèrent avoir répondu aux attentes du Bureau de l'égalité des droits entre homme et femme, rattaché au Département de justice et police et des transports, et, d'une façon générale, au besoin d'information des institutions, organisations et partis qui travaillent à la réalisation de ce principe d'égalité.

Introduction

L'examen des nombreux ouvrages publiés en Suisse ou en France voisine sur la situation des femmes¹ montre que leur contenu s'organise autour de quelques grands thèmes communs : Structures démographiques et procréation; Emploi et formation; Situation familiale et travail domestique; Ressources financières et prestations sociales; Participation à la vie politique et associative. Sur le plan suisse, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a réalisé plusieurs travaux, le plus récent ayant paru il y a quelques mois².

A l'échelon régional – ici, le canton de Genève – une étude traitant de la situation des femmes ne peut pas se réduire à la simple application d'un modèle fédéral, car la nature des données disponibles et le contexte général dans lequel se développe une politique de diffusion des statistiques sont différents :

Les *données statistiques disponibles* sont, d'une façon générale, moins riches en termes de diversité et de quantité à l'échelon d'un canton que pour l'ensemble du pays. Ainsi, les nombreuses enquêtes statistiques par échantillon réalisées ces dernières années par l'OFS (sur la santé, sur la culture, sur les transports, ...) ne fournissent que peu d'informations par cantons. Inversement, dans certains cas, les cantons ou les communes disposent de sources d'information qui n'existent pas sur le plan suisse, par exemple les fichiers de population ou de contribuables, ou les données sur l'aide sociale.

Les *ressources* à disposition des offices de statistique diffèrent non seulement en volume mais aussi en termes de compétences ou de spécialisation. Un office cantonal n'a pas la possibilité d'analyser sa production statistique avec la diversité d'approches d'un grand office comme l'OFS, qui peut compter sur un large éventail de spécialistes des sciences humaines.

Pour des raisons pratiques, il ne pouvait être question d'élaborer un ouvrage de nature exhaustive. Certains thèmes ont été traités de manière succincte, ou même n'ont pas été retenus, soit parce que l'information était trop ancienne³, soit parce que le traitement et l'analyse des données nécessitaient des moyens que l'Office ne pouvait pas immédiatement mobiliser, soit encore parce que les publications récentes de l'Office avaient déjà abordé le thème en détail⁴. Ce portrait statistique des femmes du canton de Genève est arrêté sur les données disponibles à fin 1995. Selon les relevés utilisés (recensements fédéraux décennaux, statistiques annuelles, enquêtes ou relevés isolés), les dernières données disponibles peuvent remonter à quelques années; par exemple, à 1990 pour les résultats du dernier recensement fédéral de la population et des logements.

L'aspect chronologique devait bien entendu être pris en compte, pour mettre en évidence le sens et l'ampleur des transformations touchant la situation des femmes dans le canton. Selon les domaines, ces transformations sont plus ou moins marquées, plus ou moins rapides; d'autre part, les séries chronologiques disponibles sont plus ou moins longues. Cette situation explique que la période de référence choisie varie d'un thème à l'autre, même si l'on s'est efforcé d'assurer à l'ensemble un maximum d'unité et de cohérence.

¹ Voir liste page 127.

² *Vers l'égalité ? La situation des femmes et des hommes en Suisse*, OFS, Berne, 1996.

³ Exemple : le travail ménager, qui a fait l'objet d'une publication en 1985 (voir bibliographie page 28), mais au sujet duquel on ne dispose pas de données récentes.

⁴ Voir listes bibliographiques figurant en fin de chapitres.

Les thèmes traités dans cette publication ont été groupés selon six chapitres :

A. Population

Sont réunies ici les données relatives à l'état de la population (âge, état matrimonial, nationalité, ...) et à son mouvement naturel (naissances, décès, mariages, divorces); la structure générale des ménages privés est également présentée dans ce chapitre, mais d'autres informations sur des types particuliers de ménages figurent dans le chapitre F. Société.

B. Santé

Ce chapitre réunit des données assez diverses. Il est moins développé que d'autres chapitres, car l'information statistique est encore relativement pauvre sur le plan cantonal. Toutefois, les efforts consacrés actuellement au développement des statistique socio-sanitaires à Genève promettent un net enrichissement de l'information dans ce domaine.

C. Enseignement et formation

Pris en charge par le Service de la recherche en éducation du DIP, ce chapitre possède un caractère homogène car les statistiques de l'enseignement et de la formation bénéficient sur le plan suisse, et à Genève en particulier, d'une déjà longue tradition de production systématique et organisée. Dans ce domaine, la distinction entre sexes (filles/garçons; étudiantes/étudiants; jeunes filles/jeunes gens) est heureusement toujours assurée sur le plan de l'information statistique.

D. Emploi et vie active

Ces domaines ont été traités de manière relativement brève dans cette publication. Non par défaut d'informations, mais parce que les publications courantes de l'OCSTAT (en particulier les collections *Aspects statistiques* et *Etudes et documents*) exploitent en permanence les informations disponibles. D'autre part, on a tenu compte du fait que les deux sources principales existant dans ces domaines (recensements fédéraux de 1990 et 1991) avaient déjà un peu perdu de leur actualité.

E. Revenus

La brièveté de ce chapitre, le plus court de la publication, s'explique à la fois par la relative ancienneté des données (1990 pour les revenus des ménages, 1991 pour les salaires) et par l'existence de publications très complètes sur le sujet.

F. Société

Chapitre forcément assez hétéroclite ... à l'image de la société, celui-là comporte bien des lacunes. Ici aussi, comme dans le domaine de la santé, les perspectives et les besoins de développement de l'information statistique sont considérables. A signaler, néanmoins, un apport original sur le thème de la vie politique, puisque la participation des Genevoises – électrices, candidates ou élues – a été analysée pour la première fois de façon systématique.

A. Population

Sommaire	Page
1. Age et état matrimonial	8
2. Origine et nationalité	10
3. Personnes actives et inactives	12
4. Personnes âgées	14
5. Population immigrée	16
6. Ménages et familles	18
7. Nuptialité	20
8. Divortialité	22
9. Natalité et fécondité	24
10. <i>Bibliographie</i>	28

Veufs et divorcés : le déséquilibre des sexes

De 1960 à nos jours, la population résidante du canton, tant féminine que masculine, a connu une augmentation continue, à des rythmes variables selon la période. Les femmes étaient 137 000 en 1960, elles sont près de 210 000 en 1995; elles représentent constamment un peu plus d'un habitant du canton sur deux (entre 52 % et 53 % de la population totale). Durant ces mêmes 35 années, la population masculine est passée de 123 000 à 190 000.

Le *vieillissement de la population du canton* – mesuré ici par l'augmentation de la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population totale – se poursuit et ce phénomène est plus accentué chez les femmes. Ces dernières ont, en effet, une valeur de l'espérance de vie plus élevée que celle des hommes, et celle-là déploie pleinement ses effets dans les catégories d'âges élevés. La part des «65 ans ou plus» passe ainsi de 13,9 % en 1960 à 16,3 % en 1995 chez les femmes, alors que la progression est plus modérée chez les hommes, de 9,2 % à 11,1 %. En revanche, la part des jeunes de moins de 20 ans recule sensiblement de 1970 à 1995 : de 22,9 % à 20,2 % pour les jeunes filles et de 25,7 % à 23,0 % pour les jeunes gens. Quant à la population potentiellement active (entre 20 et 64 ans), elle demeure relativement stable tout au long de la période.

En nombres absolus, l'excédent de population féminine âgée de 65 ans ou plus est de 13 100 en 1995, alors qu'il n'est que de 7 600 chez les personnes de 20 à 64 ans et qu'il y a un léger excédent de population masculine parmi les moins de 20 ans.

Les *migrations* ont, elles aussi, des effets sur la pyramide des âges de la population ainsi que sur l'équilibre femmes / hommes. Ce phénomène touche essentiellement la population potentiellement active.

Cette évolution différentielle des groupes d'âges selon le sexe n'est pas sans influence sur la répartition des femmes et des hommes selon leur état matrimonial. En effet, si les effectifs de célibataires et de mariés de chaque sexe ont progressé, grosso modo, de près de 50 % entre 1960 et 1995, pendant ce même intervalle les femmes veuves ont augmenté de 25 %, seulement, et les divorcées de plus de 180 %. On observe la même évolution dans la population masculine : explosion du nombre de divorcés (plus de 200 % d'augmentation), celui des veufs ne progressant que d'environ 7 %, car les hommes meurent, en moyenne, plus tôt que leur compagne et se remarient plus fréquemment.

La situation actuelle se caractérise donc par un équilibre relatif entre femmes et hommes célibataires et mariés (la minime sous-représentation du sexe féminin dans ces deux états matrimoniaux est avant tout due à la présence d'une main-d'oeuvre saisonnière ou en séjour de courte durée, en majorité masculine), mais par un déséquilibre important entre les groupes de divorcées et divorcés et, plus encore, entre les veuves et les veufs. La proportion excédentaire de divorcées se montait, en 1995, à 72,3 % et celle de veuves à 437,0 %. Cet état de fait ressort d'ailleurs clairement des graphiques ci-contre représentant la répartition des femmes et des hommes du canton selon l'âge et l'état matrimonial.

Sources et notes méthodologiques

Les données relatives à l'évolution de la *population résidante* sont tirées, d'une part, des recensements fédéraux de la population, qui ont lieu tous les dix ans (le dernier datant de décembre 1990) et, d'autre part, pour les données les plus récentes (à fin 1995), de la statistique cantonale calculée annuellement par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), à partir de la base de données informatisée de l'Office cantonal de la population (OCP).

Quoique ces deux sources soient totalement indépendantes l'une de l'autre, tant dans la manière de procéder à la récolte des données (enquête décennale exhaustive auprès de la population pour les recensements, fichier de données administratives informatisées avec mise à jour permanente pour la base de données de l'OCP) que dans celle de les exploiter, la définition de la population résidante du canton prise en compte repose sur des critères équivalents et autorise donc, en tenant compte des limites de chaque méthode de calcul, des comparaisons valables dans le temps.

Population résidante selon le sexe et le groupe d'âges

	Femmes				Hommes			
	0-19	20-64	65 ou +	Total	0-19	20-64	65 ou +	Total
1960	30 128	87 385	19 060	136 573	29 268	82 103	11 290	122 661
1970	40 006	109 919	24 397	174 322	40 349	102 557	14 371	157 277
1980	40 637	113 631	29 414	183 682	41 287	107 081	16 990	165 358
1990	39 268	126 261	31 953	197 482	40 856	121 973	18 879	181 708
1995	42 216	132 728	34 176	209 120	43 736	125 167	21 058	189 961
Répartition en % par sexe								
1960	22,1	64,0	13,9	100,0	23,9	66,9	9,2	100,0
1970	22,9	63,1	14,0	100,0	25,7	65,2	9,1	100,0
1980	22,1	61,9	16,0	100,0	25,0	64,7	10,3	100,0
1990	19,9	63,9	16,2	100,0	22,5	67,1	10,4	100,0
1995	20,2	63,5	16,3	100,0	23,0	65,9	11,1	100,0

Population résidante selon l'état matrimonial et le sexe

	Célibataires		Marié(e)s		Veufs, veuves		Divorcé(e)s	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1960	54 879	53 233	60 933	63 053	14 457	3 138	6 304	3 237
1970	69 133	66 737	80 792	83 089	15 936	3 135	8 461	4 316
1980	72 944	71 068	80 930	83 961	17 582	3 304	12 226	7 025
1990	76 233	78 486	86 862	90 741	18 396	3 460	15 991	9 021
1995	81 664	83 345	91 588	92 857	17 909	3 335	17 959	10 424

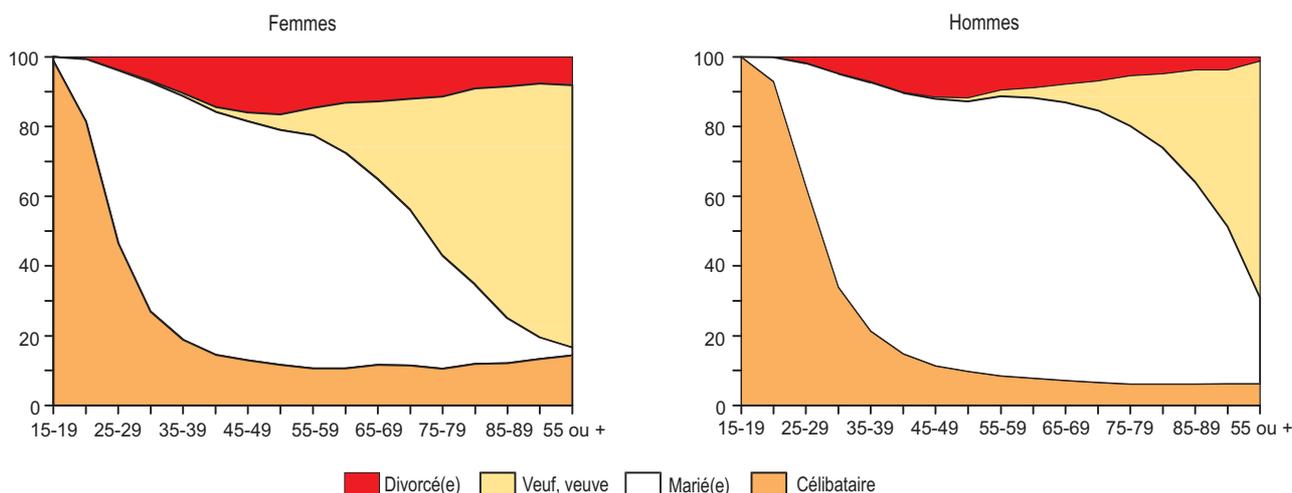
Excédent de population féminine selon l'état matrimonial (1)

	Célibataires		Mariées		Veuves		Divorcées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1960	1 646	3,1	-2 120	-3,4	11 319	360,7	3 067	94,7
1970	2 396	3,6	-2 297	-2,8	12 801	408,3	4 145	96,0
1980	1 876	2,6	-3 031	-3,6	14 278	432,1	5 201	74,0
1990	-2 253	-2,9	-3 879	-4,3	14 936	431,7	6 970	77,3
1995	-1 681	-2,0	-1 269	-1,4	14 574	437,0	7 535	72,3

(1) L'excédent (en %) est calculé par rapport au total des hommes de chaque état matrimonial.

Population résidante selon l'état matrimonial et le groupe d'âges, en 1990

Répartition en % par sexe



Nationalités : transformations rapides et profondes

Au cours de la période 1960-95, la population résidante du canton est passée d'environ 260 000 à près de 400 000 (399 081 à fin 1995), soit une augmentation d'un peu plus de 50 %. Mais *Suisses* et *étrangers* n'ont pas évolué au même rythme pendant cette période.

Dans les années soixante, la population étrangère représentait moins du quart de la population résidante, alors qu'actuellement plus du tiers des habitants du canton (38 %) sont d'origine étrangère. Selon le sexe, Suissesses et Suisses ont, au cours de ces trente-cinq ans, progressé respectivement de 28,1 % et 21,6 %, tandis que les femmes et les hommes d'origine étrangère faisaient plus que doubler leurs effectifs (+ 143,4 % pour les femmes et + 150,1 % pour les hommes). Ces vitesses d'évolution différentes n'ont, néanmoins, pas bouleversé fondamentalement la répartition femmes/hommes au sein de chaque communauté. Parmi la population d'origine suisse, les femmes demeurent majoritaires et ont même tendance à accroître leur part relative (54,0 % en 1960; 55,3 % en 1995). Ce phénomène traduit avant tout le déséquilibre induit par le vieillissement démographique de la population suisse, qui est le reflet d'un accroissement de l'effectif féminin âgé plus rapide que celui des hommes. Pour des raisons qui tiennent à la fois à la migration de la main-d'oeuvre sur le long terme et aux mariages entre Suisses et étrangères, les hommes d'origine étrangère sont, de 1960 à nos jours, constamment plus nombreux que leurs compatriotes femmes.

Du point de vue des *nationalités* proprement dites, rappelons que, si près de quatre résidents du canton sur dix sont à l'heure actuelle étrangers, 80 % de ceux-ci sont originaires d'un pays européen. Globa-

lement, ces proportions s'appliquent tant aux femmes qu'aux hommes. La répartition par pays s'est beaucoup modifiée, mais le rapport femmes/hommes au sein de chaque nationalité est demeuré, en général, stable.

Relevons tout de même, pour les femmes, quelques caractéristiques particulières illustrant la période 1960-95. Tout d'abord, la part des femmes d'origine européenne a régressé, de 1960 à aujourd'hui, de près de 90 % (87,2 %) à 80 % (79,4 %), au bénéfice principalement des femmes originaires de pays d'Asie (2,9 % en 1960; 6,6 % en 1995) ou d'Afrique (0,7 %; 6,6 %). Parmi les principaux pays européens, quelques changements importants sont aussi intervenus pendant cette période. La part des Françaises et des Italiennes dans la population féminine étrangère diminue notablement. Les premières, qui représentaient encore le quart (25,3 %) des femmes étrangères du canton en 1960, ne dépassent que de peu la barre des 10 % dans les années 90. En 1960, presque un tiers des femmes étrangères du canton (31,9 %) étaient de nationalité italienne, en 1995 elles ne sont plus que 16,2 %. Quoiqu'en diminution ces dernières années, les Espagnoles sont proportionnellement plus nombreuses en 1995 (13,2 %) qu'en 1960 (7,4 %), mais dans la décennie 80 une femme sur cinq était espagnole (20,3 %). Le gain migratoire étranger des quinze dernières années est principalement d'origine portugaise : se comptant par quelques dizaines dans les années soixante, par quelques centaines dans les années septante, les Portugaises sont actuellement plus de dix mille à résider dans le canton (1995 : 13 496; 18,7 %) et la tendance est à la poursuite de cette augmentation.

Sources et notes méthodologiques

Les données relatives aux années 1960 à 1990 sont tirées des recensements de la population; les données les plus récentes (à fin 1995) de la statistique cantonale de la population. S'agissant des résidents d'origine étrangère, la seule différence notable concerne les demandeurs d'asile, qui sont pris en compte dans les recensements de la population, alors qu'ils ne le sont pas dans la statistique cantonale.

Population résidente selon l'origine et le sexe

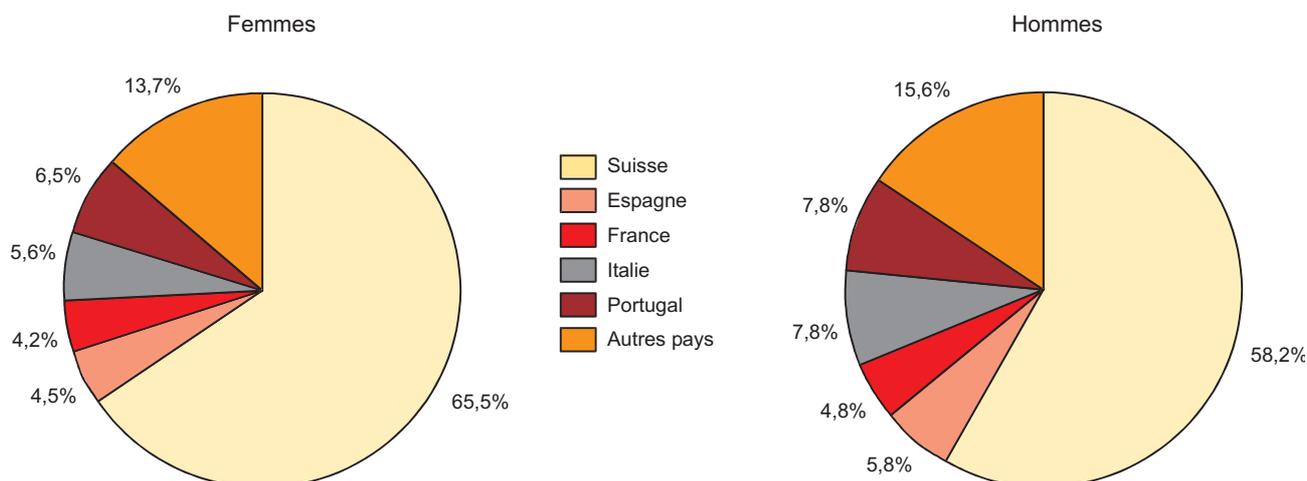
	Suisse				Etrangers				Total			
	Femmes	Hommes	Total	Femmes en %	Femmes	Hommes	Total	Femmes en %	Femmes	Femmes en %		
1960	106 887	90 921	197 808	54,0	29 686	31 740	61 426	48,3	136 573	122 661	259 234	52,7
1970	120 202	99 578	219 780	54,7	54 120	57 699	111 819	48,4	174 322	157 277	331 599	52,6
1980	130 585	105 816	236 401	55,2	53 097	59 542	112 639	47,1	183 682	165 358	349 040	52,6
1990	134 368	106 166	240 534	55,9	63 114	75 542	138 656	45,5	197 482	181 708	379 190	52,1
1995	136 871	110 590	247 461	55,3	72 249	79 371	151 620	47,7	209 120	189 961	399 081	52,4

Population résidente étrangère selon le sexe et la nationalité

	1960				1995			
	Répartition en %				Répartition en %			
	Total	Femmes en %	Femmes	Hommes	Total	Femmes en %	Femmes	Hommes
Etrangers, total	61 426	48,3	100,0	100,0	151 620	47,7	100,0	100,0
Europe	53 444	48,4	87,2	86,8	121 460	47,2	79,4	80,8
Espagne	4 909	44,6	7,4	8,6	20 497	46,4	13,2	13,8
France	13 258	56,7	25,3	18,1	17 966	49,4	12,3	11,4
Italie	23 874	39,7	31,9	45,4	26 610	43,9	16,2	18,8
Portugal	113	55,8	0,2	0,2	28 233	47,8	18,7	18,6
Autres pays	11 290	58,8	22,4	14,7	28 154	48,9	19,1	18,1
Afrique	615	35,0	0,7	1,3	10 637	44,5	6,6	7,4
Amérique	3 790	51,9	6,6	5,7	9 565	53,0	7,0	5,7
Asie	1 842	46,3	2,9	3,1	9 422	50,9	6,6	5,8
Océanie	149	53,0	0,3	0,2	485	54,2	0,4	0,3
Apatrides	1 585	43,2	2,3	2,8	34	50,0	0,0	0,0
Nationalité inconnue	1	100,0	0,0	0,0	17	64,7	0,0	0,0

Population résidente selon la nationalité, en 1995

Répartition en % par sexe



Actifs ou inactifs ?

En 1990, selon les résultats du recensement fédéral de la population, la population résidante du canton comptait 379 200 personnes; parmi celles-là, 206 900 (54,6 % de l'ensemble) sont classées comme actives, 172 300 (45,4 %) comme inactives.

Population active

Chez les femmes, le nombre de celles qui exercent une activité économique s'élève à 88 600 (44,9 % de la population féminine), parmi lesquelles 54 200 sont occupées à plein temps (61,1 % du total des actives), 30 000 le sont à temps partiel (33,8 %), alors que 4 500 sont en quête d'un emploi (5,1 %).

Les proportions sont sensiblement différentes chez les hommes, dont près des deux tiers (65,1 %) appartiennent à la population active. Ceux occupés à plein temps constituent 9/10 des actifs (89,7 %), contre 6,5 % d'actifs à temps partiel et 3,8 % de personnes en quête d'un emploi.

Population inactive

Parmi les 172 300 personnes classées dans la population non active, une majorité sont de sexe féminin : 108 800 personnes, soit 63,2 % du total.

Trois groupes composent cette population : il y a d'abord les *enfants de moins de quinze ans* (28 300 filles et 29 600 garçons), enfants d'âge préscolaire ou qui suivent une scolarité obligatoire.

Restent donc 114 400 personnes inactives de 15 ans ou plus. Parmi elles, on compte 49 600 femmes et 16 800 hommes âgés de 15 à 64 ans, 31 000 femmes et 17 000 hommes ayant 65 ans ou plus.

Le groupe des *personnes âgées de 15 ans à 64 ans* se répartit en quatre catégories : 12 900 femmes et 12 200 hommes suivant une formation; 27 200 femmes et 200 (!) hommes occupés à des travaux ménagers dans leur propre ménage; 7 000 femmes et 3 300 hommes au bénéfice d'une rente ou d'une retraite; 2 500 femmes et 1 200 hommes classés parmi les «autres personnes non actives».

Troisième groupe, les *personnes âgées de 65 ans ou plus* : celles qui n'exercent pas d'activité économique sont toutes classées dans la catégorie des rentiers et retraités (à une exception près !).

En résumé, sur 100 inactifs de sexe féminin, on a recensé 26 enfants de moins de 15 ans (47 chez les inactifs de sexe masculin), 46 adultes (26) et 28 personnes âgées (27).

Sources et notes méthodologiques

Le recensement fédéral de la population est la seule grande enquête qui fournit, de manière exhaustive et régulière, des informations sur la population résidante active et inactive.

Par *personne active*, on entend toutes les personnes âgées d'au moins 15 ans qui sont soit occupées, soit à la recherche d'un emploi. Les personnes occupées consacrent au moins une heure par semaine à un travail productif au sens de la comptabilité nationale. Les personnes en quête d'un emploi ne doivent pas être confondues avec les chômeurs inscrits auprès d'un office de l'emploi, celles-là sont toujours plus nombreuses que ceux-ci.

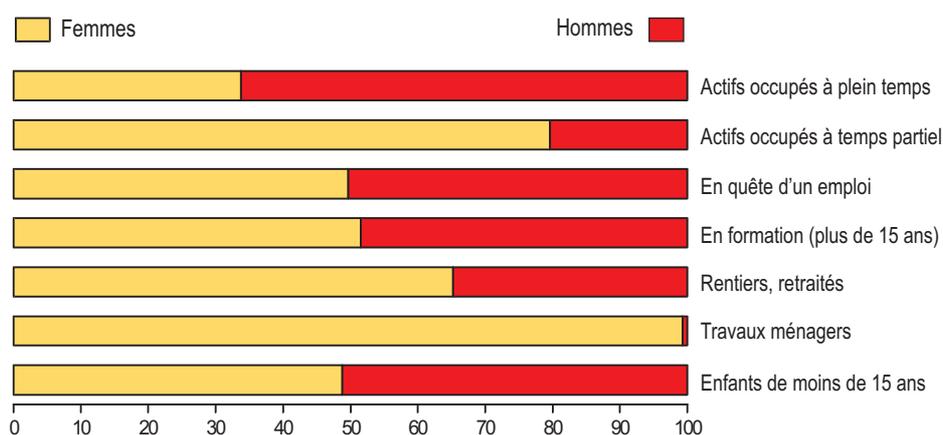
Les *personnes non actives* sont des personnes qui n'exercent pas d'activité, mais qui ne sont pas au chômage. On distingue les catégories suivantes : les personnes en formation (et qui n'exercent pas d'activité); les retraités et les rentiers; les personnes en âge de travailler (hommes de 15 à 64 ans; femmes de 15 à 61 ans) dont l'activité est centrée exclusivement sur leur foyer; les enfants d'âge préscolaire; les autres personnes non actives (personnes en âge de travailler qui ont déclaré n'être «ni occupées, ni en quête d'un emploi»).

Population résidante active et inactive, selon le groupe d'âges et le sexe, en 1990

	Moins de 20 ans	20 à 39 ans	40 à 64 ans	65 ans ou plus	Total	Répartition en % par sexe	En % du total
Femmes	39 268	61 227	65 034	31 953	197 482	100,0	52,1
Population active	2 979	44 357	40 359	938	88 633	44,9	42,8
Actives occupées	2 872	41 310	39 018	938	84 138	42,6	42,5
Occupées à plein temps	2 673	28 730	22 428	327	54 158	27,4	33,8
Occupées à temps partiel	199	12 580	16 590	611	29 980	15,2	79,6
Actives en quête d'un emploi	107	3 047	1 341	///	4 495	2,3	49,7
Population non active	36 289	16 870	24 675	31 015	108 849	55,1	63,2
Personnes de 15 ans ou plus en formation	7 905	4 905	120	-	12 930	6,5	51,5
Rentières, retraitées	1	157	6 793	31 015	37 966	19,2	65,2
Travaux ménagers dans son propre ménage	63	10 585	16 536	///	27 184	13,8	99,3
Enfants de moins de 15 ans	28 257	///	///	///	28 257	14,3	48,8
Autres personnes non actives	63	1 223	1 226	///	2 512	1,3	67,5
Hommes	40 856	61 150	60 823	18 879	181 708	100,0	47,9
Population active	3 692	55 522	57 143	1 929	118 286	65,1	57,2
Actifs occupés	3 541	52 468	55 799	1 929	113 737	62,6	57,5
Occupés à plein temps	3 444	48 776	52 648	1 201	106 069	58,4	66,2
Occupés à temps partiel	97	3 692	3 151	728	7 668	4,2	20,4
Actifs en quête d'un emploi	151	3 054	1 344	///	4 549	2,5	50,3
Population non active	37 164	5 628	3 680	16 950	63 422	34,9	36,8
Personnes de 15 ans ou plus en formation	7 438	4 694	34	1	12 167	6,7	48,5
Rentiers, retraités	8	184	3 093	16 949	20 234	11,1	34,8
Travaux ménagers dans son propre ménage	1	78	107	///	186	0,1	0,7
Enfants de moins de 15 ans	29 627	///	///	///	29 627	16,3	51,2
Autres personnes non actives	90	672	446	///	1 208	0,7	32,5
Population totale	80 124	122 377	125 857	50 832	379 190	///	100,0

Population résidante selon l'activité et le sexe, en 1990

Répartition en %



Personnes âgées : 1 femme sur 6, presque 1 homme sur 10 ont 65 ans ou plus !

On l'a déjà relevé dans les pages précédentes, le *vieillesse démographique* touche davantage la population féminine que la masculine, ce qui est dû aux différences de mortalité entre les deux sexes (voir *Les femmes vivent plus longtemps*, page 38).

En nous référant aux données du dernier recensement de la population et des ménages de 1990, examinons plus en détail quelques caractéristiques des personnes âgées de 65 ans ou plus.

En 1990, 62,9 % des 50 832 personnes âgées de 65 ans ou plus étaient des femmes. Mais cette moyenne masque un accroissement continu de la part des femmes avec l'avancée en âge : de 56,5 % dans le groupe des 65 à 69 ans, à 80,0 % dans celui des personnes âgées de 90 ans ou plus. Dans ce dernier groupe ne survit donc plus qu'un homme pour 4 femmes.

On relèvera encore que les «80 ans ou plus» représentent aujourd'hui plus d'un quart des personnes ayant atteint les 65 ans (28,6 %), contre 16,0 % en 1960. Parmi les femmes de ce groupe d'âge-ci, la proportion d'octogénaires est passée de 17,6 % en 1960 à 32,5 % en 1990. En nombres absolus, l'excédent de population féminine n'est guère plus élevé entre 65 et 79 ans (+ 6 870) qu'à partir de 80 ans (+ 6 204). Par contre, exprimés en termes relatifs, ces excédents présentent des écarts considérables.

On constate que 16,2 % de la population féminine est âgée de 65 ans ou plus en 1990 (soit 1 femme sur 6), alors que «seuls» 10,4 % de la population masculine a franchi cette limite d'âge (soit 1 homme sur 10).

Cette évolution différentielle entre les sexes se reflète naturellement dans la répartition selon l'*état matrimonial* de la population âgée, puisque pour cent personnes de chaque sexe, on compte 14 veufs contre 44 veuves. Chez les 90 ans ou plus, les trois quarts (75,7 %) des femmes se retrouvent sans leur conjoint, alors que ce n'est le cas que d'un homme sur deux environ (49,0 %).

Cette situation se répercute aussi sur le *type de ménage* auquel appartiennent les personnes âgées. En effet, près d'une femme sur deux (49,0 %) vit seule (ménage composé d'une seule personne), alors que seul un homme sur cinq (20,3 %) occupe seul son propre logement. En outre, 8,6 % des femmes âgées vivent dans des ménages collectifs (home, pension, maison de retraite, milieu hospitalier, etc.) contre 3,9 % des hommes de ce groupe d'âges. Chez les 90 ans ou plus, elles sont 46,2 % à être pensionnaires, ils ne sont que 24,4 %.

S'agissant de la classe d'âges des 65 à 69 ans, seuls 6,7 % des femmes et 18,9 % des hommes exercent encore une *activité économique*. Trente ans plus tôt, en 1960, les taux d'activité étaient trois fois plus élevés, respectivement 23,5 % et 56,3 %.

Rappelons encore, pour terminer, que cette tendance au vieillissement généralisé de la population et à l'accentuation de la part des femmes dans la population âgée va, selon toute vraisemblance, se prolonger à l'avenir. C'est, du moins, ce que la plupart des scénarios probables de projections démographiques du canton (et de la Suisse en général) démontrent.

Sources et notes méthodologiques

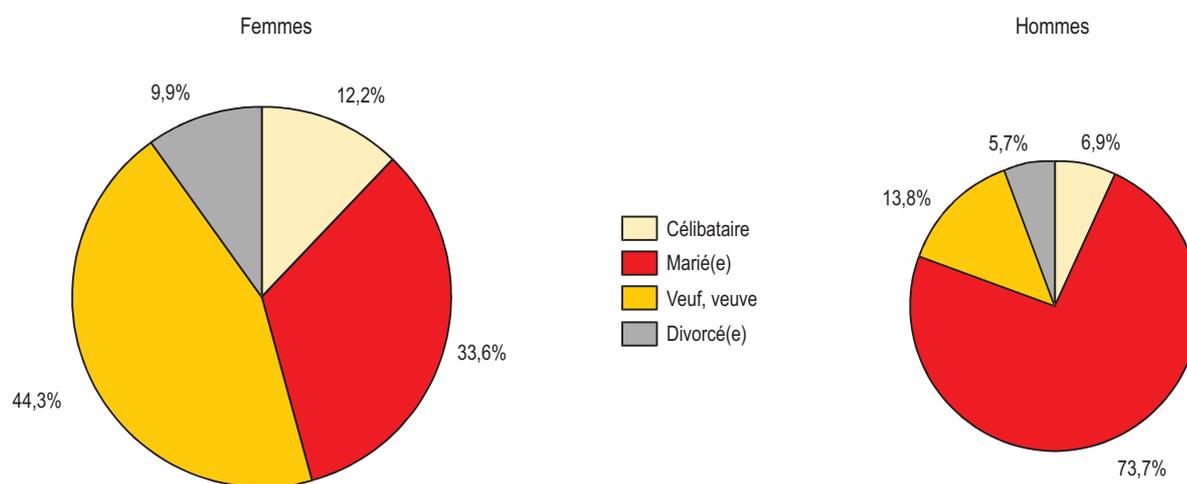
Les données relatives aux personnes âgées de soixante-cinq ou plus sont tirées du recensement fédéral de la population de 1990. Contrairement à la statistique cantonale de la population, le recensement permet de grouper les personnes par *ménage*, dont trois types ont été retenus ici : ménages privés d'une seule personne; ménages privés de plusieurs personnes; ménages collectifs. Ces derniers concernent des personnes qui ne vivent pas dans leur propre logement (maisons pour personnes âgées, homes médicalisés, etc.).

Population résidante âgée de 65 ans ou plus, selon le groupe d'âges et le sexe, par état matrimonial ou type de ménage, en 1990

	65 à 79 ans				80 ans ou plus				65 ou plus	
	65-69	70-74	75-79	Total	80-84	85-89	90 ou +	Total	Total	En % du total
Femmes	8 652	6 487	6 436	21 575	5 421	3 352	1 605	10 378	31 953	62,9
<i>Selon l'état matrimonial (en %)</i>										
Célibataires	12,2	11,1	11,7	11,7	12,2	14,0	14,9	13,2	12,2	74,9
Mariées	51,6	42,1	30,9	42,6	20,3	11,9	3,4	15,0	33,6	43,6
Veuves	24,1	35,3	48,4	34,8	58,8	67,1	75,7	64,1	44,3	84,5
Divorcées	12,1	11,5	9,0	11,0	8,7	7,0	6,0	7,8	9,9	74,8
<i>Vivant dans des ménages... (en %)</i>										
d'une seule personne	39,4	47,7	55,9	46,8	58,6	52,6	38,3	53,5	49,0	80,3
de plusieurs personnes	59,2	50,2	39,2	50,5	30,3	22,3	15,5	25,4	42,4	48,6
collectifs	1,4	2,1	5,0	2,7	11,1	25,0	46,2	21,0	8,6	78,9
Hommes	6 653	4 522	3 530	14 705	2 548	1 224	402	4 174	18 879	37,1
<i>Selon l'état matrimonial (en %)</i>										
Célibataires	7,1	7,1	6,7	7,0	6,3	6,6	7,7	6,5	6,9	25,1
Mariés	79,9	78,0	73,4	77,8	64,6	53,8	41,0	59,2	73,7	56,4
Veufs	6,1	9,3	14,2	9,0	24,8	36,4	49,0	30,5	13,8	15,5
Divorcés	6,9	5,7	5,6	6,2	4,4	3,2	2,2	3,8	5,7	25,2
<i>Vivant dans des ménages... (en %)</i>										
d'une seule personne	16,0	18,6	21,8	18,2	26,8	28,5	32,3	27,8	20,3	19,7
de plusieurs personnes	82,6	79,9	74,8	79,9	66,1	57,2	43,3	61,3	75,8	51,4
collectifs	1,4	1,5	3,5	1,9	7,1	14,3	24,4	10,9	3,9	21,1
Population totale	15 305	11 009	9 966	36 280	7 969	4 576	2 007	14 552	50 832	100,0
Femmes en %	56,5	58,9	64,6	59,5	68,0	73,3	80,0	71,3	62,9	///

Population résidante âgée de 65 ans ou plus, selon l'état matrimonial, en 1990

Répartition en % par sexe



Près de 40 % d'immigrés dans la population du canton

On l'a vu aux pages 10 et 11, la population résidante du canton se compose d'un peu moins de deux tiers de résidents de nationalité suisse (63,4 % en 1990) et d'un gros tiers de ressortissants étrangers (36,6 %). La part des étrangers est nettement plus forte chez les hommes (41,6 %) que chez les femmes (32,0 %), notamment parce que ces dernières acquéraient, jusqu'en 1991, plus aisément la nationalité suisse que les hommes (par mariage avec un Suisse).

Mais qu'en est-il de la *population immigrée*, c'est-à-dire des hommes et des femmes né(e)s étrangers ou étrangères dans un autre pays, mais qui vivent dans le canton ? Le recensement fédéral de la population de 1990 (RFP 90) permet de répondre, en partie, à cette question. Parmi les 63 100 étrangères résidant dans le canton, plus de 4 sur 5 sont nées à l'étranger (81,1 %), alors que parmi les 134 400 Suissesses, on en compte une sur 5 (20,8 %). En faisant l'hypothèse que ces dernières sont toutes devenues Suissesses par naturalisation ou mariage (qu'elles sont donc nées *étrangères*), on obtient une population immigrée totale de 79 100, soit 40,1 % de la population féminine. En effectuant le même calcul pour les hommes, on obtient les résultats suivants : 82,4 % d'immigrés parmi les étrangers et 10,8 % parmi les Suisses; soit au total 73 700 immigrés ou 40,6 % de la population masculine. Cette notion d'*immigré* ne recouvre donc pas celle d'*étranger résidant dans le canton*, puisqu'elle en exclut les étrangers nés en Suisse (11 100 femmes et 12 500 hommes) et qu'elle intègre, avec notre hypothèse, tous les Suisses nés à l'étranger (28 000 femmes et 11 500 hommes). En résumé, sur 10 personnes résidant dans le canton en 1990, 4 y sont nées (38,3 %), 2 sont nées dans un autre canton (20,3 %) et 4 à l'étranger (40,3 %); le solde représente le

pourcentage de non-réponses (1,1 %). Les chiffres ne sont pas très différents selon le sexe, tout au plus constate-t-on une part plus importante de femmes que d'hommes nés dans un autre canton suisse, la situation inverse prévalant pour les personnes nées dans le canton de Genève.

Une autre question du RFP 90 permet de mesurer l'immigration récente dans le canton, à savoir : *Quel était votre domicile 5 ans avant le recensement ?*, soit en 1985. Un peu plus de 12,0 % de la population totale du canton âgée de 5 ans ou plus n'y résidait pas en 1985 : la part des «immigrés récents» est légèrement plus forte chez les hommes (13,0 %) que chez les femmes (11,6 %). Selon la provenance, environ un quart des «immigrés récents» viennent d'un autre canton suisse (25,9 % des femmes et 22,2 % des hommes) et trois quarts de l'étranger. Les années 1985 à 1990 correspondant à une période de forte croissance économique, il n'est pas étonnant de constater une forte proportion d'actives parmi les immigrantes, plus importante cependant chez les Suissesses (63,0 %) que chez les étrangères (48,7 %). Parmi celles-ci figurent, en effet, les conjoints «inactifs» et leurs enfants (filles en l'occurrence) venus en Suisse dans le cadre du regroupement familial.

L'immigration étrangère aboutissant, dans certains cas, à l'acquisition de la nationalité suisse, quelle a été l'importance des changements d'origine au cours des quinze dernières années (1981 à 1995) ? Plus de 25 000 étrangers résidant dans le canton sont devenus Suisses : 13 300 femmes et 11 900 hommes. S'agissant des femmes, plus des 3/4 sont devenues Suissesses par naturalisation ou reconnaissance de la citoyenneté suisse (77,6 %), 1/5 par mariage avec un Suisse (19,1 %) et 3,3 % par adoption.

Sources et notes méthodologiques

Les données relatives à la population immigrée sont tirées du recensement fédéral de la population de 1990 et se rapportent aux deux questions suivantes : lieu de naissance et, pour la population âgée d'au moins 5 ans, domicile 5 ans avant le recensement. Quant aux chiffres relatifs à l'acquisition de la nationalité suisse, ils ont été élaborés par l'Office fédéral des étrangers. Ils portent sur des étrangers titulaires d'un permis d'établissement ou d'une autorisation de séjour annuel, résidant dans le canton de Genève et qui sont devenus Suisses durant les années 1981 à 1995.

Population résidente selon le lieu de naissance, en 1990

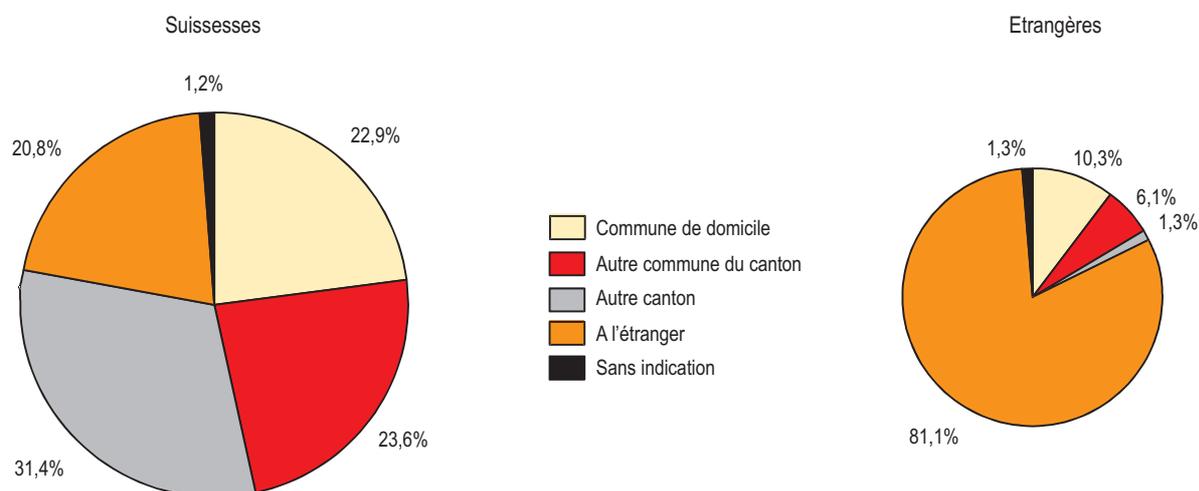
	Population résidente		Population résidente féminine				Femmes
	Nombre	En %	Suissesses	Etrangères	Total	En %	en %
Total	379 190	100,0	134 368	63 114	197 482	100,0	52,1
En Suisse	222 131	58,6	104 806	11 147	115 953	58,7	52,2
Commune de domicile	74 617	19,7	30 819	6 500	37 319	18,9	50,0
Autre commune du canton	70 688	18,6	31 747	3 823	35 570	18,0	50,3
Autre canton	76 826	20,3	42 240	824	43 064	21,8	56,1
A l'étranger	152 864	40,3	27 950	51 176	79 126	40,1	51,8
Sans indication	4 195	1,1	1 612	791	2 403	1,2	57,3

Population résidente selon le domicile cinq ans avant le recensement de 1990

	Population résidente âgée de cinq ans ou plus		Population résidente féminine âgée de cinq ans ou plus				Femmes
	Nombre	En %	Suissesses	Etrangères	Total	En %	en %
Total	359 170	100,0	128 441	59 278	187 719	100,0	52,3
En Suisse	317 630	88,4	123 145	44 103	167 248	89,1	52,7
Adresse inchangée	231 573	64,5	91 508	32 269	123 777	65,9	53,5
Autre adresse dans la même commune	34 474	9,6	11 623	5 690	17 313	9,2	50,2
Autre commune du canton	41 008	11,4	15 200	5 314	20 514	10,9	50,0
Autre canton	10 575	2,9	4 814	830	5 644	3,0	53,4
A l'étranger	33 442	9,3	3 318	12 847	16 165	8,6	48,3
Sans indication	8 098	2,3	1 978	2 328	4 306	2,3	53,2

Population résidente féminine selon le lieu de naissance, en 1990

Répartition en % par origine



Vivre seule

L'observation statistique de la population féminine du canton a été réalisée, jusqu'ici, sous l'angle de certains caractères socio-démographiques individuels de ses membres; plus loin seront abordés les événements qui touchent à leur biographie (naissance, mariage, divorce). Les données portant sur la composition des ménages ou des familles ouvrent une perspective supplémentaire en permettant de replacer les femmes (et les hommes) au sein des principaux groupes qui structurent la population résidante du canton.

En 1990, 364 891 habitants du canton vivaient dans 170 361 *ménages privés*, alors que 14 299 autres personnes étaient recensées dans des *ménages collectifs*. La taille moyenne des ménages privés s'élève ainsi à 2,14, contre 2,73 en 1960.

Pour plus d'un ménage privé sur trois (34,2 % du total ou 58 223 ménages), le répondant principal, tel qu'il s'est désigné lors du recensement, est une femme. Ces «chefs de ménage» féminins se répartissent de manière très inégale selon le type de ménage. En effet, plus des deux tiers d'entre eux sont des *ménages de personne seule* (68,5 % ou 39 861 ménages) et plus d'un quart sont des *ménages familiaux* (27,4 % ou 15 952 ménages). Encore faut-il préciser que, parmi les femmes «chefs de famille», plus de la moitié (57,2 %) sont des mères seules avec enfant(s), alors que cette part n'est que de 2,3 % chez les hommes.

Les familles monoparentales

Plus de huit familles monoparentales sur dix (83,1 %) sont formées d'une mère avec enfant(s) et, éventuellement, d'autre(s) personne(s). Dans 16,9 % des cas seulement, il s'agit d'un père avec enfant(s).

Une mère de famille seule vit, en moyenne, avec 1,4 enfant célibataire de moins de vingt ans. Dans une très large proportion, elle est active professionnellement, que se soit à plein temps (55,5 %) ou à temps partiel (29,2 %).

A Genève, les divorcés, hommes ou femmes, sont aujourd'hui majoritaires parmi les chefs de famille monoparentale. Plus de la moitié des parents seuls avec des enfants célibataires de moins de vingt ans sont divorcés.

Les personnes seules

Les personnes vivant seules, dans leur propre logement ou comme sous-locataire, constituent 17,5 % de la population totale du canton. Mais alors que cette situation est vécue par près de 1 homme sur 7 (14,7 %), la proportion s'élève à 1 sur 5 chez les femmes (20,2 %).

L'influence de l'âge est très marquée. En effet, à partir de quarante-cinq ans, les ménages d'une seule personne sont de plus en plus souvent féminins. Dès septante-cinq ans, plus de huit personnes sur dix vivant seules dans leur propre logement sont des femmes et celles-ci sont le plus souvent veuves.

Sources et notes méthodologiques

Les données relatives aux *ménages et familles* sont tirées du recensement fédéral de la population et des ménages de 1990. Depuis 1920, les *ménages et les familles* font l'objet d'un relevé et d'une statistique spécifique lors de chaque recensement de la population (exception faite des recensements de 1941 et de 1950). Toutefois, les ménages et leur typologie n'ont fait l'objet d'une réelle spécification qu'à partir de 1960. De plus, de 1960 à 1990, sans bouleverser fondamentalement la typologie, des modifications sont intervenues dans la définition de certains ménages. Celles-ci rendent délicates les comparaisons dans le temps. Elles exigent des développements qui ne peuvent prendre place ici. C'est pourquoi nous nous sommes volontairement limités aux données les plus actuelles (recensement de la population 1990).

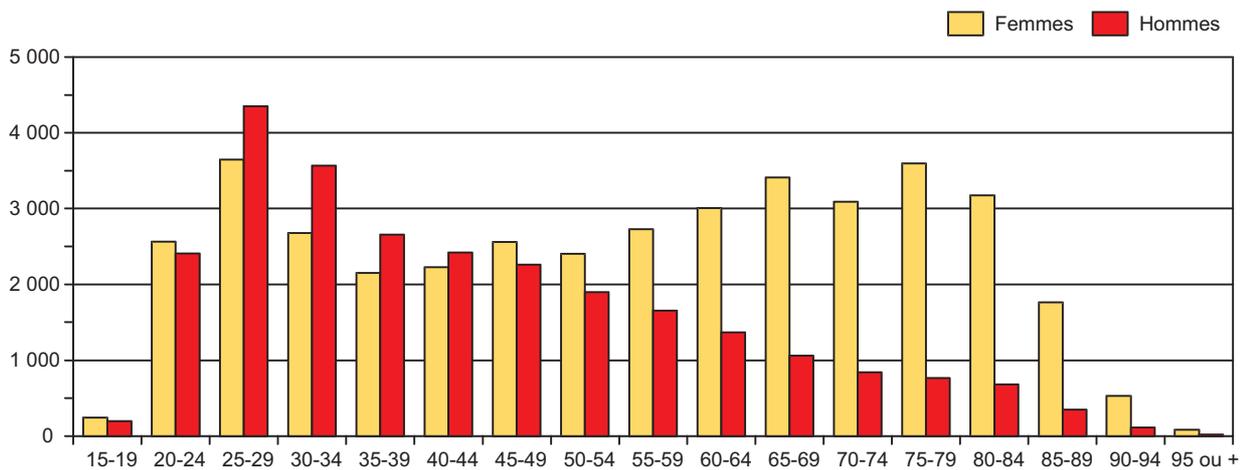
Par *ménage privé* il faut entendre, au sens du recensement, soit les *ménages d'une seule personne*, soit les *ménages de plusieurs personnes* vivant habituellement en commun, qu'elles appartiennent ou non à la même famille. Une *famille*, ou *ménage familial*, est un ménage qui comprend un *noyau familial*, c'est-à-dire au moins un couple (marié ou non) ou un chef de ménage (une personne seule) avec enfant(s) ou avec un père et/ou une mère. Parmi les *ménages non familiaux*, on distingue ceux comprenant des membres de la parenté (frères et/ou soeurs) et ceux composés de personnes sans lien de parenté.

Par *ménage collectif*, on entend les personnes ou groupes de personnes qui n'ont pas de ménage propre. Il s'agit, par exemple, du *personnel* ou des *pensionnaires* des établissements suivants : maisons pour personnes âgées, homes médicalisés, foyers pour handicapés, maisons d'éducation, internats, établissements hospitaliers, etc.

Ménages privés du canton, selon le sexe de la personne de référence et le type de ménage, en 1990

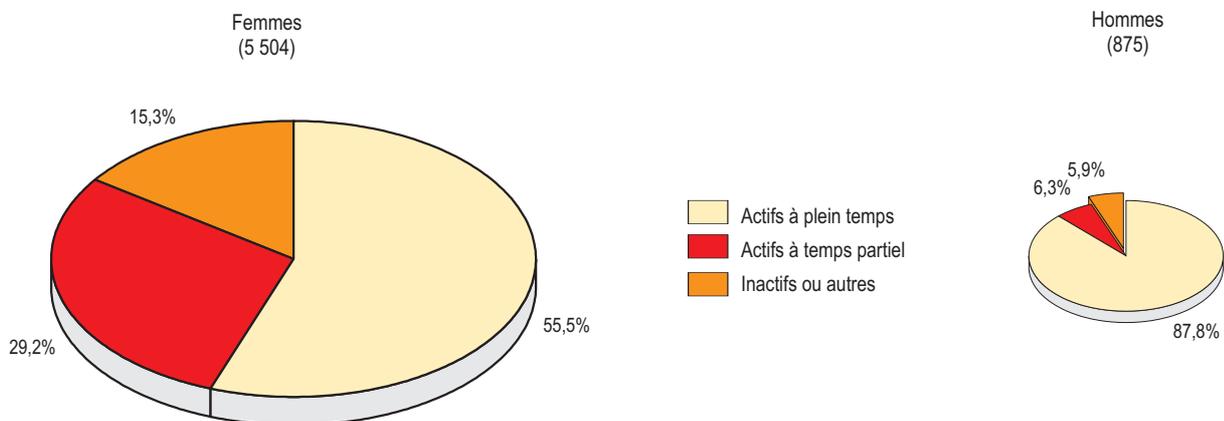
	Effectif			Femmes en %	Répartition en %		
	Femmes	Hommes	Total		Femmes	Hommes	Total
Ménages privés, total	58 223	112 138	170 361	34,2	100,0	100,0	100,0
D'une seule personne	39 861	26 623	66 484	60,0	68,5	23,7	39,0
De plusieurs personnes	18 362	85 515	103 877	17,7	31,5	76,3	61,0
Ménages familiaux	15 952	82 474	98 426	16,2	27,4	73,5	57,8
Couples sans enfant	3 908	35 172	39 080	10,0	6,7	31,4	22,9
Parents avec enfant(s)	2 700	45 265	47 965	5,6	4,6	40,4	28,2
Père ou mère seul(e) avec enfant(s)	9 122	1 859	10 981	83,1	15,7	1,7	6,4
Personne seule avec père et/ou mère	222	178	400	55,5	0,4	0,2	0,2
Ménages non familiaux	2 410	3 041	5 451	44,2	4,1	2,7	3,2

Ménages d'une seule personne, selon le sexe et le groupe d'âges, en 1990



Familles monoparentales selon la situation professionnelle du chef de ménage, en 1990

Répartition en % par sexe



On se marie ...

C'est au cours des années soixante que le nombre de *mariages* conclus dans le canton a été le plus élevé (par exemple, 2 595 en moyenne annuelle en 1965/1969). Dès 1971 on observe une diminution rapide, comme d'ailleurs dans tous les pays européens : en 1978, 1 646 mariages seulement ont été célébrés (- 4 % par an, en moyenne). Ensuite, on enregistre un renversement de tendance : 2 684 mariages ont été recensés en 1991. Notons que ce dernier nombre est supérieur à celui des années 1965/1969; toutefois, au cours de cette période, le taux brut de nuptialité était de l'ordre de 8,5 ‰, alors que sa valeur n'est que de 7,0 ‰ en 1991 (du fait de l'accroissement de la population). Durant les trois années suivantes, le nombre de mariages diminue de nouveau, assez brutalement (2 148 mariages en 1994), pour remonter légèrement en 1995 (2 311 mariages).

En ce qui concerne la *fréquence du célibat* à 50 ans, on remarquera que le nombre de personnes restant définitivement célibataires est toujours plus élevé chez les femmes que chez les hommes, bien que sur le long terme cet écart se réduise. Cela s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs : influence

notable des migrations sur la structure selon l'état matrimonial, écart entre les âges au premier mariage; dans une mesure moindre, mortalité différentielle des célibataires, selon le sexe (pour les générations les plus anciennes surtout).

Au cours de la période observée, la fréquence du célibat diminue sensiblement jusque vers le milieu des années septante pour les hommes, un peu plus tard pour les femmes; cela résulte de la forte nuptialité des célibataires au cours des années précédentes (les migrations ont aussi une influence sur la valeur de cet indicateur, sans toutefois que celle-là puisse être chiffrée).

Ensuite, la baisse de la primo-nuptialité exerce ses effets et la proportion des célibataires à 50 ans est en hausse.

Les variations de la nuptialité des célibataires influent également sur l'estimation de l'*âge moyen au premier mariage*. Jusqu'au recensement de 1970, cette valeur diminue; elle augmente ensuite, pour atteindre 27,4 ans pour les femmes et 29,9 ans pour les hommes en 1995.

Sources et notes méthodologiques

Les données relatives aux *mariages* sont tirées de la statistique fédérale de l'état civil. La répartition par canton est fondée sur la commune de domicile de l'homme au moment du mariage.

Les *populations* utilisées pour le calcul des divers taux et autres indicateurs sont, suivant le cas, celles des recensements fédéraux de la population d'une part, de la statistique cantonale d'autre part.

Le *taux brut de nuptialité* donne la fréquence de l'ensemble des mariages au sein d'une population; il est exprimé en nombre de mariages pour 1 000 habitants.

La *fréquence du célibat à 50 ans* exprime, en %, la proportion des femmes ou des hommes restant définitivement célibataires à cet âge. La génération moyenne considérée est donc née 50 ans avant l'année d'observation. Cette estimation est calculée en faisant la moyenne arithmétique simple des proportions de célibataires dans les groupes d'âges «45-49» et «50-54» ans.

L'*intensité de la nuptialité des célibataires* est le complément à 100 de l'indicateur précédent; il représente la proportion des personnes qui se sont mariées au moins une fois au cours des années qui ont précédé la période d'observation.

L'*âge moyen au premier mariage* n'est pas celui de la génération moyenne mentionnée plus haut. Calculé à partir des proportions de célibataires par groupe d'âges quinquennal, il n'est qu'une estimation de l'âge moyen au premier mariage, fondée sur les quelque 35 générations considérées.

Nuptialité générale : mariages et taux brut de nuptialité (1)

	Taux brut de nuptialité			Taux brut de nuptialité	
	Mariages			Mariages	
1975	1 943	5,7	1986	2 268	6,1
1976	1 772	5,2	1987	2 334	6,2
1977	1 763	5,2	1988	2 387	6,3
1978	1 646	4,8	1989	2 416	6,4
1979	1 815	5,2	1990	2 533	6,6
1980	1 875	5,4	1991	2 684	7,0
1981	1 894	5,4	1992	2 363	6,1
1982	1 981	5,5	1993	2 310	5,9
1983	2 015	5,6	1994	2 148	5,5
1984	2 169	5,9	1995	2 311	5,8
1985	2 089	5,6			

(1) Nombre de mariages pour 1 000 habitants.

Indicateurs de nuptialité des célibataires (1)

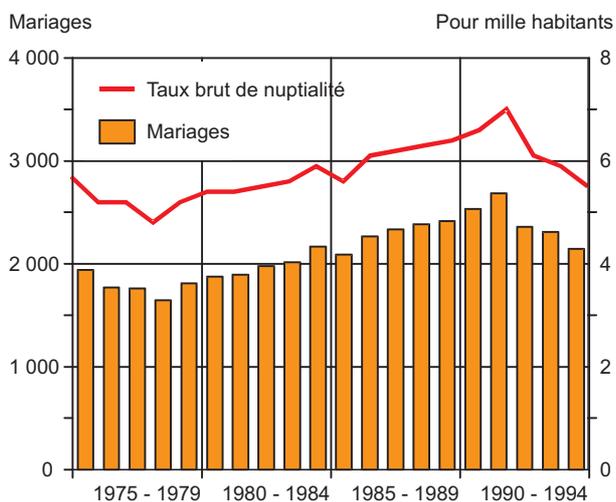
	Fréquence du célibat à 50 ans (2)		Intensité de la nuptialité à 50 ans (2)		Age moyen au premier mariage (3)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1960	15,3	10,2	84,7	89,8	24,5	27,5
1970	13,7	8,5	86,3	91,5	23,9	26,6
1980	12,3	9,2	87,7	90,8	25,9	28,0
1990	11,6	10,1	88,4	89,9	27,0	29,1
1994	12,3	10,5	87,7	89,5	27,2	29,7
1995	12,3	10,7	87,7	89,3	27,4	29,9

(1) Calcul: à partir des résultats des recensements fédéraux de la population de 1960 à 1990; de ceux de la statistique cantonale en 1994 et 1995.

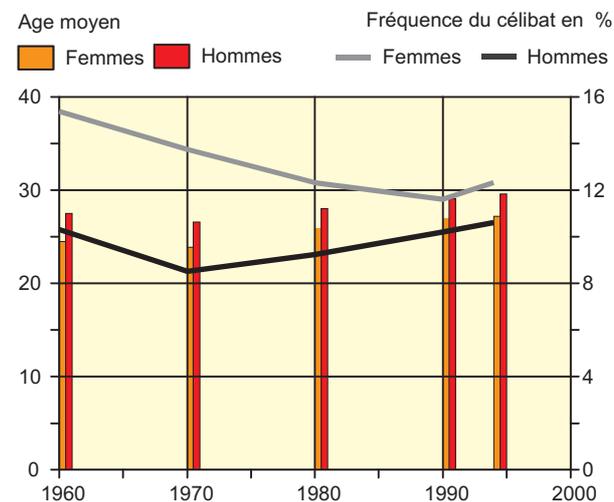
(2) Estimations en pour cent.

(3) Estimation en années et dixièmes d'années.

Mariages et taux brut de nuptialité



Estimation de la fréquence du célibat à 50 ans et de l'âge moyen au premier mariage, selon le sexe



... on divorce et l'on se remarie

Au cours des vingt dernières années, l'évolution du nombre de *divorces* peut être découpée en cinq phases, la tendance générale étant à la hausse. De 1975 à 1977, quasi-stabilité (792 divorces en moyenne annuelle). On observe ensuite un accroissement important, de 1977 (782 divorces) à 1982 (1 073), soit une augmentation globale de 37 % du début à la fin de la période. Le nombre de couples dissous diminue ensuite un peu et atteint 892 en 1986 (- 17 %). De 1986 à 1992, la courbe des divorces augmente à nouveau (+ 44 %), puis se stabilise vers 1 200 par an à partir de 1993. Pour compléter ce bref tableau, relevons la *proportion de divorces* enregistrée au cours des quatre années entourant les derniers recensements fédéraux de la population (nombre de divorces pour 1 000 couples vivant ensemble) : vers 1960, 8,1; vers 1970, 8,8; vers 1980, 12,1 et vers 1990, 14,4.

Le profil de la courbe des *divorces de couples avec enfants* suit de près celle de l'ensemble des divorces (période 1985-1995) et la proportion de ceux-là parmi ceux-ci reste constante (moyenne de la période : 47,1 %). De même, le nombre moyen d'enfants mineurs de couples divorcés (ayant des enfants au moment du divorce) reste remarquablement stable au cours de la période; valeur la plus élevée : 1,58 enfant par couple; la plus faible : 1,46; moyenne : 1,51.

On sait qu'en cas de divorce, les enfants sont attribués à la mère la plupart du temps. On peut noter que de 1985 à 1992, la proportion de ces enfants attribués reste très stable (87,4 % en moyenne), mais qu'elle augmente assez fortement à partir de 1993. Faut-il y voir une variation aléatoire (étrange, au vu des valeurs prises au cours des huit années précédentes !) ou une modification de la pratique des juges ?

Enfin, il faut souligner que la tendance des veuves et des divorcées à se remarier est (nettement) plus faible que celle des veufs et des divorcés. Le rapport est de l'ordre de 1 à 10 pour les personnes veuves, de 1 à 2 pour les personnes divorcées. En gros, l'évolution du nombre de *remariages* suit la même évolution que celle des premiers mariages : on se remariait plus il y a une trentaine d'années qu'aujourd'hui. Exemples : vers 1960 la proportion des veuves venant à se remarier était égale, en pour mille, à 6,2, celle des divorcées à 46,8 alors que celle des veufs se montait à 47,6, celle des divorcées à 101,1. En 1994, les données comparables sont respectivement égales, en pour mille toujours, à 2,6, 28,3, 26,8 et 56,2. Les résultats de 1995, en hausse par rapport à 1994, reflètent davantage des variations aléatoires à court terme qu'un changement significatif de comportement.

Sources et notes méthodologiques

Les données relatives aux *divorces* et au *remariage des personnes veuves ou divorcées* sont tirées de la statistique fédérale de l'état civil. Pour les *divorces*, jusqu'en 1983, on considérait comme domicile la dernière localité dans laquelle les époux avaient vécu ensemble; si celle-ci était inconnue, on enregistrait le divorce là où le mari était domicilié lorsque l'action avait été intentée. Si cette localité était inconnue ou sise à l'étranger, on se référait au domicile correspondant de la femme. A partir de 1984, on considère comme domicile celui du demandeur au moment de l'introduction de l'action en justice. Pour les *remariages*, la définition du domicile est bien entendu la même que celle retenue pour l'ensemble des mariages.

Populations utilisées : pour le calcul des divers taux et proportions, ce sont, suivant le cas, celles des recensements fédéraux de la population d'une part, de la statistique cantonale d'autre part. Le *taux brut de divortialité* donne la fréquence de l'ensemble des divorces au sein d'une population; il est exprimé en nombre de divorces pour 1 000 habitants.

Le *nombre de divorces pour 100 mariages* n'est qu'un indicateur assez grossier. En effet, il met en relation les divorces prononcés une année donnée, mais issus de mariages conclus au cours des 20 ou 30 années précédentes, avec les mariages enregistrés la même année. Sous la rubrique *Attribution de la garde des enfants mineurs lors du divorce* (ici, à la mère), sont compris les quelques cas pour lesquels l'autorité parentale est limitée en vertu des articles 307, 308 et 310 du CCS. Les *proportions de remariages* sont obtenues en rapportant l'ensemble des remariages, selon le sexe et l'état matrimonial, à la population concernée âgée de 20 à 74 ans.

Principaux indicateurs de divorcialité

	Taux brut de Divorces			Taux brut de Divorces			
	Divorces	divorcialité (1)	Divorces pour 100 mariages	Divorces	divorcialité (1)	Divorces pour 100 mariages	
1975	789	2,3	40,6	1986	892	2,4	39,3
1976	804	2,4	45,4	1987	999	2,7	42,8
1977	782	2,3	44,4	1988	1 073	2,8	45,0
1978	883	2,6	53,6	1989	1 100	2,9	45,5
1979	826	2,4	45,5	1990	1 060	2,8	41,8
1980	943	2,7	50,3	1991	1 199	3,1	44,7
1981	919	2,6	48,5	1992	1 283	3,3	54,3
1982	1 073	3,0	54,2	1993	1 160	3,0	50,2
1983	1 029	2,8	51,1	1994	1 202	3,1	56,0
1984	952	2,6	43,9	1995	1 167	2,9	50,5
1985	934	2,5	44,7				

(1) Nombre de divorces pour 1 000 habitants.

Attribution de la garde des enfants mineurs lors du divorce

	Divorces (1)		Nombre d'enfants (1)		Enfants attribués à la mère	
	Nombre	En % (2)	Nombre	Nb moyen (3)	Nombre	En % (4)
1985	432	46,3	654	1,51	558	85,3
1986	450	50,4	669	1,49	588	87,9
1987	476	47,6	693	1,46	603	87,0
1988	523	48,7	767	1,47	658	85,8
1989	519	47,2	760	1,46	673	88,6
1990	499	47,1	773	1,55	685	88,6
1991	558	46,5	844	1,51	747	88,5
1992	585	45,6	893	1,53	784	87,8
1993	551	47,5	827	1,50	768	92,9
1994	542	45,1	840	1,55	787	93,7
1995	542	46,4	854	1,58	794	93,0

(1) De couples avec enfant(s). (2) Du nombre total des divorces.

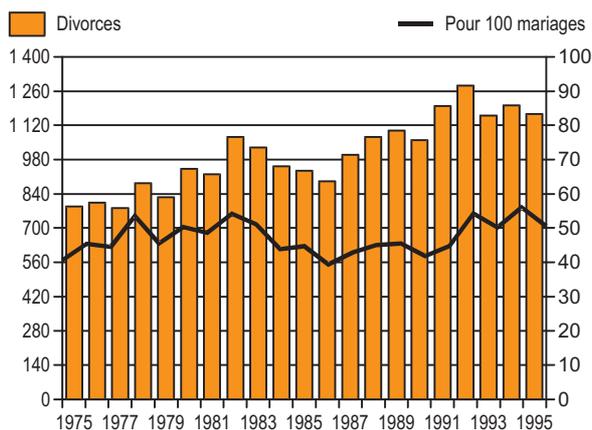
(3) Nombre moyen d'enfants par couple divorcé ayant des enfants mineurs. (4) Du nombre total d'enfants.

Proportion (1) de remariages, selon l'état matrimonial et le sexe

	Veufs, veuves		Divorcé(e)s	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1959 / 1962	6,2	47,6	46,8	101,1
1969 / 1972	4,6	42,6	38,1	94,1
1979 / 1982	2,6	28,3	31,7	67,7
1989 / 1992	3,9	31,2	33,2	72,0
1994	2,6	26,8	28,3	56,2
1995	4,3	32,9	30,6	61,8

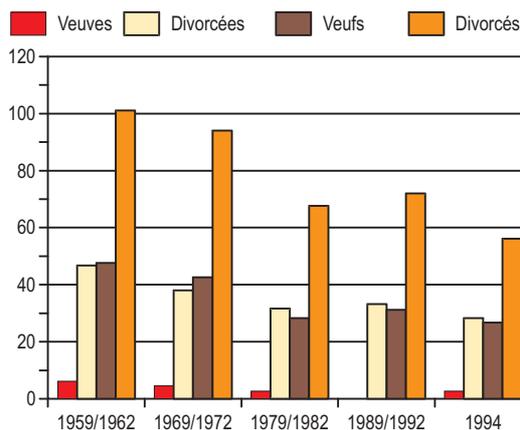
(1) Nombre de remariages pour 1 000 personnes âgées de 20 à 74 ans, selon le sexe et l'état matrimonial.

Divorces



Nombre de remariages selon le sexe et l'état matrimonial

Pour 1 000 personnes âgées de 20 à 74 ans



Natalité et fécondité

En 1960, le canton comptait 70 090 femmes en âge de procréer (15 à 49 ans). A fin 1995, elles étaient plus de 100 000 (106 300); néanmoins, leur part dans la population féminine totale poursuit une lente mais inexorable régression depuis l'entre-deux-guerres. D'environ 60 % du début du siècle jusqu'aux années quarante, la part de la population féminine en âge de procréer se situe actuellement à peine au-dessus de 50 % (50,8 % en 1995). Cette érosion est à mettre en relation avec l'évolution de la structure d'âges de la population du canton en général, de son vieillissement et, en particulier, de celui de la population féminine.

Ces deux phénomènes, augmentation du nombre de femmes en âge de procréer et tendance au vieillissement de la structure d'âges de la population féminine, agissent de manière contradictoire sur l'évolution de la natalité et de la fécondité au cours de ces dernières décennies.

La natalité tout d'abord. Après le baby-boom des années soixante, où la courbe annuelle des *naissances* se maintient entre 4 500 et 5 000, la natalité dans le canton chute, comme en Suisse et dans de nombreux pays européens, pour se stabiliser, vers 1975, à un niveau nettement plus bas. Le plancher sera atteint en 1980 avec 3 530 naissances vivantes. Au milieu des années quatre-vingt, le nombre de naissances du canton progresse à nouveau sensiblement et, depuis 1991 il se maintient entre 4 600 et 4 700, valeurs proches de la période du baby-boom. Néanmoins, au-delà du retour à une situation équivalente à celle des années soixante quant au total des naissances vivantes du canton, se profilent de profondes mutations des conditions socio-démographiques liées à la procréation.

Concrètement, ces changements se traduisent, pour la période récente (1979-1995), par une progression tout à fait significative de la proportion de *naissances hors mariage*. Jusqu'au milieu des années 70 celle-ci se maintenait nettement sous la barre des 5 %, valeur proche de la moyenne suisse. Par la suite, cette proportion s'est élevée rapidement pour dépasser 10 % (1995 : 10,8 %). Se fait jour, ici aussi, une différence entre Suisses et étrangers, chez lesquels la proportion de naissances de mères non mariées progresse plus lentement, passant de 7,1 % en 1979 à 10,1 % en 1995, alors que la proportion de naissances hors mariage des mères suisses double pendant la même période : de 6,1 % (1979) à 12,4 % (1994), avant de reculer à 11,3 % en 1995. Un autre indice, l'élévation généralisée de *l'âge moyen des mères à la naissance*, ne laisse pas entrevoir, pour le futur immédiat en tous cas, une augmentation spectaculaire de l'intensité de la fécondité parmi les femmes du canton. En effet, l'âge moyen à la naissance progresse sensiblement tout au long des 17 années prises en compte, tant pour la première naissance (rang 1) que pour la somme des naissances de mères mariées. Mais l'un des signes de changements profonds des conditions socio-démographiques de la procréation et de la maternité est la hausse de l'âge moyen à la naissance des mères non mariées, qui, dès 1984, rejoint celui des femmes mariées. Cela signifie probablement une fécondité hors mariage mieux maîtrisée et donc plus volontaire. D'autre part, même si ces naissances de mères non mariées progressent plus rapidement que celles légitimées au sein d'un mariage, elles ne participeront pas plus que les premières au relèvement de la fécondité générale, si celle-ci se confirme.

Sources et notes méthodologiques

Les données relatives aux naissances sont tirées de la statistique fédérale de l'état civil. La répartition par canton est fondée sur la commune de domicile de la mère au moment de la naissance. La distinction Suisses/étrangers se fonde, jusqu'en 1989, sur l'origine de la mère. A compter de 1990, les tableaux sont établis non plus d'après la nationalité/origine de la mère, mais d'après la nationalité/origine de l'enfant (qui peut donc être de nationalité suisse, si le père est Suisse, alors que la mère est d'origine étrangère). L'origine des séries statistiques concernant les naissances a été arrêtée en 1979. Ces dernières prolongent, sans bouleversement notable, la description et l'analyse de la natalité et de la fécondité présentées dans la publication de l'Office cantonal de la statistique *Les femmes à Genève : portrait statistique*, Etudes et documents n° 11, février 1988.

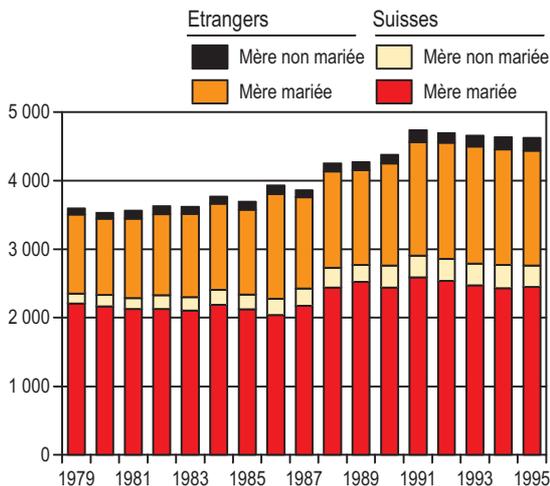
Naissances vivantes selon l'origine de l'enfant et l'état matrimonial de la mère

	Suisses				Etrangers				Total				Suisses pour 1000 étrangers
	Mère mariée	Mère non mariée	Total	Non mariée en %	Mère mariée	Mère non mariée	Total	Non mariée en %	Mère mariée	Mère non mariée	Total	Non mariée en %	
1979	2 207	144	2 351	6,1	1 153	88	1 241	7,1	3 360	232	3 592	6,5	1 894
1980	2 166	165	2 331	7,1	1 117	82	1 199	6,8	3 283	247	3 530	7,0	1 944
1981	2 131	157	2 288	6,9	1 162	112	1 274	8,8	3 293	269	3 562	7,6	1 796
1982	2 128	201	2 329	8,6	1 181	118	1 299	9,1	3 309	319	3 628	8,8	1 793
1983	2 108	188	2 296	8,2	1 223	100	1 323	7,6	3 331	288	3 619	8,0	1 735
1984	2 190	222	2 412	9,2	1 252	104	1 356	7,7	3 442	326	3 768	8,7	1 779
1985	2 124	215	2 339	9,2	1 237	117	1 354	8,6	3 361	332	3 693	9,0	1 727
1986	2 044	234	2 278	10,3	1 525	131	1 656	7,9	3 569	365	3 934	9,3	1 376
1987	2 175	254	2 429	10,5	1 326	109	1 435	7,6	3 501	363	3 864	9,4	1 693
1988	2 437	296	2 733	10,8	1 401	120	1 521	7,9	3 838	416	4 254	9,8	1 797
1989	2 527	243	2 770	8,8	1 385	113	1 498	7,5	3 912	356	4 268	8,3	1 849
1990	2 441	316	2 757	11,5	1 499	121	1 620	7,5	3 940	437	4 377	10,0	1 702
1991	2 589	317	2 906	10,9	1 654	179	1 833	9,8	4 243	496	4 739	10,5	1 585
1992	2 540	316	2 856	11,1	1 699	140	1 839	7,6	4 239	456	4 695	9,7	1 553
1993	2 475	314	2 789	11,3	1 712	154	1 866	8,3	4 187	468	4 655	10,1	1 495
1994	2 430	343	2 773	12,4	1 683	179	1 862	9,6	4 113	522	4 635	11,3	1 489
1995	2 448	313	2 761	11,3	1 679	189	1 868	10,1	4 127	502	4 629	10,8	1 478

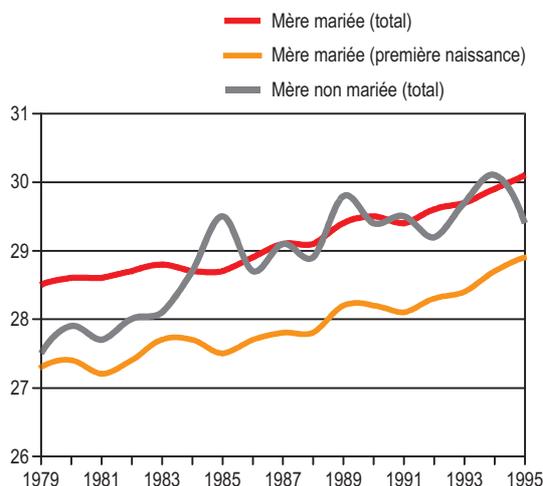
Age moyen des mères à la naissance, en années

	Mère mariée				Mère mariée		
	Total	dont naissance de rang 1	Mère non mariée		Total	dont naissance de rang 1	Mère non mariée
1979	28,5	27,3	27,5	1988	29,1	27,8	28,9
1980	28,6	27,4	27,9	1989	29,4	28,2	29,8
1981	28,6	27,2	27,7	1990	29,5	28,2	29,4
1982	28,7	27,4	28,0	1991	29,4	28,1	29,5
1983	28,8	27,7	28,1	1992	29,6	28,3	29,2
1984	28,7	27,7	28,7	1993	29,7	28,4	29,7
1985	28,7	27,5	29,5	1994	29,9	28,7	30,1
1986	28,9	27,7	28,7	1995	30,1	28,9	29,4
1987	29,1	27,8	29,1				

Naissances vivantes selon l'origine de l'enfant et l'état matrimonial de la mère



Age moyen des mères à la naissance en années



Quelques indicateurs relatifs à la natalité et à la fécondité

Fécondité générale et indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)

On parle de *fécondité générale* lorsqu'on rapporte l'ensemble des enfants nés vivants à l'ensemble des femmes âgées de 15 à 49 ans. Les *taux de fécondité générale par âge* sont calculés en rapportant le nombre d'enfants nés vivants d'une mère d'âge x à l'effectif des femmes du même âge; ces taux sont exprimés en pour mille. L'*indicateur conjoncturel de fécondité* est obtenu en faisant l'addition des taux par âge; il a valeur de descendance finale dans la génération théorique observée une année donnée et est exprimé en nombre moyen d'enfants par femme.

Taux de féminité des naissances

Le taux de féminité des naissances est égal au rapport des naissances féminines à l'ensemble des naissances. Comme, sur 1 000 naissances, on compte en moyenne 488 filles et 512 garçons, la valeur du taux de féminité des naissances est voisine de 0,488.

Rapport de féminité à la naissance

Ce rapport donne le nombre de filles pour 1 000 garçons à la naissance. Comme il naît, en moyenne, toujours plus de garçons que de filles, le rapport de féminité à la naissance est toujours inférieur à 1 000. Pour le canton de Genève, de 1961 à 1995, la moyenne se situe à 947 filles pour 1 000 garçons, le minimum étant de 890 et le maximum de 992.

Le taux brut de reproduction (TBR)

Ce taux indique combien 100 filles nouveau-nées mettraient de filles au monde, dans les conditions de fécondité envisagées, en l'absence de toute mortalité depuis la naissance jusqu'à la fin de la

période de procréation. Le TBR *du moment* présenté ci-contre est obtenu en multipliant l'*indicateur conjoncturel de fécondité* par le *taux de féminité des naissances*.

On constate, à Genève, que tout au long de la période, le taux de brut de reproduction est toujours inférieur à 100, chutant même au-dessous de 60 à la fin des années 70 et au début des années 80.

Renouvellement des générations

Pour assurer le renouvellement des générations, il faut environ 2,1 enfants par femme. Pourquoi 2,1 ?

Chaque femme doit mettre au monde, en moyenne, une fille pour permettre le remplacement des générations féminines. Comme le taux de féminité des naissances est d'environ 0,488, chaque femme doit donner le jour à 2,05 enfants ($1 : 0,488$) pour que soit assuré le renouvellement de l'effectif total de chaque génération. Il faut de plus tenir compte de la mortalité des femmes, du moment de leur naissance jusqu'à la fin de leur période féconde. Pour simplifier les calculs, on peut dire que l'âge moyen de la maternité est, dans les pays occidentaux, égal à 28 ans environ. La probabilité de survie à cet âge est actuellement égale à 0,975; en divisant 2,05 par cette probabilité de survie, on obtient 2,10 enfants par femme.

Avec une valeur de l'ICF égale à 1,39 en 1995, Genève se situe donc nettement au-dessous du seuil de renouvellement des générations et figure parmi les régions du monde où la fécondité est la plus basse. Durant les années 1975 à 1987, l'ICF a atteint ses valeurs les plus basses dans le canton, entre 1,20 et 1,27 enfant par femme.

Principaux indicateurs en matière de naissances

	Naissances			ICF (2)	TBR (3)	Naissances			ICF (2)	TBR (3)
	Filles	Garçons	Rapport de féminité (1)			Filles	Garçons	Rapport de féminité (1)		
1961	1 781	1 901	937	1,72	83	1 749	1 843	949	1,23	60
1962	1 959	2 042	960	1,80	88	1 724	1 806	955	1,21	59
1963	2 168	2 312	938	1,86	90	1 727	1 835	941	1,21	59
1964	2 453	2 415	985	1,93	96	1 798	1 830	983	1,22	61
1965	2 277	2 528	901	1,85	88	1 744	1 875	930	1,20	58
1966	2 297	2 491	923	1,78	85	1 825	1 943	939	1,24	60
1967	2 233	2 364	944	1,66	81	1 776	1 917	926	1,20	58
1968	2 220	2 363	940	1,61	78	1 959	1 975	992	1,27	63
1969	2 145	2 383	900	1,54	73	1 877	1 987	945	1,25	61
1970	2 203	2 361	933	1,52	73	2 096	2 158	971	1,37	67
1971	2 213	2 337	947	1,49	73	2 074	2 194	945	1,36	66
1972	2 165	2 274	952	1,46	71	2 079	2 298	905	1,39	66
1973	2 006	2 255	890	1,41	66	1 991	2 401	974	1,49	73
1974	2 004	2 065	970	1,34	66	1 992	2 310	969	1,46	72
1975	1 823	1 898	960	1,24	61	1 993	2 252	937	1,43	69
1976	1 791	1 812	988	1,21	60	1 994	2 259	951	1,41	69
1977	1 801	1 887	954	1,26	61	1 995	2 266	959	1,39	68
1978	1 733	1 804	961	1,21	59					

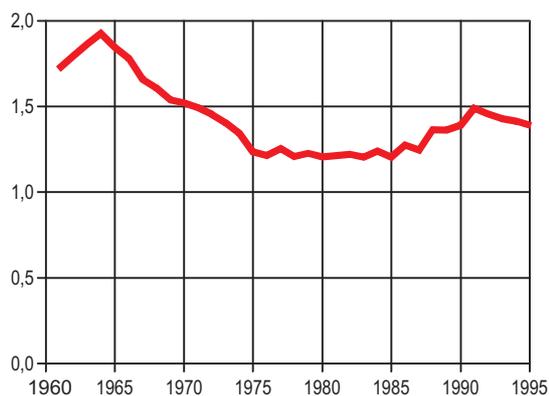
(1) Nombre de filles pour 1000 garçons à la naissance.

(2) Indicateur conjoncturel de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme).

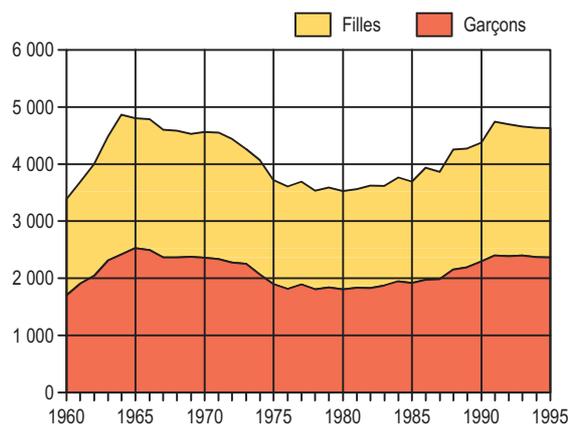
(3) Taux brut de reproduction (pour 100 filles nouveau-nées).

Indicateur conjoncturel de fécondité

Nombre moyen d'enfants par femme



Naissances vivantes selon le sexe



SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE. *Evaluation du nombre d'heures de travail accomplies dans les ménages. Etude statistique basée sur le recensement fédéral de la population de 1980, en réponse à la motion M 220*, Département de l'économie publique, Genève, mai 1985 (28 p.).

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE. *Les femmes à Genève, portrait statistique*, Etudes et documents n° 11, Genève, février 1988 (76 p.).

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE. *Nouvelles familles genevoises. Quelques considérations sur la structure des familles dans le canton de Genève, comparée à celle des cantons romands et de la Suisse, selon les résultats de divers recensements*, Etudes et documents n° 13, Genève, octobre 1991 (37 p.).

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE. *Mélanges démographiques*, Aspects statistiques n° 89, Genève, décembre 1992 (35 p.).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Mélanges démographiques*, Aspects statistiques n° 93, Genève, novembre 1993 (29 p.).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Profil des communes genevoises; résultats des recensements fédéraux de la population, des bâtiments et des logements de 1950 à 1990, volume 5*, Etudes et documents n° 18, Genève, novembre 1994 (203 p.).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Projections démographiques pour le canton de Genève, 1995-2020*, Etudes et documents n° 21, Genève, novembre 1995 (68 p.).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Ménages et familles à Genève; résultats du recensement fédéral de la population et des logements de 1990; volume 7*, Aspects statistiques n° 104, Genève, mars 1996 (36 p.). [Cette publication se compose de trois articles : (1) Ménages et familles à Genève. Vue d'ensemble. (2) Familles monoparentales d'aujourd'hui. (3) Je vis seule. Je vis seul. Qui suis-je ?].

Sommaire	Page
1. Etat de santé	30
2. Masse corporelle	32
3. Accouchements et interruptions volontaires de grossesse	34
4. Causes de décès	36
5. Espérance de vie	38
6. Emplois dans le secteur de la santé	40
7. Professions de la santé	42
8. <i>Bibliographie</i>	44

Vous sentez-vous bien ?

Se sentir plus ou moins bien est une indication importante pour mesurer l'état de santé d'une personne ou d'une population. Etre subjectivement en forme est une condition essentielle pour faire face aux difficultés de la vie. Cette appréciation intègre la notion de bien-être ressenti; elle est relativement indépendante de l'état de santé physique réel ou d'un éventuel diagnostic médical défavorable.

Dans ce domaine, il est intéressant de noter que, selon l'enquête suisse sur la santé de 1992/1993, les appréciations des femmes et des hommes ne se distinguent que très légèrement. La prochaine enquête (1997) permettra de vérifier l'ensemble de ces résultats.

Dans l'ensemble, 38 % des femmes et 40 % des hommes annoncent se sentir très bien; 42 % et 43 % déclarent aller bien. Ces deux groupes, affichant un état de santé subjectif excellent ou satisfaisant, totalisent environ 80 % de la population de 15 ans ou plus, soit quatre personnes sur cinq.

Seulement 15 % des femmes et 13 % des hommes déclarent aller moyennement. La proportion chute à 5 % pour ceux qui se sentent mal ou très mal (plus précisément 5,1 % pour les effectifs féminins et 4,5 % pour les effectifs masculins).

La part de ces deux derniers groupes, présentant un état de santé subjectif peu ou pas du tout satisfaisant, correspond à une personne sur cinq.

Au niveau genevois, cette part représente quelque 61 500 personnes de 15 ans ou plus, dont 34 600

femmes et 26 900 hommes, soit un effectif féminin supérieur d'environ 29 % à celui des hommes.

Il n'est pas surprenant de constater que ce sont essentiellement les personnes âgées qui se plaignent d'un état de santé peu satisfaisant. Le quart des femmes de 85 ans ou plus déclarent aller mal ou très mal. Cette proportion est cinq fois supérieure à celle de l'ensemble de la population.

En ce qui concerne les *modifications de l'état de santé perçu*, les femmes manifestent une plus grande sensibilité de perception. En effet, le graphique montre que 63 % d'entre elles annoncent aller comme d'habitude, tandis que plus de 71 % des hommes répondent aller comme toujours.

Quelque 37 % des femmes annoncent donc une modification de leur état de santé, soit sous forme d'amélioration ou de dégradation. Seulement 29 % des hommes déclarent aller différemment qu'à l'habitude.

Cette légère différence de sensibilité se manifeste dans les deux sens. Du côté positif, 15 % des femmes vont plutôt mieux, pour uniquement 10 % des effectifs masculins. Du côté négatif, 23 % des femmes déclarent aller moins bien, pour 20 % des hommes.

Apparemment, la santé auto-évaluée des femmes fluctue davantage que celle des hommes. Cette propension des femmes à ressentir plus fortement les variations de leur état de santé se vérifie au niveau suisse et semble confirmer qu'il s'agit bien d'une caractéristique généralisée.

Sources et notes méthodologiques

L'état de santé subjectif reflète l'état de santé tel que le ressent la personne interrogée. Cette indication est importante dans la mesure où l'auto-évaluation de sa propre santé détermine grandement le recours à un praticien ou aux services de soins. Cette variable est relativement indépendante de l'état de santé diagnostiqué par le médecin ou de l'existence de problèmes et de douleurs physiques réels.

Les données relatives à *l'état de santé subjectif* proviennent de l'*Enquête suisse sur la santé* (ESS) effectuée en 1992/93 par la section de la santé de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elles reposent sur les réponses de 15 300 individus âgés de 15 ans ou plus (une seule personne par foyer), selon un échantillonnage représentatif des populations suisse et genevoise comptant 23 000 ménages. Le nombre des participants genevois s'élève à 1 036 personnes (580 femmes et 456 hommes).

Les questions concernant l'auto-évaluation de l'état de santé distinguent l'état de santé subjectif du moment (*Comment allez-vous en ce moment ?*) de l'état de santé actuel par rapport à l'état habituel (*Vous sentez-vous plutôt mieux, comme toujours, ou plutôt moins bien ?*).

**Etat de santé subjectif de la population de 15 ans ou plus,
selon le sexe et le groupe d'âges, en 1992/93**

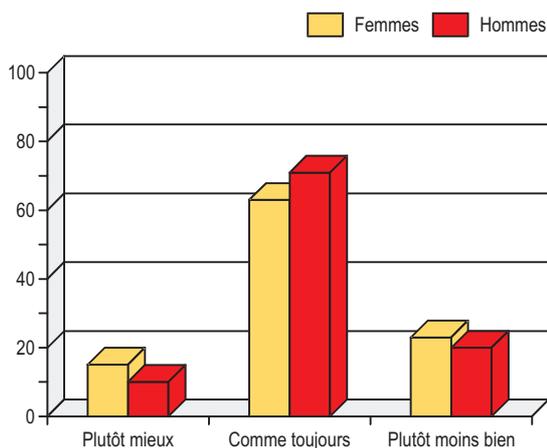
Jugement : "Je vais plus ou moins bien"

Je vais...	... très bien		... bien		... moyennement		... mal à très mal		Total	
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %
Femmes	64 900	38	71 100	42	25 900	15	8 700	5	170 500	100
15 - 24 ans	10 300	40	12 100	47	3 200	12	200	1	25 800	100
25 - 34	14 900	45	14 400	43	2 500	8	1 300	4	33 100	100
35 - 44	14 100	45	11 500	37	4 400	14	1 300	4	31 300	100
45 - 54	12 300	40	12 300	40	4 800	15	1 500	5	30 800	100
55 - 64	7 800	40	6 800	35	3 200	16	1 600	8	19 400	100
65 ans ou plus	5 500	18	14 000	46	7 900	26	2 700	9	30 200	100
Hommes	60 100	40	64 800	43	20 000	13	6 900	5	151 800	100
15 - 24 ans	13 300	60	7 800	35	1 000	5	-	-	22 000	100
25 - 34	11 900	39	13 700	45	3 800	12	900	3	30 300	100
35 - 44	14 700	45	14 900	45	2 800	8	600	2	33 000	100
45 - 54	7 100	28	10 000	40	6 500	26	1 700	7	25 300	100
55 - 64	7 500	38	9 000	46	1 800	9	1 400	7	19 700	100
65 ans ou plus	5 600	26	9 500	44	4 000	19	2 400	11	21 400	100

**Etat de santé subjectif actuel comparé à l'état de santé habituel
de la population de 15 ans ou plus, selon le sexe, en 1992/93**

Jugement : "Je me sens plus ou moins bien par rapport à l'habitude"

Répartition en % par sexe



Trop maigre, trop gros(se) ?

L'indice de masse corporelle mesure l'excédent ou le déficit de poids par rapport à un poids théorique considéré comme idéal pour la santé. Il met en relation le poids des personnes avec leur taille. Cet indicateur est un des moyens de détection utilisés par la médecine préventive pour identifier certains groupes de population dont l'insuffisance pondérale ou l'obésité peuvent augmenter certains *facteurs de risque*.

Quatre catégories ont été définies. La première groupe les personnes ayant une insuffisance pondérale supérieure à 11 % par rapport à leur poids idéal. La deuxième totalise les personnes ayant un poids considéré comme normal, s'écartant du poids idéal de plus ou moins 10 %. La troisième catégorie concerne les individus ayant un excédent de poids situé entre 11 % et 33 %. Finalement, la dernière catégorie regroupe les personnes souffrant d'obésité, dont le poids dépasse de plus de 33 % le poids idéal.

Il est important de préciser que les tailles et les poids servant de base aux calculs sont les valeurs que les personnes interrogées déclarent elles-mêmes. Il ne s'agit pas de valeurs mesurées. De ce point de vue, il est possible que les personnes indiquent une taille légèrement supérieure ou un poids légèrement inférieur à la réalité.

Les résultats, synthétisés dans le graphique, montrent que, pour les deux sexes, près de 60 % de la population affiche un poids considéré comme normal. Les différences entre les femmes et les

hommes se manifestent dans les autres catégories. En effet, près de 26 % des femmes présentent une *insuffisance pondérale* contre seulement 6 % des hommes. Cette différence provient essentiellement des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans, dont près de 52 % auraient un poids trop faible pour leur taille. Cependant, il est probable que l'indice de masse corporelle ne soit pas très bien adapté à la morphologie particulière de ce groupe d'âges composé en grande partie d'adolescentes encore en pleine croissance. De plus, la faiblesse des effectifs de certains groupes relativise la fiabilité de telles observations. Toutefois, l'ensemble des groupes d'âges affiche une proportion plus élevée de femmes déficientes en poids.

A l'opposé, les femmes se distinguent des hommes en ce qui concerne les *excédents de poids*. 12 % des femmes seulement contre 30 % des hommes ont une surcharge pondérale. Il en va de même pour la part des personnes obèses, qui s'élève respectivement à 4 % et 5 %. Visiblement le contrôle du poids est plus strict chez les femmes et l'attention au maintien de la ligne et de la forme physique se constate également parmi l'ensemble des groupes d'âges.

Il est à noter que les deux dernières catégories réunies représentent quelque 78 500 personnes sur les 312 600 personnes de 15 ans ou plus prises en compte par l'enquête. Cela signifie que plus d'une personne sur quatre vit avec un excédent de poids; les deux tiers de ces personnes sont des hommes.

Sources et notes méthodologiques

Les données relatives à la constitution physique, plus précisément celles relatives à l'*indice de masse corporelle*, sont tirées de la première *Enquête suisse sur la santé* (ESS) effectuée en 1992/93. L'ESS est la première source nationale à fournir des résultats concernant l'ensemble de la population.

Cette enquête repose sur les réponses de 15 300 individus âgés de 15 ans ou plus (une seule personne par foyer), selon un échantillonnage représentatif des populations suisse et genevoise comptant 23 000 ménages. Le nombre des participants genevois s'élève à 1 036 personnes (580 femmes et 456 hommes). La taille de cet échantillon cantonal assure une bonne fiabilité des résultats globaux. Toutefois, la réduction des effectifs par le découpage en groupes d'âges peut, dans certains cas, diminuer la signification statistique des données au point d'interdire toute interprétation des résultats.

L'*indice de masse corporelle* met en relation le *poids* et la *taille* selon la formule suivante : $\text{Poids en kg} / (\text{Taille en m})^2$

Les catégories sont délimitées ainsi par l'OFS :

<i>insuffisance pondérale</i>	résultat inférieur à 20
<i>poids normal</i>	résultat compris entre 20 et 25 inclus
<i>surcharge pondérale</i>	résultat supérieur à 25, jusqu'à 30 inclus
<i>obésité</i>	résultat supérieur à 30.

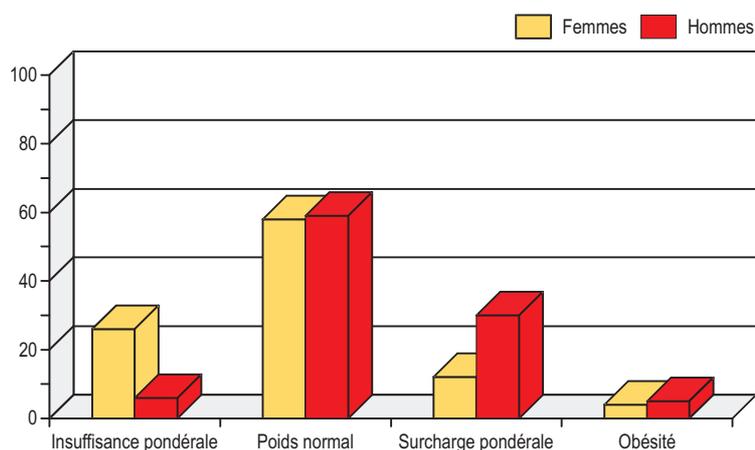
Indice de masse corporelle selon le sexe et le groupe d'âges, en 1992/93

	Insuffisance pondérale		Poids normal		Surcharge pondérale		Obésité		Total (1)	
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %
Femmes	42 500	26	95 000	58	20 400	12	6 400	4	164 200	100
15 - 24 ans	13 400	52	10 500	41	1 900	7	-	-	25 800	100
25 - 34	7 700	24	20 100	62	3 500	11	1 100	3	32 300	100
35 - 44	8 800	29	18 200	61	2 200	7	800	3	30 000	100
45 - 54	6 700	22	19 200	63	3 000	10	1 300	4	30 300	100
55 - 64	2 800	15	10 800	57	4 800	25	600	3	18 900	100
65 ans ou plus	3 100	11	16 200	60	5 000	19	2 700	10	26 900	100
Hommes	9 300	6	87 200	59	44 700	30	7 100	5	148 400	100
15 - 24 ans	3 400	16	16 000	75	1 300	6	700	3	21 500	100
25 - 34	1 800	6	20 500	68	6 400	21	1 400	5	30 100	100
35 - 44	1 500	5	20 000	62	9 300	29	1 500	5	32 300	100
45 - 54	800	3	12 200	48	10 900	43	1 400	6	25 300	100
55 - 64	1 300	7	7 900	41	9 100	48	800	4	19 200	100
65 ans ou plus	600	3	10 600	53	7 700	38	1 200	6	20 100	100

(1) Sans les non-réponses de 6 300 femmes et 3 400 hommes.

Indice de masse corporelle selon le sexe, en 1992/93

Répartition en % par sexe



Accouchements, interruptions volontaires de grossesse

Accouchements

La dernière quinzaine d'années voit une croissance régulière du nombre d'accouchements dans le canton, qui passent d'un peu plus de 4 000 au début des années 80 à près de 5 700 en 1991, soit une augmentation d'environ 40 %. En fait, cette progression se produit sur à peine 10 ans, entre 1982 et 1991. A partir de 1992, le nombre total d'accouchements baisse légèrement.

La part des accouchements pratiqués à la Maternité de l'Hôpital cantonal ne varie que faiblement : elle passe d'environ 55 % au début de la période à 50 % au cours des dernières années. Quant aux accouchements survenus au domicile de la mère, leur part varie, d'une année à l'autre, entre 0,5 % et 1,0 % du total.

Interruptions volontaires de grossesse

Après une forte diminution entre 1980 et 1981, le nombre total d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) diminue lentement jusqu'en 1987, avant d'amorcer une petite remontée et de culminer

en 1990, mais sans atteindre les sommets d'avant 1985. Depuis, la tendance est à nouveau à la baisse. En examinant la répartition des IVG selon le domicile des femmes, on doit admettre que l'abaissement de leur nombre à Genève n'est dû qu'à la diminution de ce que l'on pourrait appeler le «tourisme» de l'interruption de grossesse, qui pousse – on pourra bientôt dire poussait – les femmes des cantons opposés à l'avortement vers des cantons plus libéraux en la matière, dont Genève. En effet, alors que la proportion des patientes résidant dans d'autres cantons s'élevait à 47 % en 1980, elle n'est plus que de 14 % en 1995.

La part, plus faible, des femmes provenant de l'étranger est également orientée à la baisse entre 1981 (15 % du total) et 1994 (6 %), avant de remonter à 10 % en 1995.

Quant aux IVG pratiquées sur des femmes résidant dans le canton, leur nombre est relativement stable, oscillant, tout au long de la période, entre 1 400 et 1 800 par an.

Sources et notes méthodologiques

Les accouchements décrits ici sont ceux survenus (quel que soit le lieu de domicile de la mère au moment de l'accouchement) dans les établissements hospitaliers genevois, soit dans la division d'obstétrique de l'Hôpital cantonal (Maternité), soit dans les cliniques privées, ou à domicile avec l'aide d'une sage-femme.

Le produit de l'accouchement peut être une ou plusieurs naissances, qu'il s'agisse d'enfant(s) né(s) vivant(s) ou de mort-né(s). On parle d'*accouchement simple* s'il n'y a qu'une naissance et d'*accouchement multiple* (ou gémellaire) s'il y a plusieurs naissances. Toutes les données concernant les accouchements proviennent des Hôpitaux universitaires de Genève et du Service du médecin cantonal.

L'interruption volontaire de grossesse (IVG) peut être pratiquée à Genève pour autant que certaines conditions soient réunies (cf. Code pénal suisse, articles 120 et 121) et qu'une procédure réglementée par la législation genevoise soit suivie (cf. règlement E 3 4).

Le Service du médecin cantonal, rattaché au Département de l'action sociale et de la santé, est l'autorité compétente chargée de recueillir les avis conformes établis par les *médecins autorisés* permettant le recours à l'IVG. Ce service centralise également les déclarations d'interruptions volontaires de grossesse pratiquées dans les établissements hospitaliers genevois, tant publics que privés. Bien que ces données puissent être détaillées selon l'origine et le domicile de la personne, on ne peut les rapporter directement à la population résidante du fait qu'elles n'incluent pas les IVG pratiquées hors du canton sur des femmes domiciliées à Genève.

Cette statistique est exhaustive et couvre l'ensemble des IVG légalement pratiquées sur le territoire cantonal.

**Accouchements, selon le lieu de l'événement,
et interruptions volontaires de grossesse pratiquées, selon le domicile des patientes**

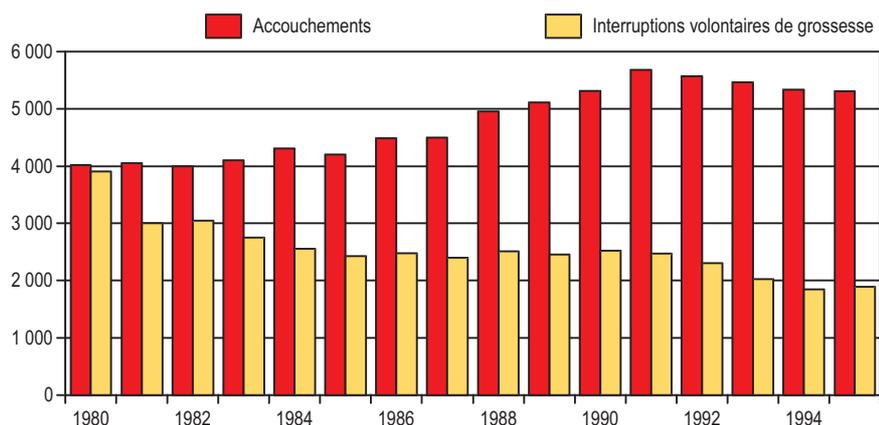
	Accouchements			Interruptions volontaires de grossesse			
	Total	dont à domicile (1)	dont à la Maternité (2)	Canton de Genève	Autres cantons suisse	Etranger	Total
1980	4 020	27	2 205	1 685	1 841	383	3 909
1981	4 052	40	2 220	1 444	1 123	439	3 006
1982	4 001	21	2 289	1 424	1 234	385	3 043
1983	4 100	34	2 276	1 515	863	370	2 748
1984	4 306	32	2 407	1 529	668	358	2 555
1985	4 204	24	2 317	1 513	597	322	2 432
1986	4 486	33	2 437	1 550	596	329	2 475
1987	4 494	25	2 378	1 551	545	304	2 400
1988	4 955	32	2 533	1 560	644	311	2 515
1989	5 112	38	2 456	1 668	509	282	2 459
1990	5 313	44	2 567	1 827	453	237	2 517
1991	5 679	42	2 829	1 788	448	233	2 469
1992 (3)	5 565	48	2 809	1 729	390	186	2 305
1993	5 458	32	2 751	1 530	352	144	2 026
1994	5 332	46	2 687	1 479	261	109	1 849
1995	5 308	28	2 827	1 444	255	188	1 887

(1) Avec l'aide d'une sage-femme.

(2) Maternité de l'Hôpital cantonal universitaire de Genève.

(3) Chiffres de la clinique de Bois-Gentil non compris (fermeture en 1992).

Accouchements et interruptions volontaires de grossesse



L'inégalité des sexes face à la mort

Si les femmes et les hommes sont égaux face à la certitude de mourir, ils ne le sont pas quant à la manière de décéder, ni à l'âge auquel intervient cet événement.

Le tableau présente les décès annuels selon les principales causes, exprimés pour cent mille habitants de chaque sexe.

En 1994, les maladies de l'appareil circulatoire constituaient la principale cause de décès des femmes, avec près de 303 décès pour cent mille femmes. Cette même année, ce sont les tumeurs qui ont emporté le plus d'hommes, avec 248 décès pour cent mille hommes.

Viennent ensuite, les tumeurs (204 décès) puis les maladies de l'appareil respiratoire (60 décès) pour les femmes, et les maladies de l'appareil circulatoire (245 décès) puis les morts violentes (78 décès) pour les hommes.

Les plus fortes différences de mortalité s'observent pour le groupe des maladies infectieuses, où la fréquence des décès masculins est le double de celle enregistrée chez les femmes (39 hommes et 18 femmes pour cent mille). Cet écart s'explique en grande partie par le SIDA dont près de trois décès sur quatre concernent les hommes.

Les morts violentes touchent également davantage les hommes que les femmes. En effet, le taux de mortalité de 78 décès pour cent mille hommes correspond à une surmortalité masculine de l'ordre de 50 % par rapport aux 52 décès violents

observés chez les femmes. L'écart est encore plus grand pour les taux de suicides qui s'élèvent à 26 pour 100 000 chez les hommes contre 14 chez les femmes, soit une «sursuicidité» masculine de près de 100 %.

Le graphique offre l'avantage de supprimer les très fortes variations annuelles en présentant les résultats sous la forme de moyennes pour la période 1991 - 1994. Sur l'ensemble de cette période, nous constatons que près de deux tiers des décès résultent des maladies de l'appareil circulatoire (représentant en moyenne 39 % des décès chez les femmes) et des tumeurs (26 % des décès féminins). Les proportions se chiffrent à 31 - 32 % des décès masculins pour chacune de ces deux causes de décès.

Il est intéressant de noter que les différences apparaissent plus marquées lorsque les causes de décès sont dépendantes de modes de vie différents, comme c'est le cas pour les morts violentes ou les maladies infectieuses, influencées notamment par le SIDA. Il est probable que la part plus importante des décès dus aux tumeurs observée chez les hommes provienne en grande partie des habitudes liées à une plus forte et plus ancienne consommation de tabac.

Ces inégalités face à certains types de décès semblent donc relever davantage du comportement personnel et social des individus que de différences biologiques existant entre les sexes.

Sources et notes méthodologiques

La statistique des décès et des causes de décès est tirée de la statistique fédérale de l'état civil. L'information de base provient du certificat de décès établi par le médecin lors de la constatation de l'événement. Les décès enregistrés concernent les personnes domiciliées dans le canton, quel que soit le lieu du décès. A l'inverse, les décès des personnes domiciliées hors du canton sont exclus, même s'ils ont lieu sur le territoire cantonal.

Les groupements de causes de décès retenus ici sont tirés de la liste B à 50 positions de la classification internationale des maladies (CIM) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 8^e révision, retenue depuis 1969 par l'Office fédéral de la statistique. Du fait de cette ventilation, certaines causes présentent un nombre de cas relativement faible. Les résultats concernant ces groupes doivent être interprétés prudemment.

La *cause de décès* retenue lors de l'élaboration des tableaux statistiques est la cause primaire du décès (principale maladie ou cause de l'accident mortel, responsables de la mort).

Le *taux de mortalité* est le rapport entre le nombre de décès observés durant l'année et la population résidente moyenne. Il s'exprime pour cent mille habitants de chaque sexe. Le total des taux par cause de décès équivaut au *taux brut de mortalité* des populations féminine et masculine.

Taux de mortalité selon le sexe et la cause (1)

Pour cent mille personnes de chaque sexe

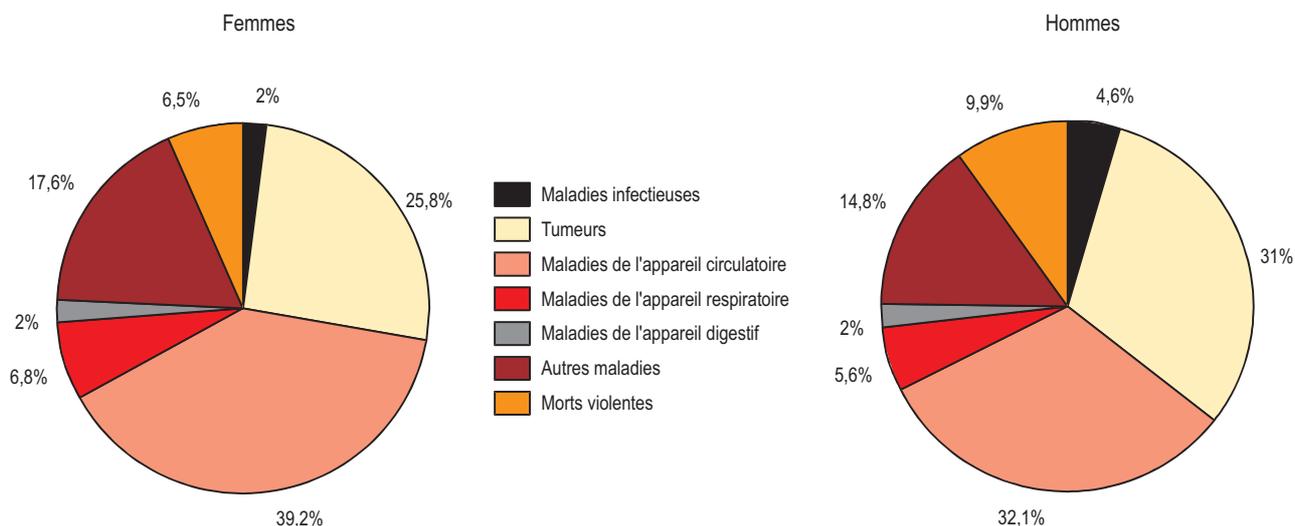
	1991		1992		1993		1994	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Maladies infectieuses et parasitaires	12,4	36,7	15,8	38,7	17,2	37,8	18,4	39,0
dont SIDA	6,0	30,1	7,4	28,9	6,9	27,0	10,7	30,9
Tumeurs	234,9	264,9	188,9	248,9	200,1	265,1	204,4	248,1
Troubles du métabolisme	10,9	7,1	19,8	7,1	11,8	6,5	13,6	9,1
Maladies du sang	1,0	3,3	1,0	1,1	1,5	1,6	2,9	0,5
Maladies du système nerveux	0,5	-	-	0,5	1,0	1,1	-	-
Maladies de l'appareil circulatoire	334,5	284,1	321,4	272,9	303,7	261,8	302,5	244,9
Maladies de l'appareil respiratoire	54,3	46,0	50,4	46,3	53,5	44,8	59,7	47,0
Maladies de l'appareil digestif	15,9	17,5	13,4	18,0	17,2	16,2	18,4	14,9
dont cirrhose du foie	8,0	13,1	7,9	13,6	8,8	11,3	8,3	10,7
Maladies de l'appareil uro-génital	1,5	2,2	1,5	2,7	1,0	1,6	-	-
Complications de la grossesse	-	///	0,5	///	-	///	-	///
Malformations congénitales	1,5	1,6	4,0	4,9	2,0	2,2	4,9	1,1
Mortalité périnatale (2)	6,8	7,5	9,5	3,8	6,2	6,2	4,4	5,0
Symptômes, états morbides mal définis	37,8	35,6	35,1	33,2	47,1	47,0	59,2	46,4
Toutes autres maladies	74,2	56,4	71,2	67,5	69,2	66,9	85,4	77,4
Morts violentes	59,2	88,1	47,0	83,3	53,5	79,9	51,5	77,9
Accidents de véhicule à moteur	4,0	13,1	3,5	12,5	3,4	13,0	5,8	9,6
Autres accidents	32,8	38,3	30,2	36,5	30,9	30,2	26,2	33,6
Suicides	18,9	30,7	12,4	24,0	15,7	27,0	13,6	26,1
Toutes autres causes extérieures	3,5	6,0	1,0	10,3	3,4	9,7	5,8	8,5
Total	843,1	848,5	771,9	829,5	780,0	834,6	823,4	808,4

(1) Selon la codification internationale des maladies et causes de décès, adaptée aux conditions suisses (8e révision). Liste B, codes 1 à 50.

(2) Mort-nés + décès entre 0 et 6 jours révolus / naissances vivantes + mort-nés.

Principales causes de décès en 1991/94

Répartition en % par sexe



Les femmes vivent plus longtemps

Chacun le sait peu ou prou, il existe, en terme de *durée moyenne de vie*, une différence certaine entre les femmes et les hommes. Vers 1990, à Genève l'*espérance de vie à la naissance* est égale à 81,5 ans pour les premières, à 74,5 ans pour les seconds (écart : 7,0 ans ou +9,4 % en faveur du sexe féminin). A 65 ans, cet écart est encore marqué; à cet âge-là, aujourd'hui, les femmes peuvent espérer vivre encore 20,4 ans, les hommes 16,0 ans (écart : 4,4 ans ou + 27,5 % en faveur des femmes).

Une autre manière de mettre en évidence les différences de mortalité entre sexe féminin et sexe masculin est de retenir le nombre de *survivants* (pour 10 000 naissances vivantes) à l'un ou l'autre âge. Au début de la présente décennie, on comptait, par exemple, à 20 ans, 9 899 survivantes contre 9 858 survivants; à 50 ans, 9 625 et 9 233 respectivement. La probabilité de survivre entre ces deux âges est donc égale à 97 % pour les femmes, à 94 % pour les hommes. On notera aussi que la sous-mortalité féminine est forte à tous les âges (période d'observation prise comme exemple : 1989/1992); ce n'est qu'au-delà de 90 ans que la mortalité féminine rejoint, puis dépasse (chacune et chacun doit bien finir pas mourir un jour !), celle des hommes.

Relevons encore que la mortalité «genevoise» est très semblable à celle de l'ensemble du pays; toutes

deux sont parmi les plus faibles que l'on peut observer dans les pays les plus développés.

Pendant longtemps, la mortalité est restée relativement stable, ne s'améliorant que très lentement. Ce n'est que depuis un peu plus d'un siècle que la valeur de l'espérance de vie à la naissance a augmenté de manière régulière et assez rapide. C'est la raison pour laquelle ce chapitre retient, exceptionnellement, une vision à long terme de la mortalité (environ 90 ans). Du début du siècle à aujourd'hui, la durée moyenne de vie a crû, à Genève, de 30,2 ans (ou 4 mois par an) pour les femmes, de 28,0 ans (3,7 mois par an) pour les hommes. Relevons encore qu'antérieurement, dans des régimes de mortalité élevée, l'écart entre l'espérance de vie des sexes féminin et masculin était très faible (par exemple : un an seulement en France, vers 1825). A cette époque, on observe aux âges jeunes plutôt une surmortalité féminine, la surmortalité masculine n'apparaissant que dès l'âge de 45 ans; de plus, les écarts entre mortalités masculine et féminine aux divers âges sont relativement peu importants. Cela peut être expliqué par le fait que dans un régime de ce type les maladies infectieuses ont une importance telle qu'elles «gomment», pour ainsi dire, les autres causes de décès; les maladies infectieuses expliquent également la surmortalité féminine aux âges jeunes et aux âges où la femme est féconde.

Sources et notes méthodologiques

L'Office cantonal de la statistique calcule des tables de mortalité estimées à partir de la statistique fédérale des décès d'une part, des structures de la population selon le sexe et le groupe d'âges résultant des recensements fédéraux de la population d'autre part.

L'espérance de vie et l'ordre de survie sont deux des fonctions de ces tables. L'*espérance de vie* à un âge x quelconque mesure le nombre moyen d'années restant à vivre pour les survivants atteignant cet âge x , selon les conditions de mortalité de la table. L'*espérance de vie à la naissance* est un cas particulier d'espérance de vie; elle représente la durée moyenne de la vie d'individus soumis à partir de leur naissance à la mortalité de la table. L'*ordre de survie* indique le nombre de survivants à divers âges exacts, c'est-à-dire le nombre d'individus qui atteindraient respectivement chacun de ces âges, dans une «génération» d'effectif initial donné (10 000 personnes de chaque sexe), soumise à la mortalité étudiée (ici, au cours d'une période d'observation donnée).

Quant à l'*indice de sous-mortalité féminine*, il est obtenu en faisant le rapport, multiplié par 100, des probabilités de décès des sexes féminin et masculin pour les divers groupes d'âges quinquennaux.

Espérance de vie à la naissance et à 65 ans, selon le sexe

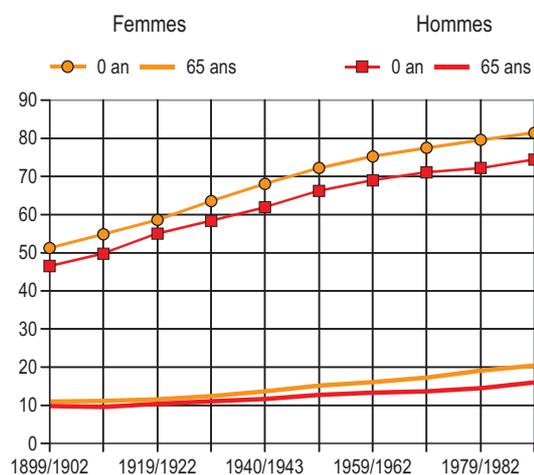
Epoque	Espérance de vie, en années				Ecart, en années, entre		Valeurs, si 1899/1902 = 100			
	Femmes		Hommes		femmes et hommes		Femmes		Hommes	
	0 an	65 ans	0 an	65 ans	0 an	65 ans	0 an	65 ans	0 an	65 ans
1899/1902	51,3	10,9	46,5	9,8	4,8	1,1	100	100	100	100
1909/1912	54,8	11,1	49,8	9,6	5,0	1,5	107	102	107	98
1919/1922	58,6	11,6	55,0	10,4	3,6	1,2	114	106	118	106
1929/1932	63,5	12,4	58,4	11,0	5,1	1,4	124	114	126	112
1940/1943	68,0	13,7	62,0	11,7	6,0	2,0	133	126	133	119
1949/1952	72,3	15,1	66,3	12,7	6,0	2,4	141	139	143	130
1959/1962	75,3	16,1	69,0	13,3	6,3	2,8	147	148	148	136
1969/1972	77,5	17,2	71,1	13,7	6,4	3,5	151	158	153	140
1979/1982	79,6	19,1	72,3	14,5	7,3	4,6	155	175	155	148
1989/1992	81,5	20,4	74,5	16,0	7,0	4,4	159	187	160	163

Survivants selon le sexe, à 20 et 50 ans

Epoque	Survivants, pour 10 000 naissances de chaque sexe				Probabilité de survie de 20 à 50 ans	
	Femmes		Hommes		Femmes	Hommes
	20 ans	50 ans	20 ans	50 ans		
1899/1902	7 952	6 297	7 826	5 471	0,7919	0,6991
1909/1912	8 378	6 834	8 259	6 005	0,8157	0,7271
1919/1922	8 788	7 294	8 643	6 883	0,8300	0,7964
1929/1932	9 251	8 053	9 012	7 409	0,8705	0,8221
1940/1943	9 390	8 633	9 195	7 957	0,9194	0,8654
1949/1952	9 613	9 074	9 420	8 603	0,9439	0,9133
1959/1962	9 746	9 341	9 581	8 943	0,9584	0,9334
1969/1972	9 825	9 511	9 714	9 170	0,9680	0,9440
1979/1982	9 867	9 528	9 800	9 191	0,9656	0,9379
1989/1992	9 899	9 625	9 858	9 233	0,9723	0,9366

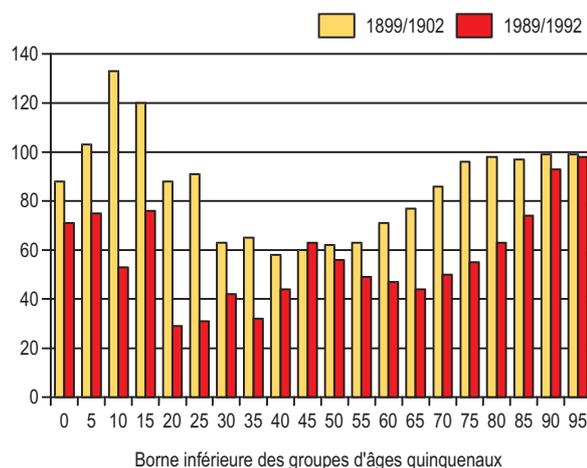
Espérance de vie à la naissance et à 65 ans, selon le sexe

En années



Indice de sous-mortalité féminine par groupe d'âges quinquennal

Rapport des probabilités de décès des sexes féminin et masculin pour les divers groupes d'âges (multiplié par 100)



Secteur de la santé : deux emplois sur trois occupés par des femmes

Le secteur de la santé occupait à Genève, en 1991, près de 22 000 personnes, soit 1 actif sur 12 travaillant dans le canton. Cela place ce secteur d'activité (8,3 % de l'emploi total du canton) entre le commerce de détail (22 100 emplois; 8,4 % du total) et les banques et assurances (20 800; 7,9 %).

Le domaine de la santé – tel qu'il a été défini ici par l'Office fédéral de la statistique – groupe non seulement les établissements de santé et du secteur ambulatoire, mais également les institutions vouées à la formation et à la recherche, certains établissements spécifiques de l'industrie et du commerce ainsi que les assurances sociales. Quant aux emplois recensés, ils incluent les personnels non sanitaires.

Les femmes sont très largement majoritaires dans ce secteur d'activité, où elles occupent 2 emplois sur 3 (66,9 % en 1991 contre 64,7 % en 1985). Parmi les rares domaines de la santé où leur part est inférieure à 50 %, on peut citer les laboratoires de mécanicien-dentiste, l'industrie pharmaceutique ou le commerce de gros de matériel médical. En revanche, leur part s'élève à environ 70 % dans les hôpitaux, les cabinets dentaires et les laboratoires médicaux; elle dépasse même 80 % dans les écoles d'infirmières, les pharmacies ou parmi le personnel infirmier du secteur ambulatoire.

Le secteur de la santé figure ainsi parmi les secteurs d'activité les plus féminisés, avant le commerce de détail (56,5 % de femmes) et l'enseignement (52,3 %).

Le travail à temps partiel

Autre caractéristique de ce secteur, la part importante des emplois à temps partiel : près de 30 % en 1991, contre seulement 20 % dans l'ensemble de l'économie genevoise. Ces emplois sont en forte progression par rapport à 1985, de 4 500 à 6 500, et les femmes en occupent près de 9 sur 10.

En résumé, plus de 14 600 femmes sont actives dans le secteur de la santé, ce qui représente 13,8 % de l'emploi féminin en 1991, contre 13,5 % en 1985; pour bon nombre d'entre elles, il s'agit d'une occupation à temps partiel (38,8 % contre 30,0 % en 1985).

Les producteurs de soins

La classification adoptée permet de distinguer, parmi les emplois du secteur de la santé, ceux qui concernent des soins à des patients. De 14 900 en 1985 (dont 66,7 % de femmes), l'effectif des *producteurs de soins* est passé à 17 600 en 1991 (67,6 %).

Autres secteurs de la santé

A la suite d'une baisse de l'emploi dans le commerce de gros de produits pharmaceutiques, le nombre de personnes occupées dans les *autres secteurs de la santé* a globalement reculé, alors que la part des femmes y a progressé (de 58,5 % à 64,0 %). Plus de 30 % du total de ces emplois sont le fait des seules pharmacies.

Sources et notes méthodologiques

Le domaine de la santé défini par l'Office fédéral de la statistique à partir de la *nomenclature générale des activités économiques* englobe les institutions offrant des biens ou des services sanitaires. Celles-là ont été réparties en six catégories : formation et recherche; établissements de santé; secteur ambulatoire; autres institutions du service de santé; secteurs spécifiques (industrie et commerce); assurances sociales.

Les *emplois* sont définis d'après le recensement fédéral des entreprises (RFE). Le terme *emploi* désigne les personnes travaillant au moins six heures par semaine dans un établissement; celles occupées pendant moins de 90 % de la durée de travail usuelle dans l'établissement sont comptées parmi les *emplois à temps partiel*. Les résultats publiés proviennent des RFE de 1985 et 1991; ils incluent les personnels non sanitaires du secteur de la santé. Rappelons que contrairement aux résultats des recensements de la population, ceux des entreprises prennent en considération les actifs ne résidant pas dans le canton (navetteurs vaudois, frontaliers, etc.).

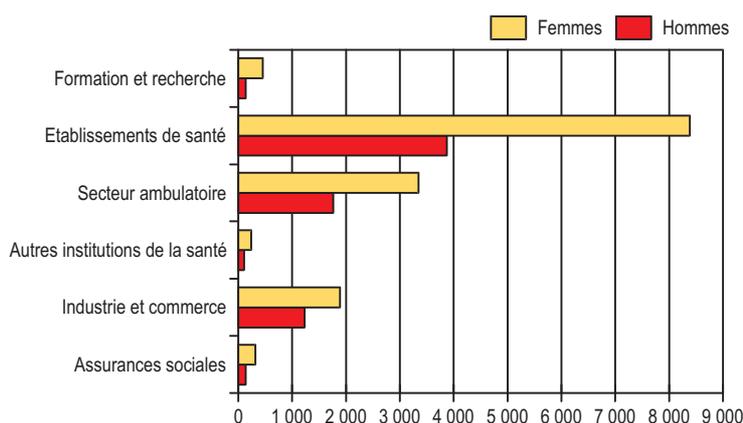
Voir également le chapitre *Emploi et vie active*.

Emplois dans le secteur de la santé, selon le taux d'occupation, le sexe et le domaine d'activité

Nomenclature du RFE 1991	1985				1991			
	Total	Femmes en %	dont à temps partiel (1)		Total	Femmes en %	dont à temps partiel (1)	
			Total	Femmes en %			Total	Femmes en %
Formation et recherche	401	76,6	126	85,7	589	76,7	340	85,3
Ecole à programme d'enseignement spécial	209	69,4	63	76,2	261	69,3	105	81,0
Ecole professionnelle d'infirmières	192	84,4	63	95,2	326	82,8	235	87,2
Cours de médecine domestique	-	-	-	-	2	50,0	-	-
Etablissements de santé	10 174	68,0	1 967	86,4	12 249	68,4	3 083	87,9
Hôpital de court séjour	6 307	69,8	1 190	87,2	7 870	70,1	1 872	89,9
Hôpital de long séjour	1 841	69,4	289	92,4	1 745	69,5	327	93,9
Clinique psychiatrique	1 176	62,5	224	88,4	1 212	62,3	282	89,4
Autres établissements pour malades	71	62,0	31	67,7	218	61,5	69	79,7
Institutions pour handicapés	779	58,5	233	75,5	1 204	63,2	533	77,7
Secteur ambulatoire	4 404	64,4	1 412	85,3	5 112	65,5	1 978	86,6
Cabinet de médecin	1 793	64,9	613	91,7	1 999	65,7	837	92,8
Cabinet dentaire	1 058	65,3	348	74,4	1 133	69,4	444	84,5
Cabinet de psychothérapie	65	49,2	8	87,5	109	56,9	44	70,5
Chiropraticien et guérisseur	38	63,2	11	100,0	41	63,4	18	88,9
Physiothérapeute, ergothérapeute, etc	318	59,1	133	83,5	352	61,1	146	86,3
Infirmier(ère), sage-femme, etc.	96	92,7	57	96,5	131	86,3	64	87,5
Laboratoire de mécanicien-dentiste	156	14,7	13	61,5	133	10,5	11	36,4
Laboratoire médical	363	72,7	109	78,9	429	71,3	158	77,2
Service ambulatoire	517	69,6	120	87,5	785	65,4	256	80,5
Autres institutions de santé	418	61,2	161	64,6	345	69,9	171	91,2
Autres institutions du service de santé	348	59,5	140	59,3	268	69,8	148	90,5
Cabinet de vétérinaire	66	72,7	21	99,0	77	69,1	23	94,7
Autres institutions du service vétérinaire	4	25,0	-	-	-	-	-	-
Secteurs spécifiques (industrie et commerce)	3 954	56,1	781	81,4	3 117	60,6	827	86,2
Industrie pharmaceutique	845	47,7	52	88,5	733	48,3	76	76,3
Fabrication de matériel médical	186	47,3	12	50,0	201	33,3	30	80,0
Commerce de gros : produits pharmaceutiques	1 029	43,9	117	90,6	320	47,5	72	80,6
Commerce de gros : matériel médical	304	42,4	57	75,4	278	39,2	45	80,0
Commerce de détail : pharmacie	1 341	74,5	497	80,3	1 337	80,6	525	92,0
Commerce de détail : droguerie	174	62,6	23	73,9	158	63,3	55	80,0
Commerce de détail : matériel médical	75	50,7	23	82,6	90	32,2	24	41,7
Assurances sociales	436	61,7	44	84,1	445	70,1	92	94,6
Caisse d'assurance-maladie	372	68,3	41	87,8	376	76,9	87	96,6
Assurance-accidents (CNA)	64	23,4	3	33,3	69	33,3	5	60,0
Total	19 787	64,7	4 491	84,4	21 857	66,9	6 491	87,3

(1) Personnes occupées à moins de 90 % de la durée habituelle de travail de l'établissement.

Emplois dans le secteur de la santé, selon le domaine d'activité et le sexe, en 1991



Les professions de la santé : un effectif féminin en augmentation

Près de 11 000 personnes résidant dans le canton de Genève exerçaient une *profession de la santé* lors du dernier recensement fédéral de la population de 1990, ce qui représente 5,5 % du total des 198 000 actifs occupés du canton. A titre de comparaison, on dénombrait 9 800 actifs dans les professions de l'enseignement et de l'éducation (5,0 %) et 10 600 dans celles de l'hôtellerie et de l'économie domestique (5,4 %).

Dans l'ensemble de l'éventail des professions, celles relatives à la santé figurent parmi les plus féminisées. Deux indicateurs parmi d'autres en témoignent :

- sur 10 professionnels de la santé, on compte 7 femmes en 1990 (70,6 %), part nettement supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble de la population active occupée (42,5 %);
- une femme sur 11 exerce une profession de la santé, alors que seul 1 homme sur 35 se trouve dans cette situation.

Parmi les 7 639 femmes actives dans les professions de la santé, on compte un peu plus d'un tiers d'étrangères; les frontalières, particulièrement nombreuses dans ces professions, ne sont pas comptées puisqu'elles ne résident pas dans le canton.

En majorité, des auxiliaires soignantes

Dans plusieurs genres de professions, la proportion de femmes dépasse 80 % des actifs occupés. C'est le cas, notamment, parmi les laborantines médicales, les aides médicales ou en médecine dentaire, les infirmières diplômées et les aides hospitalières. Dans le groupe des auxiliaires soignants, qui représente près la moitié de l'effectif total des professions de la santé, les femmes sont très nettement majoritaires (86 %).

Dans les professions médicales

Dans le groupe des professions médicales, pour lesquelles on exige l'obtention d'un diplôme fédéral (après 5 ou 6 années d'études), on a recensé près de 1 000 femmes en 1990 : 640 médecins, 78 dentistes, 15 vétérinaires et 224 pharmaciennes. Leur nombre a considérablement progressé au cours des années quatre-vingt, passant de 574 en 1980, à 957 en 1990 (+ 67 %).

Un tiers des professions médicales sont désormais exercées par des femmes (34 %), contre un quart seulement en 1980 (24 %). Leur part est la plus élevée parmi les pharmaciens (64 %), alors qu'elle est de 31 % parmi les médecins.

Sources et notes méthodologiques

Les 25 genres de professions figurant dans le tableau de la page suivante appartiennent à la classe des professions de la santé selon le Répertoire des professions établi par l'Office fédéral de la statistique à l'occasion de l'exploitation des résultats du recensement de la population de 1990 (RFP 90). La comparaison des résultats des RFP de 1980 et 1990 a été faite à l'OCSTAT à l'aide d'une table de conversion élaborée par l'OFS. Cependant, pour certains genres de professions, les comparaisons ne sont pas possibles ou ne donnent que des valeurs approximatives, pour des raisons qui tiennent aux changements effectués dans le mode d'enregistrement des professions entre 1980 et 1990.

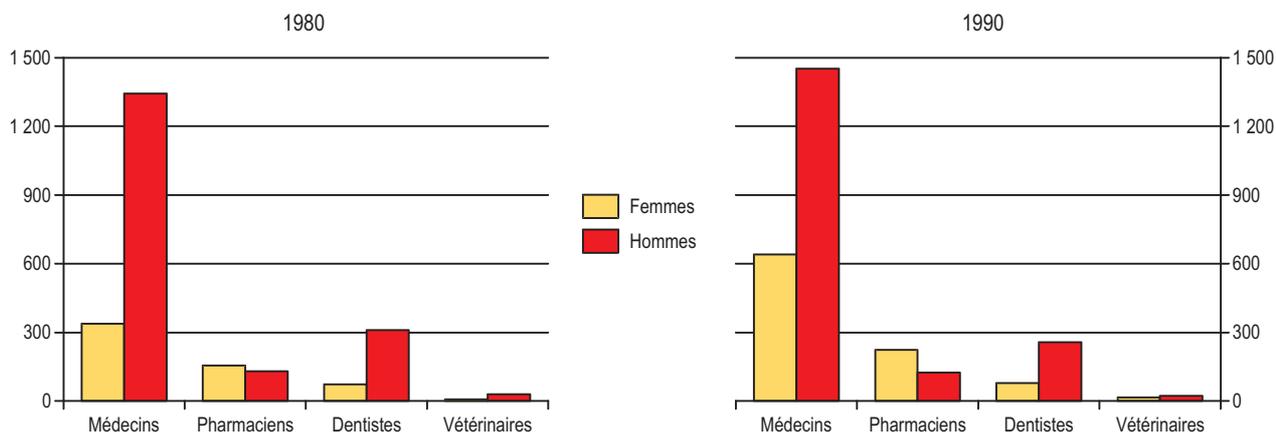
Les résultats publiés portent sur les personnes actives résidant dans le canton et qui consacrent au moins une heure par semaine (6 heures en 1980) à un travail productif au sens de la comptabilité nationale.

Voir également le chapitre intitulé *Emploi et vie active*.

Personnel de la santé selon le sexe et la profession

Nomenclature du RFP 1990	1980				1990			
	Femmes	Hommes	Total	Femmes en %	Femmes	Hommes	Total	Femmes en %
Prof. de la médecine humaine et de la pharmacie	1 688	1 482	3 170	53,2	1 814	1 647	3 461	52,4
Médecins	338	1 345	1 683	20,1	640	1 452	2 092	30,6
Aides médicales	790	-	790	100,0	438	20	458	95,6
Pharmaciens	155	129	284	54,6	224	125	349	64,2
Aides en pharmacie	405	8	413	98,1	512	50	562	91,1
Prof. de la thérapeutique et de la technique médicale	908	373	1 281	70,9	816	401	1 217	67,1
Physiothérapeutes	333	163	496	67,1	329	164	493	66,7
Physiothérapeutes (non médecins)	///	///	///	///	77	21	98	78,6
Guérisseurs, naturopathes	17	19	36	47,2	5	4	9	55,6
Opticiens	14	74	88	15,9	21	81	102	20,6
Masseurs	21	16	37	56,8	45	17	62	72,6
Assistants médico-techniques	98	38	136	72,1	78	47	125	62,4
Autres professions	37	18	55	67,3	118	47	165	71,5
Laborantins médicaux	388	45	433	89,6	143	20	163	87,7
Prof. des soins dentaires	138	498	636	21,7	516	398	914	56,5
Dentistes	74	310	384	19,3	78	258	336	23,2
Techniciens dentistes	26	188	214	12,1	13	130	143	9,1
Aides en médecine dentaire	///	///	///	///	356	10	366	97,3
Hygiénistes dentaires et autres prof. des soins dentaires	38	-	38	100,0	69	-	69	100,0
Prof. de la médecine vétérinaire	7	29	36	19,4	36	23	59	61,0
Vétérinaires	7	29	36	19,4	15	23	38	39,5
Aides-vétérinaires	///	///	///	///	21	-	21	100,0
Auxiliaires soignants	3 913	664	4 577	85,5	4 457	714	5 171	86,2
Sages-femmes	112	-	112	100,0	97	1	98	99,0
Infirmiers en pédiatrie et hygiène maternelle	136	-	136	100,0	282	-	282	100,0
Infirmiers en psychiatrie	127	89	216	58,8	48	28	76	63,2
Infirmiers diplômés	1 774	172	1 946	91,2	2 164	289	2 453	88,2
Aides hospitaliers, aides-infirmiers	959	209	1 168	82,1	1 627	341	1 968	82,7
Aides familiales	267	-	267	100,0	219	2	221	99,1
Autres professions soignantes	538	194	732	73,5	20	53	73	27,4
Total	6 654	3 046	9 700	68,6	7 639	3 183	10 822	70,6

Effectif des professions médicales, selon le sexe, en 1980 et 1990



OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE. *Emplois dans le domaine de la santé; une analyse des données des recensements des entreprises de 1985 et de 1991*, Berne, 1993 (55 p.).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *La santé en chiffres, recueil de statistiques socio-sanitaires sur le canton de Genève, édition 1995*, Etudes et documents n° 19, Genève, juin 1995 (157 p.).

C. Enseignement et formation

Sommaire	Page
1. Enseignement obligatoire	46
2. Taux de scolarisation	48
3. Enseignement secondaire postobligatoire	50
4. Diplômes postobligatoires	52
5. Orientation immédiate après le diplôme	54
6. Enseignement tertiaire non universitaire	56
7. Enseignement universitaire	58
8. Formation continue	60
9. Niveau de formation atteint	62
10. Personnel enseignant des établissements de l'enseignement public	64
10. <i>Graphiques</i>	66
11. <i>Bibliographie</i>	68

De l'enseignement enfantin au Cycle d'orientation

Scolarité primaire

En augmentation régulière au cours des années 60 – conséquence du «baby-boom» –, les effectifs de l'enseignement primaire ont commencé à décroître depuis le milieu des années 70, pour amorcer une nouvelle progression vers la fin des années 80 (les générations du «baby-boom» de 1955-1964 étant à leur tour en âge d'avoir des enfants).

Les filles sont moins nombreuses que les garçons dans l'enseignement primaire alors que dans l'ensemble de la population, tous âges confondus, on compte plus de femmes que d'hommes (environ 5 %). L'excédent de garçons à ces âges – de l'ordre de 2 % à 2,5 % – est la conséquence de l'écart existant à la naissance puisqu'il naît environ 105 garçons pour 100 filles (cette différence s'observe dans l'ensemble des sociétés humaines).

Enseignement spécialisé

La démographie seule n'explique pas cependant la forte proportion de garçons dans l'enseignement spécialisé genevois, puisque les garçons ont statistiquement deux fois plus de «chances» que les filles de fréquenter les classes et institutions spécialisées. Une analyse fine montre que les garçons sont les plus nombreux dans les classes destinées à aider des enfants d'intelligence normale mais qui présentent des troubles de comportement, d'adaptation à l'école ou d'intégration sociale (classes d'adaptation et institutions pour inadaptés scolaires).

Du primaire au Cycle d'orientation

Le Cycle d'orientation enregistre une baisse du nombre de ses élèves depuis 1978, comme l'enseignement primaire 3 à 4 ans plus tôt. L'effectif actuel, de l'ordre de 11 000 élèves, devrait se main-

tenir jusqu'en 1998/99. Après, sous l'effet de la récente reprise de la natalité, les effectifs devraient prendre une pente ascendante et dépasser les 13 000 élèves en 2005.

A l'entrée du Cycle d'orientation, les jeunes sont répartis dans différentes sections, plus ou moins exigeantes. Les garçons sont plus nombreux en section générale ou pratique, les jeunes filles dans les filières pré-gymnasiales (latine seulement, la section scientifique est davantage choisie par les jeunes gens, la section moderne n'est ouverte qu'en 8^e).

Dans le graphique illustrant la part de jeunes filles pour chacune des sections, l'axe médian représente le point d'équilibre entre jeunes gens et jeunes filles. Les sections dans lesquelles les jeunes filles sont plus nombreuses se trouvent au-dessus de l'axe; c'est le cas des sections latine et moderne. Dans les sections qui figurent au-dessous de l'axe médian, les jeunes filles sont sous-représentées; c'est le cas de la scientifique et de la générale. La lente convergence des courbes vers l'axe médian suggère une certaine réduction de la spécialisation des filières selon le sexe.

Taux de redoublement

Globalement, le taux de redoublement a diminué entre 1970 et 1994; on observe toutefois une légère hausse dans l'enseignement primaire de 1978 à 1989. Les jeunes filles redoublent moins que les jeunes gens dans les deux ordres d'enseignement. Les taux de redoublement, considérés ici comme indicateurs d'échec scolaire, fluctuent selon les années. Mais les jeunes filles sont de «meilleures élèves» tout au long de la scolarité obligatoire et l'écart avec les garçons se creuse au fil des degrés successifs.

Sources et notes méthodologiques

Source : Service de la recherche en éducation (SRED) - situation au 31 décembre.

L'enseignement primaire comprend les degrés enfantins 1 à primaire 6 ainsi que les classes ou institutions spécialisées de l'enseignement public et privé. La rubrique «autres sections» du Cycle d'orientation comprend les classes niveaux-options des collèges réformés ainsi que les classes d'accueil et d'atelier. Les élèves fréquentant l'École internationale de Founex (canton de Vaud) sont inclus dans l'enseignement privé.

Le *taux de redoublement* exprime la part (en %) des élèves d'un degré et pour une année donnés qui fréquentent une nouvelle fois ce même degré une année plus tard; il est calculé en rapportant le nombre de doubleurs d'une année à l'effectif de l'année précédente.

Elèves de l'enseignement primaire, selon le sexe

Degrés : 1ère enfantine à 6e primaire

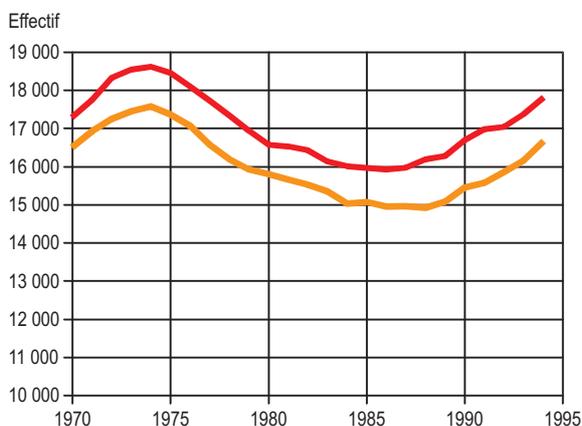
	1970		1975		1980		1985		1990		1994	
	Total	Filles en %										
Enseignement public	30 781	48,6	32 668	48,6	29 199	48,8	27 163	48,6	27 970	48,2	30 367	48,4
Classes enfantines et primaires	29 416	49,2	31 371	49,2	28 417	49,2	26 364	49,1	27 059	48,6	29 367	48,9
Enseignement spécialisé	1 365	34,5	1 297	33,8	782	33,9	799	30,3	911	35,0	1 000	32,2
Enseignement privé	3 031	51,3	3 151	46,9	3 175	49,1	3 867	48,4	4 181	47,1	4 096	48,2
Total	33 812	48,8	35 819	48,5	32 374	48,8	31 030	48,6	32 151	48,0	34 463	48,4

Elèves de l'enseignement secondaire obligatoire, selon le sexe

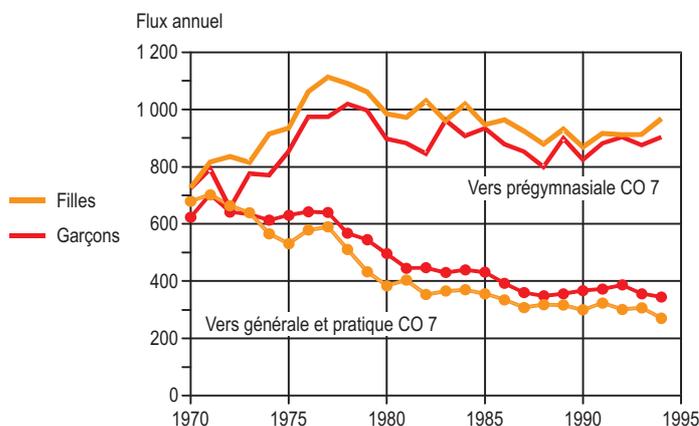
Degrés : 7, 8 et 9

	1970		1975		1980		1985		1990		1994	
	Total	Filles en %	Total	Filles en %	Total	Filles en %	Total	Filles en %	Total	Filles en %	Total	Filles en %
Cycle d'orientation (public)	8 770	50,4	10 980	50,5	12 162	49,0	11 157	49,1	10 403	49,5	10 642	48,7
Section latine	2 893	52,1	1 815	65,8	1 848	66,3	2 320	65,8	1 984	63,4	2 052	64,3
Section scientifique	1 095	26,3	2 618	32,3	3 402	33,3	2 828	30,9	2 720	34,2	2 850	34,7
Section moderne	887	81,5	1 095	81,6	1 353	78,5	963	73,1	910	77,1	1 005	71,9
Sections générale et pratique	3 732	49,4	3 780	46,7	3 189	44,5	2 771	45,8	2 476	45,1	2 395	42,5
Autres sections	163	33,7	1 672	50,6	2 370	47,2	2 275	48,4	2 313	49,7	2 340	48,5
Enseignement privé	1 136	42,6	1 350	43,3	1 492	40,6	1 896	45,4	1 834	46,5	1 686	45,2
Total	9 906	49,5	12 330	49,7	13 654	48,1	13 053	48,5	12 237	49,1	12 328	48,2

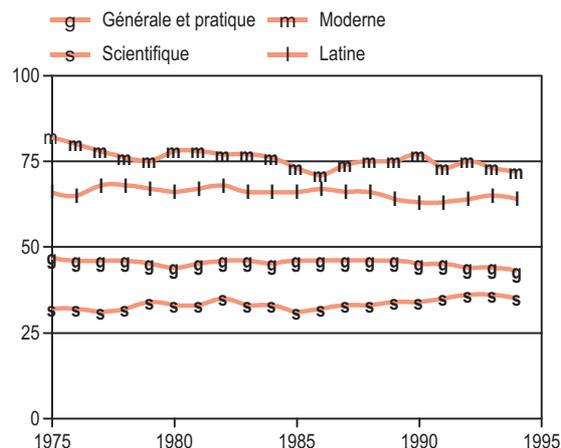
Evolution des effectifs d'élèves du primaire public et privé



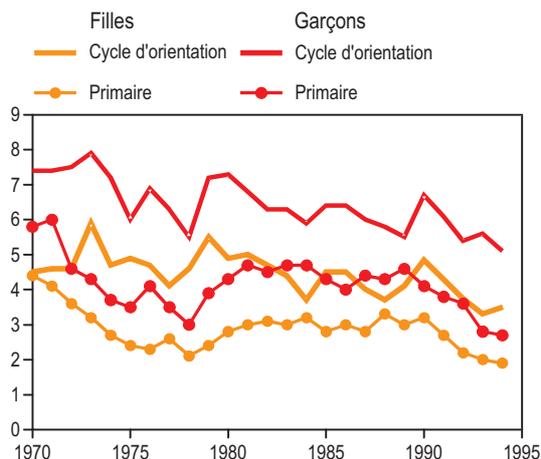
Passage du primaire au Cycle d'orientation (P 6 vers CO 7)



Evolution de la proportion de jeunes filles par section du Cycle d'orientation, en %



Taux de redoublement dans le primaire et au Cycle d'orientation, selon le sexe, en %



Après l'âge de la scolarité obligatoire

La poursuite des études au-delà de l'âge de la scolarité obligatoire est en constante augmentation depuis le début des années 70. La proportion des jeunes de 16 à 18 ans résidant et fréquentant une école publique ou privée du canton de Genève (hormis l'Université) est passée de 65 % en 1970 à 80 % en 1994. Dans l'appréciation de ces proportions on tiendra compte du fait que l'immigration de jeunes travailleurs qui ne poursuivent pas de formation tend à peser sur le taux de scolarisation.

Si, aujourd'hui, les taux de scolarisation des jeunes gens et des jeunes filles de 16 à 18 ans sont très proches, il n'en allait pas de même en 1970 où 77 % des hommes étaient scolarisés pour seulement 54 % des femmes. Les écarts étaient particulièrement grands à 18 et 19 ans. En 25 ans, les jeunes filles ont pratiquement rattrapé les jeunes gens (cf. *Niveau de formation atteint*, page 62).

Les parcours de formation ne sont pas pour autant identiques, comme le montre la comparaison entre le taux de scolarisation global (toutes formations confondues; *graphiques de gauche*) et le taux de scolarisation spécifique des filières postobligatoires publiques (*graphiques de droite*).

A 15 ans, globalement, la proportion des jeunes filles scolarisées égale aujourd'hui celle des jeunes gens. En revanche, la part des jeunes filles qui fréquentent une école postobligatoire publique est

plus importante que celle des jeunes gens, conséquence directe du moindre redoublement des jeunes filles durant la scolarité obligatoire (cf. *Enseignement obligatoire*, page 46).

De 16 à 18 ans, les taux de scolarisation dans l'enseignement postobligatoire sont identiques pour les deux sexes; les jeunes gens qui avaient redoublé durant leur scolarité obligatoire effectuent une formation postobligatoire à ces âges.

A 19 ans, le taux de scolarisation féminin est nettement inférieur à celui des hommes. Le différentiel est de l'ordre de 15 % en moyenne en faveur des jeunes gens. Il a plusieurs explications.

D'une part, entrant plus jeunes que les hommes dans l'enseignement postobligatoire, les femmes terminent plus tôt leur cycle de formation, d'autant plus qu'elles doublent aussi moins dans les cycles postobligatoires. A 19 ans, certaines d'entre elles suivent déjà une formation de niveau tertiaire (cf. *Enseignement tertiaire non universitaire*, page 56, et *enseignement universitaire*, page 58).

D'autre part, les jeunes filles suivent plus souvent des formations de trois ans. Elles sont en effet majoritaires à l'Ecole de culture générale et dans les filières commerciales et administratives, d'une durée de deux ou trois ans. Les jeunes gens sont plus nombreux dans les filières techniques, industrielles et artisanales qui demandent souvent quatre années de formation, voire cinq à l'Ecole d'ingénieurs.

Sources et notes méthodologiques

Sources : Service de la recherche en éducation (SRED), pour la population scolaire (situation au 31 décembre) et Office cantonal de la statistique, pour la population résidente.

Pour calculer le *taux de scolarisation*, on rapporte les scolarisés résidant dans le canton (y compris les apprentis en entreprise) à l'ensemble des résidents du même âge. Les étudiants de l'Université ne sont pas pris en compte.

La scolarité étant obligatoire jusqu'à 15 ans dans le canton de Genève, la classe d'âges de 15 à 19 ans a été retenue pour cette étude car elle correspond aux âges de la dernière année de la scolarité obligatoire (où le taux de scolarisation est quasiment de 100 %) et de la scolarité postobligatoire.

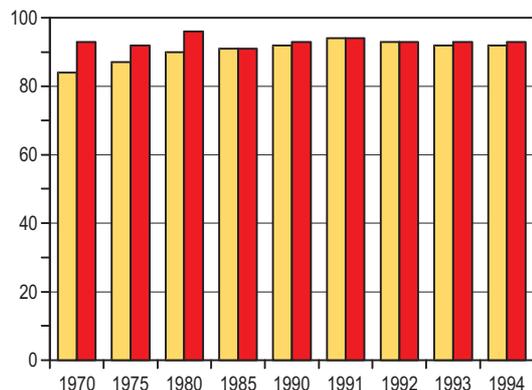
Taux de scolarisation après l'âge de la scolarité obligatoire, selon l'âge et le sexe, en %

Système scolaire public et privé (sauf l'Université)

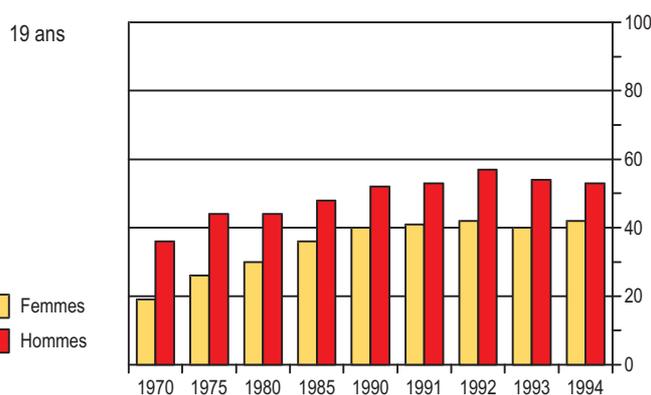
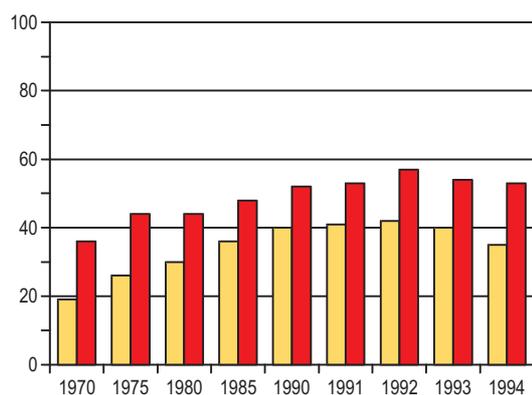
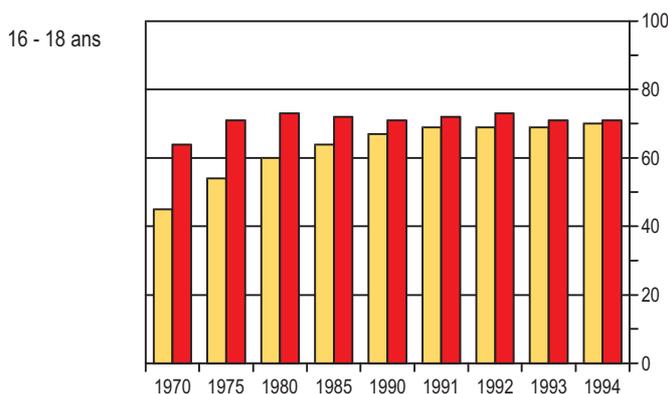
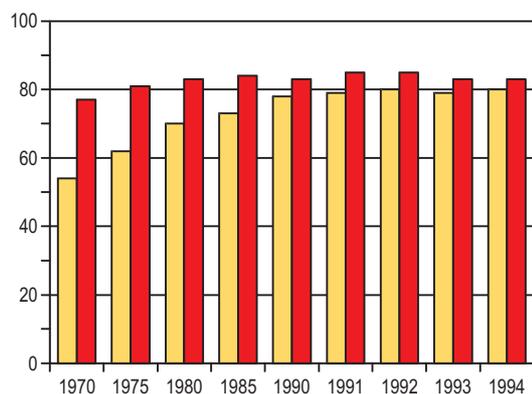
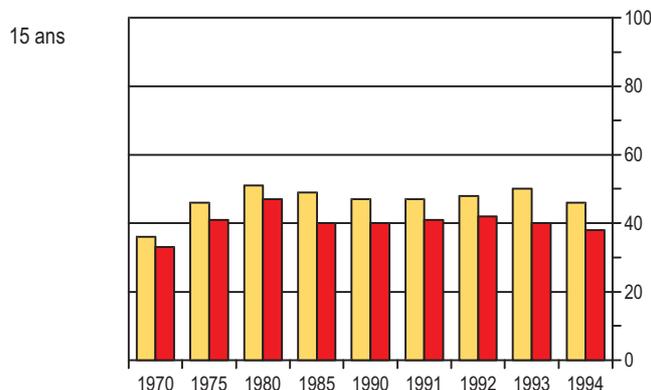
	15 ans		16 ans		17 ans		18 ans		19 ans	
	Femmes	Hommes								
1970	84,3	93,5	63,3	85,6	58,5	79,9	39,6	66,5	19,0	35,9
1975	86,6	92,3	68,8	89,3	66,4	82,8	50,8	72,0	25,7	44,4
1980	89,9	96,4	73,2	88,9	73,9	86,5	60,5	73,0	29,8	44,0
1985	91,3	91,2	77,2	89,4	77,4	85,8	65,3	76,7	35,5	48,5
1990	91,8	93,2	82,6	89,0	81,4	85,6	69,9	75,6	40,2	52,3
1991	94,2	93,9	84,0	90,3	81,5	86,2	71,9	77,9	41,0	53,2
1992	92,7	93,5	85,4	90,0	81,4	87,4	72,2	77,7	42,1	57,1
1993	92,1	92,5	83,3	87,7	82,7	83,9	71,8	76,0	40,3	54,1
1994	92,2	93,0	83,7	89,0	82,6	83,6	72,4	77,4	42,8	52,5

Jeunes filles et jeunes gens résidant à Genève et scolarisés dans des écoles du canton

Taux de scolarisation selon le sexe et l'âge, en %, dans les écoles publiques ou privées obligatoires et postobligatoires



Taux de scolarisation selon le sexe et l'âge, en %, dans les écoles postobligatoires publiques



■ Femmes
■ Hommes

Fréquentation et parcours de formation

Entre 1970 et 1994, les effectifs de l'enseignement postobligatoire ont augmenté de 9 000 élèves. Plus de 20 000 personnes (résidant ou non à Genève) sont inscrites à ce niveau de formation aujourd'hui, écoles publiques et privées confondues.

Enseignement public

Dans l'enseignement public, la part des jeunes filles a augmenté durant cette période, passant de 41 % à 46 %, sans être, toutefois, partout identique. Majoritaires dans les écoles de formation générale (Collège et Ecole de culture générale) et dans les filières commerciales et administratives, elles demeurent très minoritaires dans les formations à vocation technique, industrielle et artisanale. Ces différences se retrouvent au fil des ans, mais elles ont évolué entre 1970 et 1994. Dans certaines écoles, la proportion des jeunes gens a augmenté. C'est le cas, notamment, à l'Ecole de culture générale où elle est passée de 1 à 35 % durant cette période. Dans des proportions moindres, l'Ecole supérieure de commerce a connu la même évolution (en 1994, parité entre garçons et filles), ainsi que les Cours professionnels commerciaux (58% de jeunes filles).

Hormis des fluctuations annuelles, la proportion de femmes est assez stable au Collège. On constate cependant de fortes différences selon les sections. La section scientifique reste majoritairement masculine alors que les autres sections sont davantage fréquentées par les jeunes filles, en particulier la moderne.

Le CEPIA demeure massivement masculin; les jeunes filles y forment de façon relativement stable

moins de 20 % des effectifs. L'Ecole d'ingénieurs (EIG) et les Ecoles techniques et de métiers (ETM) conservent une dominante masculine encore plus forte. La part des jeunes filles n'y a progressé que lentement. Entre 1970 et 1994, elle est passée de 3 % à 8 % à l'EIG, de 1 % à 3 % aux ETM.

On peut se faire une idée de la persévérance dans les études postobligatoires au moyen du *taux de maintien* à l'issue du premier degré. Globalement, les jeunes filles semblent un peu plus persévérantes que les jeunes gens, en particulier au Collège et à l'Ecole de culture générale. Dans cette dernière école, le taux de maintien est particulièrement faible parce qu'une fraction des élèves y entrent en attendant d'entreprendre un apprentissage dans le système dual; les jeunes gens plus souvent que les jeunes filles, apparemment.

Dans l'ensemble des écoles, les jeunes filles doublent moins à l'issue de la première année que les jeunes gens. En outre, quel que soit le sexe, on constate que les élèves ou apprentis doublent moins lorsqu'ils suivent une école où ils sont nettement minoritaires.

Enseignement privé

Dans l'enseignement privé, les jeunes gens sont toujours plus nombreux dans les formations générales conduisant à la maturité ou à un diplôme assimilé. Par contre, les jeunes filles sont majoritaires dans les formations privées professionnelles, où les écoles de coiffure, d'esthétique ou de secrétariat, à recrutement traditionnellement féminin, sont nombreuses.

Sources et notes méthodologiques :

Source : Service de la recherche en éducation (SRED) - situation au 31 décembre.

La rubrique «élèves de l'enseignement public» regroupe toutes les personnes suivant une formation générale ou professionnelle à l'exclusion des apprentis. Les apprentis en école se forment à plein temps dans une école, les apprentis en système dual se forment dans une école et en entreprise.

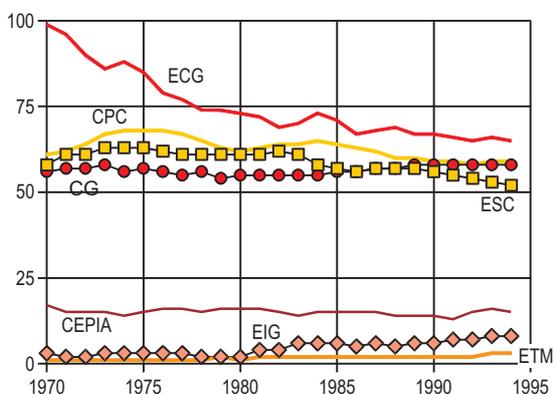
Le *taux de redoublement* exprime la part (en %) des élèves d'un degré donné qui fréquentent une nouvelle fois ce même degré une année plus tard.

Le *taux de maintien* dans l'école se compose de la somme du taux de redoublement et du taux de promotion. Est considéré comme promu un élève qui fréquente le degré supérieur l'année suivante dans la même école. Les réorientations à l'intérieur de l'école n'ont pas été prises en compte ici.

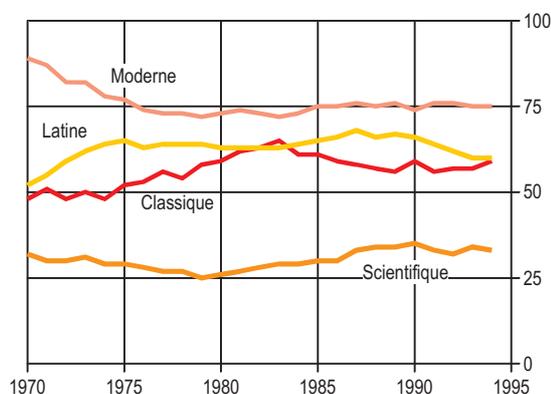
Elèves et apprentis de l'enseignement secondaire postobligatoire, selon le sexe

	1970		1975		1980		1985		1990		1994	
	Total	Femmes en %										
Enseignement public	9 961	40,5	13 207	42,3	16 440	44,3	17 178	44,6	17 313	45,0	17 433	45,9
Elèves	5 106	47,4	6 761	51,0	9 668	51,7	9 703	51,6	10 555	52,2	11 357	52,2
Apprentis en école	778	24,4	1 088	23,2	1 313	26,5	1 439	25,3	1 371	23,1	1 437	25,5
Apprentis en système dual	4 077	35,0	5 358	35,3	5 459	35,6	6 036	38,1	5 387	36,6	4 639	37,0
Enseignement privé	1 353	47,5	1 417	47,8	2 845	48,9	3 190	51,4	3 141	49,8	2 852	48,7
Enseignement général	1 353	47,5	1 417	47,8	1 671	46,6	1 799	43,5	1 857	45,3	1 660	47,2
Enseignement professionnel	1 174	52,2	1 391	61,6	1 284	56,2	1 192	50,8
Total	11 314	41,4	14 624	42,9	19 285	45,0	20 368	45,7	20 454	45,8	20 285	46,3

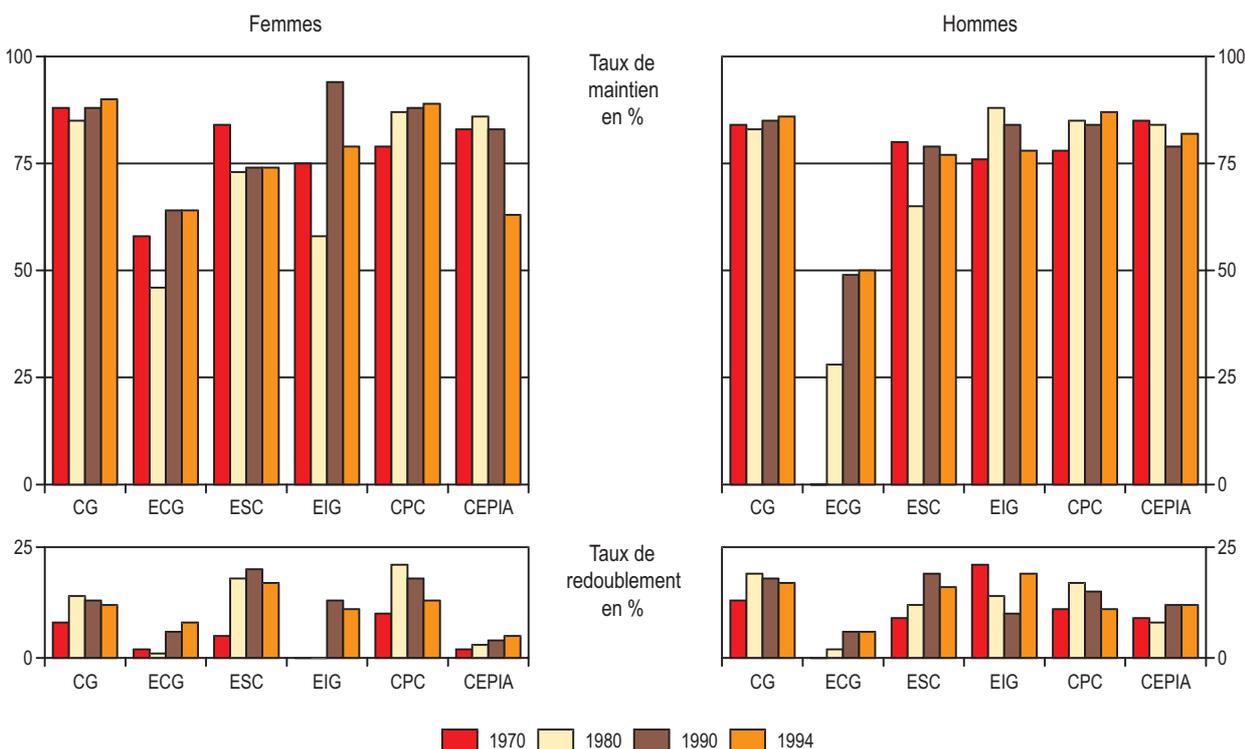
Evolution de la proportion de femmes dans les écoles postobligatoires publiques, en %



Evolution de la proportion de femmes dans les sections du Collège, en %



Evolution du taux de maintien après la première année (taux de promotion et taux de redoublement dans la même école) et évolution du taux de redoublement pour le degré 1



CG : Collège de Genève ESC : Ecole supérieure de commerce CPC : Cours professionnels commerciaux CEPIA : Centre d'enseignement des professions de l'industrie et de l'artisanat
 ECG : Ecole de culture générale EIG : Ecole d'ingénieurs de Genève ETM : Ecoles techniques et de métiers

Depuis plus de 20 ans, croissance soutenue

Les certificats et diplômes délivrés au terme des études postobligatoires attestent des connaissances acquises par les élèves au terme d'études postobligatoires spécifiques qui durent, selon les écoles, entre deux et cinq ans. Ils marquent la fin d'une période de formation et le début d'une nouvelle phase déterminante pour l'avenir des jeunes gens et jeunes filles, que ceux-ci s'engagent dans un complément de formation secondaire, poursuivent des études supérieures ou entrent dans la vie active.

L'augmentation du nombre de diplômes reflète celle de l'effectif des élèves. Près de 4 000 diplômes ont été obtenus en 1994. Au cours des vingt-deux dernières années (1972-1994), l'accroissement annuel moyen est de 2,6 %.

Au cours de cette période, tous les diplômes ont augmenté, sauf les CFC de l'industrie et de l'artisanat qui ont fortement diminué. Les maturités ont par ailleurs plus augmenté que les diplômes de culture générale et d'études commerciales. Entre 1972 et 1994, la part des maturités dans l'ensemble des diplômes délivrés est ainsi passée de moins du quart à plus du tiers alors que, dans le même temps, la part des CFC de l'industrie et artisanat passait de près de la moitié à moins du quart.

En 1972, la part des jeunes filles parmi les diplômés était de 14 points inférieure à celle des jeunes gens (43 % / 57 %). Elles sont presque à parité aujourd'hui (49 % / 51 % en 1994). Globalement, elles ont rattrapé leur retard. Toutefois, la parité entre les sexes ne se retrouve pas dans toutes

les filières de formation. Actuellement, les jeunes filles sont plus nombreuses que les jeunes gens à obtenir une maturité (Collège de Genève, Ecole supérieure de commerce, écoles privées), un diplôme de culture générale, un diplôme d'études commerciales ou un certificat fédéral ou cantonal de capacité (CFC ou CC) dans les professions du commerce et de l'administration. Le fait marquant des vingt dernières années est certainement la forte féminisation de la maturité qui a contribué à en faire le diplôme numériquement le plus important à l'heure actuelle.

Les professions du commerce et de l'administration restent l'apanage des jeunes filles bien que les jeunes gens s'y préparent de plus en plus souvent, à en juger par l'accroissement du nombre de diplômes d'études commerciales et de CFC d'emploi de commerce et de vendeur obtenus.

Des univers professionnels séparés

La liste des dix formations professionnelles les plus prisées (et menées à terme avec succès) illustre bien les différences dans l'orientation entre les sexes. Ces orientations ont peu changé au cours des vingt dernières années et elles reflètent d'importantes différences d'insertion dans le monde professionnel.

L'éventail des formations achevées par les jeunes filles est par ailleurs plus restreint que celui des garçons, puisque les dix CFC les plus nombreux en 1994 représentent plus de 80 % de l'ensemble des CFC chez les filles, contre 60 % seulement chez les garçons.

Sources et notes méthodologiques

Source : Service de la recherche en éducation (SRED) - situation au 31 décembre.

Les chiffres de diplômes regroupent les diplômes d'enseignement général ou professionnel délivrés à l'issue d'une formation secondaire à plein temps en école ainsi que les certificats fédéraux de capacité (CFC) obtenus après un apprentissage à plein temps (Ecole de métiers, Ecole des arts décoratifs) ou en emploi, école et entreprise (Centre d'enseignement pour l'industrie et l'artisanat – CEPIA – et Cours professionnels et commerciaux – CPC – principalement).

Les chiffres de maturités concernent l'ensemble des diplômes délivrés à l'issue d'une scolarité au Collège de Genève, au Collège pour adultes, à l'Ecole supérieure de commerce et dans les écoles privées.

Les CFC pris en compte pour le classement des 10 professions les plus représentées concernent l'ensemble des titres délivrés à l'issue d'un apprentissage, qu'il s'agisse d'une formation dans des écoles publiques à plein temps ou en emploi, ou dans le privé (employé de transport aérien, ...) ou encore d'adultes au bénéfice de l'article 41 de la loi sur la formation professionnelle. Le CFC d'employée de maison et le certificat cantonal (CC) d'aide hospitalière, dont la situation est particulière, n'ont pas été pris en compte.

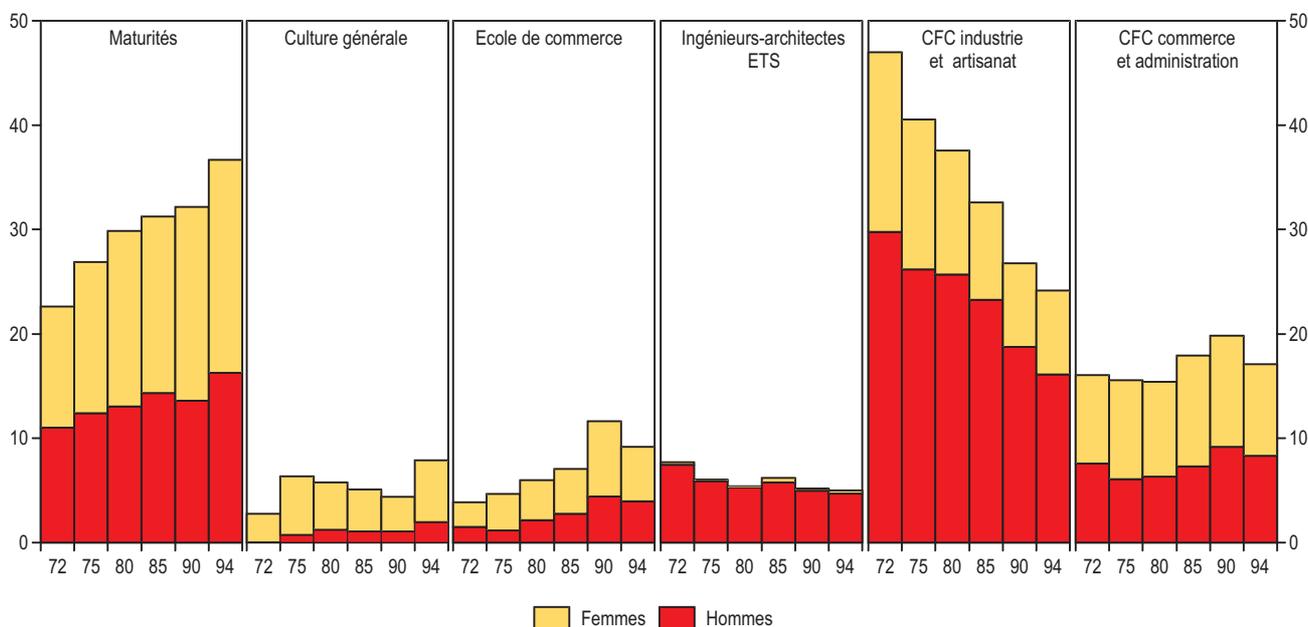
Diplômes délivrés dans l'enseignement secondaire postobligatoire, selon le sexe

	1972		1975		1980		1985		1990		1994	
	Femmes		Femmes		Femmes		Femmes		Femmes		Femmes	
	Total	en %										
Maturités	498	51,2	729	53,9	1 032	56,3	1 247	54,1	1 357	57,8	1 423	55,7
Diplômes de l'ECG (1)	61	98,4	172	88,4	200	78,5	203	78,8	186	75,8	306	75,2
Diplômes de l'ESC (2)	85	61,2	126	75,4	207	63,8	281	60,5	490	61,8	356	56,7
Diplômes d'ingénieur-architecte ETS	170	2,9	164	2,4	187	1,6	247	6,5	220	5,0	194	6,2
CFC industrie et artisanat	1 035	36,6	1 100	35,4	1 298	31,6	1 301	28,6	1 129	29,8	937	33,3
CFC commerce et administration	354	52,8	422	60,9	532	59,0	715	59,2	836	53,8	663	51,3
Total	2 203	42,6	2 713	47,5	3 456	46,2	3 994	45,5	4 218	48,0	3 879	48,7

(1) Ecole de culture générale. (2) Ecole supérieure de commerce.

Diplômes délivrés dans l'enseignement secondaire postobligatoire, selon le sexe

Evolution de la part de chacun des diplômes dans le total des diplômes délivrés, en %



Le tableau présentant les dix CFC ou CC les plus souvent délivrés figure à la page 66.

Davantage d'étudiantes vont à l'université. Travailler après le CFC n'est plus aussi facile

Après un certificat de maturité

Le certificat de maturité ouvre la porte des études supérieures. Mais, avec un même certificat, les jeunes filles et les jeunes gens développent des stratégies d'orientation différentes, influencées notamment par les projets de vie familiale et professionnelle. Globalement, la part des jeunes filles qui entreprennent directement des *hautes études* dès après le gymnase a progressé ces vingt dernières années; aujourd'hui elle dépasse souvent celle de leurs anciens condisciples.

Les jeunes femmes sont environ deux fois plus nombreuses que les jeunes gens parmi les titulaires de la *maturité latine*. En 1975, la moitié d'entre elles poursuivaient aussitôt des études universitaires ou polytechniques contre trois quarts des jeunes gens. Actuellement, ce choix est un peu plus fréquent chez les jeunes femmes (73 %) que chez les jeunes gens (68 %).

Un tiers environ des titulaires de la *maturité scientifique* sont des femmes. En 1975, l'engagement immédiat dans les hautes études était plus fréquent chez les jeunes gens (86 %) que chez les jeunes filles (70 %). Cette différence a disparu depuis une dizaine d'années et, en 1994, la part des jeunes filles qui s'engagent dans les études de type universitaire est un peu plus élevée (78 %) que celle des jeunes gens (73 %).

Les jeunes femmes forment environ quatre cinquièmes des titulaires de la *maturité moderne*, en 1975 comme en 1994; elles entreprennent des hautes études dans une proportion moindre que les jeunes gens.

L'attrait des *formations non universitaires* a un peu diminué depuis le milieu des années 70, en particulier chez les jeunes femmes, au profit des

études supérieures ou d'autres activités (travail ou stages) souvent provisoires.

Après un CFC

L'apprentissage prépare à l'exercice d'une activité professionnelle, mais la dégradation de la situation économique depuis le début des années 90 et son impact sur le marché du travail rendent plus difficile l'insertion professionnelle après le certificat fédéral de capacité (CFC).

Parmi les titulaires de CFC des *professions commerciales et administratives*, les jeunes femmes restent majoritaires, quoique la présence masculine ait régulièrement augmenté (de 33 % à 43 % en vingt ans). En 1975, quelques mois après la fin de l'apprentissage, près de 90 % des nouveaux titulaires de CFC de ces métiers exerçaient une activité professionnelle. En 1994, deux tiers seulement des titulaires ont une activité professionnelle, les jeunes filles (71 %) plus souvent que les jeunes gens (60 %).

Les femmes sont traditionnellement peu nombreuses parmi les apprentissages des *métiers de l'industrie et de l'artisanat* qui, par ailleurs, ont enregistré une baisse des effectifs. Six mois après l'obtention du CFC, plus des trois quarts des titulaires étaient insérés dans la vie professionnelle en 1975. Vingt ans plus tard, cette proportion est globalement inférieure aux deux tiers (70 % chez les jeunes femmes et 58 % chez les jeunes hommes).

Les difficultés de trouver un emploi n'épargnent pas les titulaires des certificats professionnels. La part de ceux ou de celles qui disent se trouver au chômage a fortement augmenté depuis 1990. Les jeunes femmes chôment un peu moins et entreprennent moins souvent que les jeunes gens une formation supplémentaire après le CFC.

Sources et notes méthodologiques

Les données sont tirées des enquêtes périodiques sur l'orientation des nouveaux diplômés de l'enseignement postobligatoire public genevois. Les informations présentées portent sur les titulaires des certificats de maturité latine, scientifique et moderne du Collège de Genève d'une part et sur les titulaires des CFC des professions commerciales et administratives ainsi que de l'industrie et de l'artisanat d'autre part.

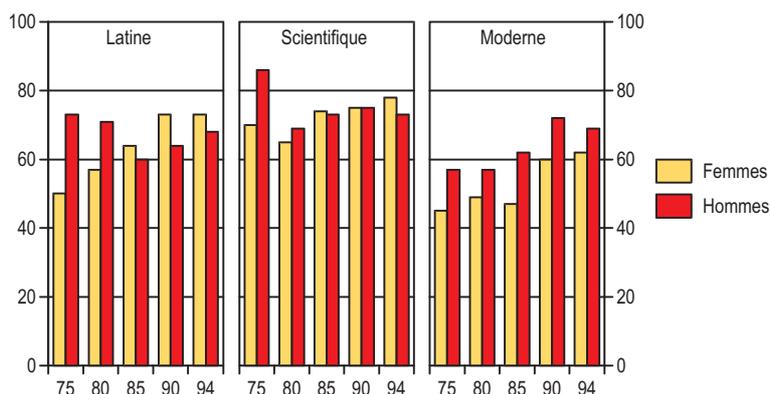
La rubrique «Autres activités» regroupe des activités diverses telles que voyages, activité familiale, service militaire, problèmes de santé et chômage. A propos de ce dernier, les données reflètent l'appréciation de leur situation par les titulaires, indépendamment du statut vis-à-vis de l'Office cantonal de l'emploi ou du droit aux prestations.

Evolution de l'orientation immédiate après un diplôme de l'enseignement public postobligatoire, selon le sexe

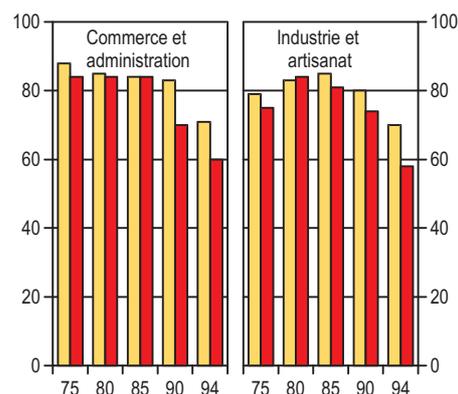
Activité des titulaires ...	1975		1980		1985		1990		1994		
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
<i>... 6 mois après le certificat de maturité</i>											
Maturité latine	Nb	145	74	127	56	113	43	151	64	142	77
Hautes études (1)	%	50,3	73,0	56,7	71,4	63,7	60,5	72,8	64,1	72,5	67,5
Autres études non universitaires	"	30,3	12,2	18,1	-	8,0	2,3	4,0	6,3	7,7	3,9
Activité professionnelle	"	9,7	5,4	11,0	8,9	11,5	11,6	9,9	7,8	7,7	13,0
Autres activités	"	9,7	9,5	14,2	19,6	16,8	25,6	13,2	21,9	12,0	15,6
Maturité scientifique	Nb	50	126	65	176	95	230	105	194	113	222
Hautes études (1)	%	70,0	85,7	64,6	68,8	73,7	73,5	75,2	75,3	77,9	73,4
Autres études non universitaires	"	22,0	4,0	12,3	2,8	5,3	1,7	3,8	3,1	3,5	2,7
Activité professionnelle	"	2,0	4,0	6,2	9,7	10,5	10,9	8,6	8,2	9,7	5,4
Autres activités	"	6,0	6,3	16,9	18,8	10,5	13,9	12,4	13,4	8,8	18,5
Maturité moderne	Nb	116	30	203	72	229	87	207	54	255	61
Hautes études (1)	%	44,8	56,7	49,3	56,9	46,7	62,1	60,4	72,2	62,4	68,9
Autres études non universitaires	"	31,9	23,3	17,7	4,2	13,5	2,3	13,0	3,7	13,3	9,8
Activité professionnelle	"	13,8	16,7	19,7	13,9	20,1	13,8	10,6	9,3	11,4	11,5
Autres activités	"	9,5	3,3	13,3	25,0	19,7	21,8	15,9	14,8	12,9	9,8
<i>... 6 mois après le CFC</i>											
CFC commerce et administration	Nb	275	141	342	187	465	258	451	317	328	246
En formation	%	4,7	8,5	5,3	9,6	4,3	7,4	4,9	10,4	9,5	17,1
Activité professionnelle	"	88,4	84,4	85,4	84,5	84,3	84,5	83,1	70,3	70,7	59,8
Autres activités	"	6,9	7,1	9,4	5,9	11,4	8,1	12,0	19,2	19,8	23,2
dont chômage	"	1,8	4,3	0,3	1,6	0,6	2,3	3,8	8,8	13,4	16,3
CFC industrie et artisanat	Nb	108	483	126	559	102	620	117	474	97	369
En formation	%	7,4	7,7	4,0	9,1	6,9	10,2	8,5	11,8	4,1	12,2
Activité professionnelle	"	78,7	75,4	83,3	83,5	85,3	81,5	80,3	74,3	70,1	58,0
Autres activités	"	13,9	17,0	12,7	7,3	7,8	8,4	11,1	13,9	25,8	29,8
dont chômage	"	5,6	9,7	1,6	2,5	2,0	2,1	5,1	7,2	20,6	21,1

(1) Université et Ecole polytechnique.

Proportion de titulaires dans les hautes études (universitaires et polytechniques), 6 mois après le certificat de maturité, en %



Proportion de titulaires en activité professionnelle, 8 mois après le CFC, en %



Une large dominante féminine

Selon la terminologie de la statistique suisse, une formation est dite de niveau «tertiaire» lorsque, pour l'entreprendre, les élèves doivent justifier d'un diplôme de niveau secondaire et être âgés de 19 ans au moins.

Avec quelque 2000 étudiants formés en 1994, les formations tertiaires non universitaires dispensées dans le canton de Genève proposent aux candidats une alternative de formation à caractère professionnel et au cycle d'études généralement court. L'éventail des professions enseignées souligne la diversité et l'étendue des possibilités de formation qui couvrent les secteurs du domaine social, de la santé, de l'enseignement ou encore celui des arts.

Dans l'ensemble des écoles et instituts de l'enseignement tertiaire non universitaire genevois, les femmes sont très largement majoritaires, et tout particulièrement dans les écoles offrant des enseignements liés à la santé et à l'enfance. Cette prédominance féminine s'est maintenue tout au long des vingt dernières années (1975–1994).

Dans les écoles d'infirmières et aux études pédagogiques de l'enseignement primaire, les hommes ont représenté de manière constante moins de 20 % des effectifs. Ainsi, en 1994, les femmes constituent plus des trois quarts des effectifs des écoles du Centre d'enseignement des professions de la santé et de la petite enfance. Cette proportion atteint

même 93 % à l'Institut Jaques-Dalcroze pour la formation à l'enseignement de la rythmique. Au Conservatoire de musique et à l'École supérieure d'arts visuels, les étudiantes représentent respectivement 51 % et 56 % des effectifs en 1994. Enfin, à l'Institut d'études sociales (IES), le taux de féminisation atteint 64 % en 1994 contre 82 % en 1975, en raison de la filière d'éducateur spécialisé dans laquelle les hommes sont majoritairement représentés.

7 diplômés sur 10 sont des femmes

En 1994, les jeunes filles ont obtenu 73 % des 557 diplômes décernés dans l'ensemble des écoles de l'enseignement tertiaire non universitaire.

Selon la filière poursuivie, la présence des femmes est plus ou moins importante. Elles représentent 48 % des «certifiés» d'études supérieures du Conservatoire de musique, 30 % des animateurs socio-culturels diplômés de l'IES et seulement 4 % des brevetés ambulanciers.

Certaines professions attirent davantage les jeunes gens, comme celle de physiothérapeute (33 % des diplômés sont de sexe masculin) ou d'éducateur spécialisé (47 %).

Le poids de l'image masculine ou féminine des professions et l'évolution du marché du travail conditionnent en grande partie ces résultats.

Sources et notes méthodologiques

Source : Service de la recherche en éducation (SRED) – situation au 31 décembre.

Elèves de l'enseignement tertiaire non universitaire, selon le sexe

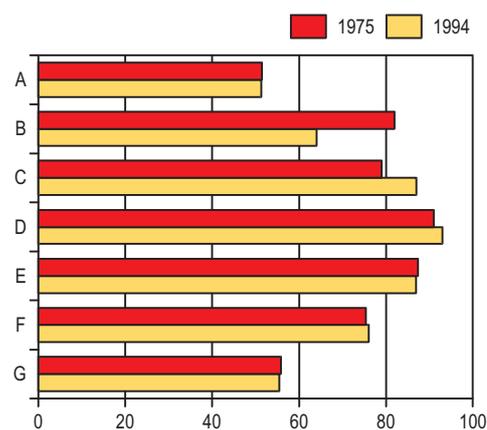
	1975		1980		1985		1990		1994	
	Total	Femmes en %								
Conservatoire de musique	361	51,5	297	52,9	348	55,7	447	49,7	505	51,3
Institut d'études sociales (IES)	331	81,6	479	76,0	385	69,4	363	71,6	384	63,8
Etudes pédagogiques ens. primaire (1)	345	78,8	164	82,3	107	79,4	157	81,5	23	87,0
Institut Jaques-Dalcroze	45	91,1	55	90,9	34	94,1	40	90,0	29	93,1
Ecoles d'infirmiers(ères)	190	87,4	283	84,1	276	90,2	278	86,0	375	86,9
CEPSPE (2)	138	75,4	313	82,4	427	86,4	481	78,4	529	76,0
Ecole supérieure d'arts visuels (ESAV)	202	55,9	278	50,0	292	55,5	319	56,7	281	55,5
Total	1 612	71,5	1 869	71,6	1 869	72,7	2 085	69,2	2 126	67,5

(1) Dernière volée en 1994; dès 1995, la formation est organisée par l'Université. (2) Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance.

Diplômes de l'enseignement tertiaire non universitaire, selon le sexe, en 1994

	Femmes	
	Total	en %
Conservatoire de musique	112	64,3
Diplôme de capacité professionnelle et virtuosité	78	69,2
Certificat d'études supérieures	34	52,9
Institut d'études sociales	61	55,7
Diplôme de travailleur social : animateur socio-culturel	10	30,0
Diplôme de travailleur social : service social	17	70,6
Diplôme de travailleur social : éducateur spécialisé	30	53,3
Diplôme de bibliothécaire	4	75,0
Etudes pédagogiques de l'enseignement primaire	23	73,9
Brevet d'aptitudes ens. spécial	2	50,0
Brevet d'aptitudes ens. division élémentaire	8	100,0
Brevet d'aptitudes ens. division moyenne	13	61,5
Institut Jaques-Dalcroze	10	100,0
Certificat complémentaire études Dalcroze	1	100,0
Diplôme dalcrozien	2	100,0
Licence enseignement Dalcroze	7	100,0
Ecoles d'infirmiers(ères)	156	85,3
Dipl. infirmier(ère) en psychiatrie	12	91,7
Dipl. infirmier(ère) en soins généraux	47	85,1
Cert. infirmier(ère) assistant(e)	36	80,6
Dipl. infirmier(ère) spécialisé(e) santé maternelle et infantile	3	100,0
Dipl. de sage-femme	15	100,0
Dipl. infirmier(ère) spécialisé(e) santé publique	20	85,0
Dipl. spécialiste en soins infirmiers santé médico-psychiatrique	11	90,9
Dipl. spécialiste en soins infirmiers personne âgée	5	80,0
Dipl. infirmier(ère) spécialisé(e) gériatrie	7	57,1
CEPSPE	143	74,1
Dipl. de jardinière d'enfants	14	100,0
Dipl. de nurse	10	100,0
Dipl. de diététicien(ne)	9	88,9
Dipl. de physiothérapeute	18	66,7
Dipl. de technicien en radiologie médicale	7	71,4
Dipl. d'hygiéniste dentaire	16	93,8
Brevet cantonal d'ambulancier	23	4,3
Dipl. d'auxiliaire médical	18	100,0
Dipl. de laborantin(e)	16	75,0
Dipl. de préparateur en pharmacie	12	91,6
Ecole supérieure d'arts visuels	44	61,4
Dipl. des beaux-arts 1 spécialisation	25	52,0
Dipl. des beaux-arts 2 spécialisations	19	73,7
Total	549	72,7

Evolution de la part des effectifs féminins dans les écoles et instituts de l'enseignement tertiaire, en %



A : Conservatoire de musique

B : Institut d'études sociales

C : Etudes pédagogiques de l'ens. primaire

D : Institut Jaques-Dalcroze

E : Ecoles d'infirmiers(ères)

F : CEPSPE

G : Ecole supérieure d'arts visuels

Un mouvement continu de féminisation depuis 20 ans

A la rentrée 1994, on dénombrait 13 500 étudiants des deux sexes inscrits dans l'enseignement universitaire dans le canton de Genève. Parmi ceux-ci, 56 % étaient des femmes (contre 45 % en 1975). En 20 ans, de 1975 à 1994, alors que les effectifs de l'Université ont augmenté de 80 %, le nombre de femmes a plus que doublé (3 400 étudiantes en 1975 pour 7 500 en 1994).

L'accroissement relatif du nombre d'étudiantes a touché l'ensemble des facultés et instituts universitaires, à l'exception de l'Ecole de traduction et d'interprétation où les étudiantes ont toujours été nettement majoritaires (82 % en 1994).

La population des étudiants en médecine, domaine traditionnellement masculin, s'est radicalement transformée au cours des vingt dernières années. La parité est quasiment atteinte en 1994, alors que l'on recensait 30 % d'étudiantes en 1975. La faculté de droit ainsi que les instituts universitaires, en particulier l'Institut des hautes études internationales, ont connu le même type d'évolution au cours de cette période.

La situation de Genève contraste avec celle de la Suisse dans son ensemble. Dans les Hautes écoles suisses, où la dominante masculine est encore bien présente, on peut y voir à la fois la difficulté des femmes, encore très minorisées dans certains domaines d'étude, à s'affirmer et à s'intégrer dans le

monde académique - univers dans lequel domine un climat extrêmement masculin, voire patriarcal (la proportion de femmes professeurs, de moins de 5 %, en est un reflet) - et, d'autre part, la contradiction entre le désir d'autonomie et de réalisation de soi et les attentes concernant le rôle social et familial des femmes.

A Genève, la moitié des diplômés sont des femmes

En fin de parcours universitaire, tous titres confondus, les femmes représentent un peu moins de la moitié des diplômés (47 % en 1994). L'écart avec les hommes s'est réduit de 20 points en vingt ans (37 % de diplômés femmes en 1975). De 50 % en 1985, la part de licenciées et diplômées atteint plus de 54 % neuf ans plus tard. Pour les doctorats, l'écart entre les deux sexes reste important, sauf en médecine où ce diplôme est obligatoire en fin d'études.

Des domaines réservés

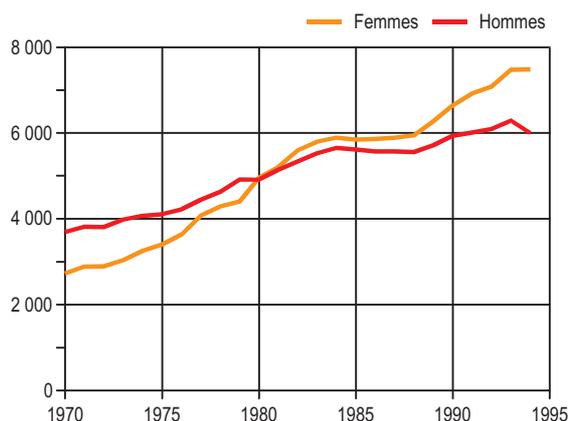
Enfin, la présence féminine est très inégale selon les domaines : les femmes sont largement sous-représentées dans les sciences exactes et les formations techniques, et largement surreprésentées dans les domaines des sciences sociales, dans les langues, les littératures et l'éducation.

Sources et notes méthodologiques

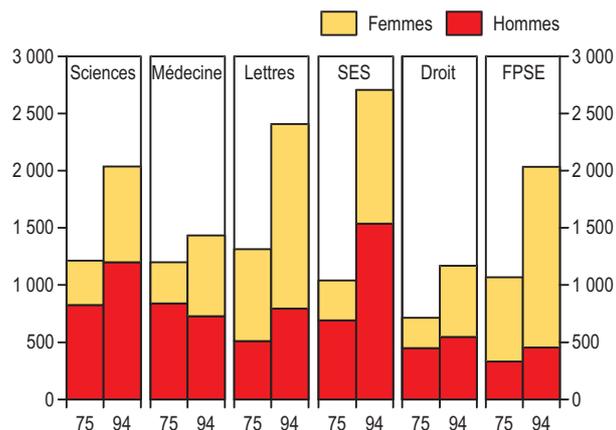
Les données relatives aux effectifs d'étudiants et de diplômés sont tirées des *statistiques universitaires* produites par le service des étudiants de l'Université de Genève. Les «Autres instituts» inclus dans le tableau comprennent l'Institut de management international (IMI), l'Institut d'études européennes (IUEE), l'Institut oecuménique de Bossey (CUEO) et l'Institut universitaire d'études du développement (IUED). Les étudiants inscrits à l'Institut d'architecture de Genève à partir de 1994 sont inclus dans l'Ecole d'architecture.

Les licences et les diplômes sanctionnant la formation de base et les diplômes d'études supérieures ont été regroupés. Les doctorats sont présentés à part. Dans les totaux, on tient compte également des certificats de spécialisation (postgrades) et des diplômes de formation continue (en emploi). L'Ecole de langue et de civilisation françaises (ELCF) et l'Ecole d'éducation physique et de sport (EEPS) décernent des diplômes de type «diplômes non finaux» qui ne sont pas pris en compte dans les tableaux. Les données sur les Hautes écoles suisses proviennent de l'Office fédéral de la statistique. Elles regroupent les écoles suivantes : Universités de Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Zurich, Haute école de Lucerne, Ecole des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall, Haute école pédagogique de Saint-Gall, Ecoles polytechniques fédérales de Lausanne et de Zurich.

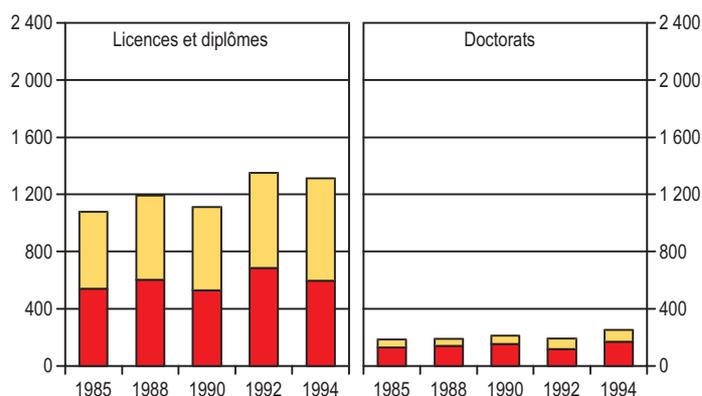
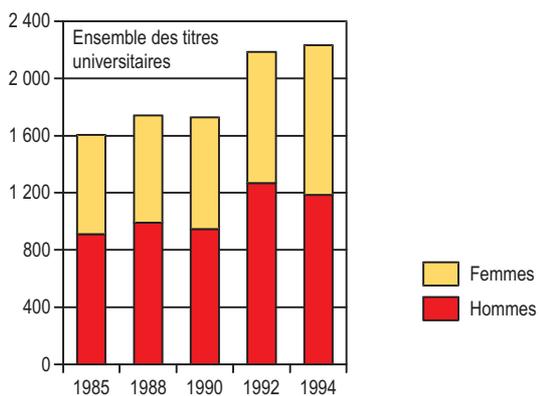
Evolution des effectifs d'étudiants inscrits à l'Université de Genève, selon le sexe



Etudiants inscrits à l'Université de Genève, selon la faculté et le sexe



Titres universitaires délivrés par l'Université de Genève, selon le sexe



Les tableaux présentant les étudiants inscrits et les titres décernés par l'Université figurent à la page 67.

Formation continue à caractère professionnel (formation initiale et perfectionnement)

Choix et objectifs des femmes

Les Cours commerciaux de Genève (CCG) et les Cours industriels de Genève (CIG) sont les deux institutions d'utilité publique subventionnées qui offrent l'essentiel des cours et des formations à caractère professionnel à Genève. Les associations professionnelles sont également actives dans ce domaine mais seules les préparations à des «certifications» officielles ont, à ce jour, fait l'objet de relevés statistiques systématiques. La vocation des CCG et des CIG, l'une à caractère commercial et l'autre à caractère technique, permet d'expliquer d'une façon générale les différences observées dans la proportion de femmes fréquentant ces deux institutions (64 % aux CCG et 50 % aux CIG en 1995). Dans ces deux établissements, on remarque que le domaine de prédilection des femmes est celui des langues : de 1993 à 1995, 57 % d'entre elles choisissent un cours ou une formation de ce type. Les cours et formations dans le domaine commercial ainsi que dans celui de l'informatique sont également très fréquentés par des femmes.

Priorité des femmes : formation de base ou de courte durée

En informatique, derrière les chiffres généraux se cachent des disparités, en fonction du type et des niveaux des formations : les femmes suivent plutôt des cours de bureautique que des formations supérieures. Ainsi, par exemple, dans la formation cantonale d'utilisateur professionnel de systèmes informatiques (UPSI), les femmes représentent, de 1992 à 1995, 61 % de l'ensemble des candidats et elles choisissent dans la plupart des cas des cours de base de bureautique (92 % des attestations obtenues par des femmes). En revanche, dans les formations

longues ou supérieures (par exemple : programmeur analyste en informatique de gestion et diplôme fédéral d'informaticien de gestion), elles ne représentent en général qu'un dixième des effectifs.

Secteurs économiques et stéréotypes

Les cours collectifs préparant aux examens de fin d'apprentissage selon l'art. 41 al. 1 LFPr, ainsi que ceux préparant à des brevets et des diplômes-maîtrises (cf encadré), rassemblent l'essentiel des adultes (3/4 environ, de 1993 à 1995) se qualifiant ou se perfectionnant en cours d'emploi dans une filière professionnelle officielle à Genève. Parmi ces personnes, les femmes sont moins présentes que les hommes (moins de 40 % dans les préparations au CFC et 25 % dans les filières supérieures). Par ailleurs, elles choisissent plutôt des professions du secteur commercial (secrétariat de bureau, assurances sociales, comptabilité, banque). Dans les métiers traditionnellement masculins (industrie, bâtiment), les femmes sont complètement absentes. Le recensement des brevets et diplômes fédéraux obtenus par des lauréats genevois (juin 1993 – juin 1994) confirme la faible présence des femmes dans ces filières supérieures (20 %). Les chiffres mettent en évidence que, parmi les 7 professions dans lesquelles les femmes ont obtenu un titre, 4 sont des professions qui leur sont habituellement réservées (assistante en relations publiques, «flight attendant», secrétaire, paysanne). Les 3 professions restantes relèvent du secteur tertiaire exclusivement (experte comptable, agente fiduciaire, régisseur et courtière en immeubles).

Sources et notes méthodologiques

Les séries sont établies sur la base de données récoltées par le Service du perfectionnement professionnel de l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOF/DIP) auprès des organismes concernés. Seule l'offre développée par des organismes subventionnés (institutions d'utilité publique et associations professionnelles) dans les domaines couverts par la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 19 avril 1978 (notamment des secteurs de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des banques...) a fait l'objet depuis quelques années de relevés statistiques. Les indications du premier tableau concernent le total des inscriptions enregistrées aux CCG et aux CIG pendant les années civiles considérées. Celles du deuxième tableau reflètent l'état des effectifs au 31 octobre.

- (1) Les personnes ayant exercé une profession pour laquelle la formation est régie par la loi peuvent, sous certaines conditions, se présenter aux examens de fin d'apprentissage afin d'obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC).
- (2) Les brevets et les diplômes-maîtrises sont des titres officiels délivrés à la suite d'examens organisés par des associations professionnelles. Ils sanctionnent la capacité à exercer une profession de spécialiste et/ou de cadre dans un secteur donné.

Personnes participant à des cours de préparation à des examens professionnels, selon le sexe

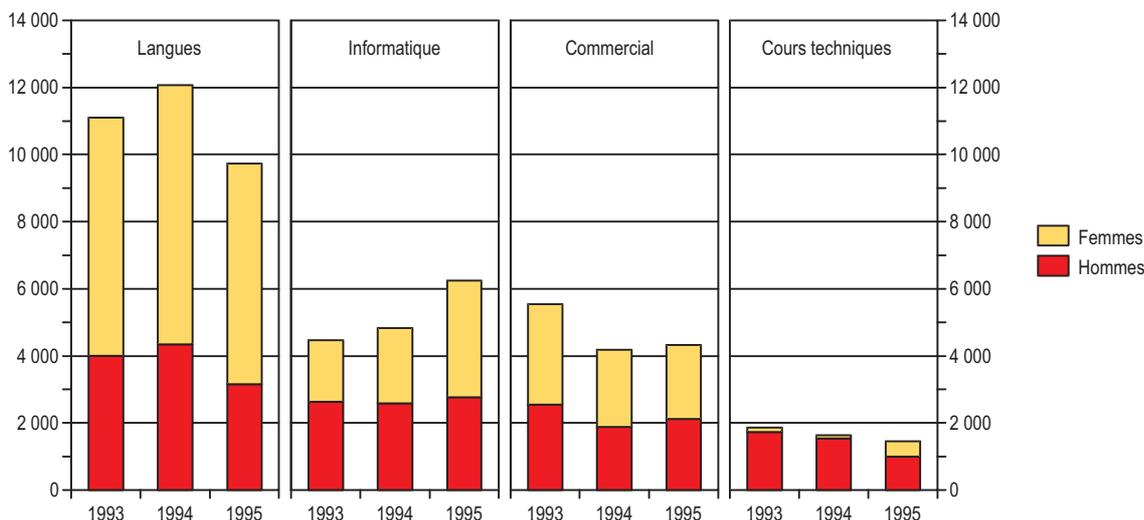
	1993		1994		1995		Total 1993-95	
	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes
<i>Cours collectifs de préparation aux examens de fin d'apprentissage (1)</i>								
Certificat fédéral de capacité	266	109	235	94	210	72	711	275
Employé(e) de commerce (CCG)	144	72	133	73	91	49	368	194
Employé(e) de bureau (CCG)	34	25	16	10	22	15	72	50
Vendeur(euse) (CCG)	27	9	27	11	14	4	68	24
Horloger(ère) (CIG)	11	3	11	-	12	1	34	4
Sommelier(ère) (CPHR)	-	-	-	-	22	3	22	3
Maçon (CIG)	38	-	28	-	20	-	86	-
Mécanicien (CIG)	-	-	11	-	22	-	33	-
Peintre en bâtiment (CPGP)	12	-	9	-	7	-	28	-
<i>Cours de préparation à des examens professionnels (brevets) / prof. supérieurs (diplômes)</i>								
Brevets fédéral et cantonal, diplôme	467	112	457	132	430	96	1 354	340
BF de comptable (CCG)	144	53	126	40	108	37	378	130
BF en assurances sociales (CCG)	57	34	84	55	45	29	186	118
BF d'économie bancaire (APFPB)	75	12	82	14	112	13	269	39
BC de clerc (2)	-	-	22	15	24	15	46	30
BF en assurances privées (CCG)	26	7	28	2	24	2	78	11
DF d'informaticien de gestion (CCG)	38	5	35	5	8	-	81	10
BF d'analyste-programmeur (CCG)	9	1	9	1	-	-	18	2
BF de contremaître sur bois (CIG)	-	-	-	-	11	-	11	-
BF de contrôleur en électricité (CIG)	39	-	33	-	57	-	129	-
BF d'électromécanicien en automobiles (CIG)	22	-	5	-	20	-	47	-
DF de mécanicien en automobiles (CIG)	8	-	7	-	-	-	15	-
DF de mécanicien de précision (CIG)	6	-	6	-	5	-	17	-
DF de menuisier-ébéniste (CIG)	11	-	15	-	16	-	42	-
BF de contrôleur-électricien (AIEG)	20	-	-	-	-	-	20	-
DF d'installateur-électricien (AIEG)	12	-	5	-	-	-	17	-

Abréviations : AIEG : Association des installateurs-électriciens du canton de Genève; APFPB : Association pour la promotion de la formation professionnelle dans les banques; BC : brevet cantonal; BF : brevet fédéral; DF : diplôme fédéral; CCG : Cours commerciaux de Genève; CIG : Cours industriels de Genève; CPGP : Commission paritaire de la gypserie-peinture; CPHR : Commission paritaire de l'hôtellerie et de la restauration.

(1) Selon l'art. 41 al. 1 LFPPr (loi fédérale sur la formation professionnelle).

(2) Association d'employeurs et d'employés (avocats, notaires, huissiers judiciaires, agents d'affaires, clercs).

Personnes participant à des cours des CCG et CIG, selon la branche professionnelle et le sexe



Le tableau présentant les personnes participant à des cours de formation continue figure à la page 66.

Formation : quand les femmes dépassent les hommes

«Allez les filles!» proclamaient les sociologues français Baudelot et Establet dans un ouvrage relatant l'ascension des jeunes filles dans le système de formation. Le même constat vaut à Genève, que ce soit pour le niveau de formation atteint par la population résidante, ou le profil de «certification» des jeunes Genevois vers l'âge de 20 ans.

Population résidante

Par niveau de formation atteint, on entend une formation attestée par un diplôme. La formation de la population résidante, qui indique les compétences dont le canton peut disposer, est influencée par deux facteurs fondamentaux. Le premier est l'*époque* à laquelle la formation de base a été suivie, qui dépend de l'âge. Le second relève des *mouvements migratoires* : ils amènent à Genève une population qui s'est formée tout ou partie ailleurs, et éloignent du canton une partie des jeunes qui y ont reçu leur formation. Si on connaît peu ce deuxième groupe, celui des immigrants révèle un double visage : une partie de jeunes adultes ayant une formation plutôt basse (les «travailleurs immigrés» dans l'acception courante du terme) et une partie d'adultes plus âgés (quadra- et quinquagénaires) qui ont, eux, une formation plutôt élevée.

En 1990, à Genève, la formation des hommes et des femmes est très contrastée. La formation des hommes est peu influencée par l'âge, sauf pour les titres universitaires et professionnels supérieurs (part plus basse aux âges les plus élevés, stable chez les 35 à 65 ans, et également plus basse parmi les 25-34 ans, sous l'effet de l'allongement de la durée des études, et des mouvements migratoires récents). Les profils de formation varient au contraire très fortement avec l'âge chez les

femmes. Si plus de la moitié des femmes de 65 ans ou plus sont sans formation postobligatoire, cette proportion tombe à un quart seulement parmi celles qui ont entre 25 et 34 ans (proportion plus faible que parmi les hommes du même âge). Du point de vue de la succession des générations, on constate que les femmes se sont d'abord engagées dans des formations professionnelles de base (maximum atteint par les femmes de 45 à 54 ans), puis dans la voie universitaire : parmi les jeunes adultes de 25 à 34 ans, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à fréquenter l'université que les hommes.

La formation des jeunes Genevois

C'est précisément une croissance analogue de la formation des jeunes filles que les données sur le *niveau de formation atteint par les jeunes issus de la scolarité obligatoire genevoise* mettent en évidence.

Vers 1991, les jeunes filles de 20 ans sont moins souvent sans formation que les jeunes gens. Elles ont beaucoup plus souvent suivi une filière menant à la maturité (40 %, contre 30 % pour les jeunes gens), profitant ainsi de résultats scolaires en général meilleurs. Les jeunes gens suivent plus fréquemment une filière professionnelle, en particulier un apprentissage.

Entre 1976 et 1991, les profils de formation des jeunes gens sont restés relativement stables. Chez les jeunes filles, en revanche, on constate l'amélioration du profil de formation qui a déjà été signalée : baisse de près de la moitié de la part des jeunes filles sans diplôme, et nette augmentation de la part de celles qui obtiennent un certificat de maturité.

Sources et notes méthodologiques

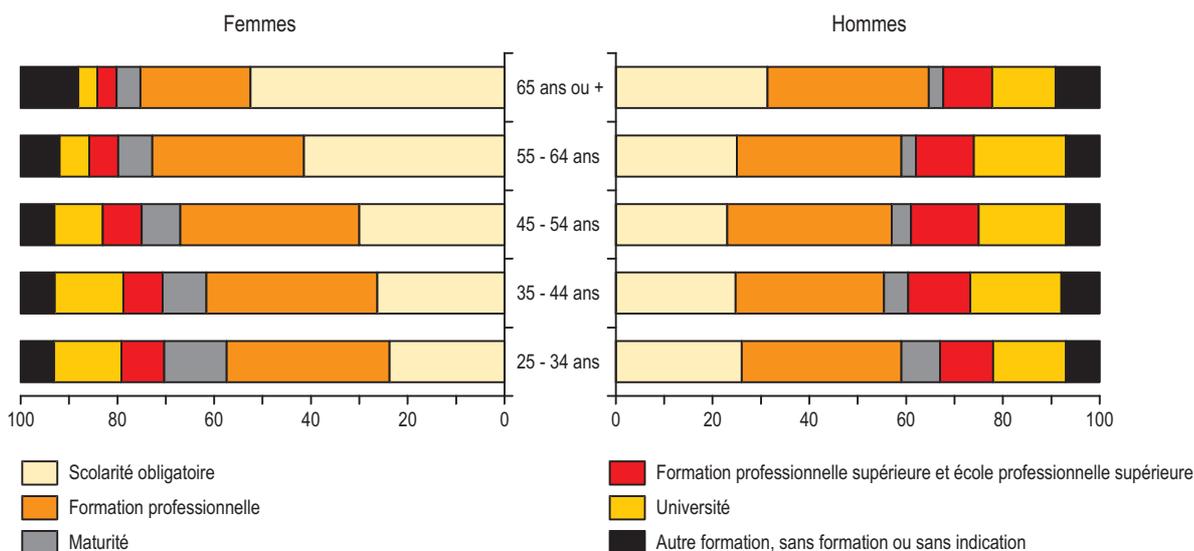
Les données sur le niveau de formation atteint par la population résidante genevoise sont tirées du recensement fédéral de la population de 1990. Elles ont été mises en forme par l'OCSTAT et ont fait en partie l'objet d'une analyse dans Aspects statistiques n° 100 *Le niveau de formation de la population du canton de Genève*.

Les données sur le niveau de formation des jeunes Genevois résultent d'estimations faites lors de deux enquêtes conduites par le Service de la recherche sociologique, en 1976 et en 1990. Elles portent sur les diplômes obtenus par l'ensemble des jeunes habitant Genève et qui étaient libérables de la scolarité obligatoire respectivement en 1971 et en 1984.

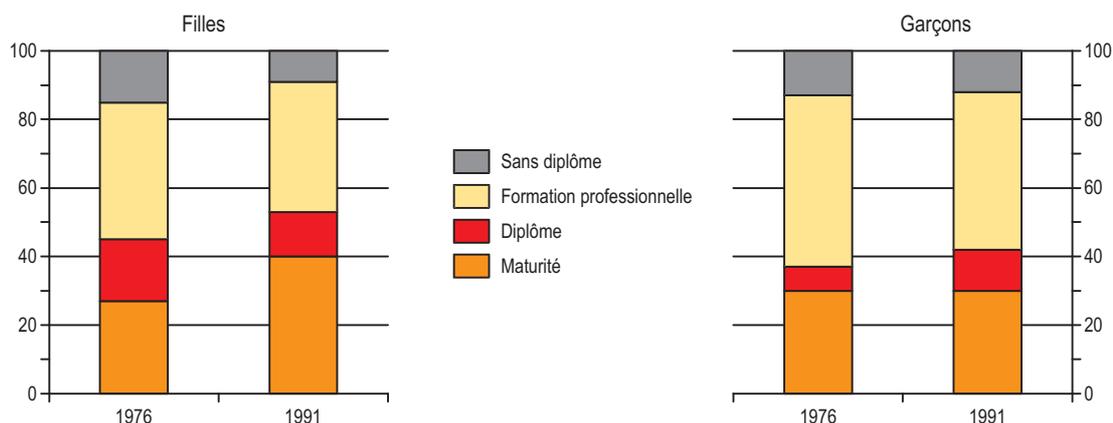
Niveau de formation atteint par la population résidente, selon le sexe et la classe d'âges, en 1990

	Total	Répartition en %								
		Sans formation	Scolarité obligatoire	Formation prof.	Maturité	Form. prof. supérieure	Ecole prof. supérieure	Université	Autres formations	Sans indication
Femmes	144 020	2,6	34,4	31,9	8,7	5,5	1,5	9,8	1,2	4,5
25 - 34 ans	32 226	2,0	24,3	33,6	12,7	6,9	1,9	13,8	1,2	3,6
35 - 44 ans	30 616	2,6	26,1	34,7	9,2	6,6	1,9	14,2	1,3	3,4
45 - 54 ans	28 255	3,0	29,6	36,9	8,3	6,2	1,6	10,4	1,2	2,7
55 - 64 ans	20 970	3,4	41,1	31,4	7,2	4,7	1,1	6,2	1,0	3,9
65 ans ou plus	31 953	2,2	52,6	23,3	5,4	2,8	0,8	3,5	1,0	8,4
Hommes	127 895	2,4	25,7	32,9	4,9	8,2	3,7	17,0	1,2	4,0
25 - 34 ans	32 872	2,1	26,1	32,6	8,1	7,5	3,7	15,2	1,1	3,8
35 - 44 ans	29 116	2,5	24,8	31,4	4,5	8,6	3,9	18,8	1,3	4,2
45 - 54 ans	26 713	3,0	22,6	34,3	3,6	9,6	4,6	18,1	1,2	3,2
55 - 64 ans	20 315	2,8	25,1	33,7	3,1	8,2	3,6	19,4	1,2	2,9
65 ans ou plus	18 879	1,4	31,5	32,9	3,5	7,1	2,6	13,4	1,0	6,7

Répartition de la population résidente selon le niveau de formation atteint, par sexe et classe d'âges, en 1990, en %



Répartition des jeunes issus de la scolarité obligatoire genevoise, selon le niveau de formation atteint, par sexe, en 1976 et 1991, en %



Les femmes en majorité dans le personnel enseignant

A fin 1994, les effectifs du personnel enseignant de la fonction publique s'élèvent à 8 225 personnes. Les femmes représentent 53 % de l'ensemble du corps enseignant. Leur part varie toutefois fortement selon les ordres d'enseignement. Elle atteint respectivement 83 % et 54 % dans l'enseignement primaire et au Cycle d'orientation; 39 % et 29 % seulement dans l'enseignement postobligatoire et à l'Université.

Le rapport hommes – femmes s'équilibre au Cycle d'orientation et s'inverse dans l'enseignement postobligatoire, la dominante masculine étant particulièrement marquée à l'Université. Le personnel enseignant féminin est donc fortement représenté au cours des premières années de la formation des élèves. Sa proportion décroît à mesure que les cycles d'enseignement général ou professionnel s'allongent.

Outre un taux élevé de féminisation, le personnel enseignant dans son ensemble se caractérise par un âge moyen de 43 ans, les pyramides par âge soulignant l'importance des effectifs autour de la quarantaine.

D'une manière générale, la répartition par âge ne diffère pas sensiblement entre hommes et femmes. Les différences d'âge moyen entre les hommes et les femmes sont faibles ou inexistantes pour l'ensemble des ordres d'enseignement. A l'Université, l'écart est de quatre ans (37 ans pour les premières contre 41 ans pour les seconds) et peut s'expliquer par la faible représentation des femmes dans les postes à statut élevé. Cet écart tend cependant à se réduire depuis le début des années 90.

Enfin, un enseignant sur quatre possède le statut de *salaire non-nommé*. La proportion des femmes *non-nommées* par rapport au total des enseignantes, tous statuts confondus (nommées et non-nommées), ne diffère guère de celle que l'on rencontre chez les hommes. Toutefois l'Université se démarque des autres institutions, puisque 61 % des enseignantes sont *non-nommées* (contre 39 % seulement des enseignants). Les femmes sont proportionnellement plus représentées dans des postes à durée limitée (assistants et maîtres-assistants) que les hommes, plus équitablement répartis sur l'ensemble des postes.

Sources et notes méthodologiques

Source : Service de la recherche en éducation (SRED) - situation au 15 novembre.

Les données se réfèrent au mois de novembre 1994 et sont tirées d'un fichier extrait du GIP (gestion intégrée du personnel) et couvrent l'intégralité du Département de l'instruction publique.

Le personnel enseignant est dénombré en personnes et non en postes. Les enseignants pouvant avoir des activités dans différents ordres d'enseignement, le total des enseignants ne correspond donc pas à la somme des enseignants comptabilisés dans les diverses unités du Département de l'instruction publique.

Les enseignants des écoles et institutions subventionnées (exemples : écoles d'infirmières, IES) ne sont pas pris en compte.

Dans l'enseignement primaire, le Cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire, les enseignants fonctionnaires ou ayant la garantie d'emploi constituent la catégorie des *enseignants nommés*. Les suppléants et les candidats à l'enseignement sont répertoriés dans la catégorie des *enseignants non-nommés*.

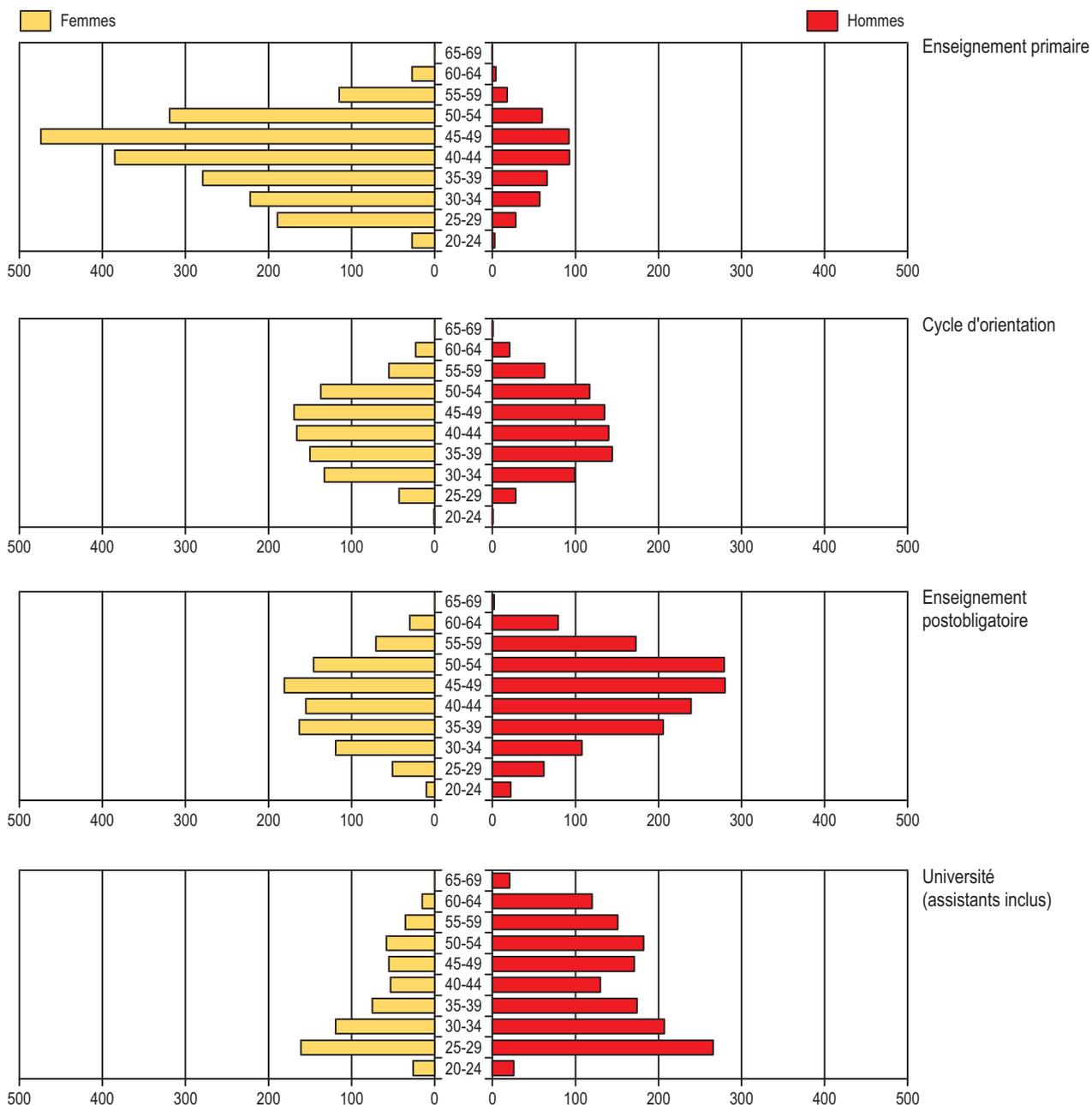
A l'Université, on distingue les enseignants au *statut stabilisé* de ceux au *statut précaire*, considérés respectivement comme *nommés* et *non-nommés*. Dans la première catégorie, se trouve le corps professoral, les maîtres et suppléants d'enseignement et de recherche ainsi que les chargés d'enseignement. Dans la seconde catégorie, sont groupés uniquement les maîtres-assistants et les assistants.

Personnel enseignant de l'enseignement public, selon le sexe, en novembre 1994

	Total du personnel		Personnel non nommé		Non nommé(e)s en %		Age moyen (en années)	
	Total	Femmes	Total	Femmes	parmi les femmes	parmi les hommes	Total	Femmes
		en %		en %				
Enseignement primaire	2 458	82,9	173	83,2	7,1	6,9	42,3	42,4
Cycle d'orientation	1 626	53,9	261	54,4	16,2	15,9	43,1	42,8
Enseignement postobligatoire	2 376	39,0	546	38,5	22,7	23,2	44,5	43,7
Université	2 044	29,0	936	39,0	61,2	39,4	40,8	37,1
CEPSPE (1)	76	74,0	-	-	-	-	41,7	41,7
Total	8 225	52,7	1 916	42,9	19,0	26,2	42,8	42,0

(1) Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance.

Personnel enseignant selon le sexe et la classe d'âges, en 1994



Diplômes postobligatoires

Les dix CFC ou CC les plus souvent délivrés, selon le sexe

Rang	1975	Total	En %	1985	Total	En %	1994	Total	En %	
Jeunes filles				Jeunes filles				Jeunes filles		
1	Employée de commerce	177	39	Employée de commerce	278	40	Employée de commerce	225	40	
2	Vendeuse	44	10	Vendeuse	68	10	Employée de bureau	69	12	
3	Coiffeuse dames	31	7	Employée de bureau	56	8	Assist. en pharmacie	40	7	
4	Assist. en pharmacie	28	6	Aide méd.-dentaire (cc)	42	6	Vendeuse	31	6	
5	Employée de bureau	27	6	Assist. en pharmacie	34	5	Coiffeuse dames	27	5	
6	Aide méd.-dentaire (cc)	23	5	Coiffeuse dames	22	3	Aide méd.-dentaire (cc)	21	4	
7	Laborantine en biologie	13	3	Dessinatrice d'intérieur	19	3	Empl. commerce de détail	15	3	
8	Couturière	10	2	Empl. commerce de détail	18	3	Empl. transports aériens	14	3	
9	Décoratrice	9	2	Empl. transports aériens	15	2	Laborantine en biologie	11	2	
10	Esthéticienne	7	2	Laborantine en biologie	13	2	Préparatrice en pharmacie	8	1	
	Total des 10 CFC	369	81	Total des 10 CFC	565	82	Total des 10 CFC	461	82	
	Total des CFC délivrés	458	100	Total des CFC délivrés	689	100	Total des CFC délivrés	559	100	
Jeunes gens				Jeunes gens				Jeunes gens		
1	Employé de commerce	129	15	Employé de commerce	184	15	Employé de commerce	201	22	
2	Monteur électricien	66	8	Monteur électricien	98	8	Vendeur	72	8	
3	Mécanicien en auto.	55	6	Vendeur	62	5	Monteur électricien	68	7	
4	Mécanicien de précision	47	5	Mécan. auto. légères	61	5	Mécanicien de machines	51	6	
5	Horticulteur (centre hort.)	32	4	Cuisinier	32	3	Electronicien	38	4	
6	Cuisinier	31	4	Maçon	31	3	Employé de bureau	32	3	
7	Méc.-électronicien	23	3	Menuisier	29	2	Peintre en automobiles	28	3	
8	Electricien radio-TV	21	2	Peintre en bâtiments	29	2	Dessinateur en bâtiments	27	3	
9	Vendeur	21	2	Mécanicien de machines	27	2	Mécan. auto. légères	27	3	
10	Dessinateur en bâtiment	19	2	Employé de bureau	26	2	Maçon	25	3	
	Total des 10 CFC	444	51	Total des 10 CFC	579	48	Total des 10 CFC	569	62	
	Total des CFC délivrés	871	100	Total des CFC délivrés	1201	100	Total des CFC délivrés	922	100	

Formation continue

Personnes participant à des cours de formation continue à caractère professionnel, selon le sexe

	1993		1994		1995	
	Total	Femmes en %	Total	Femmes en %	Total	Femmes en %
Cours commerciaux de Genève (CCG), total des inscriptions	14 307	57	14 052	61	13 305	64
Langues	6 443	66	7 025	67	6 411	73
Informatique	2 314	41	2 839	53	2 569	61
Commercial	5 550	54	4 188	55	4 325	51
Cours industriels de Genève (CIG), total des inscriptions	8 691	44	8 666	45	8 453	50
Langues	4 665	61	5 042	60	3 317	57
Informatique	2 161	41	1 985	37	3 684	52
Cours techniques	1 865	7	1 639	6	1 452	31
Total	22 998	52	22 718	55	21 758	59

Etudiants inscrits à l'Université, selon le sexe

	1975		1980		1985		1990		1994	
	Total	Femmes en %	Total	Femmes en %	Total	Femmes en %	Total	Femmes en %	Total	Femmes en %
Facultés et écoles	7 198	46,1	9 402	51,0	10 909	51,7	11 819	53,3	12 671	56,0
Fac. des sciences	1 215	31,9	1 373	35,3	1 842	37,4	1 854	40,9	2 036	41,0
Fac. de médecine	1 201	30,0	1 266	35,9	1 321	38,3	1 234	43,6	1 435	49,3
Fac. des lettres	1 314	61,0	2 106	66,6	2 225	67,5	2 295	68,7	2 408	67,0
Fac. des sciences écon. et sociales (SES)	1 041	33,5	1 477	36,7	2 219	41,3	2 767	41,3	2 705	43,2
Fac. de droit	715	37,2	952	38,6	1 110	46,0	1 197	48,5	1 170	53,2
Fac. autonome de théologie protestante	49	26,5	65	40,0	77	36,4	81	43,2	77	40,3
Fac. de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE)	1 066	68,8	1 483	70,6	1 370	71,3	1 461	74,6	2 034	77,6
Ecole d'architecture (EA) (1)	134	26,1	149	31,5	246	41,9	346	38,7	246	39,4
Ecole de traduction et d'interprétation (ETI)	321	85,0	375	85,6	345	84,1	359	80,2	365	81,9
Ecole de langue et de civilisation françaises	136	72,8	122	73,0	149	76,5	186	76,3	170	78,2
Ecole d'éducation physique et de sport	6	16,7	34	47,1	5	40,0	39	30,8	25	32,0
Instituts	311	26,7	461	33,8	559	37,4	773	45,5	803	48,8
Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI)	258	30,2	274	36,5	313	36,7	477	44,7	598	51,5
Autres instituts universitaires (2)	53	9,4	187	29,9	246	38,2	296	47,0	205	41,0
Université de Genève	7 509	45,3	9 863	50,2	11 468	51,0	12 592	52,8	13 474	55,6
Hautes écoles suisses	52 622	26,8	61 373	32,4	74 806	35,8	85 940	38,8	89 262	41,3

(1) Devenu Institut d'architecture en 1994.

(2) Institut oecuménique de Bossey; Institut univ. d'études du développement; Institut univ. d'études européennes (jusqu'en 1991/92); Institut de management intern. (jusqu'en 1988/89).

Titres (1) décernés par l'Université, selon le sexe

	1985						1994					
	Ensemble des titres		Licences et diplômes		Doctorats		Ensemble des titres		Licences et diplômes		Doctorats	
	Total	Femmes en %	Total	Femmes en %	Total	Femmes en %	Total	Femmes en %	Total	Femmes en %	Total	Femmes en %
Sciences	254	35,8	138	34,1	49	28,6	325	40,6	163	48,5	79	26,6
Médecine	251	34,7	146	39,7	103	28,2	257	35,8	112	36,6	110	31,8
Lettres	148	66,9	141	66,7	7	71,4	183	68,3	133	69,9	14	57,1
SES	246	33,7	232	34,1	4	-	475	39,6	396	41,4	15	33,3
Droit	139	42,4	125	45,6	4	-	139	51,8	129	52,7	4	25,0
Théologie	10	50,0	9	55,6	1	-	7	14,3	5	20,0	2	-
FPSE	226	74,8	170	74,7	7	28,6	209	78,9	138	82,6	10	50,0
EA	29	20,7	29	20,7	-	-	91	31,9	36	19,4	-	-
ETI	70	81,4	55	87,3	-	-	121	87,6	90	86,7	-	-
IUHEI	43	46,5	34	52,9	9	22,2	231	52,8	111	64,0	18	33,3
Autres instituts	36	50,0	-	-	-	-	38	42,0	-	-	-	-
Total	1 452	43,2	1 079	50,0	184	29,3	2 076	46,9	1 313	54,4	252	32,1

(1) Ensemble des titres universitaires : licences et diplômes, doctorats, certificats complémentaires et diplômes de la formation continue.

SERVICE DE LA RECHERCHE EN EDUCATION. *Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève* (éditions successives), SRED - DIP, Genève.

SERVICE DE LA RECHERCHE EN EDUCATION. *Mémento statistique de l'enseignement et de la formation à Genève* (éditions successives), SRED - DIP, Genève.

UNIVERSITE DE GENEVE. *Statistiques universitaires* (éditions successives), Service des publications de l'Université, Genève.

FELDER, Dominique. *Des élèves à part. Données et questions sur la division spécialisée de l'enseignement primaire à Genève*. Service de la recherche sociologique, Cahier n° 11, DIP, Genève, 1978 (90 p.). Epuisé.

HUTMACHER, Walo. *Quand la réalité résiste à la lutte contre l'échec scolaire. Analyse du redoublement dans l'enseignement primaire genevois*. Service de la recherche sociologique, Cahier n° 36, DIP, Genève, avril 1993.

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *L'enquête suisse sur la population active de 1991 : quelques résultats pour le canton de Genève*, Aspects statistiques n° 92, Genève, juillet 1993 (18 p.).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Le niveau de formation de la population du canton de Genève. Résultats du recensement fédéral de la population et des logements de 1990. Volume 4*. Aspects statistiques n° 100, Genève, novembre 1994 (36 p.).

MARINA DECARRO, Nepomucena. *Que deviennent les nouveaux diplômés ?* Résultats de l'enquête sur l'orientation des diplômés de l'enseignement postobligatoire général et professionnel public genevois de 1994. Service de la recherche sociologique, Repères statistiques n° 7, DIP, Genève, octobre 1995.

MARINA DECARRO, Nepomucena. *Après le certificat de maturité. Parcours, études et activité professionnelle*. Enquête sur l'orientation des titulaires de maturité cinq ans après la fin des études au Collège de Genève, à l'Ecole supérieure de commerce et au Collège pour adultes. Service de la recherche sociologique, Cahier n° 38, DIP, Genève, 1995.

D. Emploi et vie active

Sommaire	Page
1. Emplois	70
2. Population active	72
3. Professions	74
4. Mobilité, horaire de travail et temps partiel	76
5. Population active étrangère	78
6. Frontaliers	80
7. Marché du travail	82
8. <i>Bibliographie</i>	84

Une tertiarisation qui favorise une meilleure insertion des femmes

En 1991, 40,4 % des emplois du canton sont occupés par des femmes. La participation féminine varie fortement selon le secteur. Peu présentes dans les secteurs primaire (agriculture) et secondaire (industrie, bâtiment et énergie), où leur proportion n'est que de 18,5 % et 20,5 %, les femmes se concentrent dans les services où elles occupent 45,1 % des postes. Environ neuf emplois féminins sur dix se rattachent au secteur tertiaire. La participation féminine est particulièrement élevée dans les services de santé, où deux emplois sur trois sont occupés par des femmes (67,9 %), le commerce de détail (56,1 %) et l'enseignement (55,3 %). A l'autre extrême se situe le bâtiment et le génie civil, où l'on ne compte que 6,2 % de femmes.

Entre 1985 et 1991, le nombre d'emplois dans le canton a augmenté au total de 7,8 %. La progression a été plus forte chez les femmes (+ 11,4 %) que chez les hommes (5,4 %), et plus de la moitié (57,5 %) des 18 942 emplois supplémentaires sont occupés par des femmes. L'augmentation observée est en grande partie due à des *emplois à temps partiel* (chez les femmes : trois quarts de l'augmentation). En 1991, 33,5 % des emplois féminins sont à temps partiel, proportion

qui tombe à 11,0 % pour les emplois masculins.

Entre 1985 et 1991, les effectifs du secteur primaire – qui ne représentent que 1,2 % de l'emploi du canton – ont reculé chez les femmes comme chez les hommes. Dans l'industrie et les arts et métiers, l'emploi féminin est resté presque inchangé (-0,9 %), contrairement à l'emploi masculin qui a diminué de 6,9 %. Seul le secteur tertiaire a progressé, ce qui a probablement facilité l'augmentation de la participation féminine. Dans ce secteur, l'emploi féminin s'est en effet accru de 13,5 %, contre 11,0 % pour l'emploi masculin. Les principales branches ayant vu progresser la participation féminine sont les *transports et communications*, les *services personnels – réparation* ainsi que *l'enseignement*.

Dès 1991, la récession touche l'économie genevoise entraînant une forte baisse de l'emploi. La statistique trimestrielle de l'emploi ne permet pas de connaître l'évolution par sexe ou par branche d'activité. On peut toutefois estimer que les *emplois à plein temps* ont subi une diminution particulièrement marquée : - 14 % pour les femmes et - 16 % pour les hommes entre 1991 et 1995.

Sources et notes méthodologiques

Les données de ce chapitre sont tirées des *recensements fédéraux des entreprises* (RFE) de 1985 et 1991 et de sources complémentaires (recensements fédéraux de l'agriculture de 1985 et 1990, enquêtes annuelles auprès des organisations internationales gouvernementales). Les résultats concernent l'ensemble des *emplois* du canton, qu'ils soient occupés par des salariés ou des indépendants, d'une durée hebdomadaire de travail d'au moins 6 heures. Les *emplois à plein temps* correspondent à un taux d'occupation égal ou supérieur à 90 % de la durée habituelle du travail dans l'établissement. Les premiers résultats du RFE 95 ne seront connus qu'à partir de fin 1996.

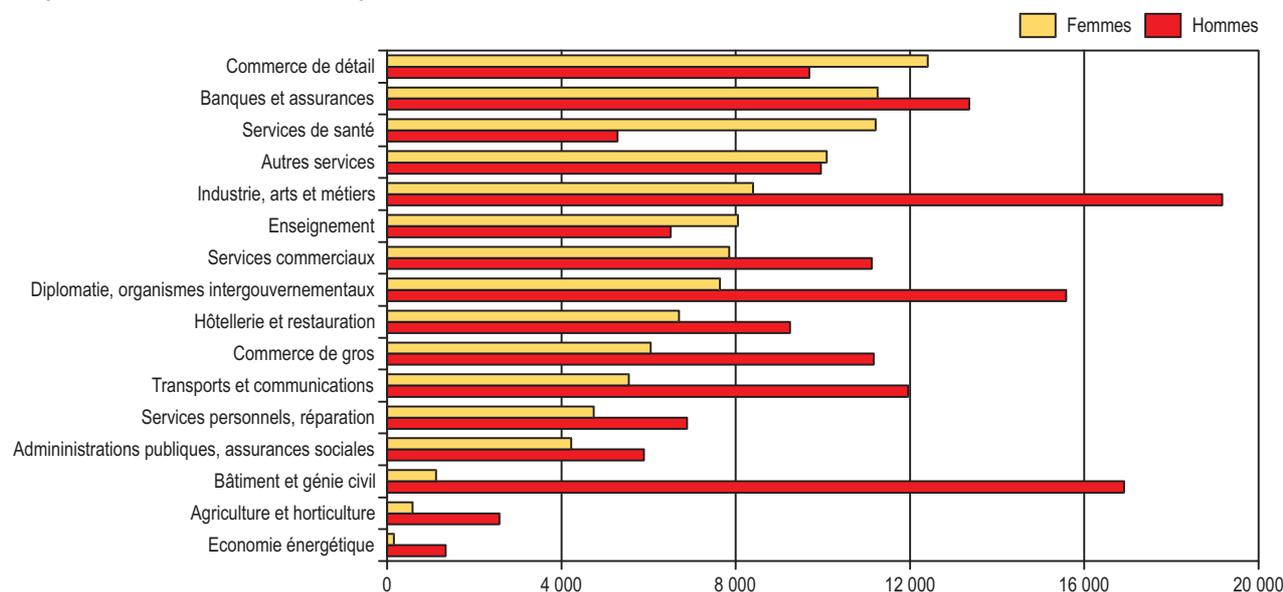
Etant donné qu'un nombre relativement important de personnes travaillant dans le canton de Genève résident à l'extérieur (France, canton de Vaud), le nombre d'emplois y est sensiblement plus élevé que celui des résidents actifs. Signalons par ailleurs qu'une personne peut en principe occuper plusieurs emplois à temps partiel.

Les estimations de l'évolution de l'emploi après 1991 se fondent sur la *statistique trimestrielle de l'emploi* que réalise l'Office fédéral de la statistique.

Emplois selon le sexe et l'activité économique

	1985			1991			Indice 1991 (1985 = 100)	
	Femmes	Hommes	Femmes en %	Femmes	Hommes	Femmes en %	Femmes	Hommes
Secteur primaire	1 122	3 226	25,8	586	2 578	18,5	52,2	79,9
Agriculture et horticulture	1 122	3 226	25,8	586	2 578	18,5	52,2	79,9
Secteur secondaire	9 627	40 267	19,3	9 675	37 421	20,5	100,5	92,9
Economie énergétique	123	1 257	8,9	158	1 341	10,5	128,5	106,7
Industrie, arts et métiers	8 473	20 593	29,2	8 395	19 166	30,5	99,1	93,1
Bâtiment et génie civil	1 031	18 417	5,3	1 122	16 914	6,2	108,8	91,8
Secteur tertiaire	84 415	105 116	44,5	95 791	116 664	45,1	113,5	111,0
Commerce de gros, intermédiaires du commerce	5 709	10 626	34,9	6 052	11 165	35,2	106,0	105,1
Commerce de détail	12 858	9 885	56,5	12 406	9 692	56,1	96,5	98,0
Hôtellerie et restauration	5 946	8 715	40,6	6 699	9 250	42,0	112,7	106,1
Transports et communications	3 958	10 466	27,4	5 550	11 953	31,7	140,2	114,2
Banques, sociétés financières, assurances	9 634	11 048	46,6	11 261	13 360	45,7	116,9	120,9
Services commerciaux, consultants	6 227	9 322	40,0	7 848	11 123	41,4	126,0	119,3
Services personnels, réparation	3 763	7 489	33,4	4 749	6 886	40,8	126,2	91,9
Enseignement public et privé	7 007	6 386	52,3	8 056	6 504	55,3	115,0	101,8
Services de santé, vétérinaires	9 553	4 664	67,2	11 210	5 292	67,9	117,3	113,5
Autres services	9 321	8 682	51,8	10 094	9 954	50,3	108,3	114,7
Administrations publiques, assurances sociales	3 901	5 799	40,2	4 228	5 893	41,8	108,4	101,6
Diplomatie, organisations intergouvernementales	6 538	12 034	35,2	7 638	15 592	32,9	116,8	129,6
Total	95 164	148 609	39,0	106 052	156 663	40,4	111,4	105,4

Emplois selon l'activité économique et le sexe, en 1991



L'état matrimonial fait la différence

Les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à exercer une activité professionnelle, fait lié à la persistance du partage des rôles au sein de la famille. Dans le canton de Genève, le *taux brut d'activité*, qui mesure la part des actifs dans la population totale, s'élève, en 1990, à 44,5 % pour les femmes et 65,0 % pour les hommes. La part des femmes dans la population active totale du canton se monte à 42,7 %.

Le taux brut d'activité n'a pas évolué de la même manière pour les deux sexes. En effet, si le taux masculin a régulièrement baissé entre 1930 et 1980, celui des femmes a atteint un minimum en 1941 et s'est accru depuis. Entre 1980 et 1990, sa progression a été particulièrement marquée, puisqu'il est passé de 39,2 à 44,5 %. La variation du taux brut d'activité est liée à plusieurs facteurs. L'allongement de la durée des études, l'avancement de l'âge de la retraite, ainsi que le vieillissement de la population font baisser les taux des deux sexes. Pour les femmes, ces tendances sont plus que compensées par une participation accrue à la vie active, liée aux changements intervenus en ce qui concerne leur situation dans la famille et, en général, dans la société. Il faut toutefois noter qu'une partie de cette augmentation est due au travail à temps partiel, de plus en plus couramment pratiqué par les femmes.

Le taux d'activité varie avec l'âge. En 1990, chez les hommes, la participation à la vie active atteint

presque 100 % entre 35 et 49 ans et recule seulement après 50 ans. Chez les femmes, elle est stable entre 25 et 49 ans (supérieure à 70 %) et en forte croissance par rapport à 1980. Plus encore que l'âge, c'est l'état matrimonial qui différencie les taux d'activité des femmes, tandis que ceux des hommes en sont nettement moins marqués. Si les célibataires des deux sexes ont des taux semblables, les mariés se distinguent clairement : les taux par âges des femmes reculent légèrement après 25 ans et plafonnent à 65 %, tandis que ceux des hommes approchent les 100 % (voir graphique ci-contre). Néanmoins, entre 25 et 49 ans, presque deux femmes mariées sur trois exercent une activité professionnelle. Ceci représente une augmentation considérable par rapport à 1980. En effet, à cette date, à peine une femme mariée sur deux de cette tranche d'âge exerçaient une activité rémunérée.

A Genève, canton urbain dont l'économie est largement dominée par le secteur tertiaire, le taux brut d'activité des femmes (44,5 % en 1990) est supérieur à la moyenne suisse (40,4 %). La différence provient essentiellement des femmes mariées, plus souvent actives à Genève. En comparant les résultats par canton, il s'avère que les Genevoises âgées entre 30 et 40 ans – période où les femmes sont en âge d'avoir des enfants – ont les taux d'activité les plus élevés de Suisse (environ 73 % contre 62 % en moyenne suisse).

Sources et notes méthodologiques

Les chiffres concernant la population active sont tirés du recensement fédéral de la population, qui a lieu tous les dix ans et dont le dernier remonte à 1990.

La *population active* comprend les personnes qui exercent une activité lucrative ainsi que les personnes à la recherche d'un emploi (chômeurs).

Le *taux d'activité* indique la proportion de personnes résidentes actives dans la population résidente totale (active et non active). Le *taux brut d'activité* est calculé par rapport à l'ensemble de la population résidente. Les taux d'activité d'une tranche d'âge donnée sont calculés par rapport à la population résidente de cette tranche.

Population résidante active et taux brut d'activité selon le sexe

	Population active				Taux brut d'activité, en %		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes en %	Femmes	Hommes	Total
1910	31 702	50 382	82 084	38,6	37,9	70,6	53,0
1920	37 520	58 046	95 566	39,3	40,2	74,7	55,9
1930	34 972	58 277	93 249	37,5	37,2	75,5	54,4
1941	32 926	58 161	91 087	36,1	34,3	73,7	52,1
1950	38 891	65 871	104 762	37,1	35,2	71,2	51,6
1960 (1)	53 178	87 170	140 348	37,9	38,9	71,1	54,1
1970	65 384	104 819	170 203	38,4	37,5	66,6	51,3
1980	71 975	106 614	178 589	40,3	39,2	64,5	51,2
1990	87 898	118 156	206 054	42,7	44,5	65,0	54,3

(1) Dès 1960, y compris les personnes occupées à temps partiel (travaillant au moins 6 heures par semaine).

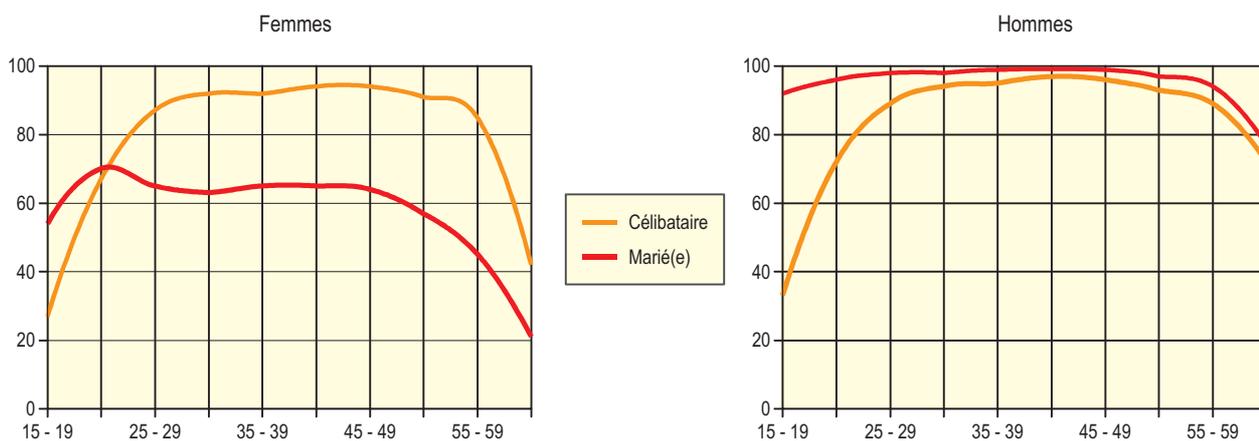
Taux d'activité selon le sexe, l'état matrimonial et le groupe d'âges, en 1990, en %

Age	Femmes					Hommes				
	Célibataires	Mariées	Veuves	Divorcées	Total	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total
15 - 19	26,7	53,8	-	0,0	27,1	32,8	91,7	-	-	32,9
20 - 24	66,9	70,4	39,1	87,5	67,8	71,8	96,0	50,0	93,3	74,1
25 - 29	86,7	64,9	85,3	91,9	76,0	88,8	97,6	85,7	96,4	92,4
30 - 34	92,1	63,2	81,1	91,1	72,6	94,2	98,3	83,3	97,2	97,0
35 - 39	92,5	64,6	78,4	91,2	72,8	94,7	98,8	100,0	98,4	98,0
40 - 44	94,0	65,5	80,6	93,0	73,7	96,7	99,0	96,7	97,4	98,5
45 - 49	93,9	63,9	80,4	92,4	72,6	96,0	98,5	96,6	96,0	98,0
50 - 54	90,8	57,5	74,2	88,5	66,4	92,9	97,5	94,9	95,7	96,8
55 - 59	85,3	45,4	61,7	81,8	56,2	89,5	94,4	87,1	91,3	93,6
60 - 64	42,4	20,8	28,3	44,8	27,5	72,2	76,9	69,4	71,3	75,8
65 - 69	12,2	5,0	8,1	7,9	7,0	18,6	19,6	11,7	19,0	19,0
20 - 64	80,7	58,6	55,5	85,8	67,1	84,7	95,9	83,9	94,0	92,4
Total (1)	62,4	51,7	14,4	69,6	52,4	70,8	82,9	23,9	84,1	77,8

(1) Total des actifs par rapport à la population résidante de 15 ans ou plus (y compris les personnes travaillant moins de 6 heures par semaine).

Taux d'activité selon le sexe, l'état matrimonial et le groupe d'âges, en 1990

Taux d'activité, en %



Peu de dirigeantes, forte proportion d'employées qualifiées

Que ce soit du point de vue de la position hiérarchique ou de la profession exercée, hommes et femmes se situent encore très différemment dans la vie professionnelle en 1990.

La *situation dans la profession* permet de distinguer d'une part le statut de salarié selon trois niveaux hiérarchiques et, d'autre part, le statut de non salarié, qui englobe les indépendants et les collaborateurs familiaux. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir le statut de salariées : 91,7 % contre 86,1 %. Environ un quart seulement des indépendants sont des femmes, tandis que chez les collaborateurs familiaux, on en compte 66,2 %. Parmi les personnes salariées, on constate que plus la fonction hiérarchique est élevée, moins il y a de femmes : elles représentent environ la moitié des employés et ouvriers pris ensemble, un peu plus du tiers des cadres moyens ou inférieurs et seulement 20 % des cadres supérieurs.

Les *catégories socio-professionnelles* permettent une approche plus fine de la situation professionnelle. On voit ainsi que parmi les dirigeants (chefs d'entreprises, hauts fonctionnaires) 13,4 % seulement sont des femmes. Cette catégorie englobe 3,1 % des hommes actifs occupés mais seulement 0,6 % des femmes. La situation est semblable, mais néanmoins un peu moins tranchée, dans le groupe des professions libérales (avocats, médecins, architectes etc.) et des autres indépendants (artisans, commerçants et autres indépendants des services), où les femmes représentent presque un quart des effectifs. Dans les professions intellectuelles et d'encadrement (dont font partie les enseignants avec une formation universitaire), les femmes ne

sont que légèrement sous-représentées, tandis que dans les professions intermédiaires, femmes et hommes atteignent des proportions identiques (environ 20 % des actifs occupés de chaque sexe). Cela est également vrai pour les employés et ouvriers qualifiés pris ensemble. A noter que si les femmes sont peu présentes dans la production, elles sont majoritaires parmi les employés qualifiés, catégorie qui comprend d'ailleurs environ un tiers du total des femmes professionnellement actives. Parmi les travailleurs sans qualification, enfin, les femmes sont de nouveau légèrement sur-représentées.

Du point de vue des *professions individuelles*, de fortes différences apparaissent entre les deux sexes. Ceci est illustré par un choix de quelques professions typiquement féminines ou typiquement masculines, figurant dans le tableau ci-contre. Les femmes exercent le plus souvent des professions en lien avec les soins médicaux, l'enseignement aux niveaux inférieurs, le travail social, les travaux de bureau, la vente et le nettoyage. Les hommes, eux, sont largement majoritaires dans les professions techniques (ingénieur, technicien, professions de l'industrie), l'informatique et les professions dirigeantes. A partir des années septante, on n'observe que peu de changements dans ce domaine. La progression des effectifs féminins s'est concentrée dans des professions du tertiaire déjà fortement féminisées, reflétant le partage traditionnel des rôles. Néanmoins, des augmentations de la proportion de femmes sont enregistrées dans quelques professions très qualifiées telles que juges, avocats, médecins, pharmaciens, journalistes.

Sources et notes méthodologiques

Toutes les données sont issues du recensement fédéral de la population de 1990 (voir le point précédent); elles concernent les *personnes actives occupées*, c'est-à-dire les actifs moins les chômeurs. La catégorie socio-professionnelle est une variable synthétique qui tient compte de la profession, de la situation dans la profession, de l'activité économique ainsi que du niveau de formation achevé le plus élevé. Elle a été introduite par l'OFS pour la première fois lors du recensement de 1990.

Population résidante active occupée selon le sexe et la situation dans la profession ou la catégorie socio-professionnelle, en 1990

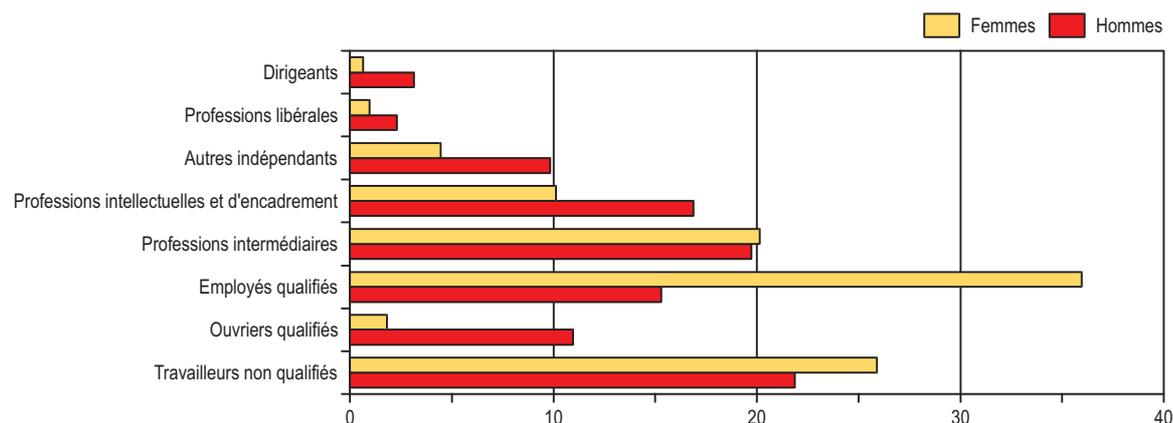
	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	Femmes en %
Situation dans la profession						
Indépendants	4 570	5,8	13 924	13,0	18 494	24,7
Collaborateurs familiaux	1 988	2,5	1 017	0,9	3 005	66,2
Cadres supérieurs	3 118	3,9	12 615	11,7	15 733	19,8
Cadres moyens, inférieurs	12 597	15,9	21 181	19,7	33 778	37,3
Employés, ouvriers	54 947	69,3	55 318	51,5	110 265	49,8
Apprentis	2 117	2,7	3 329	3,1	5 446	38,9
Total	79 337	100,0	107 384	100,0	186 721	42,5
Sans indication	4 801	///	6 353	///	11 154	///
Catégorie socio-professionnelle						
Dirigeants	510	0,6	3 307	3,1	3 817	13,4
Professions libérales	755	1,0	2 432	2,3	3 187	23,7
Autres indépendants	3 528	4,5	10 363	9,8	13 891	25,4
Professions intellectuelles, d'encadrement	8 025	10,1	17 801	16,9	25 826	31,1
Professions intermédiaires	15 944	20,1	20 806	19,7	36 750	43,4
Employés qualifiés	28 463	36,0	16 141	15,3	44 604	63,8
Ouvriers qualifiés	1 427	1,8	11 569	11,0	12 996	11,0
Travailleurs non qualifiés	20 498	25,9	23 076	21,9	43 574	47,0
Total	79 150	100,0	105 495	100,0	184 645	42,9
Non attribuables	4 988	///	8 242	///	13 230	///

Quelques professions typiquement féminines ou masculines dans la population active occupée de 1990

	Femmes		Hommes		
	Nombre	Femmes en %	Nombre	Hommes en %	
Infirmières en pédiatrie	282	100,0	Maçons	3 210	99,7
Jardinières d'enfants	340	98,8	Monteurs-électriciens	1 689	99,5
Femmes de chambre	685	98,0	Mécaniciens	1 521	99,1
Aides en médecine dentaire	356	97,3	Peintres, tapissiers	1 338	97,8
Aides médicales	438	95,6	Techniciens	1 734	93,9
Téléphonistes PTT	1 142	94,6	Contremaîtres	1 104	93,5
Employées de maison	1 571	92,6	Ingénieurs	3 328	92,8
Infirmières diplômées	2 164	88,2	Policiers	1 110	90,5
Employées de bureau	17 764	83,7	Informaticiens et analystes	1 417	85,6

Personnes actives occupées selon la catégorie socio-professionnelle, en 1990

Répartition en % par sexe



Le poids des charges familiales

Mobilité

D'une façon générale, hommes et femmes ont des trajectoires professionnelles différentes. En effet, une partie des femmes interrompent, plus ou moins longuement, toute activité lucrative pour des raisons familiales, ou y renoncent même définitivement. Il est probable qu'avec le développement des possibilités d'intégration des femmes à la vie active – évolution des activités et des professions, extension du travail à temps partiel –, ces différences entre les sexes ont tendance à s'estomper quelque peu. Néanmoins, la durée de l'activité lucrative exercée sans interruption reste en moyenne plus élevée chez les hommes. Ainsi, en 1995, la part d'hommes qui ont une activité ininterrompue depuis au moins six ans s'élève à 82 %, contre 70 % pour les femmes. Une différence apparaît également dans le nombre d'années passées dans l'entreprise : 60 % des hommes, contre 47 % des femmes, travaillent dans la même entreprise depuis au moins six ans. D'autre part, la proportion des personnes qui occupent leur emploi depuis moins de trois ans est de 23 % chez les hommes et de 38 % chez les femmes.

Type d'horaire

L'horaire de travail peut avoir des incidences importantes sur l'organisation de la vie familiale et sociale. S'il existe des différences entre les sexes dans ce domaine, elles ne sont toutefois pas très marquées. Les femmes sont plus souvent astreintes à un horaire fixe que les hommes (54 % contre 44 %) et bénéficient plus rarement d'un horaire

libre (respectivement 14 % et 26 %). Cela est en partie lié à la proportion plus élevée d'hommes qui exercent une profession libérale ou indépendante. Les femmes travaillent un peu moins souvent que les hommes le soir ou la nuit (10 % et 18 %). Le travail du week-end (samedi et/ou dimanche), enfin, est, lui aussi, un peu moins répandu chez les femmes (29 % et 37 %). Il est relativement courant dans l'agriculture, la restauration, le commerce, les transports et la santé.

Travail à temps partiel

En 1990, un bon tiers (35,6 %) des femmes actives occupées travaillent à temps partiel, mais seulement 6,7 % des hommes sont dans ce cas. Le travail à temps partiel a fortement augmenté au cours des vingt à trente dernières années. Il est particulièrement répandu chez les femmes mariées, parmi lesquelles une sur deux est concernée en 1990. Les hommes mariés, par contre, sont ceux qui travaillent le plus rarement à temps partiel (5,6 % en 1990), ce qui reflète la persistance de la répartition traditionnelle des tâches au sein des couples. La présence d'enfants joue à cet égard un rôle important. Selon les résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) de 1995, pour Genève, 64 % de l'ensemble des femmes professionnellement actives et ayant un ou plusieurs enfants de moins de 15 ans travaillent à temps partiel, contre seulement 35 % de celles n'ayant pas d'enfant de moins de 15 ans à charge. Pour les hommes, c'est l'inverse, les deux proportions respectives étant de 5 % et de 12 %.

Sources et notes méthodologiques

Les données des tableaux concernant la mobilité et les horaires sont tirées de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) de 1995. Les résultats pour le canton sont basés sur un échantillon net de 2 223 personnes interrogées (dont 1 347 actives occupées), et extrapolés à l'ensemble de la population résidante permanente du canton. Comme tout résultat d'enquête par sondage, ces résultats sont affectés d'une erreur aléatoire et ne sont donc que des estimations.

Les données concernant le travail à temps partiel sont tirées des recensements fédéraux de la population de 1970 à 1990.

Mobilité de la population active occupée, selon le sexe, en 1995

	Femmes		Hommes		Total	
	Milliers	En %	Milliers	En %	Milliers	En %
Durée d'activité sans interruption						
Moins de 3 ans	7,5	18	11,7	11	27,7	14
3 - 6 ans	11,0	12	8,0	7	19,0	10
Plus de 6 ans	62,5	70	87,1	82	149,6	76
Total (1)	89,4	100	106,8	100	196,2	100
Sans indication	1,6	///	1,3	///	2,9	///
Ancienneté dans l'entreprise						
Moins d'un an	14,8	16	12,9	12	27,7	14
1 - 2 ans	13,7	22	12,3	11	25,9	13
3 - 6 ans	19,6	22	18,3	17	37,9	19
Plus de 6 ans	43,0	47	64,4	60	107,3	54
Total (1)	91,1	100	107,9	100	198,9	100
Sans indication	0,0	///	0,2	///	0,2	///

(1) Sans les apprentis.

Horaires de travail de la population active occupée, selon le sexe, en 1995

	Femmes		Hommes		Total	
	Milliers	En %	Milliers	En %	Milliers	En %
Horaire quotidien						
Fixe	49,7	54	49,4	44	99,1	49
Mobile	28,8	31	28,9	26	57,7	28
Libre	13,2	14	28,8	26	42,0	21
Travail en équipe	1,2	1	4,3	4	5,5	3
Total	92,9	100	111,4	100	204,3	100
Sans indication	0,0	///	0,1	///	0,1	///
Travail du soir et/ou de nuit						
Travaille normalement le soir et/ou la nuit	9,1	10	19,9	18	29,0	15
Travaille normalement seulement durant la journée (1)	82,0	90	88,1	82	170,1	85
Total (2)	91,1	100	108,1	100	199,1	100
Travail du week-end						
Travaille normalement le samedi et/ou le dimanche	26,4	29	39,7	37	66,1	33
Ne travaille normalement que du lundi au vendredi	64,6	71	68,4	63	133,0	67
Total (2)	91,1	100	108,1	100	199,1	100

(1) De 6 à 19 heures.

(2) Sans les apprentis.

Personnes travaillant à temps partiel selon le sexe et l'état matrimonial

En pour cent de l'ensemble des actifs occupés de chaque groupe

	Femmes			Hommes		
	1970	1980	1990	1970	1980	1990
Célibataires	8,9	13,3	17,5	4,2	8,2	8,9
Marié(e)s	36,1	46,2	49,6	3,6	3,7	5,6
Divorcé(e)s	17,2	21,0	25,5	6,3	6,5	8,2
Veufs(ves)	36,6	43,4	47,4	16,8	15,1	13,2
Total	23,1	30,3	35,6	4,0	5,2	6,7

Les étrangers : environ 45 % des emplois du canton

En septembre 1985, 44,0 % des emplois du canton – secteur international compris – étaient occupés par des travailleurs étrangers, qu'ils résident ou non dans le canton (source : recensement fédéral des entreprises de 1985). Qu'en est-il *aujourd'hui* de la participation des étrangers en général, des étrangères en particulier, à la vie active du canton ? Selon les sources statistiques disponibles, et en attendant les résultats du RFE 95, on peut estimer que cette proportion s'est maintenue autour de 45,0 %, en dépit de la crise économique qui sévit depuis le début des années 90.

L'effectif total de la main-d'oeuvre étrangère, sans les fonctionnaires internationaux, a culminé *en 1990* à près de 109 000, dont un tiers de femmes (33,7 %). Au cours des années 1991 à 1995, le nombre de travailleurs étrangers occupés dans le canton s'est réduit de quelque 5 900 unités au total (-5,4 %), mais cette baisse a touché uniquement les effectifs masculins (-6 971 ou -9,7 %), alors que le nombre de femmes progressait d'un millier dans le même laps de temps (+1 118 ou +3,1 %). Cette évolution, de prime abord surprenante, résulte avant tout de l'«effondrement» du nombre de travailleurs saisonniers dans le canton, une main-d'oeuvre masculine à près de 90,0 %. Mais on observe également, chez les frontaliers et les détenteurs d'une autorisation à l'année, une meilleure «résistance» des effectifs féminins; chez les titulaires d'un permis d'établissement, dont le nombre est en hausse, la croissance des effectifs est, en revanche, plus forte chez les hommes que chez les femmes.

En août 1995, les 37 727 femmes étrangères occupées à Genève (36,7 % du total des actifs étrangers) sont, majoritairement, au bénéfice d'un permis C (59,0 %), puis frontalières (26,9 %) ou titulaires d'un permis B (14,1 %). Plus du tiers des étrangères actives dans le canton sont de nationalité française (14 022, dont 9 929 frontalières); suivent les Portugaises (6 512), les Italiennes (5 315) et les Espagnoles (4 923).

Sans surprise, et dans une proportion de plus de 85,0 %, les femmes sont actives dans le secteur tertiaire, alors que les secteurs secondaire et primaire en occupent respectivement 14,0 % et 1,0 %. Un examen plus détaillé des activités économiques nous révèle que cinq branches occupent chacune au moins 10,0 % du total des femmes étrangères actives dans le canton. Ce sont, dans l'ordre d'importance décroissant : le commerce de gros et de détail (17,3 %), l'hygiène et les soins médicaux (14,9 %), l'industrie et les arts et métiers pris globalement (12,8 %), l'hôtellerie et la restauration (11,2 %) et la représentation d'intérêts, c'est-à-dire les bureaux d'avocats ou de notaires, les services commerciaux et techniques, les organisations économiques (10,2 %). Relevons encore que les femmes représentent plus d'un cinquième des effectifs de travailleurs étrangers occupés dans l'industrie et les arts et métiers (22,7 %), où leur part s'élève à 47,6 % dans l'horlogerie. Dans le secteur des services, elles occupent près de la moitié des emplois étrangers (46,0 %) et sont majoritaires dans plusieurs branches dont, en particulier, les soins médicaux (71,6 %).

Sources et notes méthodologiques

Dans notre pays, c'est l'Office fédéral des étrangers (OFE) qui publie, trois fois par année – à fin avril, fin août et fin décembre –, la statistique de la population étrangère occupée, par canton de travail. Elaborée à partir du Registre central des étrangers (RCE), cette statistique comprend les catégories suivantes de travailleurs : les étrangers établis (permis C); les résidents à l'année (permis B), y compris les bénéficiaires d'une autorisation de courte durée valable une année au moins; les saisonniers (permis A); les frontaliers. N'apparaissent donc pas dans la statistique fédérale : les fonctionnaires internationaux; les permis de courte durée, inférieure à une année; les requérants d'asile; les personnes au bénéfice d'une admission provisoire.

Notons, à propos des résultats de cette statistique, qu'ils ne reflètent pas seulement les fluctuations du marché du travail (engagements de travailleurs étrangers, changements de canton de travail, licenciements, cessation d'activité, etc.), mais également les mouvements qui résultent de l'acquisition de la nationalité suisse par naturalisation et/ou, pour les femmes, par mariage (jusqu'en 1991).

Population étrangère occupée dans le canton de Genève, selon le sexe (1) ...

Situation en août

	Femmes	Hommes	Total	Femmes en %		Femmes	Hommes	Total	Femmes en %
1984	30 418	58 268	88 686	34,3	1990	36 609	72 109	108 718	33,7
1985	31 309	60 020	91 329	34,3	1991	37 228	71 181	108 409	34,3
1986	32 156	62 898	95 054	33,8	1992	37 143	69 207	106 350	34,9
1987	33 433	65 209	98 642	33,9	1993	36 731	66 436	103 167	35,6
1988	34 415	67 402	101 817	33,8	1994	37 084	65 227	102 311	36,2
1989	35 018	69 297	104 315	33,6	1995	37 727	65 138	102 865	36,7

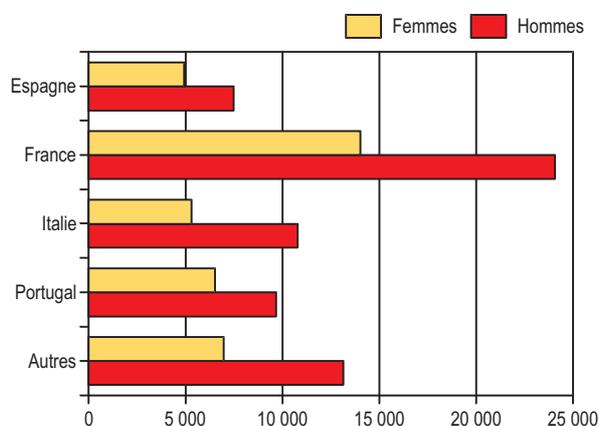
... et le genre de permis ou l'activité économique (1)

Situation en août 1995

	Femmes	Hommes	Femmes en %
Total	37 727	65 138	36,7
<i>Genre de permis</i>			
Saisonnier	25	326	7,1
Annuel	5 310	9 164	36,7
Etablissement	22 243	37 657	37,1
Frontalier	10 149	17 991	36,1
<i>Activité économique</i>			
Agriculture, horticulture	451	1 360	24,9
Mines et carrières	6	95	5,9
Industrie et métiers	4 825	16 397	22,7
Alimentation, boissons, tabac	1 004	1 744	36,5
Bois et liège	48	1 074	4,3
Arts graphiques	215	814	20,9
Chimie	501	929	35,0
Métallurgie	276	4 136	6,3
Machines, appareils, véhicules	979	5 039	16,3
Horlogerie	853	940	47,6
Autres industries	949	1 721	35,5
Bâtiment et génie civil	301	9 543	3,1
Electricité, gaz, eau, épuration	9	66	12,0
Services	32 129	37 670	46,0
Commerce	6 528	9 731	40,2
Banques, établ. de crédit	2 005	2 981	40,2
Assurances	514	528	49,3
Affaires immobilières	1 157	546	67,9
Représentation d'intérêts	3 843	5 739	40,1
Transports, communications	1 059	4 298	19,8
Hôtellerie	4 242	6 368	40,0
Administrations publiques	545	746	42,2
Hygiène, soins médicaux	5 605	2 225	71,6
Enseignement, science	1 565	1 583	49,7
Oeuvres sociales	1 251	593	67,8
Culture, divertissements, loisirs	331	839	28,3
Organisations religieuses	224	272	45,2
Service de maison	991	87	91,9
Nettoyage	2 246	1 034	68,5
Autres services	23	100	18,7
Activité indéterminée	6	7	46,2

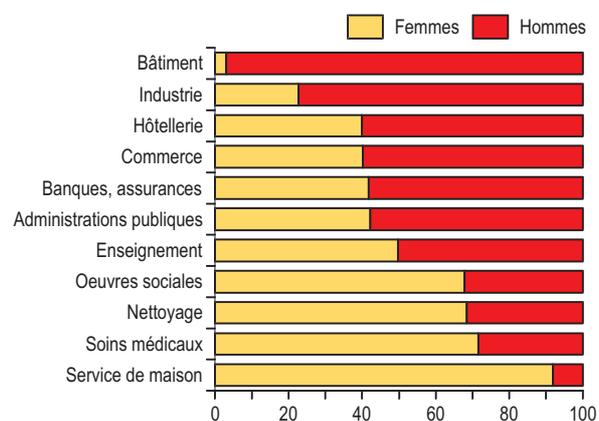
(1) Fonctionnaires internationaux non compris.

Travailleurs étrangers selon la nationalité et le sexe, en août 1995



Travailleurs étrangers dans quelques branches d'activité, selon le sexe, en août 1995

Répartition en %



Frontaliers, frontalières, ...

C'est à partir du début des années soixante que l'économie genevoise a, de plus en plus massivement, fait appel à de la main-d'oeuvre frontalière. Jusqu'alors, le nombre de frontaliers n'avait jamais atteint 1 500 unités. Depuis, l'évolution de la courbe des frontaliers reflète celle de la conjoncture économique et politique : croissance jusqu'en 1964 (6 200 frontaliers), date à laquelle interviennent les arrêtés «anti-surchauffe»; reprise de la croissance des effectifs de 1966 à 1974 (24 500), moment où le premier choc pétrolier déploie ses effets sur l'emploi; suivent alors quelques années de baisse puis de stagnation du nombre de frontaliers. Dans les années 80, on assiste à une nouvelle «flambée» et l'effectif atteint son point le plus élevé en 1990 (32 900). Depuis, la baisse a été très sensible et, à fin 1995, on ne compte plus «que» 27 900 travailleurs frontaliers (- 15,1 % par rapport à l'effectif maximum).

Quelle a été, tout au long de ces quarante années, la part de la main-d'oeuvre frontalière féminine ? Relativement peu présente dans les années 50 (moins de 20,0 % de l'effectif total), sa part va plus que doubler entre 1960 (20,9 %) et 1975/76 (42,5 %). Celle-ci subit ensuite une lente et régulière érosion (34,9 % en 1989) et ce n'est qu'à partir de 1990 que les femmes frontalières regagnent, en termes relatifs, un peu du terrain perdu; depuis 1993, elles représentent 36,1 % de l'effectif total.

Les quelque 10 000 femmes frontalières du canton de Genève sont, dans leur majorité, mariées (52,5 %), puis célibataires (30,3 %), divorcées

(15,1 %) ou veuves (2,1 %); chez les hommes, la proportion de mariés est encore plus forte (71,6 %). L'âge médian des frontaliers des deux sexes est légèrement supérieur à 41 ans. Les 4/5 des frontalières résident dans le département de la Haute-Savoie (82,2 %) et 1/5 dans l'Ain (17,8 %). Dans une proportion de 6 sur 10 (58,4 %), elles sont actives à Genève depuis au moins 10 ans, alors que 1 sur 10 (10,4 %) s'est vue délivrer son permis après 1990. Les chiffres relatifs aux frontaliers ne diffèrent guère de ceux des frontalières.

Professionnellement, les trois quarts des femmes frontalières ont une situation d'*employée subalterne* (73,3 %) et, dans une proportion de 1 sur 5, d'*ouvrière* (21,0 %). Seules 5,2 % d'entre elles occupent une fonction de *cadre* ou d'*employée supérieure*. Chez les hommes, plus d'un sur deux (59,3 %) est dans la catégorie des *ouvriers*. Les femmes sont majoritaires dans le groupe des *employés subalternes*, à égalité avec les hommes dans celui des *ouvriers semi- ou non qualifiés* et minoritaires dans les autres situations professionnelles. Trois groupes de professions rassemblent près de 70,0 % du total des femmes frontalières, ce sont les groupes *administration et bureau* (39,0 %), *soins médicaux* (17,4 %), *commerce et vente* (12,9 %). Dans ces trois groupes, elles sont nettement plus nombreuses que les hommes, qui vont de préférence vers les *professions de l'industrie et des arts et métiers* (40,1 %), l'*administration et bureau* (14,8 %) et les *professions techniques* (13,9 %).

Sources et notes méthodologiques

Il existe deux sources administratives pour suivre l'effectif de la main-d'oeuvre frontalière dans le canton de Genève : le Registre central des étrangers, dont il a été fait mention précédemment, et l'Office cantonal de la population (OCP), ce dernier fournissant au premier les informations nécessaires à sa mise à jour. Les chiffres publiés ici ont été élaborés par l'OCSTAT à partir du fichier informatisé que gère l'OCP.

On désigne par le terme de frontaliers les personnes qui exercent une activité lucrative en Suisse (uniquement dans la zone frontalière), tout en conservant leur domicile dans la zone frontalière du pays voisin, qu'ils sont tenus de regagner tous les soirs. Les frontaliers doivent avoir une autorisation spéciale qui ne leur est accordée que s'ils sont domiciliés depuis au moins six mois dans la région frontalière voisine. Ne sont reconnus comme frontaliers que des ressortissants des États voisins. Les cantons peuvent faire dépendre l'octroi d'autorisations pour frontaliers de la part, jugée appropriée, de travailleurs indigènes occupés dans l'entreprise; ils peuvent également édicter d'autres dispositions restrictives.

Frontaliers occupés dans le canton de Genève, selon le sexe

Situation en fin d'année

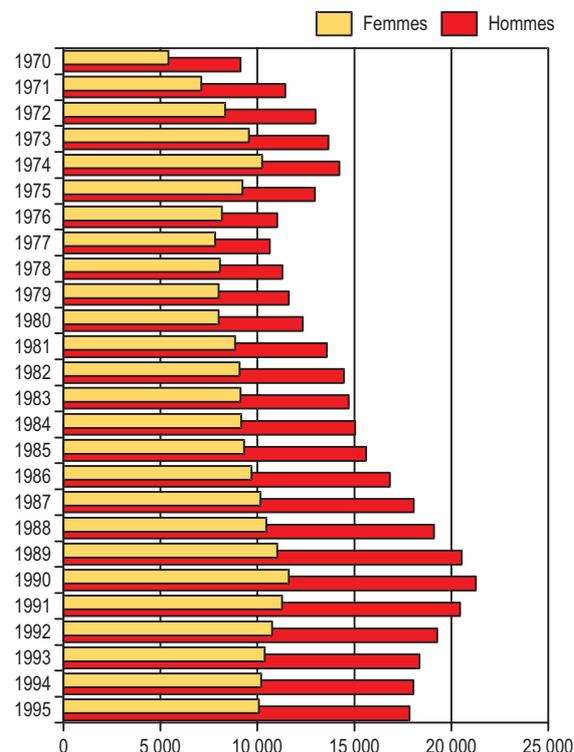
	Femmes	Hommes	Total	Femmes en %
1985	9 308	15 610	24 918	37,4
1986	9 697	16 826	26 523	36,6
1987	10 165	18 071	28 236	36,0
1988	10 458	19 103	29 561	35,4
1989	11 031	20 545	31 576	34,9
1990	11 623	21 273	32 896	35,3
1991	11 273	20 467	31 740	35,5
1992	10 752	19 262	30 014	35,8
1993	10 374	18 358	28 732	36,1
1994	10 195	18 037	28 232	36,1
1995	10 085	17 859	27 944	36,1

Profil des travailleurs frontaliers

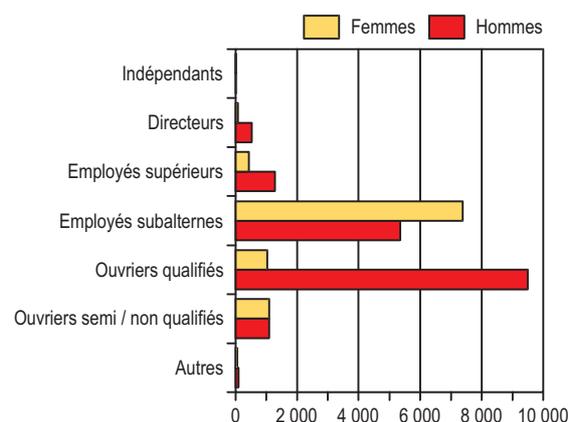
Situation à fin 1995

	Femmes	Hommes	Femmes en %
Total	10 085	17 859	36,1
<i>Groupe d'âges</i>			
15 - 29 ans	1 202	1 805	40,0
30 - 39 ans	3 310	6 319	34,4
40 - 49 ans	3 875	6 596	37,0
50 - 59 ans	1 483	2 803	34,6
60 ans ou +	215	336	39,0
<i>Etat matrimonial</i>			
Célibataire	3 061	3 633	45,7
Marié(e)	5 292	12 795	29,3
Veuf, veuve	213	105	67,0
Divorcé(e)	1 519	1 326	53,4
<i>Situation dans la profession</i>			
Indépendant(e)	7	27	20,6
Cadre	83	526	13,6
Employé(e) supérieur(e)	437	1 272	25,6
Employé(e) subalterne	7 389	5 353	58,0
Ouvrier(ère) qualifié(e)	1 026	9 495	9,8
Ouvrier(ère) semi / non qualifié(e)	1 088	1 095	49,8
Autre	55	91	37,7
<i>Groupe de professions</i>			
Prod. végétale et animale	64	212	23,2
Prof. de l'ind. et des arts et métiers	689	7 156	8,8
Prof. techniques	257	2 482	9,4
Administration, bureau	3 932	2 635	59,9
Commerce, vente	1 300	812	61,6
Transports	127	1 273	9,1
Hôtels, restaurants	934	1 419	39,7
Nettoyage, hygiène publique	404	212	65,6
Droit, sûreté	13	65	16,7
Soins médicaux	1 756	407	81,2
Prof. scient. et artistiques	217	442	32,9
Enseignement, assistance sociale	233	185	55,7
Autres professions	159	559	22,1

Frontaliers occupés dans le canton de Genève, selon le sexe



Frontaliers selon le sexe et la situation dans la profession, à fin 1995



Chômage : lourd tribut pour les femmes

Au cours des années 80, c'est le plein-emploi qui caractérisait le marché du travail, à Genève comme en Suisse. En effet, dans le canton, le nombre de chômeurs inscrits auprès de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) n'a que rarement dépassé les 2 000 unités et le taux de chômage des hommes et des femmes se situait, en moyenne annuelle, autour de 1,0 % de la population résidante active. C'est à partir de l'automne 1990 que la situation économique se dégrade et que le chômage se met brusquement à augmenter : en quelques années, le nombre de chômeurs inscrits auprès de l'OCE va plus que sextupler, passant de 2 500 en 1990 à 15 680 en 1994 (moyennes annuelles). L'année 1995 marque un certain repli (14 300 chômeurs inscrits), dû, en partie, à des changements administratifs dans la façon d'enregistrer le chômage. Au cours de ces années de « crise de l'emploi », l'évolution du chômage selon le sexe n'a pas été uniforme. Au début de la période (1991 et 1992), les hommes sont davantage frappés que les femmes : le taux de chômage des premiers passe de 1,2 % en 1990 à 4,8 % en 1992, celui des femmes de 1,2 % à 4,5 %. La situation s'inverse lors des deux années suivantes qui voient le taux féminin culminer à 8,0 % en 1994, contre 7,3 % pour les hommes. Enfin, en 1995, la baisse du taux de chômage est plus sensible chez les hommes (6,4 %) que chez les femmes (7,6 %).

Pour tenter de comprendre cette évolution différenciée du chômage selon le sexe, il convient d'examiner quelques-uns des aspects socio-économiques du chômage à Genève. Avec la prolongation de la crise économique, après son extension à pratiquement tous les secteurs d'activité, des branches à forte participation féminine ont été touchées. C'est

ainsi qu'en décembre 1995, 44,0 % des femmes au chômage étaient précédemment occupées dans l'une des branches suivantes : *commerce de détail, hôtellerie et restauration, banques et sociétés financières, services commerciaux, services personnels, services de santé*. Cela se reflète sur la répartition des chômeuses selon le groupe de professions, puisque 60,0 % d'entre elles appartiennent à l'un de ces trois groupes : *administration et bureau* (34,3 %), *commerce et vente* (12,6 %), *hôtels et restaurants* (12,3 %). De ce point de vue, les hommes semblent avantagés, car leur éventail d'activités et de professions est sensiblement plus large.

On assiste également, au cours des années 1989 à 1995, à la montée en nombre de deux catégories de chômeurs, ceux qui sont à la recherche d'un *premier emploi* et ceux qui, après avoir interrompu leur activité pendant une longue période, désirent *reprendre un emploi*. Alors qu'ils représentaient 6 % des chômeurs inscrits en 1989, leur part progresse ensuite jusqu'en 1994 : 11 % en 1990/91; 15 % en 1992; 21 % en 1993; 25 % en 1994; 19 % en 1995. Cependant, dans ce domaine particulier, on ne constate pas de différences significatives entre les sexes. Tout au plus peut-on imaginer, de manière simplifiée, que la *reprise d'un emploi* intervient le plus souvent, chez les femmes, après une interruption volontaire de l'activité professionnelle (maternité, éducation des enfants, etc.), alors que pour les hommes, elle fait suite généralement à une période prolongée de chômage. Enfin, notons que les femmes au chômage ont, en moyenne, une moindre qualification que les hommes. Plus de la moitié des chômeurs non qualifiés ou exerçant une fonction non spécialisée sont des femmes.

Sources et notes méthodologiques

Les *chômeurs inscrits* sont des personnes n'exerçant aucune activité rémunérée, immédiatement disponibles et cherchant une occupation à plein temps ou à temps partiel. Les demandeurs d'emploi non-chômeurs regroupent les personnes dont l'inaptitude au placement est supérieure à 30 jours, les personnes au bénéfice d'une occupation temporaire ou d'un gain intermédiaire, les personnes en formation, les personnes occupées à plein temps ou à temps partiel à la recherche d'un autre emploi, les personnes au bénéfice du revenu minimum cantonal d'aide sociale. Seuls les chômeurs inscrits entrent dans le calcul du taux de chômage, qui est égal à la part, en pour cent, des chômeurs inscrits par rapport à l'effectif de la population résidante active, selon le recensement fédéral de la population de 1990. La statistique du chômage est produite mensuellement par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMI), qui centralise dans un système unique les données relatives aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des différents offices du travail (à Genève : l'Office cantonal de l'emploi).

Chômeurs inscrits dans le canton de Genève, selon le sexe

Moyennes annuelles

	Chômeurs inscrits (1)			Taux de chômage (2)			Chômeurs inscrits (1)			Taux de chômage (2)	
	Femmes	Hommes	Femmes en %	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	Femmes en %	Femmes	Hommes
1984	733	1 516	32,6	1,0	1,4	1990	1 036	1 471	41,3	1,2	1,2
1985	687	1 309	34,4	1,0	1,2	1991	2 208	3 301	40,1	2,5	2,8
1986	685	1 096	38,5	1,0	1,0	1992	3 980	5 664	41,3	4,5	4,8
1987	778	1 218	39,0	1,1	1,1	1993	6 290	8 560	42,4	7,2	7,2
1988	714	1 080	39,8	1,0	1,0	1994	7 054	8 626	45,0	8,0	7,3
1989	801	1 059	43,1	1,1	1,0	1995	6 689	7 590	46,8	7,6	6,4

(1) De 1984 à 1989, uniquement les chômeurs complets.

(2) En % de la population résidante active.

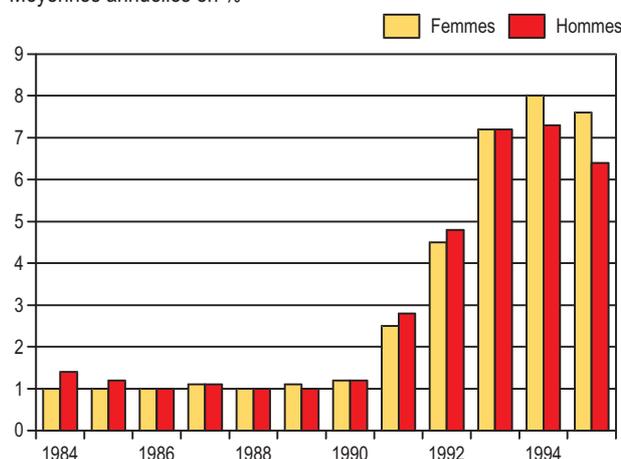
Profil des chômeurs du canton de Genève

Situation à fin 1995

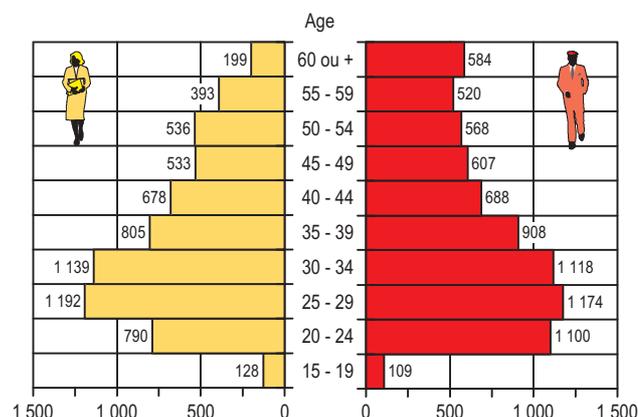
	Femmes	Hommes	Femmes en %
Total	6 393	7 376	46,4
<i>Groupe d'âges</i>			
15 - 29 ans	2 110	2 383	47,0
30 - 39 ans	1 944	2 026	49,0
40 - 49 ans	1 211	1 295	48,3
50 - 59 ans	929	1 088	46,1
60 ans ou +	199	584	25,4
<i>Etat matrimonial</i>			
Célibataire	2 018	3 118	39,3
Marié(e)	3 292	3 563	48,0
Veuf, veuve	120	49	71,0
Divorcé(e)	963	646	59,9
<i>Qualification</i>			
Qualifié(e)	3 590	4 535	44,2
Semi-qualifié(e)	1 433	1 558	47,9
Non-qualifié(e)	1 370	1 283	51,6
<i>Fonction exercée</i>			
Indépendant(e)	43	116	27,0
Cadre	121	546	18,1
Spécialiste	3 773	4 168	47,5
Non spécialiste	1 858	1 791	50,9
Apprenti(e)	183	321	36,3
Travail à domicile	3	1	75,0
Ecolier(ère), étudiant(e)	412	433	48,8
<i>Groupe de professions</i>			
Prod. végétale et animale	26	102	20,3
Industrie, arts et métiers	244	1 556	13,6
Prof. techniques	114	695	14,1
Administration, bureau	2 198	1 277	63,3
Commerce, vente	807	532	60,3
Transports	193	480	28,7
Hôtels, restaurants	786	862	47,7
Nettoyage, hygiène publique	330	191	63,3
Droit, sûreté	46	130	26,1
Soins médicaux	300	102	74,6
Prof. scientifiques et artistiques	325	410	44,2
Enseignement, assistance sociale	302	205	59,6
Autres professions	722	834	46,4

Taux de chômage selon le sexe

Moyennes annuelles en %



Chômeurs inscrits selon le sexe et le groupe d'âges, à fin 1995



OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *L'enquête suisse sur la population active de 1991 : quelques résultats pour le canton de Genève*, Aspects statistiques n° 92, Genève, juillet 1993 (18 p.).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Evolution de l'emploi à Genève entre 1985 et 1991. Résultats des recensements fédéraux des entreprises. Volume 1*, Aspects statistiques n° 95, Genève, février 1994 (35 p.).

FLUCKIGER Yves, avec la collaboration de MORALES Daniel. *Analyse des causes de l'augmentation actuelle du chômage en Suisse et à Genève*, Rapport n° 1 de l'Observatoire universitaire de l'emploi, Série de publications du LEA n° 5, Genève, mars 1994 (95 p.).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Structure professionnelle de la population résidante active du canton de Genève en 1990. Résultats du recensement fédéral de la population et des logements de 1990. Volume 3*, Aspects statistiques n° 99, Genève, octobre 1994 (23 p.).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Le niveau de formation de la population du canton de Genève. Résultats du recensement fédéral de la population et des logements de 1990. Volume 4*, Aspects statistiques n° 100, Genève, novembre 1994 (23 p.).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *La population résidante active dans le canton de Genève de 1920 à 1990. Résultats du recensement fédéral de la population et des logements de 1990. Volume 6*, Aspects statistiques n° 102, Genève, janvier 1995 (34 p.).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *La main-d'oeuvre étrangère dans le canton de Genève, évolution depuis 1955*, Données statistiques 1995/1, Genève, janvier 1995 (44 p.).

FLUCKIGER Yves, FERRO-LUZZI Giovanni. *Analyse des inégalités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail à Genève*, Rapport n° 3 de l'Observatoire universitaire de l'emploi, Série de publications du LEA n° 8, Genève, 1996 (141 p.).

E. Revenus

Sommaire	Page
1. Salaires	86
2. Revenus des ménages	92
3. Assurances sociales	96
4. <i>Bibliographie</i>	98

Les salaires, une question sujette à controverses

Selon les résultats de l'enquête-pilote sur la structure des salaires réalisée par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) et l'Office cantonal de la statistique, le «salarié genevois moyen» – abstraction commode – gagne 5 674 francs par mois en octobre 1991. Ce salaire moyen recouvre évidemment des situations individuelles très différentes : 62,0 % des salariés gagnent entre 3 000 et 6 000 francs; 6,6 % gagnent moins de 3 000 francs; au-dessus de 6 000 francs se trouvent 31,4 % des salariés.

Les écarts de salaire s'expliquent d'abord et principalement par le degré de qualifications requis par le poste (auquel sont liées, notamment, la formation du salarié et l'expérience professionnelle accumulée), la position hiérarchique, l'âge et l'ancienneté dans l'entreprise. Le domaine d'activité du salarié et la branche économique de l'entreprise jouent aussi un rôle important. Ces deux rubriques-ci permettent d'appréhender la profession.

La comparaison des salaires des hommes avec ceux des femmes nécessite quelques précisions. Les résultats de l'enquête permettent de connaître les disparités entre des catégories de salariés : il est ainsi possible de constater notamment des disparités entre hommes et femmes, mais on ne saurait conclure sur la seule base de ces chiffres que des discriminations salariales au sens strict¹ existent. Par ailleurs, semblables discriminations ne sauraient être «prouvées» par une enquête de nature statistique : d'une part, le secret statistique s'y opposerait (on ne publie de chiffres pour une catégorie que si les salariés concernés appartiennent à plusieurs entreprises); d'autre part, on ne pourrait pas former des catégories suffisamment homogènes pour en juger. De manière générale, abstraction faite de l'impact des facteurs précités, le salaire mensuel standardisé moyen se fixe à 6 098 francs pour les hommes et 5 066 francs pour les femmes, soit 17 % de moins. L'écart est déjà très inférieur à celui qui est cité pour l'ensemble du pays (30 % environ selon l'enquête d'octobre de l'OFIAMT), ce

qui tient vraisemblablement à la structure du canton en termes de branche économique et à la situation locale du marché du travail, ainsi qu'aux différences de couverture entre l'ancienne enquête nationale (enquête d'octobre sur les salaires et traitements effectuée par l'OFIAMT) et l'enquête-pilote. L'écart est faible pour les deux degrés de qualifications inférieurs, mais marqué pour les deux degrés supérieurs.

Dès lors que l'on se restreint au personnel sans responsabilité hiérarchique, l'écart hommes/femmes, tous domaines confondus, s'abaisse à 4 % environ (5 030 francs pour les hommes et 4 837 francs pour les femmes). Il reste par contre notable pour les cadres : 8 047 francs au masculin, 6 141 francs au féminin, soit 24 % de moins.

Pour le personnel sans responsabilité hiérarchique, à degré de qualifications requis par le poste et à âge équivalents, la situation se résume ainsi :

Dans le *secteur public*, il y a égalité de fait dans les domaines professionnels suivants : soins médicaux, enseignement, hôtellerie-restauration (dans le secteur public, il s'agit notamment d'aides hospitaliers et du personnel de cuisine des établissements médicaux); quelques disparités subsistent dans l'administration/gestion, qui est un domaine hétérogène, notamment dans les postes de degré supérieur. Certains domaines comportent trop de professions typiquement masculines ou féminines pour que des comparaisons soient possibles, d'autres domaines ne sont pratiquement pas représentés dans le secteur public. Il faut ici préciser que les échelles de traitements de la fonction publique ne laissent pratiquement pas de place à la discrimination salariale au sens strict. Les éventuelles disparités enregistrées sont donc imputables au fait que les femmes et les hommes ne se partagent pas également entre toutes les professions représentées, ainsi qu'aux différences d'âge et d'ancienneté.

¹ Il y a discrimination salariale au sens strict du terme si une femme et un homme exerçant dans la même entreprise un travail de valeur égale ne sont pas rémunérés au même taux de salaire.

Salaire mensuel standardisé (1) moyen, selon le degré de qualifications requis par le poste, la position hiérarchique et le sexe, en octobre 1991

En francs

	Hautes qualifications	Degré secondaire supérieur	Degré CFC	Postes non qualifiés	Ensemble
Ensemble	9 805	7 020	5 020	4 126	5 674
Femmes	8 029	6 296	4 894	4 021	5 066
Hommes	10 446	7 525	5 110	4 222	6 098
Cadres	10 914	7 541	5 776	4 444	7 566
Femmes	8 688	6 455	5 353	4 059	6 141
Hommes	11 265	7 926	5 975	4 616	8 047
Personnel sans responsabilité hiérarchique	8 237	6 457	4 762	4 120	4 947
Femmes	7 678	6 224	4 785	4 021	4 837
Hommes	8 645	6 767	4 736	4 211	5 030

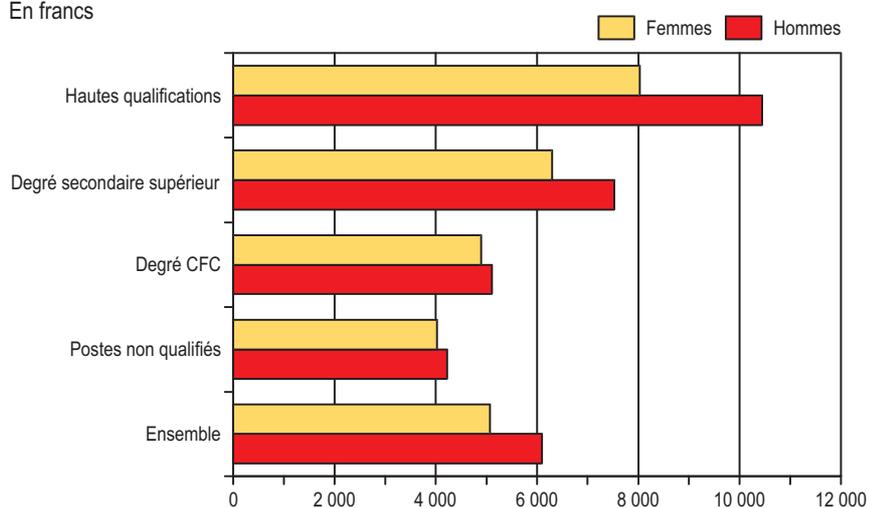
Pourcentage d'écart entre les salaires moyens des femmes et ceux des hommes

Ensemble	-23,1	-16,3	-4,2	-4,8	-16,9
Cadres	-22,9	-18,6	-10,4	-12,1	-23,7
Personnel sans responsabilité hiérarchique	-11,2	-8,0	1,0	-4,5	-3,8

(1) Salaire brut, avant déduction des cotisations sociales dont doit s'acquitter le salarié, incluant un douzième du treizième salaire éventuel, sans les allocations familiales, ni les paiements spéciaux irréguliers (répartitions de bénéfices, ...); standardisé à 40 h par semaine.

Salaire mensuel standardisé moyen, selon le degré de qualifications requis par le poste et le sexe, en octobre 1991

En francs



Dans le *secteur privé*, les disparités salariales sont inexistantes ou faibles dans l'administration et la gestion (pour les deux degrés de qualifications inférieurs), les soins médicaux, l'hôtellerie-restauration. Elles sont visibles dans la vente, l'informatique et, surtout, la fabrication (ouvriers et ouvrières). Les professions sont trop spécifiquement masculines ou féminines dans l'entretien et la surveillance, les transports, les soins corporels pour permettre des comparaisons.

L'ancienneté dans l'entreprise, à âge égal, joue aussi un rôle en matière salariale, et cela particulièrement pour les postes des deux degrés de qualifications inférieurs. Pour les femmes, les interruptions d'activité pour des raisons de maternité contribuent ainsi aux écarts constatés.

En ce qui concerne les cadres, par contre, les disparités sont nettement plus affirmées que pour le personnel sans responsabilité hiérarchique. Non seulement les femmes se raréfient quand on monte

dans la hiérarchie, mais, de plus, leurs salaires moyens sont à tous les échelons inférieurs à ceux des hommes. Ces écarts sont moins marqués dans le secteur public, mais l'égalité globale des salaires n'y est toutefois pas atteinte. Les catégories de cadres sont beaucoup plus hétérogènes que celles des non-cadres. De plus, il est évident que le salaire ne dépend pas seulement du niveau des qualifications et des compétences requises, mais aussi de la capacité qu'a l'activité économique de générer du profit; ce phénomène est particulièrement visible dans la finance et le courtage, notamment. Ainsi, au bout du compte, les disparités observées tiennent surtout au fait – bien connu – que les femmes occupent rarement à l'heure actuelle les postes à très haut salaire.

En résumé, les résultats de l'enquête montrent que les écarts de salaire entre hommes et femmes tiennent d'abord au choix et à la formation professionnels, ensuite à l'accès aux postes à responsabilité (ceci découlant en partie de cela).

Sources et notes méthodologiques

L'enquête-pilote sur les salaires de 1991 a été conçue et réalisée en collaboration par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) et l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Enquête de test, elle constitue une innovation dans la mesure où des données individuelles sur les salariés et leur rémunération ont été relevées auprès des entreprises pour la première fois en Suisse dans le cadre de la statistique publique. En recueillant des données sur diverses caractéristiques du poste, du salarié et de l'entreprise, il a été possible de mettre en évidence plusieurs déterminants essentiels du salaire.

Le salaire dont il est question ici est le salaire mensuel brut, avant déduction des cotisations sociales dont doit s'acquitter le salarié, incluant un 12^e ou 13^e salaire éventuel (voire du 14^e, ...), sans les allocations familiales ni les paiements spéciaux irréguliers tels que participations aux bénéfices et gratifications de fin d'année. Il a été standardisé à 40 heures par semaine afin de permettre la comparaison entre les salaires de personnes ayant des taux d'activité différents.

Les résultats de l'enquête-pilote ont été publiés dans la collection «Aspects statistiques» (n° 90; *La structure des salaires à Genève en octobre 1991; Résultats de l'enquête-pilote sur la structure des salaires en octobre 1991 dans le canton de Genève*; décembre 1992).

Deux autres sources sur les salaires peuvent être citées : l'enquête d'octobre sur les salaires et traitements, de l'OFIAMT (les chiffres les plus récents – et les derniers selon cette enquête – se rapportent à 1993) et l'enquête suisse sur la population active, de l'OFS (les chiffres les plus récents se rapportent à 1995). Bien que plus récents, ces chiffres ne permettent pas une analyse aussi détaillée que ceux de l'enquête-pilote, analyse détaillée qui est particulièrement intéressante dans le cadre de la situation de la femme. Les chiffres provenant de ces deux sources sont disponibles sur demande. L'enquête d'octobre a été profondément révisée et la nouvelle enquête nationale sur la structure des salaires, qui vient de démarrer, reprend très largement les éléments méthodologiques de l'enquête-pilote.

Si les salaires présentés ici avaient été simplement adaptés au renchérissement enregistré dans le canton, il faudrait les augmenter de 13,6 % en 1995. Quoi qu'il en soit, dans cette problématique, c'est plus la structure qui compte que le niveau absolu.

Salaire mensuel standardisé (1) moyen, selon le degré de qualifications requis par le poste, le sexe et l'âge du salarié, en octobre 1991

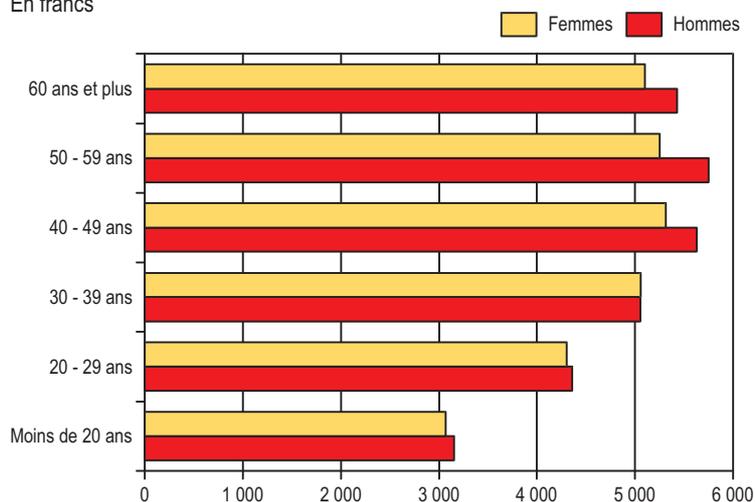
En francs

Age du salarié	Hautes qualifications	Degré secondaire supérieur	Degré CFC	Postes non qualifiés	Ensemble
Femmes	8 029	6 296	4 894	4 021	5 066
Moins de 20 ans	3 068	3 016	3 376
20 - 29 ans	5 823	5 149	4 305	3 719	4 278
30 - 39 ans	7 766	6 388	5 055	4 081	5 268
40 - 49 ans	8 540	6 648	5 313	4 240	5 487
50 - 59 ans	9 292	6 895	5 250	4 155	5 354
60 ans ou plus	11 029	7 040	5 098	4 173	5 403
<i>Rapport entre les 50 - 59 ans et les 20 - 29 ans</i>	<i>1,60</i>	<i>1,34</i>	<i>1,22</i>	<i>1,12</i>	<i>1,25</i>
Hommes	10 446	7 525	5 110	4 222	6 098
Moins de 20 ans	3 154	3 136	3 151
20 - 29 ans	6 469	5 547	4 356	3 806	4 443
30 - 39 ans	9 071	7 084	5 054	4 140	5 730
40 - 49 ans	10 949	8 291	5 630	4 580	7 038
50 - 59 ans	11 839	8 576	5 749	4 661	7 134
60 ans ou plus	12 169	7 644	5 429	4 465	7 007
<i>Rapport entre les 50 - 59 ans et les 20 - 29 ans</i>	<i>1,83</i>	<i>1,55</i>	<i>1,32</i>	<i>1,22</i>	<i>1,61</i>
Pourcentage d'écart entre les salaires moyens des femmes et ceux des hommes	-23,1	-16,3	-4,2	-4,8	-16,9
Moins de 20 ans	-2,7	-3,8	7,1
20 - 29 ans	-10,0	-7,2	-1,2	-2,3	-3,7
30 - 39 ans	-14,4	-9,8	0,0	-1,4	-8,1
40 - 49 ans	-22,0	-19,8	-5,6	-7,4	-22,0
50 - 59 ans	-21,5	-19,6	-8,7	-10,9	-25,0
60 ans ou plus	-9,4	-7,9	-6,1	-6,5	-22,9

(1) Salaire brut, avant déduction des cotisations sociales dont doit s'acquitter le salarié, incluant un douzième du treizième salaire éventuel, sans les allocations familiales, ni les paiements spéciaux irréguliers (répartitions de bénéfices, ...); standardisé à 40 h par semaine.

Salaire mensuel standardisé moyen, selon le groupe d'âges et le sexe, en octobre 1991 - postes de degré CFC

En francs



**Salairé mensuel standardisé (1) moyen, selon le degré de qualifications requis par le poste,
le domaine d'activité et le sexe, en octobre 1991**

Personnel sans responsabilité hiérarchique

En francs

	Hautes qualifications	Degré secondaire supérieur	Degré CFC	Postes non qualifiés	Ensemble
Administration, gestion	8 082	6 045	5 058	4 719	5 099
Femmes	6 876	5 832	5 011	4 678	4 993
Hommes	9 083	6 368	5 193	4 835	5 384
Recherche et développement	7 716	6 081	5 575	...	6 174
Femmes	5 441
Hommes	7 918	6 361	5 663	...	6 382
Entretien, surveillance	...	5 152	4 994	4 151	4 532
Femmes	4 661	3 743	3 812
Hommes	...	5 170	5 009	4 397	4 744
Transport	4 207	4 442	4 410
Femmes	4 316	4 303
Hommes	4 215	4 475	4 434
Vente	...	5 290	3 932	3 204	3 650
Femmes	3 663	3 109	3 559
Hommes	...	5 852	4 304	3 569	4 218
Informatique	8 370	6 236	5 545	5 091	5 774
Femmes	...	5 767	4 940	4 695	5 044
Hommes	8 421	6 342	5 899	5 634	6 182
Fabrication, construction	...	5 272	4 441	3 741	4 216
Femmes	4 071	3 292	3 477
Hommes	...	5 237	4 460	3 946	4 350
Soins médicaux	7 575	5 991	4 815	3 790	5 730
Femmes	7 463	5 980	4 818	3 804	5 638
Hommes	7 703	6 054	4 802	...	6 163
Soins corporels	3 094	...	3 010
Femmes	2 998	...	2 889
Hommes	3 271
Enseignement	8 415	7 227	5 471	...	7 583
Femmes	7 809	7 160	5 486	...	7 015
Hommes	8 859	7 421	8 358
Hôtellerie-restauration	3 630	3 750	3 751
Femmes	3 662	3 927	3 935
Hommes	3 613	3 492	3 533
Arts et sports	4 106
Autres activités	7 850	7 419	4 946	4 111	5 270
Femmes	7 799	5 585	4 787	4 386	4 845
Hommes	7 915	8 417	5 064	3 865	5 592
Ensemble	8 237	6 457	4 762	4 120	4 947
Femmes	7 678	6 224	4 785	4 021	4 837
Hommes	8 645	6 767	4 736	4 211	5 030
Pourcentage d'écart entre les salaires moyens des femmes et ceux des hommes	-11,2	-8,0	1,0	-4,5	-3,8

(1) Salaire brut, avant déduction des cotisations sociales dont doit s'acquitter le salarié, incluant un douzième du treizième salaire éventuel, sans les allocations familiales, ni les paiements spéciaux irréguliers (répartitions de bénéfices, ...); standardisé à 40 h par semaine.

Salaire mensuel standardisé (1) moyen des cadres, selon le degré de qualifications requis par le poste, le sexe et la position hiérarchique, en octobre 1991

En francs

	Hautes qualifications	Degré secondaire supérieur	Degré CFC	Postes non qualifiés	Ensemble
Femmes	8 688	6 455	5 353	4 059	6 141
Cadres supérieurs	9 225	6 767	8 015
Cadres moyens	8 255	6 792	5 127	...	6 606
Cadres inférieurs	...	6 236	5 562	...	5 895
Responsables de supervision	...	5 730	5 299	4 057	5 295
Hommes	11 265	7 926	5 975	4 616	8 047
Cadres supérieurs	12 179	8 756	7 097	...	11 055
Cadres moyens	9 702	8 460	6 324	...	8 411
Cadres inférieurs	8 772	7 205	6 293	5 252	6 820
Responsables de supervision	...	6 429	5 637	4 333	5 746
Pourcentage d'écart entre les salaires moyens des femmes et ceux des hommes	-22,9	-18,6	-10,4	-12,1	-23,7
Cadres supérieurs	-24,3	-22,7	-27,5
Cadres moyens	-14,9	-19,7	-18,9	...	-21,5
Cadres inférieurs	...	-13,4	-11,6	...	-13,6
Responsables de supervision	...	-10,9	-6,0	-6,4	-7,8

(1) Salaire brut, avant déduction des cotisations sociales dont doit s'acquitter le salarié, incluant un douzième du treizième salaire éventuel, sans les allocations familiales, ni les paiements spéciaux irréguliers (répartitions de bénéfices, ...); standardisé à 40 h par semaine.

Salaire mensuel standardisé (1) moyen des quadragénaires, selon le degré de qualifications requis par le poste, le sexe et l'état matrimonial, en octobre 1991

En francs

	Hautes qualifications	Degré secondaire supérieur	Degré CFC	Postes non qualifiés	Ensemble
Femmes de 40 à 49 ans	8 540	6 648	5 313	4 240	5 497
Célibataires	9 114	6 913	5 446	4 555	5 954
Mariées	8 285	6 640	5 282	4 134	5 387
Veuves, divorcées	9 046	6 388	5 261	4 421	5 423
Hommes de 40 à 49 ans	10 949	8 291	5 630	4 580	7 038
Célibataires	10 382	7 130	5 469	4 614	6 255
Mariés	11 093	8 458	5 635	4 570	7 187
Veufs, divorcés	10 072	8 307	5 769	4 633	6 675
Pourcentage d'écart entre les salaires moyens des femmes et ceux des hommes	-22,0	-19,8	-5,6	-7,4	-21,9
Célibataires	-12,2	-3,0	-0,4	-1,3	-4,8
Mariés	-25,3	-21,5	-6,3	-9,5	-25,0
Veufs, divorcés	-10,2	-23,1	-8,8	-4,6	-18,8

(1) Salaire brut, avant déduction des cotisations sociales dont doit s'acquitter le salarié, incluant un douzième du treizième salaire éventuel, sans les allocations familiales, ni les paiements spéciaux irréguliers (répartitions de bénéfices, ...); standardisé à 40 h par semaine.

Revenus des ménages : quelles disparités ?

En matière de revenus, l'étude de la situation de la femme doit tenir compte de la notion de ménage. Si la personne célibataire, veuve ou divorcée touche un revenu qui lui est attribuable en propre, les conjoints par contre forment une entité en matière de revenu et de consommation. Certaines composantes du revenu du couple (les gains provenant d'une activité lucrative) sont attribuables à l'un des membres, mais ce n'est pas le cas, dans les données présentées ici, des revenus de la fortune et des revenus de transferts.

«A deux, on est plus riche» semblent dire – un peu brutalement – les chiffres. En termes de médiane et toutes catégories confondues, le revenu total des *couples mariés* est 2,18 fois plus élevé que celui des *contribuables non mariés* (célibataires, veufs, divorcés, séparés). Au sein des catégories socio-professionnelles (CSP), ce facteur multiplicateur est supérieur à deux pour plusieurs catégories, notamment au haut de la hiérarchie sociale. Il est inférieur à deux pour des catégories très étoffées : cadres moyens, employés, ouvriers qualifiés, retraités et autres inactifs.

A quoi attribuer des différences aussi marquées ? La contribution de l'épouse au revenu du ménage ne suffit pas à obtenir pareil effet. Quelques pistes peuvent être suggérées. Effet d'âge d'abord, dans la mesure où la proportion de personnes non mariées est plus forte parmi les jeunes ainsi que parmi les personnes très âgées (veuves et veufs), et que leurs revenus sont inférieurs à ceux des actifs d'âge mûr. Ensuite, le fait d'être marié ou non n'est pas indépendant de la profession, ainsi que l'attestent de nombreuses études statistiques et sociologiques. De plus, il existe de grandes disparités de revenu au sein de chaque CSP.

En 1990, parmi les *personnes non mariées*, le revenu total médian des hommes atteint 43 238 francs et celui des femmes 37 167 francs, soit 14 % de moins. Cet écart global tient d'abord à la forte proportion de personnes inactives parmi les femmes (beaucoup de veuves âgées). Examinés CSP par CSP, les écarts entre les sexes sont nettement plus faibles. Dans deux catégories, les manoeuvres et les étudiants, la différence est même de signe opposé.

Pour 15,3 % des *couples* (conjoints mariés), il n'y a pas de revenu personnel attribuable à l'un des conjoints; il s'agit ici surtout de couples de retraités.

Dans 30,7 % des cas, seul l'époux perçoit un revenu personnel; dans 2,7 % des cas, c'est l'épouse qui est dans cette situation. Pour les 51,3 % restants, chacun des conjoints reçoit un revenu personnel. Au sein de cet ensemble-ci, le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme dans 74,3 % des cas (plus précisément, le revenu de l'homme appartient à une tranche supérieure). Revenu équivalent (même tranche) pour 12,8 % des couples; dans 12,9 % des cas, c'est le revenu de l'épouse qui est supérieur à celui de l'époux.

Le revenu médian des couples atteint 86 473 francs en 1990; il se fixe à :

- 49 102 francs pour les couples n'ayant aucun revenu personnel, mais seulement des revenus de transferts et des revenus de la propriété, en l'espèce surtout des retraités;
- 80 350 francs pour les couples faisant état d'un seul revenu personnel, que celui-ci soit touché par l'homme ou par la femme;
- 97 257 francs pour les couples dont chaque membre touche un revenu personnel.

Ces écarts globaux ne suscitent pas l'étonnement. Mais l'écart entre les couples à un revenu personnel et les couples à deux revenus personnels ne s'observe pas dans toutes les CSP, quand on les examine l'une après l'autre. Il est même carrément dans l'autre sens pour les patrons de l'industrie et du commerce, les indépendants des professions libérales et les directeurs de société, donc tout en haut de la hiérarchie sociale. Dans ces cas-ci, il est vraisemblable que le gain de l'épouse n'apparaisse pas comme réellement nécessaire à la vie matérielle du ménage, et il est probable que le partage traditionnel des rôles y prévale plus qu'ailleurs. Mais les catégories concernées ne représentent qu'une faible part des ménages. Que l'arbre ne cache pas la forêt : pour les catégories dont les effectifs sont les plus importants, le revenu des couples à deux revenus personnels est nettement plus élevé que celui des couples à un seul revenu personnel. L'écart est ainsi relativement important pour les employés et les ouvriers. Le revenu médian des couples dont l'époux est employé atteint 110 715 francs quand les deux conjoints sont actifs et 82 310 francs quand un seul des deux travaille. La différence entre ces deux chiffres (28 405 francs) est proche du gain médian de la femme (30 195 francs).

Revenu total (1) des personnes non mariées (2) selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle, revenu total (1) des couples selon la catégorie socioprofessionnelle de l'époux, en 1990

Personnes et couples à revenu total nul exclus

	Revenu médian des personnes non mariées, en francs			Rapport Femmes / Hommes	Revenu médian des couples, en francs	Rapport couples/ non mariés
	Femmes	Hommes	Ensemble			
Indépendant	33 042	39 389	39 098	0,84	103 038	2,64
Exploitant agricole	...	[123 687]	[123 687]	...	[103 084]	[0,83]
Patron de l'industrie et du commerce	[91 234]	291 789	197 359	[0,31]	186 511	0,95
Petit indépendant	30 669	32 924	30 828	0,93	79 524	2,58
Profession libérale	[64 206]	108 974	84 023	[0,59]	186 811	2,22
Salarié	50 463	49 341	49 946	1,02	92 997	1,86
Directeur de société	[138 857]	204 502	182 456	[0,68]	381 097	2,09
Profession libérale	[96 209]	79 866	83 645	[1,20]	179 030	2,14
Cadre supérieur	[66 891]	111 441	106 098	[0,60]	215 155	2,03
Cadre moyen	64 770	71 217	67 957	0,91	124 053	1,83
Employé	53 267	53 308	53 290	1,00	97 217	1,82
Contremaître	[46 707]	[64 548]	[63 087]	[0,72]	91 119	[1,44]
Ouvrier qualifié	44 175	46 641	46 089	0,95	79 576	1,73
Manoeuvre	33 534	31 838	32 736	1,05	71 939	2,20
Apprenti	[7 300]	[9 839]	8 581	[0,74]
Clergé	...	[27 493]	[27 493]	...	[102 125]	[3,71]
Au chômage	[26 810]	[21 612]	25 211	[1,24]	[61 668]	[2,45]
Inactif	26 563	22 981	25 878	1,16	52 833	2,04
Étudiant	7 443	5 532	6 644	1,35	[50 926]	[7,66]
Retraité AVS, autre inactif	27 752	29 420	28 043	0,94	52 863	1,89
Inconnu (3)	[25 696]	20 768	20 854	[1,24]	[92 767]	[4,45]
Total	37 167	43 238	39 579	0,86	86 473	2,18

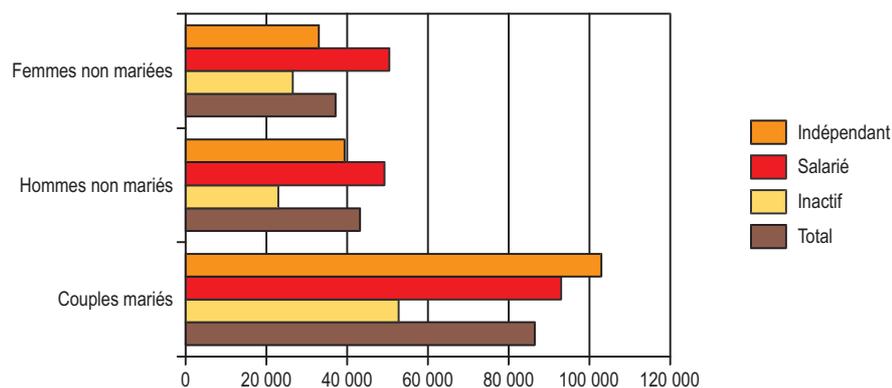
(1) Total de l'ensemble des ressources financières des personnes. Le cas échéant, revenu net des cotisations AVS/AI/APG et chômage.

(2) Célibataire, marié séparé, veuf, divorcé, état matrimonial inconnu (sans conjoint).

(3) Catégorie inconnue ou correspondant à un contribuable taxé sur la base d'un revenu estimé (revenu de 1991).

Revenu médian des personnes non mariées selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle (CSP) à revenu médian des couples selon la CSP de l'époux, en 1990

En francs



Cette proximité n'est cependant pas la règle : dans les autres catégories, le revenu total des couples à un seul revenu personnel est plus élevé que ne l'est pour les couples à deux revenus personnels le gain de l'homme additionné des revenus non attribuables. Quand l'homme gagne bien sa vie – en comparaison avec les ménages appartenant à la même catégorie socio-professionnelle –, il peut arriver que la femme soit moins incitée à apporter une contribution financière. Ces observations de nature financière sont corroborées par le fait que le taux d'activité des femmes est sensiblement plus bas au haut de la hiérarchie sociale; les professions libérales font exception avec des taux relativement élevés.

Parmi les *couples à deux revenus personnels*, le gain de l'épouse représente 30,2 % du revenu total; la part du revenu de l'époux se fixe à 60,3 %; les 9,5 % restants ne peuvent pas être attribués à l'un des conjoints (par exemple, revenus de la propriété). La part du revenu de l'épouse (on parle bien ici en termes relatifs) est plus élevée au bas de la hiérarchie sociale que dans les catégories supérieures.

A titre d'illustration, elle se monte à 38,7 % parmi les ménages de manoeuvres et à 13,8 % pour les ménages de directeurs de société. Compte tenu de leur niveau de revenu, les professions libérales (indépendants et salariés) affichent des parts relativement élevées pour le revenu de l'épouse.

Autre angle d'analyse, complémentaire : si le gain de l'épouse représente une faible part du revenu total dans les CSP supérieures, il n'empêche qu'il y est plus élevé en termes de niveau que le gain des épouses des ménages des catégories moyenne et inférieure. Il y a donc bien ici un phénomène d'accumulation : les hommes des CSP supérieures gagnent bien leur vie et, de plus, ont pour épouse une femme qui apporte un revenu additionnel substantiel quand elle est active, lequel gain est largement supérieur, en francs, à celui des épouses des ménages des catégories moyenne et inférieure. Telle est la conséquence logique du fait que l'épouse active appartient souvent à la même catégorie socio-professionnelle que son mari (*homogamie* au sens large).

Sources et notes méthodologiques

Les données présentées ici sont enregistrées à partir des déclarations fiscales des personnes physiques imposées aux barèmes ordinaires et des dossiers des personnes adultes imposées à la source au 31 décembre 1990. Fondée sur un échantillon de contribuables, cette statistique couvre quasiment l'ensemble des personnes physiques qui résident et qui sont imposées dans le canton de Genève. *Les chiffres présentés ici portent sur les ménages qui résident dans le canton.*

L'unité de base est le contribuable, ou ménage fiscal, et non pas la personne. Ainsi, les époux qui vivent ensemble forment un seul ménage avec leur(s) éventuel(s) enfant(s) mineur(s), si ce(s) dernier(s) n'exerce(nt) pas d'activité lucrative. Les enfants mineurs qui ont une activité lucrative sont imposés à la source et, de ce fait, constituent des contribuables distincts : ils ne sont pas pris en compte dans les chiffres présentés ici. Deux personnes non mariées qui cohabitent sont considérées comment deux contribuables, ou ménages fiscaux, distincts. Un contribuable majeur qui vit chez ses parents forme un ménage fiscal distinct.

De façon générale, les revenus considérés ici comprennent tous les revenus connus, y compris ceux qui n'entrent pas en considération pour la taxation. On comptabilise donc la somme des revenus du travail (nets des cotisations AVS/AI/APG et chômage, mais avec les versements affectés aux 2^e et 3^e piliers), des revenus de la fortune, des revenus de transferts, etc. Ces revenus ont été acquis, en principe, en 1990.

Pour caractériser le niveau de revenu, il est fait ici recours principalement au *revenu médian* : la moitié des ménages ont un revenu supérieur ou égal au revenu médian, l'autre moitié un revenu inférieur ou égal à celui-ci.

Revenu des couples (1) selon le nombre de revenus personnels et la catégorie socioprofessionnelle de l'époux, en 1990

Ménages à revenu total nul exclus

	Couples sans revenu personnel (2)	Couples percevant un seul rev. pers. (2)	Couples percevant deux revenus personnels (2)		Ensemble des couples
	Revenu total médian (3), en francs	Revenu total médian (3), en francs	Revenu total médian (3), en francs	Rev. pers. moyen de l'épouse (2), en % du revenu total moyen (3)	Revenu total médian (3), en francs
Indépendant	///	103 084	103 038	29,5	103 038
Exploitant agricole	///	[103 084]	[121 864]	[47,4]	[103 084]
Patron de l'industrie et du commerce	///	193 585	180 821	9,0	186 511
Petit indépendant	///	73 377	82 539	41,3	79 524
Profession libérale	///	208 755	162 125	24,9	186 811
Salarié	///	82 288	97 630	30,0	92 997
Directeur de société	///	408 929	323 895	13,8	381 097
Profession libérale	///	179 329	179 030	25,1	179 030
Cadre supérieur	///	207 501	226 634	18,1	215 155
Cadre moyen	///	108 928	131 010	27,5	124 053
Employé	///	82 310	110 715	30,3	97 217
Contremaître	///	[73 408]	102 011	31,3	91 119
Ouvrier qualifié	///	62 737	83 821	33,5	79 576
Manoeuvre	///	58 682	74 486	38,7	71 939
Clergé	///	[101 595]	[102 125]	[35,8]	[102 125]
Au chômage	///	[61 433]	[61 668]	[56,1]	[61 668]
Inactif	49 102	61 171	90 569	34,9	52 833
Etudiant	[125 730]	[50 926]	[67 209]	[61,3]	[50 926]
Retraité AVS, autre inactif	49 026	61 817	90 569	31,5	52 863
Inconnu (4)	[467 210]	[89 280]	[92 767]	[53,6]	[92 767]
Total	49 102	80 350	97 257	30,2	86 473

(1) Couples mariés dont les caractéristiques sociodémographiques des conjoints sont connues.

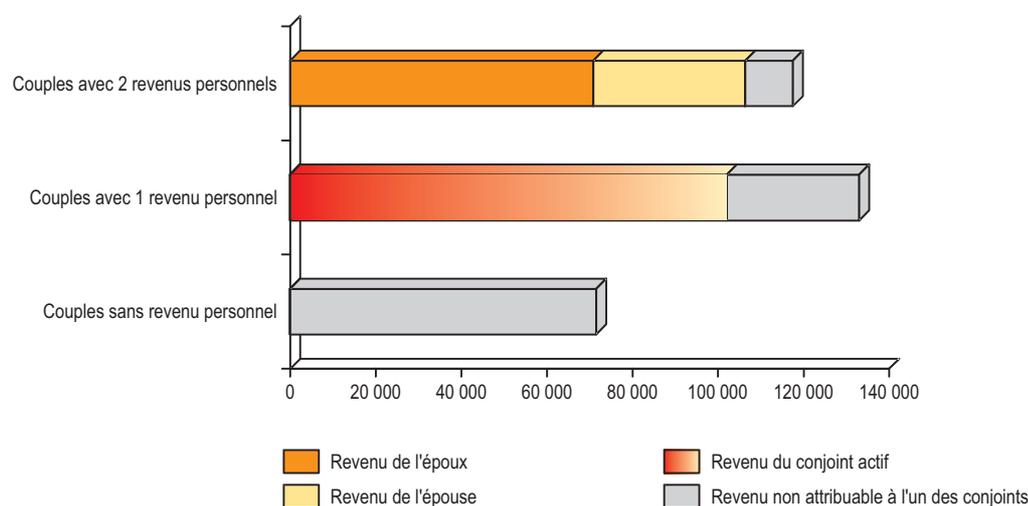
(2) Revenu(s) issu(s) d'une activité lucrative, net(s) le cas échéant des cotisations AVS/AI/APG et chômage.

(3) Total de l'ensemble des ressources financières des ménages.

(4) Catégorie inconnue ou correspondant à un contribuable taxé sur la base d'un revenu estimé (revenu de 1991).

Revenu moyen des couples mariés selon le nombre de revenus personnels, en 1990

En francs



Assurances sociales: 1 femme sur 5 en bénéficiaire

En 1985, le nombre de personnes au bénéfice d'une rente simple ou pour couple de l'*assurance-vieillesse et survivants* (AVS) s'élevait à quelque 50 900, soit 13,7 % de la population résidante totale.

Dix ans plus tard, en 1995, le nombre de rentiers AVS s'élève à 57 900 personnes (14,5 % de la population), soit une hausse de 13,9 % par rapport à 1985.

L'accroissement des effectifs diffère selon le sexe : les femmes au bénéfice de l'AVS sont passées de 34 100 en 1985 à 38 100 en 1995 (+ 11,9 %), les hommes de 16 800 en 1985 à 19 800 en 1995 (+ 18,0 %). Ces différences d'évolution entraînent une légère diminution de l'écart existant dans la répartition des rentes selon le sexe. Celui-ci reste cependant relativement important puisque deux personnes sur trois touchant l'AVS sont des femmes (65,8 % en 1995, contre 67,0 % en 1985).

Pour l'*assurance-invalidité* (AI), la croissance des effectifs est nettement plus forte, puisqu'en 10 ans le nombre de bénéficiaires a progressé de près de 70 %.

En effet, alors qu'en 1985 on dénombrait 2 700 femmes et 3 200 hommes au bénéfice d'une rente de l'AI dans le canton de Genève, en 1995, leur

nombre s'élève respectivement à 4 500 et 5 500. Le taux de croissance des rentiers AI atteint donc 67,1 % pour les femmes et 72,1 % pour les hommes, en dix ans.

Calculée par rapport à la population résidante âgée de moins de 65 ans, la proportion de femmes handicapées (au sein de l'AI) passe ainsi de 1,6 % en 1985 à 2,5 % en 1995. Parmi les hommes, cette proportion passe de 2,0 % en 1985 à 3,2 % en 1995.

Ces résultats n'influencent pas sensiblement la répartition des personnes handicapées selon le sexe. En 1995, 55,0 % des personnes handicapées sont de sexe masculin, 45,0 % de sexe féminin. Quatre ans plus tôt, en 1991, la part des hommes s'élevait à 53,5 % du total des personnes handicapées : le handicap (selon l'AI) est un domaine où les inégalités entre les sexes existent, et même s'accroissent légèrement au détriment de l'homme.

Globalement, en 1995, près de 68 000 personnes touchent une rente AVS ou AI dans le canton, ce qui représente 17,0 % de la population totale. Ce résultat moyen cache cependant une grande différence selon le sexe. En effet, une femme sur cinq est une rentière AVS ou AI (20,4 % de la population féminine) contre un peu plus d'un homme sur sept (13,3 %).

Sources et notes méthodologiques

La statistique des rentes de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et de l'assurance-invalidité (AI) est produite à l'échelon suisse par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Les données présentées dans le tableau concernent les personnes au bénéfice d'une rente. La situation décrite est celle du mois de mars (excepté pour la dernière année, dont les données concernent le mois de janvier). Le tableau prend en compte uniquement les personnes suisses ou étrangères domiciliées en Suisse.

Les *rentes ordinaires* sont allouées aux personnes ayant droit, qui ont payé des cotisations pendant une année entière au moins, ainsi qu'à leurs survivants. Les *rentes extraordinaires* sont destinées aux ressortissants suisses domiciliés en Suisse qui n'ont pas droit à une rente ordinaire ou dont la rente ordinaire est inférieure à la rente extraordinaire, pour autant que leur revenu annuel ne dépasse pas certains montants déterminés par leur situation familiale.

Les divers genres de rente sont les *rentes simples* (destinées aux hommes qui ont accompli leur 65^e année ou aux femmes dès leur 62^e année révolue) et les *rentes pour couple* (attribuées aux ménages dont les hommes ont accompli leur 65^e année et dont l'épouse a accompli sa 62^e année ou est invalide au sens de l'AI. Chaque rente équivaut, par conséquent, à deux personnes). Les rentes pour couples sont attribuées par la caisse AVS ou AI en fonction de la situation du mari. Cette particularité explique que des femmes de moins de 62 ans soient au bénéfice de l'AVS et que d'autres bénéficient de l'AI après l'âge de la retraite.

Les *rentes complémentaires*, les *rentes pour veuve* et les *rentes (simples ou doubles) pour enfants* ne sont pas prises en considération dans les résultats présentés ici.

**Personnes bénéficiant d'une rente ordinaire ou extraordinaire de l'AVS ou de l'AI,
rentes simples et pour couples, selon le sexe et le groupe d'âges**

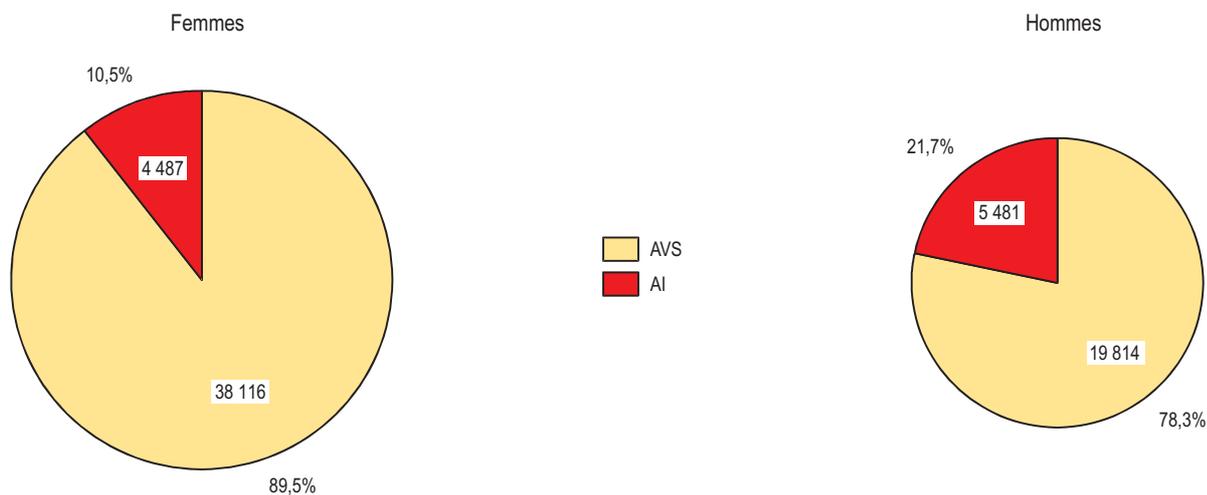
Situation au 31 mars

	1991		1992		1993		1994		1995 (1)	
	Femmes	Hommes								
Rentes AVS										
Moins de 65 ans	3 899	-	3 900	-	4 083	-	4 169	-	5 640	-
65 - 69	8 329	5 364	8 417	5 402	8 488	5 391	8 530	5 540	8 504	6 652
70 - 74	6 929	4 932	7 295	5 127	7 654	5 509	7 919	5 662	7 811	5 496
75 - 79	6 138	3 625	5 899	3 612	5 656	3 457	5 579	3 423	5 452	3 274
80 - 84	5 635	2 681	5 645	2 700	5 573	2 730	5 522	2 714	5 254	2 541
85 - 89	3 571	1 383	3 570	1 409	3 735	1 468	3 902	1 515	3 601	1 358
90 - 94	1 462	422	1 610	449	1 705	491	1 745	519	1 508	425
95 ans ou plus	422	77	380	84	426	99	460	101	346	68
Total	36 385	18 484	36 716	18 783	37 320	19 145	37 826	19 474	38 116	19 814
Répartition en %	66,3	33,7	66,2	33,8	66,1	33,9	66,0	34,0	65,8	34,2
Rentes AI										
18 - 24 ans	96	122	32	126	90	120	96	119	112	143
25 - 34	342	395	372	431	379	477	381	523	443	588
35 - 44	598	644	621	702	648	736	709	826	808	923
45 - 54	1 099	1 017	1 181	1 100	1 276	1 226	1 359	1 013	1 476	1 480
55 - 64	1 406	1 901	1 431	1 979	1 482	2 022	1 521	2 173	1 493	2 346
65 ans ou plus	173	200	192	201	191	231	198	207	155	1
Total	3 714	4 279	3 829	4 539	4 066	4 812	4 264	4 861	4 487	5 481
Répartition en %	46,5	53,5	45,8	54,2	45,8	54,2	46,7	53,3	45,0	55,0

(1) Situation en janvier 1995.

**Personnes bénéficiant d'une rente ordinaire ou extraordinaire (simples et pour couples) de l'AVS ou de l'AI,
en janvier 1995**

Répartition en % par sexe



SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE. *La structure des salaires à Genève en octobre 1991, résultats de l'enquête-pilote sur la structure des salaires versés en octobre 1991 dans le canton de Genève*, Aspects statistiques n° 90, Genève, décembre 1992 (48 p.).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *L'enquête suisse sur la population active de 1991 : quelques résultats pour le canton de Genève*, Aspects statistiques n° 92, Genève, juillet 1993 (18 p.).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Les revenus des ménages dans le canton de Genève en 1990*, Aspects statistiques n° 105, Genève, mai 1996 (52 p.).

FLUCKIGER Yves, FERRO-LUZZI Giovanni. *Analyse des inégalités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail à Genève*, Rapport n° 3 de l'Observatoire universitaire de l'emploi, Série de publications du LEA n° 8, Genève, 1996 (141 p.).

Sommaire	Page
<i>Vie politique</i>	
1. Canton	100
2. Confédération	104
3. Communes	106
4. Participation électorale	108
<i>Administration et justice</i>	
5. Personnel de l'Etat	110
6. Condamnations	112
7. Population carcérale	114
<i>Petite enfance</i>	
8. Crèches, garderies et jardins d'enfants	116
9. Familles utilisatrices	118
<i>Conditions d'habitation</i>	
10. Ménages privés	120
11. Ménages collectifs	122
<i>Loisirs</i>	
12. Culture, sports et loisirs	124
13. <i>Bibliographie</i>	126

Femmes et vie politique cantonale : lentement mais sûrement

Au Grand Conseil

En 1961, alors que les femmes genevoises peuvent se présenter pour la première fois à la députation, un certain nombre de candidates figurent sur les listes. Au bout du compte, 8 seront élues. Depuis, de quatre ans en quatre ans, leur nombre n'a cessé de croître. A partir de 1977, le mouvement s'accélère et, actuellement, avec 36,0 % de femmes élues, la représentation féminine genevoise est la plus forte de tous les parlements cantonaux suisses. Toutefois, pour situer ce chiffre, rappelons qu'au même moment, les femmes représentent environ 57 % du corps électoral genevois.

Pour accéder au Grand Conseil, tout candidat doit, au préalable, avoir été choisi par les partis ou les groupements afin d'être inscrit sur les listes électorales. Depuis l'entrée des femmes au Grand Conseil, tous les partis sans exception ont compté des députées dans leurs rangs. La différence, c'est que certains ont eu besoin de plus de temps ou se sont montrés plus pusillanimes. Sur les neuf élections, le parti socialiste vient en premier; les femmes représentent en moyenne 36,5 % de ses élus. Il est suivi par le parti du travail (20,5 %). Parmi les partis bourgeois, le parti libéral enregistre la proportion d'élues la plus élevée (16,9 %), suivi de près par les démocrates-chrétiens (15,4 %). Loin derrière, se trouve le parti radical (8,4 %). Enfin, au parti écologiste, qui n'entre au Grand Conseil qu'en 1985, les élues sont bien représentées (33,7 % en moyenne). D'une façon générale, la représentation féminine a été assez soutenue dès la première élection dans les partis de gauche pour se développer plus largement par la suite. Dans les partis bourgeois, elle s'est accrue à certaines périodes pour se contracter à d'autres. Seul le parti libéral voit actuellement sa représentation féminine se renforcer régulièrement et notablement.

Les femmes obtiennent de relativement bons résultats aux élections. Ainsi, à celles de 1993, elles représentaient 33,3 % des candidats et 36,0 % des élus. Leur *taux d'élection* atteint donc alors 108,1 points, contre 96,0 pour les candidats masculins.

Toutefois, ce taux était encore meilleur en 1989 puisque, avec 25,1 % des candidats et 32,0 % des élus, il atteignait 127,5 points (90,8 pour les hommes). Les candidates ont également obtenu un nombre important de voix puisque, représentant 33,3 % des candidats, elles ont drainé 35,1 % des suffrages. L'*indice des suffrages* s'élève donc à 105,3 pour les femmes, contre 97,4 pour les hommes (respectivement 109,6 et 96,8 en 1989).

Au Conseil d'Etat

La représentation des femmes dans l'exécutif cantonal genevois est toute récente et minimale. Il a fallu attendre 1993, soit plus de trente ans depuis que les femmes sont éligibles, pour que l'une d'entre elles accède au *Conseil d'Etat*. En Suisse, il y a déjà plus de 10 ans qu'une femme a été élue au gouvernement du canton de Zurich (1983) et, en Suisse romande, les électeurs du canton de Fribourg ont désigné leur première conseillère d'Etat en 1991.

Il n'y a d'ailleurs pas longtemps que des candidates se présentent à l'élection du Conseil d'Etat à Genève. C'est le cas, pour la première fois, en 1989. Sur douze candidats, on compte deux femmes, l'une issue du parti du travail – Erica Deuber-Pauli – l'autre du parti écologiste genevois – Sylvia Leuenberger. Aucune ne sera élue et la seconde n'atteint pas le quorum, soit le tiers des bulletins valables. A elles deux, elles totalisent 11,6 % de tous les suffrages nominatifs valables.

En 1993, deux candidates se présentent à nouveau, sur un total de quinze. L'une d'elles figure sur la liste libérale – Martine Brunschwig Graf –, l'autre sur la liste du parti socialiste – Micheline Calmy-Rey. Cette fois est la bonne, du moins pour la première : portée par la vague de l'Entente, Martine Brunschwig Graf est élue. A seulement 2 300 suffrages du Conseiller d'Etat le moins bien élu, Micheline Calmy-Rey obtient très largement le quorum. En définitive, les deux candidates rassemblent 16,7 % de tous les suffrages nominatifs valables.

Représentation féminine au Grand Conseil genevois, selon l'appartenance politique

	1961	1965	1969	1973	1977	1981	1985	1989	1993
Elus du parti radical									
Total	27	22	23	22	17	19	15	13	15
dont femmes	-	3	3	1	2	1	1	1	2
femmes en %	-	13,6	13,0	4,5	11,8	5,3	6,7	7,7	13,3
Elus du parti démocrate-chrétien									
Total	21	17	20	17	15	13	13	14	14
dont femmes	1	-	1	1	5	4	3	4	1
femmes en %	4,8	-	5,0	5,9	33,3	30,8	23,1	28,6	7,1
Elus du parti socialiste									
Total	18	20	21	18	24	26	18	21	15
dont femmes	3	2	3	6	9	10	11	12	9
femmes en %	16,7	10,0	14,3	33,3	37,5	38,5	61,1	57,1	60,0
Elus du parti libéral									
Total	20	15	18	16	20	25	19	22	27
dont femmes	1	2	2	2	2	4	3	6	11
femmes en %	5,0	13,3	11,1	12,5	10,0	16,0	15,8	27,3	40,7
Elus du parti du travail (1)									
Total	14	16	18	17	16	10	8	8	21
dont femmes	3	2	2	2	4	1	2	2	9
femmes en %	21,4	12,5	11,1	11,8	25,0	10,0	25,0	25,0	42,9
Elus du parti écologiste									
Total	///	///	///	///	///	///	8	13	8
dont femmes	///	///	///	///	///	///	1	5	4
femmes en %	///	///	///	///	///	///	12,5	38,5	50,0
Elus du mouvement Vigilance									
Total	///	10	///	10	8	7	19	9	///
dont femmes	///	1	///	1	-	-	4	2	///
femmes en %	///	10,0	///	10,0	-	-	21,1	22,2	///
Ensemble des élus									
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
dont femmes	8	10	11	13	22	20	25	32	36
femmes en %	8,0	10,0	11,0	13,0	22,0	20,0	25,0	32,0	36,0

(1) En 1993, Alliance de gauche.

Les femmes dans la vie politique

A l'échelon du canton, tout démarre en 1960. Le 6 mars, avec 54,8 % de oui (et un taux de participation de 49,1%), la votation cantonale sur la loi constitutionnelle du 4 juillet 1959 aboutit à l'introduction du droit de vote et de l'éligibilité pour les femmes. Ce résultat efface les quatre rejets successifs en 1921, 1940, 1946 et 1953. La loi constitutionnelle entre en vigueur le 6 septembre 1960. Après Vaud et Neuchâtel, Genève est le troisième canton suisse à accepter le suffrage féminin.

A l'échelon fédéral, il faudra encore attendre onze ans. C'est en effet en 1971 qu'une disposition inscrite dans la Constitution donne le droit de vote aux citoyennes suisses majeures. Contrairement au canton de Genève, la question du suffrage féminin n'a guère été posée au corps électoral suisse dans le passé. Ce n'est qu'en 1959 que le peuple et les cantons ont l'occasion de se prononcer pour la première fois lors d'une votation, en refusant d'ailleurs l'introduction de ce droit. Une douzaine d'années seront encore nécessaires pour faire pencher la balance. Alors, les femmes pourront participer à l'ensemble de la vie politique, voire s'y insérer activement.

Dans les commissions extra-parlementaires

C'est une autre forme d'engagement dans la vie politique cantonale. En effet, pour accomplir ses différentes tâches, l'Etat s'associe des experts ou des représentants des milieux concernés, leur confiant même parfois une parcelle de son autorité.

Les femmes ont d'abord été admises dans des commissions traitant de domaines qui apparaissaient alors plus spécifiquement de leur ressort comme l'éducation, l'enseignement ou la santé publique. En 1955, une loi lève toute restriction, sans d'ailleurs remettre en cause l'application des règles particulières d'admission dispersées dans toute la législation genevoise.

En 1993, 301 commissions ont été répertoriées (voir encadré). Elles totalisent 5 070 sièges et 910 sont occupés par des femmes, soit 17,9 %. Exactement quarante ans auparavant, une étude faisait état de 57 commissions et y dénombrait 72 femmes parmi les 1 076 membres, soit 6,7 %. En fait, seules 3 489 personnes (2 799 hommes et 690 femmes, soit 19,8 % pour ces dernières) siègent dans ces

commissions, puisque 1 581 sièges sont occupés par des personnes qui remplissent plusieurs mandats à la fois. Le cumul des sièges est moins accentué chez les femmes que chez les hommes.

Il existe de grandes disparités dans la composition des commissions selon le sexe. Dans 100 d'entre elles, aucune femme n'est présente. C'est plus particulièrement le cas dans celles qui dépendent des Départements de l'intérieur et des affaires régionales, de l'économie publique, des travaux publics, de justice et police, des finances. Le nombre de commissions où ne siège aucune femme est nettement plus restreint à l'instruction publique et à la santé.

Parmi ces commissions, 223 fonctionnent avec une présidence. Le nombre de présidentes est extrêmement faible : 9 (soit une proportion de 4,0 %), dont 3 dans les commissions dépendant du Département de la santé, 2 à celui de justice et police, 2 aux finances, 1 à l'instruction publique et 1 aux travaux publics. Enfin, sur 301 commissions, 82 prévoient des membres suppléants, soit 631 sièges en tout. Les femmes en occupent 122, soit 19,3 % de l'ensemble.

Sources et notes méthodologiques

Les données concernant la représentation féminine au Grand Conseil genevois sont tirées de *La difficile conquête du mandat de députée* (OFS, Berne, 1994).

Le *taux d'élection* est le rapport entre le pourcentage des élus et celui des candidats (multiplié par 100). Un taux égal à 100 signifie que la proportion d'élus est identique à la proportion de candidats. Par exemple : quand les femmes constituent 30 % des candidats et 30 % des élus; de même et simultanément, si les hommes représentent 70 % des candidats et 70 % des élus. Un faible taux d'élection (< 100) signifie qu'un nombre relativement important de candidats ont essuyé un échec; un taux élevé (> 100) indique qu'un nombre relativement important d'entre eux ont été élus.

L'*indice des suffrages* est le rapport entre le pourcentage des suffrages obtenus par les candidats et le pourcentage des candidats (multiplié par 100). Avec un indice égal à 100, la proportion des candidats est égale à celle des suffrages obtenus. Un indice élevé indique que les candidats ont eu relativement beaucoup de voix, un indice faible qu'ils ont obtenu peu de suffrages.

Les informations relatives aux commissions extra-parlementaires sont tirées de la publication de Florian Hübner : *Les commissions officielles de la République et canton de Genève* (Bureau de l'égalité des droits entre homme et femme, Genève, 1994). Les données se réfèrent à une situation antérieure à celle des élections cantonales de 1993. En effet, à la suite du renouvellement du Conseil d'Etat, plusieurs modifications sont intervenues dans les dénominations ainsi que dans la répartition des compétences respectives des départements. Parmi les glissements les plus notables, signalons celui de 41 commissions d'apprentissage qui totalisaient alors 832 sièges (dont 148 étaient occupés par des femmes) : du Département de l'économie publique, elles sont passées à celui de l'instruction publique.

Candidats et élus au Conseil d'Etat genevois, selon le sexe

	1989		1993	
	Nombre	En % du total	Nombre	En % du total
Candidats				
Femmes (1)	2	16,7	2	13,3
Hommes	10	83,3	13	86,7
Total	12	100,0	15	100,0
Candidats élus				
Femmes (2)	-	-	1	14,3
Hommes	7	100,0	6	85,7
Total	7	100,0	7	100,0
Suffrages obtenus par les candidats				
Femmes	33 645	11,6	84 952	16,7
Hommes	256 867	88,4	423 997	83,3
Total	290 512	100,0	508 949	100,0
Suffrages obtenus par les candidats élus				
Femmes	-	-	46 502	14,7
Hommes	234 220	100,0	269 792	85,3
Total	234 220	100,0	316 294	100,0

(1) Erica Deuber-Pauli et Sylvia Leuenberger en 1989; Martine Brunshawig Graf et Micheline Calmy-Rey en 1993.

(2) Martine Brunshawig Graf en 1993.

Les femmes dans les commissions extra-parlementaires, en 1993

	Commissions		Sièges		dont titulaires		dont suppléants	
	Total	Avec participation féminine	Total	Occupés par des femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes
Départements :								
Finances	27	19	649	82	612	78	37	4
Instruction publique	47	35	646	189	623	179	23	10
Justice et police	30	21	537	109	390	70	147	39
Travaux publics	21	14	282	29	230	24	52	5
Intérieur, agriculture et affaires régionales	54	23	504	40	484	39	20	1
Economie publique	77	51	1 580	264	1 372	237	208	27
Prévoyance sociale et santé	41	37	740	196	596	160	144	36
Affaires militaires	4	1	132	1	132	1	-	-
Total	301	201	5 070	910	4 439	788	631	122
En %	100,0	66,8	100,0	17,9	100,0	17,8	100,0	19,3

Femmes genevoises et vie politique fédérale : ce n'est pas la foule

Sur le plan des instances politiques fédérales, les places sont encore bien plus chères que sur celui du canton et, d'une façon générale, très peu de femmes genevoises participent à leurs activités.

Au Conseil national

Il se compose de 200 députés. Dès 1971, le canton de Genève en envoie 11. Parmi eux, les femmes restent rares puisque, depuis 1971, on n'en compte en principe qu'une à chaque législature, exception faite en 1987 et en 1995. Dans le premier cas, il n'y en a plus; dans le second, il y en a deux : Christiane Brunner – élue au Conseil des Etats, elle laissera sa place à Marie Roth Bernasconi – et Liliane Maury Pasquier.

Les élues genevoises au Conseil national proviennent quasiment toujours des partis de gauche, en particulier du parti socialiste. En revanche, les femmes sont les grandes absentes dans les partis de l'Entente. Seule une femme libérale a siégé, en 1975–1979, au Conseil national (Monique Bauer-Lagier).

Plus significatif de l'évolution de la participation féminine à la vie politique fédérale : le nombre de candidates augmente régulièrement et fortement. De 6 en 1971 (soit une proportion de 15,0 %), il passe à 36 en 1995 (soit 38,3 % de tous les candidats). Le phénomène s'accroît entre 1991 et 1995, et il touche à peu près tous les partis. Désormais, les partis de l'Entente font une place grandissante aux femmes.

Toutefois, cela ne suffit pas. Encore faut-il se faire élire ! Et là, les femmes ont nettement plus de difficultés que les hommes. Un nombre important de candidates essuient un échec. En moyenne, depuis 1971, les femmes représentent 25,8 % des candidats pour seulement 9,1 % des élus et, aux dernières élections, en 1995, respectivement 38,3 % et 18,2 %. Dans le même temps, la part moyenne des hommes atteint 74,2 % parmi les candidats et 90,9 % parmi les élus (en 1995, ces

proportions s'élèvent à 61,7 % et 81,8 %). De même, le niveau des scores obtenus par les femmes est moins élevé que celui des hommes : au cours des sept dernières élections, les femmes, qui représentent 25,8 % du total des candidats, obtiennent 24,5 % des suffrages. Elles reçoivent donc moins de voix que les candidats masculins qui, représentant 74,2 % de l'ensemble, drainent 75,5 % des suffrages. Toutefois, lors des deux dernières élections, elles améliorent sensiblement leur score. En 1995, de tous les candidats, Christiane Brunner obtient le plus de voix.

Au Conseil des Etats

Comme tous les cantons, Genève y délègue deux représentants. Depuis 1971, des Genevoises y ont siégé à cinq reprises. Genève a d'ailleurs fait oeuvre de pionnier en Suisse puisque, le droit d'éligibilité à peine reconnu aux femmes au niveau fédéral, il élit sa première représentante au Conseil des Etats. Dans les législatures suivantes, les femmes seront tantôt présentes, tantôt absentes. En 1995, année où l'insertion politique des femmes s'accélère, les partis et groupements s'unissent respectivement derrière quatre candidats, dont deux femmes, qui sont élues. Elles obtiennent 55,4 % de l'ensemble des suffrages nominatifs. Deux Genevoises représentent désormais le canton au Conseil des Etats : Christiane Brunner et Françoise Saudan.

Au Conseil fédéral

A l'échelon fédéral, comme à celui du canton, les femmes sont plus présentes dans les instances législatives qu'à l'exécutif, et plus tôt. La porte du Conseil fédéral s'ouvre pour la première fois aux femmes suisses en 1984. La deuxième femme présente pour y accéder, en 1993, est une Genevoise issue du parti socialiste. Après une valse-hésitation des états-majors politiques, c'est finalement Ruth Dreifuss qui occupe le siège laissé vacant au Conseil fédéral.

Sources et notes méthodologiques

Les données relatives à la représentation féminine parmi les candidats genevois au Conseil national nous ont été communiquées par l'Office fédéral de la statistique.

Représentation féminine parmi les candidats genevois au Conseil national, selon l'appartenance politique

	1971	1975	1979	1983	1987	1991	1995
Candidats du parti radical							
Total	8	7	5	5	5	10	13
dont femmes	1	-	1	1	1	5	5
femmes en %	12,5	-	20,0	20,0	20,0	50,0	38,5
Candidats du parti démocrate-chrétien							
Total	5	7	7	5	5	10	10
dont femmes	1	1	2	2	1	3	4
femmes en %	20,0	14,3	28,6	40,0	20,0	30,0	40,0
Candidats du parti socialiste							
Total	5	5	8	5	5	13	14
dont femmes	1	1	1	2	1	6	5
femmes en %	20,0	20,0	12,5	40,0	20,0	46,2	35,7
Candidats du parti libéral							
Total	5	7	5	5	5	5	5
dont femmes	1	2	1	-	1	1	2
femmes en %	20,0	28,6	20,0	-	20,0	20,0	40,0
Candidats du parti du travail (1)							
Total	5	5	8	5	10	10	17
dont femmes	1	1	2	1	5	5	8
femmes en %	20,0	20,0	25,0	20,0	50,0	50,0	47,1
Candidats du parti écologiste							
Total	///	///	///	8	7	8	5
dont femmes	///	///	///	2	3	4	3
femmes en %	///	///	///	25,0	42,9	50,0	60,0
Candidats nationalistes (2)							
Total	7	9	11	10	8	8	8
dont femmes	-	-	1	3	2	3	5
femmes en %	-	-	9,1	30,0	25,0	37,5	62,5
Autres candidats							
Total	5	10	5	7	9	51	22
dont femmes	1	6	2	2	1	9	4
femmes en %	20,0	60,0	40,0	28,6	11,1	17,6	18,2
Ensemble des candidats							
Total	40	50	49	50	54	115	94
dont femmes	6	11	10	13	15	36	36
femmes en %	15,0	22,0	20,4	26,0	27,8	31,3	38,3

(1) En 1995, Alliance de gauche-Parti du travail-Indépendants et Alliance de gauche-Solidarités.

(2) Vigilance, Démocrates suisses.

Candidats et élus genevois au Conseil des Etats, selon le sexe

	Candidats		Elus		Suffrages obtenus par les candidats		
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total	dont suffrages féminins	
						Total	En %
1971	1 (1)	2	1 (1)	1	114 935	39 307	34,2
1975	1 (1)	2	-	2	113 056	35 306	31,2
1979	1 (2)	2	1 (2)	1	73 472	23 420	31,9
1983	1 (2)	3	1 (2)	1	131 248	44 546	33,9
1987	2 (3)	3	-	2	123 211	51 251	41,6
1991	-	8	-	2	129 705	-	-
1995	2 (4)	2	2 (4)	-	131 594	72 841	55,4

(1) Lise Girardin (Parti radical).

(2) Monique Bauer-Lagier (Parti libéral).

(3) Monique Bauer-Lagier (Liste pour la vie) et Amélia Christinat (Parti socialiste).

(4) Christiane Brunner (Parti socialiste) et Françoise Saudan (Parti radical).

Femmes et vie politique communale : un terrain de plus en plus occupé

Tous les quatre ans, les communes genevoises choisissent leurs conseillers municipaux, au scrutin de liste. Le système de la représentation proportionnelle s'applique dans les communes de plus de 800 habitants, le système majoritaire dans les autres. Quelques semaines plus tard, est organisée l'élection des exécutifs communaux : un maire et ses deux adjoints dans les communes jusqu'à 3 000 habitants, trois conseillers administratifs dans celles de plus de 3 000 et cinq en ville de Genève.

Dans les conseils municipaux

Aux dernières élections, en 1995, 842 sièges devaient être repourvus. Plus de 1 500 candidats se sont présentés. Parmi eux, on compte un peu plus d'un quart de femmes. En définitive, 242 d'entre elles occupent un siège dans la nouvelle législature, soit 28,7 % de tous les élus. La participation des femmes à la vie politique communale s'amplifie. Quatre ans auparavant, elles ne représentaient que 25,3 % des conseillers municipaux genevois élus. Si aucun conseil municipal n'échappe aux femmes, la présence de celles-ci s'y révèle très inégale. La part des femmes atteint au moins 40 % dans les conseils municipaux de Choulex, Cartigny, Chêne-Bougeries et Corsier, et moins de 15 % dans ceux de Russin, Puplinge, Avully et Plan-les-Ouates. A l'exception de Meyrin et de Carouge (respectivement 25,8 % et 27,6 % de femmes), les conseils municipaux des communes de plus de 10 000 habitants comptent au moins 30 % de femmes.

Dans les exécutifs communaux

Là, la participation des femmes est nettement plus restreinte. Déjà au stade des candidatures, les

femmes sont moins nombreuses. Ainsi, en 1995, on en comptait 38, soit 22,4 % du total. A l'issue des élections, elles occupent 31 des 137 sièges constituant les exécutifs communaux, soit 22,6 %. Par rapport à la législature précédente, elles en ont gagné 4. La progression la plus sensible concerne les postes de maires. En revanche, dans les postes de conseillers administratifs, où les hommes étaient cinq fois plus nombreux et pour lesquels des candidates ne se présentaient que dans huit des communes concernées, les femmes perdent deux sièges entre 1991 et 1995.

En définitive, on compte au moins une femme dans l'exécutif de 27 communes du canton (20 en 1991). Parmi les six grandes communes de plus de 10 000 habitants (la ville de Genève exceptée), en 1995 comme en 1991, une femme siège au Conseil administratif de Meyrin, Onex, Vernier, tandis qu'à Carouge, Lancy et Thônex, l'exécutif est entièrement masculin.

Une mention particulière doit être faite à la ville de Genève. Dès 1963, dans les premières élections municipales auxquelles peuvent participer les femmes, 12 candidates sont élues au Conseil municipal. Depuis, leur nombre n'a cessé d'augmenter et, en 1995, 30 femmes sont élues, soit pas moins de 37,5 %. A noter que plusieurs femmes ont exercé la présidence du Conseil municipal, la première dès 1968, la dernière en 1996. Au Conseil administratif de la ville de Genève, les femmes ne sont pas systématiquement présentes à toutes les législatures. Néanmoins, elles y accèdent tôt : en 1967, Lise Girardin est élue et devient Maire l'année suivante. Et, en 1991, deux conseillères administratives sont élues.

Sources et notes méthodologiques

Les données sur la participation des femmes à la vie politique communale ont été élaborées par l'OCSTAT; la répartition des sièges selon le sexe reflète la situation «sortie des urnes». Le tableau relatif au Conseil municipal de la ville de Genève donne la répartition par sexe au moment de la prestation de serment.

Participation des femmes à la vie politique communale

	Candidats				Elus			
	Femmes	Hommes	Total	Femmes en %	Femmes	Hommes	Total	Femmes en %
1991								
Conseils municipaux	381	1 148	1 529	24,9	211	623	834	25,3
Exécutifs communaux	27	110	137	19,7
Conseillers administratifs	9	41	50	18,0
Maires	5	24	29	17,2
Adjointes au maire	13	45	58	22,4
1995								
Conseils municipaux	406	1 097	1 503	27,0	242	600	842	28,7
Exécutifs communaux	38	132	170	22,4	31	106	137	22,6
Conseillers administratifs	11	55	66	16,7	7	43	50	14,0
Maires	9	22	31	29,0	9	20	29	31,0
Adjointes au maire	18	55	73	24,7	15	43	58	25,9

Représentation féminine à la Ville de Genève

	Elus au Conseil municipal				Elus au Conseil administratif		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes en %	Femmes	Hommes	Total
1963	11	69	80	13,8	-	5	5
1967	13	67	80	16,3	1 (1)	4	5
1971	14	66	80	17,5	1 (1)	4	5
1975	18	62	80	22,5	1 (1)	4	5
1979	20	60	80	25,0	-	5	5
1983	20	60	80	25,0	-	5	5
1987	21	59	80	26,3	1 (2)	4	5
1991	31	49	80	38,8	2 (3)	3	5
1995	31	49	80	38,8	1 (2)	4	5

(1) Lise Girardin (chargée des beaux-arts et de la culture; Maire de la Ville en 1968, 1972 et 1975).

(2) Jacqueline Burnand (aménagement et constructions; Maire de la Ville en 1996).

(3) Jacqueline Burnand (aménagement et constructions; Maire de la Ville en 1991) et Madeleine Rossi (finances; Maire de la Ville en 1992).

Quelques jalons dans l'histoire politique des femmes genevoises

1965 : 1^{ère} Présidente du Grand Conseil, Emma Kammacher

1968 : 1^{ère} Présidente du Conseil municipal de la Ville de Genève, Jacqueline Wavre

1968 : 1^{ère} femme Maire de la Ville de Genève, Lise Girardin

1971 : 1^{ère} Conseillère nationale genevoise, Nelly Wicky

1971 : 1^{ère} Conseillère aux Etats genevoise, Lise Girardin

1993 : 1^{ère} Conseillère fédérale genevoise, Ruth Dreifuss

1993 : 1^{ère} Conseillère d'Etat, Martine Brunschwig Graf

Les femmes aux urnes : le plus souvent, moins bien que les hommes

L'abstention aux élections et aux votations est une question qui retient l'attention depuis longtemps, aussi bien en Suisse qu'à Genève. L'introduction du suffrage féminin a exercé sur l'abstentionnisme des influences diverses, renforçant la tendance générale ici, freinant la chute là.

D'une façon générale, les femmes votent moins que les hommes. Aux dernières élections fédérales, en octobre 1995, leur taux de participation atteint 35,9 %, contre 39,7 % chez les hommes. Cette constatation se vérifie dans d'autres types de scrutin. Ainsi, entre l'automne 1992 et le printemps 1993, quatre votations fédérales ont été organisées. L'une d'elles, en date du 6 décembre 1992, portait sur l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE). La participation moyenne pour les quatre votations atteint 51,0 % chez les femmes et 58,7 % chez les hommes et, pour celle du 6 décembre 1992, respectivement 72,0 % et 77,1 %.

Plusieurs facteurs modulent les comportements électoraux des hommes et des femmes. Parmi les plus importants, citons l'âge, l'état matrimonial et le statut professionnel. Tout au début de leur activité civique, les filles participent presque autant, voire davantage, aux scrutins que les garçons. Mais ce zèle ne dure guère. La participation féminine fléchit aussitôt et elle ne regagne le terrain perdu que lorsque les femmes atteignent 35 ans environ; elle se développe jusqu'aux environs de 65 ans et diminue à nouveau à partir de 70 ans. Après un même fléchissement entre 20 et 25 ans, la participation masculine redémarre plus tôt – entre 25 et 30 ans –, pour atteindre des niveaux élevés jusqu'à des âges très avancés, puisqu'elle ne commence à fléchir bien souvent qu'après 75 ans.

L'état matrimonial est l'un des autres facteurs déterminants. L'abstentionnisme est nettement moins marqué chez les gens mariés que chez les célibataires ou encore les divorcés. Toutefois, parmi la population mariée, la participation des femmes est

toujours plus faible que celle des hommes. Situation inverse chez les célibataires : dans l'exercice de leur droit de vote, les femmes sont au moins aussi assidues, sinon plus, que les hommes. Enfin, l'exercice d'une activité professionnelle ou encore le genre de profession n'influencent pas de la même façon le comportement des électrices et des électeurs. On observe en effet avec surprise que les femmes n'ayant pas d'activité professionnelle participent beaucoup plus activement que les hommes dans la même situation. Par ailleurs, l'influence de la catégorie socio-professionnelle n'est pas aussi forte. Chez les hommes, plus elle est élevée, plus la participation est forte; chez les femmes, les écarts sont nettement moins sensibles.

Il y a maintenant 35 ans que les femmes peuvent participer aux élections. A la fin des années 60, une étude célèbre, menée sous la houlette du professeur Roger Girod, distinguait cinq types d'électeurs : du côté des abstentionnistes, l'*irréductible* (qui ne participe jamais) ou le *chronique* (dont la participation est rare); du côté des participants et par ordre croissant, le *moyen*, le *scrupuleux* et l'*idéal*. Sur cette base, elle mettait en évidence que l'on comptait chez les femmes deux fois plus d'abstentionnistes irréductibles et deux fois moins de participants idéaux que chez les hommes.

Trente ans plus tard, cette différence dans les comportements électoraux semble beaucoup moins tranchée. A l'occasion des quatre scrutins successifs de septembre 1992 à juin 1993, les irréductibles se révèlent simplement plus nombreuses chez les femmes que chez les hommes (21,4 %, contre 15,5%) et le poids des votants-modèles plus faible (23,2 %, contre 30,4 %). Et s'il y a toujours plus d'abstentionnistes chroniques chez les femmes (17,9 %) que chez les hommes (14,8 %), la proportion de participants moyens ou scrupuleux est à peu de chose près la même pour les deux sexes.

Sources et notes méthodologiques

Les données publiées et commentées ici proviennent des études menées par le professeur Girod, à la fin des années 60, et par l'OCSTAT, au début des années 90 (les références bibliographiques figurent à la page 126). A partir des élections fédérales de l'automne 1995, l'OCSTAT effectue, lors de chaque scrutin, en collaboration avec le Service des votations et élections, le relevé de la participation électorale selon le sexe.

Le *taux de participation* est le rapport entre le nombre de votants et le nombre des électeurs inscrits.

Taux de participation à diverses consultations fédérales, selon le sexe, en %

	Votations				Election fédérale	
	27 sept. 1992 (1)	6 déc. 1992 (2)	7 mars 1993 (3)	6 juin 1993 (4)	Moyenne (5)	22 octobre 1995
Femmes	37,3	72,0	44,1	50,6	51,0	33,7
<i>Etat matrimonial</i>						
Célibataire	33,7	71,8	40,6	50,0	49,0	28,4
Mariée	43,6	78,8	50,3	57,1	57,5	40,0
Veuve	28,2	56,0	35,9	37,9	39,5	30,1
Divorcée	27,7	62,1	33,8	39,1	40,7	25,5
<i>Groupe d'âges</i>						
18-39 ans	31,8	71,7	37,3	47,9	47,2	23,8
40-64 ans	43,7	79,3	50,2	55,8	57,3	39,8
65 ans ou plus	34,6	60,6	43,2	46,0	46,1	38,4
<i>Statut socio-professionnel</i>						
Active	37,0	74,3	43,4	50,4	51,3	32,6
Inactive	37,5	69,7	44,7	50,8	50,7	34,9
Hommes	44,5	77,1	51,1	61,0	58,7	37,8
<i>Etat matrimonial</i>						
Célibataire	33,1	67,2	38,8	53,3	48,1	25,3
Marié	53,3	84,4	59,2	67,0	66,0	45,9
Veuf	41,5	65,4	47,2	54,9	52,3	40,5
Divorcé	35,5	65,1	39,8	49,0	47,4	29,3
<i>Groupe d'âges</i>						
18-39 ans	35,0	71,4	40,5	55,2	50,5	24,3
40-64 ans	52,7	82,7	56,7	64,4	64,1	44,3
65 ans ou plus	51,8	76,8	60,2	65,4	63,6	53,2
<i>Statut socio-professionnel</i>						
Actif	47,2	78,9	52,6	61,8	60,1	39,4
Inactif	39,4	70,5	45,8	58,1	53,5	32,4

(1) 6 sujets fédéraux dont : arrêté sur le transit alpin; loi sur les rapports entre les conseils; loi sur les indemnités parlementaires; 5 sujets cantonaux.

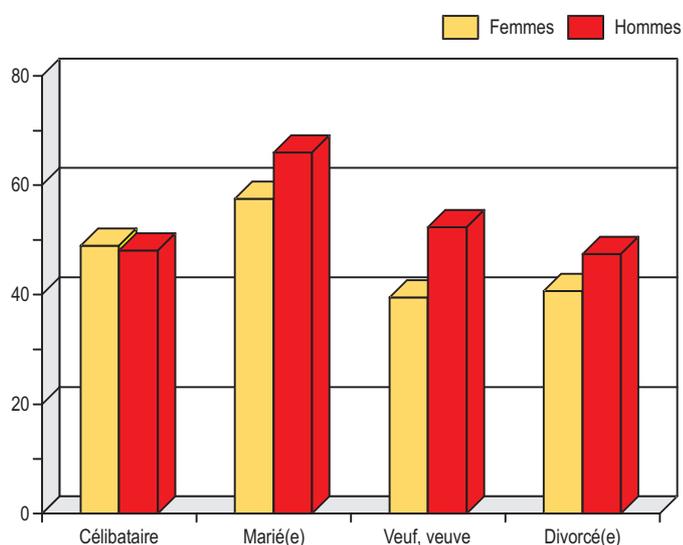
(2) Arrêté sur l'Espace économique européen (EEE).

(3) 3 sujets fédéraux : loi fédérale sur l'augmentation des droits d'entrée sur les carburants; arrêté fédéral supprimant l'interdiction des maisons de jeux; initiative populaire pour l'abolition des expériences sur les animaux; 1 sujet cantonal.

(4) 2 sujets fédéraux : initiative populaire 40 places d'armes, ça suffit !; initiative populaire pour une Suisse sans nouveaux avions de combat; 5 sujets cantonaux.

(5) Moyenne arithmétique simple des quatre scrutins.

Taux de participation selon le sexe et l'état matrimonial, en 1992/93



Personnel de l'Etat : femmes majoritaires dans l'enseignement et les hôpitaux

A Genève, à fin 1995, plus de 24 000 personnes étaient occupées dans un des services de l'administration cantonale ou dans un des établissements publics médicaux (EPM). L'Etat de Genève, pris au sens large, est ainsi, de loin, le plus gros employeur du canton.

Au sein de l'Etat, on compte une majorité de femmes parmi le personnel, environ 54 %, en raison de leur présence massive au Département de l'instruction publique (56 %) et dans les établissements publics médicaux (67 %).

Office du personnel de l'Etat

Dans le tableau figurant ci-contre, seuls sont prises en compte les personnes occupées à titre régulier dont l'Office du personnel de l'Etat assure la gestion directe (le personnel du DIP et des EPM en est donc exclu).

Sur un total de 5 650 collaborateurs à fin 1995, on compte un peu moins d'un tiers de femmes (32,7 %); seuls le Département de l'action sociale et de la santé ainsi que la Chancellerie ont un personnel à majorité féminine.

Un tiers des femmes (34,4 %) et moins de 5 % des hommes travaillent à temps partiel, proportions très proches de celles calculées sur l'ensemble de la population résidante active du canton.

La proportion d'employés de l'Etat qui occupent une position de cadre supérieur ou de cadre intermédiaire est de 12,6 % parmi les femmes, alors qu'elle est de 31,8 % parmi les hommes. Exprimé différemment, pour un poste de cadre occupé par une femme, on en compte 5 occupés par des hommes.

Quant à la catégorie salariale, près des 2/3 des femmes figurent dans les classes 9 à 15 (personnel qualifié, technique ou paramédical), proportion légèrement supérieure à celle des hommes (59,3 %).

Par âge, les femmes sont proportionnellement un peu plus nombreuses parmi les moins de 30 ans (38,2 % de l'effectif de ce groupe d'âges) que chez les 30 ans ou plus (31,6 %). Cependant, l'âge moyen des femmes (41,3 ans) n'est que très faiblement inférieur à celui des hommes (41,7 ans). En revanche, s'agissant de l'ancienneté dans l'entreprise, l'écart est plus important entre les deux sexes : 14,0 ans pour les hommes; 10,9 ans pour les femmes.

Sources et notes méthodologiques

Les données sur le personnel de l'Etat sont établies par l'Office du personnel de l'Etat (OPE), le Département de l'instruction publique et le Département de l'action sociale et de la santé. La statistique du personnel ne tient compte que des personnes employées par les services, à l'exclusion des auxiliaires et du personnel temporaire.

Le tableau sur le personnel de l'Etat a été élaboré à partir des données figurant dans le *Livre de bord de la gestion du personnel*, édité par l'OPE. Il ne porte que sur les personnes travaillant à la Chancellerie et dans les départements suivants : finances; justice et police et transports; travaux publics et énergie; intérieur, environnement et affaires régionales; économie publique; action sociale et santé (EPM non compris); militaire.

Dans l'effectif des cadres intermédiaires sont compris ceux du corps de police et du personnel de prison; en revanche, les magistrats ne sont pas inclus dans le total des cadres supérieurs.

La répartition par catégorie salariale prend en considération la classe dans laquelle est rangée la personne, indépendamment de la classe de fonction.

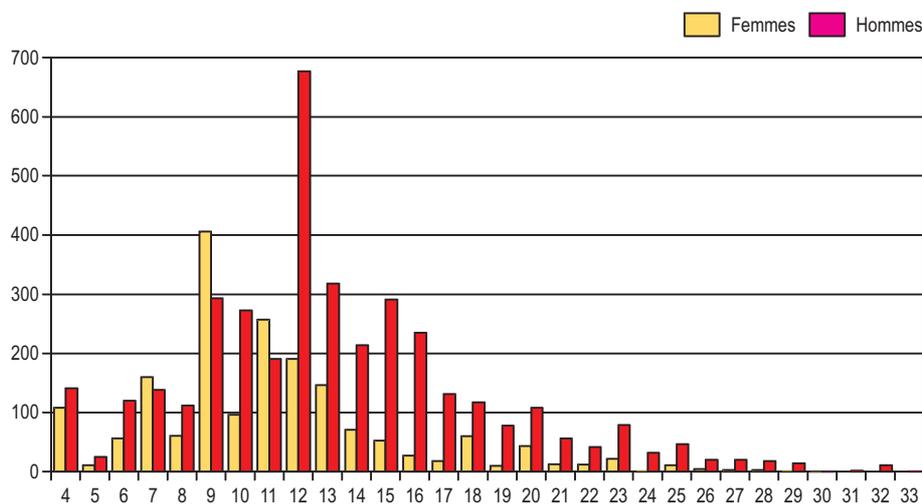
Personnel de l'Etat (1) selon le sexe, à fin 1995

	Femmes	Hommes	Total	Répartition en %	Femmes en %
Total	1 845	3 805	5 650	100,0	32,7
Origine					
Suisses(ses)	1 698	3 449	5 147	91,1	33,0
Etrangers(ères)	147	356	503	8,9	29,2
Taux d'activité					
A plein temps	1 210	3 635	4 845	85,8	25,0
A temps partiel	635	170	805	14,2	78,9
Encadrement					
Cadres supérieurs	48	245	293	5,2	16,4
Cadres intermédiaires	185	966	1 151	20,4	16,1
Non cadres	1 612	2 594	4 206	74,4	38,3
Groupe d'âges					
Moins de 25 ans	109	145	254	4,5	42,9
25 - 29 ans	231	405	636	11,3	36,3
30 - 34 ans	268	591	859	15,2	31,2
35 - 39 ans	224	575	799	14,1	28,0
40 - 44 ans	223	508	731	12,9	30,5
45 - 49 ans	272	561	833	14,7	32,7
50 - 54 ans	286	521	807	14,3	35,4
55 - 59 ans	158	306	464	8,2	34,1
60 ans ou plus	74	193	267	4,7	27,7

(1) Sans le personnel du Département de l'instruction publique et des établissements publics médicaux.

Personnel de l'Etat selon le sexe et la catégorie salariale, à fin 1995

Classes de traitement 4 à 33



Condamnations pénales

Au cours des années 1989 à 1994, près de 23 000 personnes (22 646) ont été condamnées, dans le canton de Genève, en vertu des lois fédérales. Dans une très forte proportion, ces jugements ont concerné des hommes (19 833, soit 87,6 % du total), alors que «seules» 2 813 femmes (12,4 %) ont subi le même sort. Rapportés à la population résidente moyenne de chaque sexe (184 000 hommes et 202 000 femmes), ces chiffres donnent un *taux de condamnation* annuel moyen de 18,0 pour mille chez les hommes et de 2,3 pour mille chez les femmes.

Dans l'ensemble de la *population condamnée*, la part des Suisses est de 45,5 % et celle des étrangers de 54,5 %. Selon l'âge, les personnes de 25 à 34 ans constituent le groupe le plus nombreux (8 602 condamnations; 38,0 % du total), précédant les 35 ans ou plus (8 481; 37,4 %) et les moins de 25 ans (5 563; 24,6 %).

Qu'en est-il des condamnations qui citent des articles du Code pénal (CP), de la loi sur la circulation routière (LCR) ou de la loi sur les stupéfiants (LStup), pour lesquelles les statistiques disponibles remontent à 1984 ?

Il en ressort que les condamnations en vertu de la LCR sont les plus nombreuses : 19 362 de 1984 à 1994, soit une moyenne annuelle de 1 760 délits, dont 11,8 % se rapportent à des femmes. Ces dernières sont, proportionnellement, plus souvent condamnées pour violation des règles de la circulation (14,6 % du total des cas) que pour conduite en état d'ébriété (7,7 %) ou vol d'usage de véhicule (4,4 %).

Les délits sanctionnés par le CP constituent le second groupe en importance : 14 191 condamnations en 11 ans, soit 1 290 cas par an, en moyenne. Si la part des femmes dans ce total y est égale à 1/6 (16,0 %), elle s'élève à près de 1/5 dans les cas de vol (19,3 %) ou d'escroquerie (18,6 %). Parmi les autres décisions de justice prises au cours de ces années, on relève 33 condamnations pour homicide, meurtre ou assassinat (dont 5 à l'encontre de femmes) et 32 sanctions pour viol.

Près de 4 000 condamnations ont été prononcées, de 1984 à 1994, en vertu de la loi sur les stupéfiants, soit 361 par an. Les cas les plus fréquemment cités concernent le seul trafic de drogues (3 317 au total), devant la consommation (391) et le trafic et consommation (266). La part des femmes s'élève, en moyenne, à 13,4 %; elle atteint 16,6 % lors de condamnations pour la seule consommation de drogues.

Sources et notes méthodologiques

La statistique suisse des condamnations pénales, élaborée par la section Droit et justice de l'Office fédéral de la statistique, recense uniquement les condamnations pénales inscrites au Casier judiciaire central. En sont exclus les contraventions passibles d'une amende, les jugements prononcés contre des enfants et des adolescents, les amendes prononcées pour punir les violations des lois fédérales sur les impôts, les amendes réglementaires et les punitions disciplinaires.

Les chiffres relatifs aux personnes condamnées se rapportent aux jugements prononcés dans le canton de Genève qui citent des lois fédérales (code pénal suisse, loi sur la circulation routière, loi sur les stupéfiants, loi sur le séjour des étrangers, autres lois fédérales). Etant donné qu'un jugement peut sanctionner plusieurs délits, le total des condamnations est supérieur à celui des personnes condamnées.

Les taux de condamnation ainsi que la répartition des condamnations selon l'origine des personnes doivent être considérés avec prudence, car toutes les personnes condamnées ne résident pas dans le canton.

Condamnations selon le sexe (1)

Chiffres annuels

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Code pénal suisse (CP)	1 163	1 221	1 504	1 307	1 016	1 150	1 278	1 394	1 405	1 372	1 381
Hommes	976	1 028	1 269	1 086	824	995	1 054	1 184	1 148	1 156	1 201
Femmes	187	193	235	221	192	155	224	210	257	216	180
Femmes en %	16,1	15,8	15,6	16,9	18,9	13,5	17,5	15,1	18,3	15,7	13,0
Loi sur la circulation routière (LCR)	1 138	1 195	1 651	2 848	2 227	2 449	2 339	1 557	1 429	1 210	1 319
Hommes	1 005	1 077	1 456	2 519	1 943	2 100	2 059	1 328	1 282	1 119	1 190
Femmes	133	118	195	329	284	349	280	229	147	91	129
Femmes en %	11,7	9,9	11,8	11,6	12,8	14,3	12,0	14,7	10,3	7,5	9,8
Loi sur les stupéfiants (LStup)	309	291	288	300	228	332	356	407	514	467	482
Hommes	263	247	241	251	200	292	303	349	447	416	432
Femmes	46	44	47	49	28	40	53	58	67	51	50
Femmes en %	14,9	15,1	16,3	16,3	12,3	12,0	14,9	14,3	13,0	10,9	10,4

(1) Nombre de jugements prononcés dans le canton de Genève qui citent, éventuellement parmi d'autres infractions, un ou plusieurs articles du code pénal, de la loi sur la circulation routière ou de la loi sur les stupéfiants.

Condamnations selon le sexe et un choix d'infractions (1)

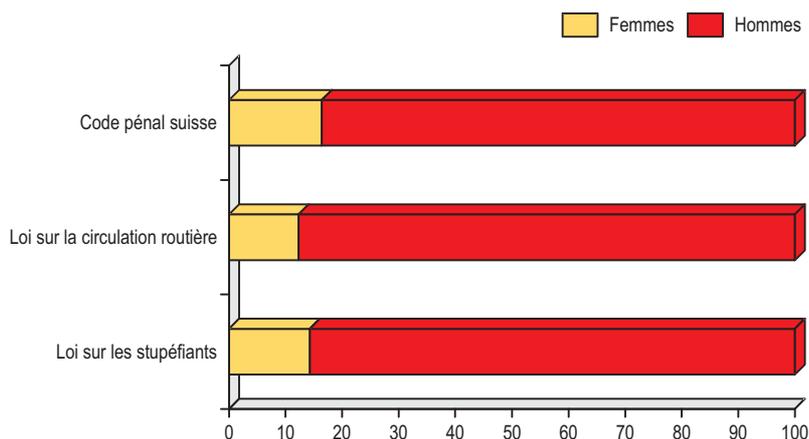
Totaux 1984-1994

	Femmes	Hommes	Total	Femmes en %
Condammations en vertu d'articles du CP	2 270	11 921	14 191	16,0
Homicide, meurtre, assassinat	5	28	33	15,2
Vol	1 039	4 356	5 395	19,3
Brigandage	19	234	253	7,5
Escroquerie	164	719	883	18,6
Viol	-	32	32	-
Condammations en vertu d'articles de la LCR	2 284	17 078	19 362	11,8
Violation des règles de la circulation	1 871	10 928	12 799	14,6
Conducteurs pris de boisson	771	9 251	10 022	7,7
Vol d'usage de véhicule	24	516	540	4,4
Condammations en vertu d'articles de la LStup	533	3 441	3 974	13,4
Trafic et consommation de drogues	35	231	266	13,2
Trafic de drogues	433	2 884	3 317	13,1
Consommation de drogues	65	326	391	16,6

(1) Nombre de jugements prononcés dans le canton de Genève qui citent, éventuellement parmi d'autres infractions, l'article ou un des articles mentionnés.

Condammations selon le sexe (moyenne 1984/94)

Répartition en %



Femmes en prison

Le nombre d'entrées à la prison préventive de Champ-Dollon s'est élevé, au cours de la période 1985-1995, à quelque 2 300 personnes par an, en moyenne, parmi lesquelles environ 300 femmes (13,4 % de l'effectif total) et 2 000 hommes (86,6 %). Quant à la population carcérale moyenne à Champ-Dollon, elle est de 31 femmes et 262 hommes. Ces chiffres doivent, bien entendu, être mis en relation avec les places disponibles : 356 places pour les hommes et 52 pour les femmes, soit, pour ces dernières, 12,7 % du total des 408 places (voir encadré).

Qu'il s'agisse des hommes ou des femmes, la proportion d'étrangers est importante parmi les détenus : 62,8 % chez les femmes, 67,6 % chez les hommes. Ces taux, très nettement supérieurs à la proportion d'étrangers dans la population résidente du canton, sont dus, dans une mesure indéterminée, à la prise en compte des détenus non domiciliés dans le canton.

Près des deux tiers des femmes détenues à Champ-Dollon sont âgées de 30 ans au plus (63,5 % en moyenne, de 1985 à 1995), près d'un quart de 31 à 40 ans (23,5 %), alors que les plus de 40 ans en constituent le 13,0 %. Les proportions ne sont guère différentes pour les hommes : 59,1 % ont moins de 31 ans; 25,6 % ont de 31 à 40 ans; 15,3 % ont 41 ans ou plus. Il ressort toutefois de ces chiffres que les femmes sont, en moyenne, un peu

plus jeunes que les hommes, comme le confirme aussi la proportion de détenus de moins de 21 ans : 11,0 % chez les femmes et 10,0 % chez les hommes.

En ce qui concerne les nuitées de détention à Champ-Dollon, elles se sont élevées, par an, à 11 300 pour les femmes et à 95 800 pour les hommes (moyenne 1985-1995).

En 1995, un quart des nuitées féminines (27,4 %) et la moitié des nuitées masculines (48,5 %) se rapportent à des personnes en attente de jugement, alors que les autres nuitées concernent des personnes condamnées. Toujours en 1995, plus de la moitié des détenues ont subi moins de 8 jours de détention (159 sur un total de 276, soit 57,6 %); la part des hommes dans la même situation s'élève à 47,1 %.

En conclusion, il convient de rappeler que Champ-Dollon n'est pas le seul établissement pénitentiaire du canton; d'autres existent, rattachés soit à la Fondation des Foyers Feux-Verts, soit au Service de l'application des peines et mesures. Parmi ces établissements, la Maison d'arrêt pour femmes de Riant-Parc, mise en service en janvier 1993, peut accueillir 17 femmes dans deux sections, l'une réservée aux mineures, l'autre aux détenues majeures. En 1995, 53 femmes y ont séjourné pour un total de 3 701 nuitées.

Sources et notes méthodologiques

Les chiffres publiés proviennent des statistiques annuelles établies par la Prison préventive de Champ-Dollon (Département de justice et police et des transports). Les résultats annuels portent sur le nombre d'entrées (écrous) et de nuitées à la prison, sans distinction de la provenance des détenus (canton de Genève, autres cantons suisses ou étranger). La capacité de la Prison de Champ-Dollon est de 270 places (244 lits pour les hommes et 26 lits pour les femmes); des lits superposés ont permis d'en augmenter la capacité à 408 (respectivement 356 et 52).

Les résultats publiés et commentés ne tiennent pas compte de l'activité du quartier cellulaire de l'Hôpital cantonal universitaire (10 places), du quartier carcéral psychiatrique de Bel-Air (7 places) et, depuis 1990, du Centre de psychothérapie La Pâquerette (Institut universitaire de médecine légale; 11 places).

Pour de plus amples informations sur ce sujet, le lecteur intéressé peut consulter *Etablissements pénitentiaires; Catalogue des établissements destinés à l'exécution des peines, des mesures et de la détention préventive en Suisse*, publié par l'Office fédéral de la statistique et l'Office fédéral de la justice (Berne, 1995, 388 pages).

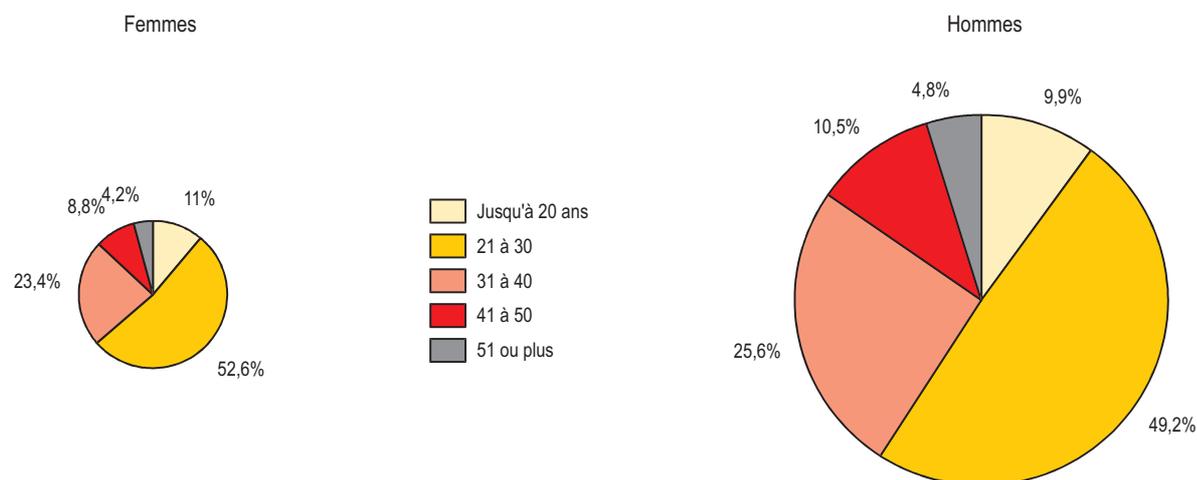
Détenus à la prison préventive de Champ-Dollon, selon l'origine ou le groupe d'âges et le sexe

Totaux annuels

	Total	Origine		Groupe d'âges					Nuitées de détention
		Suisses	Etrangers	Jusqu'à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 ans ou plus	
Femmes									
1985	325	152	173	47	178	68	22	10	9 395
1986	315	135	180	46	168	66	18	17	10 055
1987	236	104	132	44	115	49	22	6	9 791
1988	295	114	181	36	142	74	28	15	12 718
1989	293	131	162	33	166	57	25	12	10 958
1990	369	131	238	37	207	77	35	13	15 563
1991	328	102	226	27	191	72	24	14	14 384
1992	322	102	220	31	164	89	25	13	13 195
1993	315	108	207	34	165	72	31	13	10 454
1994	310	77	233	12	151	88	34	25	11 066
1995	276	102	174	25	131	83	28	9	7 249
Hommes									
1985	2 255	991	1 264	236	1 063	622	225	109	92 606
1986	2 149	942	1 207	248	1 031	567	212	91	91 700
1987	1 767	738	1 029	196	865	450	180	76	91 142
1988	1 686	646	1 040	192	828	426	189	51	86 493
1989	1 995	659	1 336	217	1 029	484	172	93	88 070
1990	2 106	560	1 546	211	1 042	523	226	104	96 835
1991	2 168	522	1 646	241	1 116	498	220	93	111 665
1992	1 957	504	1 453	188	971	493	203	102	117 852
1993	1 960	492	1 468	147	966	517	223	107	108 979
1994	2 046	546	1 500	160	1 037	530	210	109	96 267
1995	1 818	498	1 320	147	822	489	254	106	71 766
Femmes en %									
1985/1995	13,4	15,1	12,6	14,6	14,2	12,4	11,2	12,4	10,6

Détenus à la prison préventive de Champ-Dollon, selon le groupe d'âges (moyenne 1985/95)

Répartition en % par sexe



Crèches, garderies et jardins d'enfants : une offre en forte croissance

Pour les mères qui doivent et/ou veulent travailler, se pose la question cruciale de la prise en charge de leurs jeunes enfants. Elles ont la possibilité de faire appel à la parenté, au voisinage, à du personnel à domicile, mais également aux services d'une *crèche*. Celle-ci a pour fonction principale d'accueillir, de la naissance à l'âge de la scolarité (dès quatre ans), des enfants dont les deux parents travaillent ou des enfants de familles monoparentales. Dans le canton de Genève, on dénombrait 53 crèches en 1994, offrant une capacité d'accueil totale de 2 100 places. Depuis la fin des années 80, l'équipement en crèches s'est quelque peu diversifié. En 1994, en plus de 44 crèches *traditionnelles* offrant une prise en charge à *plein temps* (maximum dix heures par jour, du lundi au vendredi) existaient 7 crèches à *mi-temps* accueillant les enfants jusqu'à cinq demi-journées par semaine (matin ou après-midi, sans la prestation du repas) et 2 crèches *familiales* : les enfants sont gardés au domicile d'assistantes de crèches, soutenues et encadrées par des éducatrices professionnelles. En plus de ces institutions d'accueil à la journée, les familles peuvent recourir aux *mères gardiennes* ou mères de jour. Outre celles qui exercent une activité de garde d'enfants contre rémunération de façon informelle, dont le nombre n'est pas connu, on recensait 600 mères gardiennes agréées (par l'autorité cantonale de surveillance) en 1992, accueillant 1 100 enfants dont 825 n'étaient pas encore scolarisés. Les autres équipements destinés à l'accueil de la petite enfance sont les *garderies* et les *jardins d'enfants*. En principe, ils ne constituent pas une solution de garde du fait d'un horaire d'ouverture restreint, difficilement compatible avec un horaire de travail. Leur fonction principale est la socialisation des enfants dès l'âge de 18 mois. En 1994, il existait 106 *garderies* et *jardins d'enfants* offrant

une capacité d'accueil totale de 2 280 places (permettant une fréquentation hebdomadaire d'environ 4 500 enfants).

Les équipements d'accueil ont plus que triplé entre 1964 et 1994, passant de 49 à 159 unités. L'évolution du *taux d'équipement* traduit encore mieux ce développement qui s'est amorcé durant les années 60. Pour 1 000 enfants de moins de 5 ans, on recensait 174 places en 1987, contre 41 en 1960. Si le taux d'équipement en jardins d'enfants et garderies a plus fortement progressé durant cette période que celui en crèches, il tend à baisser depuis 1987 pour atteindre 99 places pour mille enfants en 1994. En revanche, le taux d'équipement en crèches a continué d'augmenter, passant de 67 pour mille en 1987 à 91 pour mille en 1994. L'extension de l'offre d'équipements est en partie une réponse à une nouvelle demande sociale de prise en charge des enfants, associée à la croissance à long terme de l'activité professionnelle des mères. Mais elle n'est pas sans lien avec une nouvelle représentation de l'enfant et de ses besoins éducatifs, qui a également accompagné la généralisation progressive d'une préscolarisation de plus en plus précoce.

Bien que légalement non obligatoire, la fréquentation des classes enfantines ouvertes à l'intention des enfants de 4 ans a très rapidement pris de l'ampleur, comme en témoigne leur *taux de scolarisation* (77 % en 1994 contre 41 % en 1965). Ce phénomène a entraîné de fait un «rajeunissement» des institutions de la petite enfance. En 1992, 82 % des enfants de 4 et 5 ans se retrouvaient à l'école enfantine, alors que seulement 16 % de cette tranche d'âge fréquentaient les équipements de la petite enfance. Ces derniers sont donc prioritairement sollicités pour un accueil avant l'entrée à l'école enfantine.

Sources et notes méthodologiques

Sources : *Population résidante* : Office cantonal de la statistique. *Taux de scolarisation* : Service de la recherche en éducation (SRED). *Inventaire des institutions de la petite enfance* : Département des travaux publics, Service de la recherche en éducation (SRED), Office de la jeunesse (groupe d'évaluation continue des lieux de placement – ELP).

La *capacité d'accueil* est le nombre de places autorisées (ou nombre d'enfants pouvant être simultanément accueillis). Elle diffère de la fréquentation, du fait que beaucoup d'enfants sont inscrits pour une présence à temps partiel. Le *taux de fréquentation* est le nombre d'enfants d'un âge donné inscrits à un moment déterminé pour une fréquentation régulière pour cent résidents du même âge. Le *taux d'équipement* est le nombre de places offertes pour mille résidents de 0 à 4 ans. Le *taux de scolarisation* rapporte le nombre d'enfants scolarisés d'un âge donné à l'ensemble des résidents du même âge.

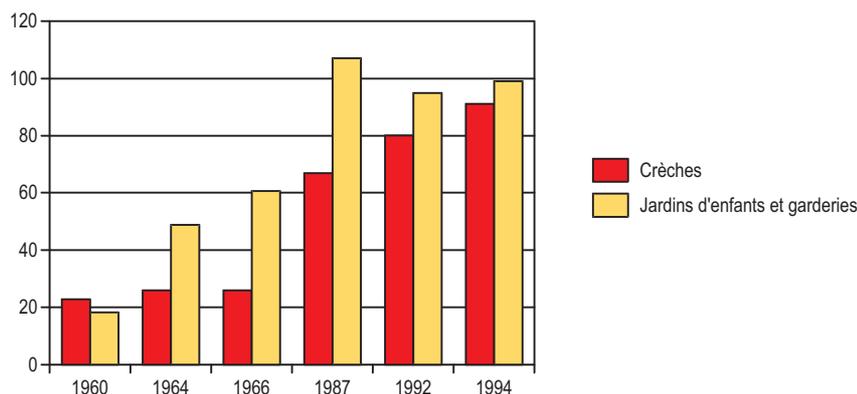
Equipement d'accueil de la petite enfance

	1964		1966		1987		1992		1994 (1)	
	Institut.	Places	Institut.	Places	Institut.	Places	Institut.	Places	Institut.	Places
Crèches	14	545	15	587	24	1 212	43	1 750	53	2 100
A plein temps	14	545	15	587	23	1 185	41	1 700	44	1 830
A mi-temps	-	-	-	-	1	27	2	50	7	190
Familiales	-	-	-	-	-	-	-	-	2	80
Garderies et jardins d'enfants	35	1 027	50	1 375	101	1 938	97	2 075	106	2 280
Total	49	1 572	65	1 962	125	3 150	140	3 825	159	4 380

(1) Le nombre de places est à considérer comme un ordre de grandeur.

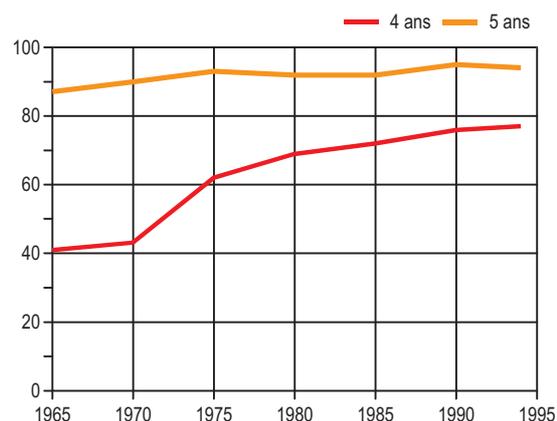
Evolution du taux d'équipement pour la petite enfance

Nombre de places pour 1 000 enfants de 0 à 4 ans résidant dans le canton



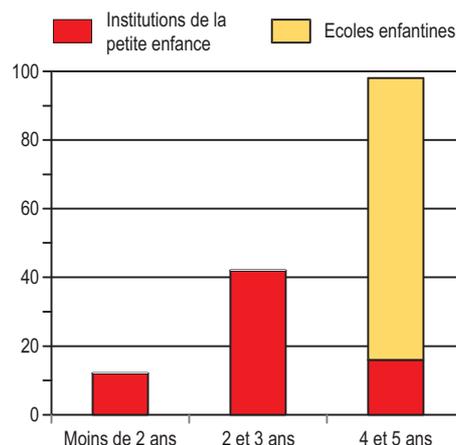
Taux de scolarisation dans l'enseignement enfantin (public et privé) des enfants de 4 et 5 ans résidant à Genève

Taux en % par âge



Taux de fréquentation des équipements de la petite enfance et de l'école enfantine publique, en 1992

Taux en % par âge



Les familles utilisatrices des crèches, garderies et jardins d'enfants

Selon qu'elles sont utilisatrices de crèches ou de garderies et de jardins d'enfants, les familles ne présentent pas les mêmes caractéristiques sociologiques. Les crèches sont prioritairement sollicitées par des parents ayant un besoin de garde durant leur temps de travail; les jardins d'enfants et garderies, par des parents ayant une demande de socialisation pour leurs enfants. L'utilisation des équipements d'accueil est largement déterminée par les prestations offertes, les conditions d'admission et le coût financier à la charge des familles.

Caractéristiques familiales

Les institutions de la petite enfance sont fréquentées en grande majorité par des enfants vivant dans des ménages constitués de leurs deux parents. Mais les crèches accueillent une part non négligeable d'enfants élevés dans des ménages monoparentaux. En 1987, les mères seules représentaient 20 % des utilisateurs. L'accès aux services des crèches leur est réservé prioritairement, ainsi qu'à celles qui vivent en couple et qui exercent une activité professionnelle. En 1987, près de 91 % des utilisatrices des crèches étaient actives professionnellement, dont 54 % à plein temps. En revanche, le recours aux jardins d'enfants et garderies est davantage le fait de mères au foyer (56 %), ce qui n'exclut pas les mères actives professionnellement (41 %, dont 16 % occupées à temps plein). En 1987, les familles utilisatrices des crèches avaient en moyenne 1,5 enfant, celles des jardins d'enfants et garderies, 2,0 enfants.

Caractéristiques sociales

Les utilisateurs des équipements d'accueil présentent également un profil social contrasté. Les familles populaires ont été les premières

bénéficiaires des *crèches*, créées d'ailleurs à leur intention durant la seconde moitié du 19^e siècle. Mais un siècle plus tard, les familles de couches sociales moyennes et supérieures ont investi progressivement ces lieux d'accueil collectif. Entre 1964 et 1994, la part des enfants d'ouvriers a évolué de 60 % à 26 %, celle des enfants d'employés qualifiés, de cadres intermédiaires et supérieurs, de 28 % à 61 %. De même, la proportion d'enfants originaires d'Europe du Sud a diminué de 47 % à 17 %, alors que la part des enfants suisses a progressé de 31 % à 61 %. Le milieu ouvrier utilisateur de crèches est constitué en majorité (8 familles sur 10) de familles immigrées (italiennes, espagnoles et portugaises). La recomposition sociale des utilisateurs des crèches n'est due qu'en partie à l'évolution de la structure sociale genevoise. Elle résulte d'une nouvelle demande sociale de prise en charge des enfants, provenant de parents ayant un capital scolaire et professionnel supérieur à la moyenne. Au besoin de garde, s'ajoutent pour eux des exigences pédagogiques. L'usage social des crèches s'en est vu modifié, ainsi que leur image. Ces institutions ne sont plus aujourd'hui considérées comme des lieux de «gardiennage», mais comme des lieux d'accueil socio-éducatif destinés aux jeunes enfants, indispensables aujourd'hui à l'équilibre familial et permettant aux mères d'exercer une activité extrafamiliale. Quant aux utilisateurs des *jardins d'enfants et garderies*, leur profil n'a pas profondément changé durant les trente dernières années. Attirées par le projet éducatif des jardins d'enfants ou désireuses de socialiser leurs enfants dans une garderie, les familles des couches sociales moyennes et supérieures sont les principales clientes de ces lieux d'accueil. En 1994, elles représentaient près des deux tiers des utilisateurs (63 %).

Sources et notes méthodologiques

Sources : Service de recherche en éducation (SRED).

Utilisateurs (usagers) : parents en couple ou mères seules qui ont inscrit un ou plusieurs enfants dans une crèche, une garderie ou un jardin d'enfants et qui bénéficient ainsi des services offerts. *Statut socio-professionnel du ménage* : position occupée par le ménage dans la stratification sociale à partir de l'indication de la profession du père ou de la mère si celle-ci est cheffe de ménage.

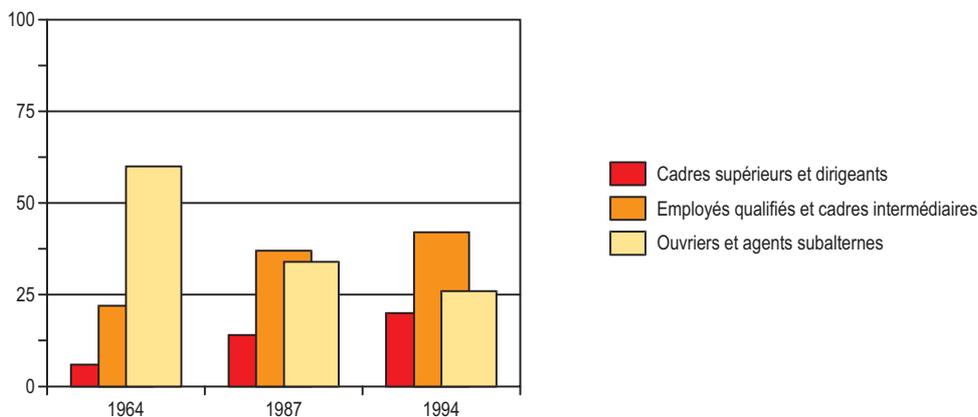
Caractéristiques familiales des utilisateurs d'équipements d'accueil de la petite enfance, en 1987

Répartition en %

	Crèches	Jardins d'enfants et garderies
Situation familiale	100,0	100,0
Parents en couple	74,1	90,7
Mères seules	19,5	4,5
Autres ou sans indication	6,4	4,8
Nombre d'enfants par ménage	100,0	100,0
1 enfant	60,0	19,8
2 enfants	33,2	63,7
3 enfants ou plus	6,8	16,5
Nombre moyen d'enfants par ménage	1,5	2,0
Activité des mères	100,0	100,0
Actives occupées à plein temps	53,7	16,4
Actives occupées à temps partiel	37,7	24,8
En formation ou recherche d'emploi	5,9	2,9
Au foyer	2,7	55,9

Evolution de la composition sociale des utilisateurs des crèches

Répartition en %



Caractéristiques sociales des utilisateurs d'équipement d'accueil de la petite enfance (1)

Répartition en %

	Crèches			Jardins d'enfants et garderies		Total
	1964	1987	1994	1989	1994	1994
Statut socioprofessionnel des ménages	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ouvriers et agents subalternes	59,6	33,7	26,2	18,4	20,9	23,0
Petits indépendants	3,1	3,6	3,2	5,7	5,2	4,4
Employés qualifiés et cadres intermédiaires	21,7	37,4	41,6	37,3	37,0	38,8
Cadres supérieurs et dirigeants	6,1	13,9	19,6	32,4	26,2	23,6
Divers et sans indication	9,5	11,4	9,4	6,2	10,7	10,2
Nationalité des enfants	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Suisses	31,4	49,0	61,2	71,1	73,9	69,1
Italiens, Espagnols et Portugais	47,3	19,9	17,3	10,0	9,4	12,4
Autres nationalités	21,3	31,1	21,5	18,9	16,7	18,5
Nombre d'enfants	507	1 353	2 039	2 927	3 276	5 315

(1) Pour 1989 et 1994, le total des effectifs n'est pas exhaustif.

Conditions d'habitation : pas d'inégalités manifestes

Nous avons retenu ici les deux principaux types de ménages où la femme peut être clairement isolée en tant que personne de référence : il s'agit des ménages formés par des personnes vivant seules et des ménages monoparentaux, constitués d'un père ou d'une mère vivant seul(e) avec enfant(s).

Parmi les ménages de *personnes seules*, femmes et hommes bénéficient de conditions d'habitation très proches : ni le sexe, ni l'âge ne déterminent de différences significatives en ce qui concerne la taille du logement ou le statut d'occupation.

Chez les moins de 65 ans, la seule différence tangible, qui touche toutefois peu de personnes, concerne le statut d'occupation «autre» où on trouve près de deux fois plus d'hommes (212) que de femmes (122). Il s'agit sans doute d'individus vivant dans des logements de service annexés à des bâtiments administratifs ou industriels, où ils exercent les professions typiquement masculines de surveillant ou de concierge. Dans le groupe d'âges des 65 ans ou plus, les disparités sont un peu plus marquées, bien que restant toujours minimes : les hommes ont des logements un peu plus spacieux et sont, en proportion, légèrement plus nombreux à être propriétaires de leur habitation que les femmes.

Cela dit, il faut noter que les personnes vivant seules, hommes ou femmes, sont en grande majorité (à 90,1 %) locataires de leur logement.

A la tête des *ménages monoparentaux* on trouve presque six fois plus de femmes que d'hommes. Parmi les moins de 30 ans, qui ne forment cependant qu'une petite partie du total, le seul écart digne d'être signalé concerne le taux de propriétaires de leur logement, plus faible chez les femmes que chez les hommes. Chez les 30-64 ans (86 % des ménages monoparentaux), le décalage entre les deux sexes se fait un peu plus sensible : les hommes sont visiblement plus favorisés, puisqu'ils occupent des logements un peu plus vastes et plus souvent en tant que propriétaires. La situation précaire dont sont victimes certaines catégories de femmes (divorcées avec enfants, mères célibataires, etc.) se manifeste de toute évidence également dans leurs conditions d'habitation.

Notons encore que les conditions d'habitation des ménages monoparentaux ne s'écartent pas considérablement de celles des *autres ménages*, tels que les couples mariés avec ou sans enfants («autres ménages» dans le tableau).

Sources et notes méthodologiques

Les données sur les ménages et les logements sont tirées du recensement fédéral de la population, des bâtiments et des logements du 4 décembre 1990.

Un *ménage privé* est constitué par les membres d'une famille vivant ensemble, plus les éventuelles autres personnes partageant la même demeure, à l'exception des sous-locataires qui sont comptés comme des ménages distincts. Toute personne vivant seule dans son logement constitue également un ménage privé.

Dans le calcul du *nombre moyen de pièces* d'un logement, les cuisines et les cuisinettes ne sont pas comptées.

La *surface moyenne* a été obtenue sur la base des chiffres concernant les logements de 76 868 ménages seulement. Pour les logements des 93 407 autres ménages, cette indication faisait en effet défaut.

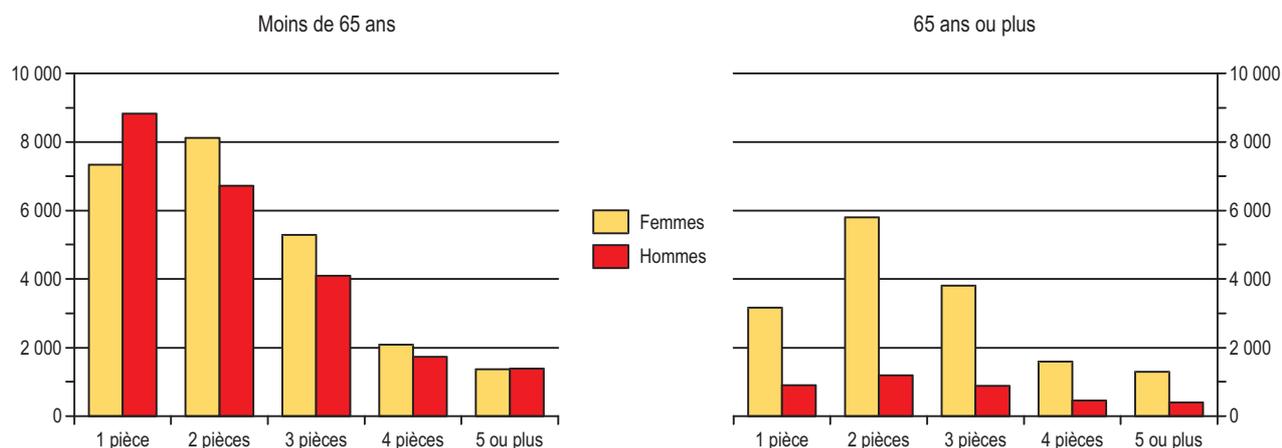
Les ménages qui occupent leur logement avec un *autre statut d'occupation* sont ceux qui détiennent un logement de service, un logement gratuit ou un bail à ferme.

La très légère différence entre le nombre total de ménages privés indiqué dans le tableau et celui qui figure dans la plupart des tableaux publiés par l'OFS vient du fait qu'il n'a pas été possible de mettre en relation un certain nombre de ménages avec leurs logements respectifs.

**Conditions d'habitation des ménages privés selon le type de ménage,
le sexe et l'âge de la personne de référence, en 1990**

	Personnes seules			Ménages monoparentaux selon le sexe de la personne de référence			Autres ménages	En tout
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		
De moins de 30 ans (1)	6 452	6 953	13 405	403	26	429	10 592	24 426
dont le logement a :								
un nombre moyen de pièces de ...	1,9	1,9	1,9	2,7	2,5	2,7	2,7	2,3
une surface moyenne de ... m2	53,8	54,3	54,1	69,7	67,0	69,5	73,5	62,9
Statut d'occupation (répartition en %)								
Locataire	94,4	92,9	93,6	95,3	92,3	95,1	92,6	93,2
Propriétaire	5,0	5,5	5,3	4,2	7,7	4,4	5,6	5,4
Autre	0,6	1,6	1,1	0,5	-	0,5	1,8	1,4
De 30 à 64 ans (1)	17 747	15 826	33 573	7 260	1 317	8 577	69 826	111 976
dont le logement a :								
un nombre moyen de pièces de ...	2,5	2,3	2,4	3,6	3,7	3,6	3,8	3,4
une surface moyenne de ... m2	68,7	66,7	67,8	97,1	103,6	98,2	110,8	98,7
Statut d'occupation (répartition en %)								
Locataire	90,5	90,6	90,6	87,9	83,0	87,2	79,4	83,3
Propriétaire	8,8	8,0	8,4	11,0	15,2	11,7	18,3	14,9
Autre	0,7	1,3	1,0	1,0	1,8	1,1	2,3	1,8
De 65 ans ou plus (1)	15 648	3 828	19 476	782	171	953	13 444	33 873
dont le logement a :								
un nombre moyen de pièces de ...	2,6	2,6	2,6	3,7	3,6	3,7	3,7	3,1
une surface moyenne de ... m2	72,7	77,1	73,6	105,8	101,9	105,1	106,4	89,1
Statut d'occupation (répartition en %)								
Locataire	87,6	85,1	87,1	74,4	74,3	74,4	73,5	81,4
Propriétaire	10,8	13,2	11,3	23,9	24,0	23,9	25,1	17,1
Autre	1,6	1,7	1,6	1,7	1,8	1,7	1,4	1,5
Total des ménages	39 847	26 607	66 454	8 445	1 514	9 959	93 862	170 275

(1) L'âge considéré est celui de la personne de référence dans le ménage.

Ménages de personnes seules selon le sexe, le groupe d'âges et le nombre de pièces de leur logement, en 1997


Personnes dans des ménages collectifs

Les deux types de ménages collectifs retenus ici – hôpitaux et cliniques, hébergements de nature sociale – regroupent environ 31 % des personnes recensées dans l'ensemble des ménages collectifs du canton en 1990. Ce sont donc des lieux où s'exercent des activités de type médico-social, souvent destinées aux personnes âgées. Les autres ménages collectifs appartiennent à des domaines aussi divers que les internats, les établissements pénitentiaires, les hôtels, les baraquements pour travailleurs saisonniers, etc..

Dans les deux types de ménages collectifs pris en compte, les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes.

Dans les *hôpitaux et cliniques*, elles sont passées de 65 % des pensionnaires en 1980 à 72 % en 1990. De plus, leur nombre a très fortement augmenté (de 481 à 945, soit + 96,5 %), notamment chez les 80 ans ou plus (de 280 à 650), alors que les hommes ont connu une croissance de 41,4 % seulement. Cela s'explique non seulement par une durée de vie nettement plus longue pour les femmes que pour les hommes, mais aussi par des soins médicaux qui se généralisent, qui s'appliquent à une population de plus en plus vieille, et qui aboutissent à des résultats de plus en plus performants. En contrepartie, s'ils ont réussi à faire reculer la mort, ces traitements exigent souvent des séjours prolongés dans des structures spécialisées.

Les *hébergements de nature sociale* doivent faire l'objet d'une distinction, à la fois sous l'angle du type d'institution et de l'âge de leurs pensionnaires. Si les personnes de moins de 65 ans sont le plus fréquemment dans des établissements d'aide sociale, celles de 65 ou plus sont généralement concernées par des institutions pour personnes âgées (homes, maisons de retraite).

Dans les établissements d'aide sociale, on constate une forte progression en termes absolus des pensionnaires, et une majorité croissante d'hommes. La raison en est, très vraisemblablement, l'impact grandissant de certaines «maladies sociales» qui touchent davantage les hommes que les femmes (alcoolisme, toxicomanie).

Les homes et autres maisons pour personnes âgées voient toujours une présence prédominante des femmes, due encore une fois à leur meilleure espérance de vie. Cela dit, l'évolution entre 1980 et 1990 se caractérise par deux mouvements opposés : diminution des pensionnaires âgés de 65 à 79 ans et augmentation des 80 ans ou plus. Ce phénomène s'explique par la tendance à entrer plus tard dans ces institutions, probablement grâce à un meilleur état sanitaire, par l'intensification de la pratique des soins à domicile et par le fait que le premier des deux groupes d'âges est issu des classes creuses nées durant la période 1915-1919.

Sources et notes méthodologiques

Les données présentées ici sont tirées des recensements fédéraux de la population de 1980 et de 1990. Une autre source d'informations est la *Statistique administrative du réseau socio-gérontologique genevois*, rapport édité annuellement, depuis 1991, dans le cadre du programme Philémon et Baucis du Département de l'action sociale et de la santé du Canton de Genève. Elle fait état, entre autres résultats, d'un total de 62 établissements pour personnes âgées au 31 décembre 1994, pour un ensemble de 3 591 lits autorisés.

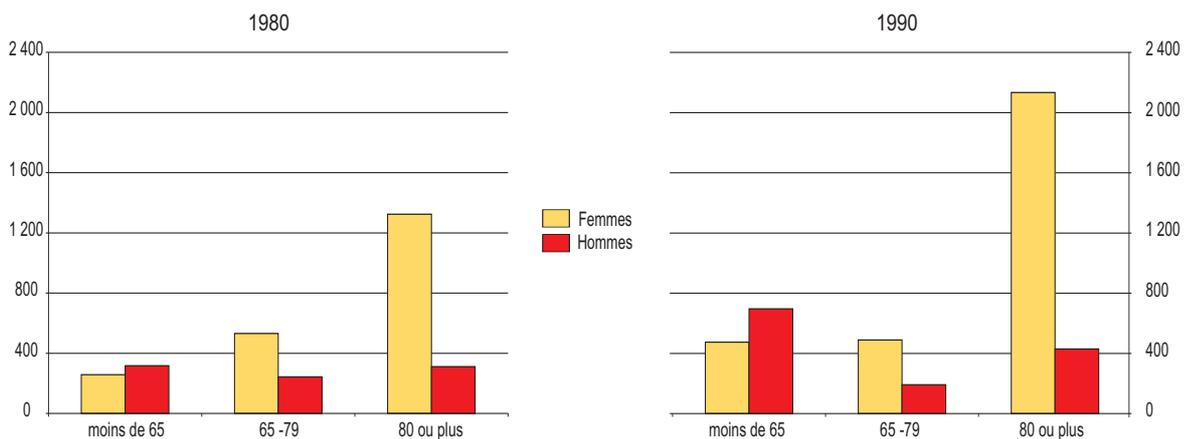
Un *ménage collectif* est un groupe de personnes vivant dans un hôtel, une pension, un internat, un hôpital, un foyer, etc. Les critères qui permettent de définir un ménage collectif concernent donc à la fois la structure du bâtiment (infrastructures telles que cuisine ou salle de bain en commun, et non pas individuelles) et le mode de vie des personnes qui y sont hébergées (peu ou pas d'autonomie juridique ou dans l'emploi du temps, rythme de vie déterminé par l'institution, dépendance en matière de soins ou d'alimentation, etc.).

Pour qu'une personne fasse partie d'un ménage collectif, il faut qu'au moment du recensement elle y vive au moins depuis six mois, ou, si elle est entrée depuis moins de six mois, qu'elle n'ait pas conservé de domicile ou d'adresse privée ailleurs.

Personnes recensées dans les principaux types de ménages collectifs, selon le sexe et le groupe d'âges

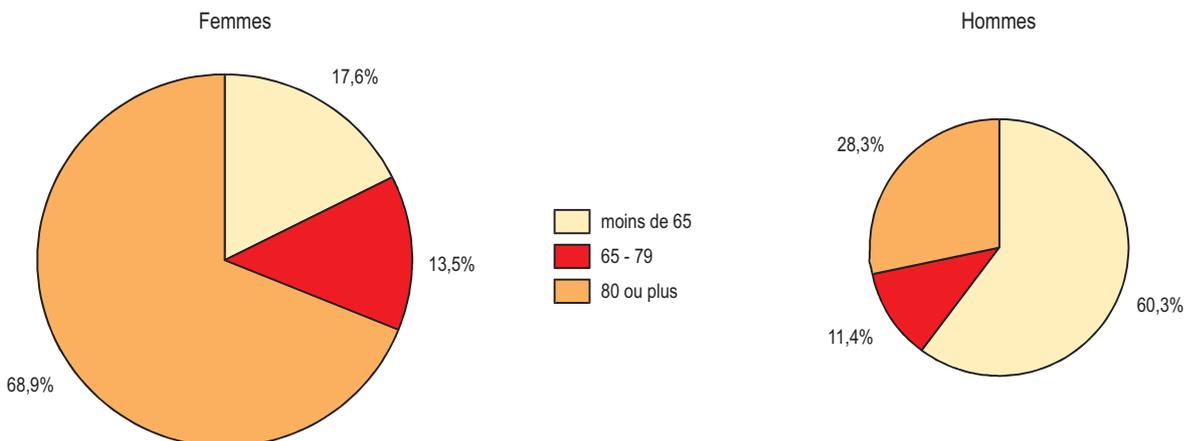
	Dans des hôpitaux ou cliniques			Dans des hébergements de nature sociale			En tout		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1980									
Moins de 65 ans	55	70	125	202	247	449	257	317	574
De 65 à 79 ans	146	90	236	385	153	538	531	243	774
80 ans ou plus	280	96	376	1 044	215	1 259	1 324	311	1 635
Total	481	256	737	1 631	615	2 246	2 112	871	2 983
1990									
Moins de 65 ans	96	121	217	379	575	954	475	696	1 171
De 65 à 79 ans	199	82	281	290	109	399	489	191	680
80 ans ou plus	650	159	809	1 483	270	1 753	2 133	429	2 562
Total	945	362	1 307	2 152	954	3 106	3 097	1 316	4 413

Personnes dans les principaux types de ménages collectifs, selon le sexe et le groupe d'âges, en 1980 et 1990



Personnes dans des hébergements de nature sociale, selon le groupe d'âges, en 1990

Répartition en %, par sexe



Les loisirs des Genevois et des Genevoises

Les données statistiques sur le comportement des Genevois et des Genevoises en matière de culture et de loisirs sont peu volumineuses et déjà anciennes (1988). Et pourtant, dans ce domaine, l'offre est abondante et les «acteurs» nombreux et divers; un bref rappel de quelques données plus générales s'impose donc.

Au cours de la saison 1993/94, les théâtres subventionnés (Comédie, Théâtre de Carouge, Théâtre de Poche et Am Stram Gram) ont donné plus de 600 représentations, suivies par environ 180 000 personnes. Le Grand-Théâtre a donné 59 représentations d'opéras et 14 de ballets, suivies par 101 000 spectateurs. Le Victoria Hall a organisé dans ses murs, en 1994, 137 manifestations publiques. Les 34 salles de cinéma du canton, d'une capacité de 9 300 places, ont accueilli plus de 2 millions de spectateurs. Parmi les vingt-trois musées du canton, ceux gérés par la Ville de Genève ont reçu plus 600 000 visiteurs. Les 3 quotidiens (Le Courrier, Le Journal de Genève et La Tribune de Genève) ont un tirage total de 112 600 exemplaires en 1994. Quant à Palexpo, il a accueilli, en 1994, plus de 1,5 million de visiteurs, dont 789 000 aux salons des véhicules utilitaires et de l'automobile, 103 000 au salon des inventions, 112 000 à celui du livre et de la presse et 284 000 à celui des arts ménagers. En matière sportive, 1 144 installations de gymnastique et de sport ont été dénombrées dans le canton en 1986, parmi lesquelles 283 installations en plein air, 220 salles de gymnastique et de sport, 75 établissements de bains, 271 courts de tennis. A lui seul, le centre sportif des Vernets accueille, en moyenne annuelle, plus de 500 000 personnes à la patinoire et à la piscine.

Quels sont les acteurs de la vie culturelle et sportive ? Lors du dernier recensement de la population de 1990, on a dénombré, dans le canton, 2 912 personnes actives occupées dans le groupe des *professions artistiques* (dont 1 024 femmes; 35,2 % du total), 3 335 dans celui des *professions des médias et professions apparentées* (1 617 femmes; 48,5 %), 427 *professeurs de chant et de musique* (278 femmes; 65,1 %), 176 *professeurs de dessin et de travaux manuels* (113 femmes; 64,2 %), 277 *professeurs de gymnastique et d'éducation physique* (123 femmes; 44,4 %) ainsi que 51 *sportifs professionnels et entraîneurs sportifs* (10 femmes; 19,6 %). Au total, ce sont donc près de 7 200 personnes qui exercent une profession en relation avec la culture et le sport, parmi lesquelles 4 013 hommes (55,9 % du total) et 3 165 femmes (44,1 %); ces chiffres représentent respectivement 3,5 % de la population active masculine et 3,8 % de la population active féminine.

Du microrecensement de 1988, nous avons relevé quelques résultats significatifs en matière de comportement culturel ou sportif: dans les journaux, 29,6 % des femmes (47,5 % des hommes) lisent tous les jours les rubriques de politique et d'information nationale; 22,4 % des femmes (20,2 %) lisent la rubrique culturelle et 10,4 % (42,3 %) la rubrique sportive. Tous les jours, une femme sur 5 et un homme sur 10 lisent «un roman divertissant ou un guide pratique». Plus de la moitié des hommes (52,2 %) et un tiers des femmes (37,8 %) sont membres d'une société ou association communale; s'agissant d'un club sportif, les proportions sont de 23,3 % et 12,1 %.

Sources et notes méthodologiques

En 1988, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a effectué un microrecensement sur le thème des loisirs et de la culture. Des questions sur la vie quotidienne, les loisirs et la culture ont été posées à près de 50 000 personnes habitant dans toute la Suisse, dont près de 2 000 dans le canton de Genève (927 hommes et 1 050 femmes). L'objectif de cette enquête, qui a été réalisée dans le cadre du Programme national de recherche n° 21 (Pluralisme culturel et identité nationale), était de saisir les points communs, ainsi que la pluralité de la population suisse dans son comportement culturel et en matière de loisirs. Les résultats publiés ici concernent l'utilisation du temps libre hors de chez soi; parmi les 19 modalités proposées, 13 ont été retenues.

Les chiffres relatifs aux installations sportives ont été réunis par l'OFS et reflètent la situation de 1986. Les effectifs d'actifs dans le domaine de la culture et du sport sont tirés du recensement de la population de 1990. Les autres données sont extraites de l'Annuaire statistique du canton de Genève, édition 1995, et du Rapport de gestion du Conseil d'Etat, pour l'année 1994.

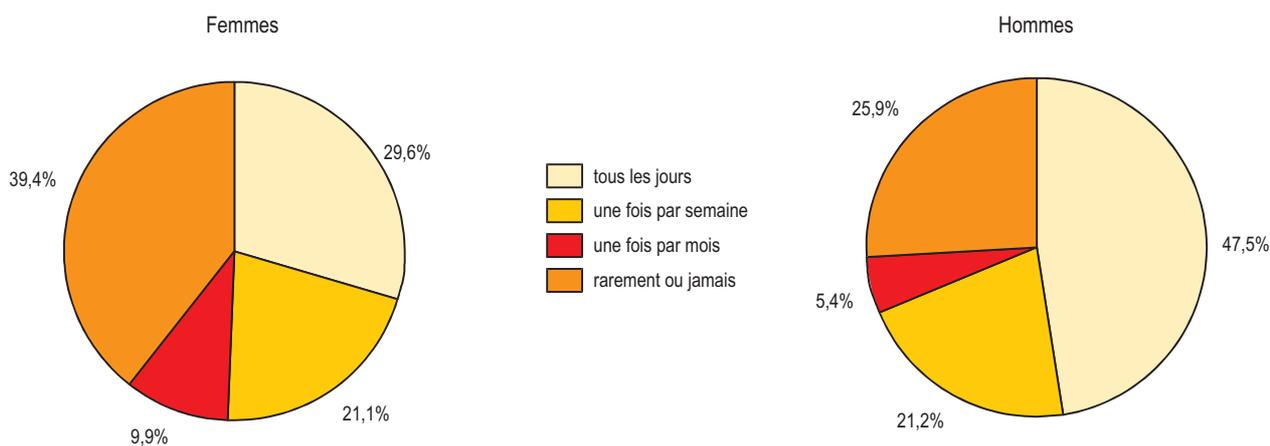
Hors de chez moi, je passe mon temps libre ... (1)

		Tous les jours	1 fois par semaine	1 fois par mois	Plusieurs fois par an	Rarement ou jamais
... en faisant du sport, en prenant de l'exercice	Femmes	9,0	27,4	9,2	7,9	46,6
	Hommes	14,6	26,9	12,5	8,7	37,3
... en allant à l'église, en participant à des activités religieuses	Femmes	2,6	10,4	6,0	8,0	73,0
	Hommes	2,1	8,2	5,4	6,1	78,2
... en suivant des cours (par ex. : couture, cuisine, bricolage)	Femmes	1,3	6,2	1,4	4,8	86,2
	Hommes	0,9	2,2	1,0	1,9	94,1
... en me rendant à des assemblées ou des manifestations politiques	Femmes	0,1	0,4	1,5	3,2	94,8
	Hommes	0,6	1,5	3,7	5,2	89,0
... en faisant des voyages ou des excursions	Femmes	3,3	2,7	12,5	52,9	28,5
	Hommes	1,8	3,1	12,5	53,4	29,1
... en participant aux activités de sociétés, de clubs et de groupes	Femmes	1,6	7,6	7,3	7,8	75,7
	Hommes	2,4	10,4	10,7	10,0	66,5
... en me rendant à de grandes manifestations (par ex. : rencontre sportive, grande fête)	Femmes	0,4	1,5	4,3	18,0	75,8
	Hommes	2,0	5,9	10,7	21,0	60,3
... en assistant à des spectacles de culture classique (par ex. : opéra, théâtre, concert)	Femmes	1,8	3,0	17,5	26,6	51,2
	Hommes	1,2	2,6	11,8	26,2	58,2
... en assistant à des événements culturels (par ex. : concert de jazz, de rock, théâtre, vernissage)	Femmes	0,1	1,4	7,7	24,0	66,7
	Hommes	0,5	2,0	8,7	23,7	66,1
... en participant à des fêtes de village, de quartier ou de sociétés	Femmes	0,7	0,8	3,4	23,8	71,3
	Hommes	1,3	0,6	4,6	28,1	65,4
... en me divertissant (par ex. : au cinéma, à la discothèque, au dancing, dans une boîte de nuit)	Femmes	1,3	9,2	20,5	19,0	50,1
	Hommes	0,8	9,6	16,8	21,7	51,0
... en accomplissant moi-même une activité culturelle (par ex. : dans un chœur, une troupe de théâtre)	Femmes	0,8	3,9	1,1	1,8	92,5
	Hommes	1,4	3,3	1,5	1,6	92,3

(1) En 1988; le total des réponses par sexe est égal à 100,0 %.

Dans les journaux ou les revues, je lis les rubriques de politique et d'information sociale ...

Répartition en %, par sexe



Vie politique

GIROD Roger. *Etude sur l'abstentionnisme à Genève, premiers résultats*, Département de l'intérieur et de l'agriculture, Genève, 1967 (71 p.).

GIROD Roger. *L'électeur genevois*, Université de Genève, Centre de sociologie, Genève, 1971 (425 p.)

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Les élections cantonales de l'automne 1993*, Données statistiques 1994/2, Genève, juin 1994 (33 p.).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Etude socio-démographique de l'électorat genevois*, Aspects statistiques n° 101, Genève, novembre 1994 (40 p.).

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE. *La difficile conquête du mandat de députée, Les femmes et les élections au Conseil national de 1971 à 1991*, OFS, Berne, 1994 (139 p.).

HUBNER Florian. *Les commissions officielles de la République et canton de Genève, Les commissions extraparlimentaires et les femmes*, Bureau de l'égalité des droits entre homme et femme, Département de justice et police et des transports, Genève, 1994 (27 p.).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Les élections municipales dans le canton de Genève au printemps 1995*, Données statistiques 1995/8, Genève, octobre 1995 (24 p.).

Petite enfance

GRIVET P. *L'équipement social de la petite enfance, inventaire et propositions*. Service des équipements de la direction de l'aménagement, Département des travaux publics, Genève, 1966.

HUTMACHER W., DU PASQUIER A.-L.. *Les crèches : problèmes de placement d'enfants d'âge préscolaire à Genève, 1964*. Service de la recherche sociologique, DIP, Genève, 1966.

TROUTOT P.-Y., TROJER J., PECORINI M.. *Crèches, garderies et jardins d'enfants : usage et usagers des institutions genevoises de la petite enfance*. Service de la recherche sociologique, Cahier n° 28, DIP, Genève, 1989.

RICHARD-DE PAOLIS P., TROUTOT P.-Y. et al.. *Petite enfance en Suisse romande : enquête sur les institutions, les politiques et les pratiques de la prime éducation*. Réalités sociales, Lausanne, 1995.

GRUPE D'EVALUATION CONTINUE DES LIEUX DE PLACEMENT (ELP). Service de protection de la jeunesse, Office de la jeunesse. *Répertoire annuel des institutions genevoises de la petite enfance*.

Loisirs

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE. *Loisirs et culture, microrecensement 1988, données de base, résultats pour le canton de Genève*, Berne, 1991.

CENTRE DE RECHERCHES IPSO (Sur mandat du Service des affaires culturelles du Département de l'Instruction publique et du Département des affaires culturelles de la Ville de Genève). *Pratiques et attentes culturelles de la population genevoise, enquête de 1993*, Genève, septembre 1993 (29 p.).

Bibliographie :

Etudes relatives aux questions féminines

Ces publications peuvent être consultées au centre de documentation de l'Office cantonal de la statistique, Genève (Tél. 787 67 76).

Genève

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE. *Les femmes à Genève, portrait statistique*, Etudes et documents n° 11, Genève, février 1988 (76 p.).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Féminin – masculin, portrait statistique des femmes du canton de Genève vers 1995*, Etudes et documents n° 23, Genève, décembre 1996 (127 p.).

Suisse

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE. *Vers l'égalité ? Aperçu statistique de la situation des femmes et des hommes en Suisse*, Berne, 1993 (138 p.).

COMMISSION FEDERALE POUR LES QUESTIONS FEMININES. *Des acquis, mais peu de changements ? La situation des femmes en Suisse*, Rapport de la Commission, Berne, 1995 (241 p.).

JOBIN Claire, BUHLMANN Jacqueline et AL. : OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE. *Vers l'égalité ? La situation des femmes et des hommes en Suisse. Deuxième rapport statistique*, Berne, 1996 (217 p.).

France

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (INSEE). *Les femmes, portrait social*, Collection Contours et caractères, Paris, 1995 (217 p.).

INSEE RHÔNE-ALPES. *Les femmes en Rhône-Alpes*, Les dossiers INSEE Rhône-Alpes n° 53, Lyon, 1993 (62 p.).

Europe

EUROSTAT. *Les femmes et les hommes dans l'Union européenne, portrait statistique*, Luxembourg, 1995 (206 p.).

Derniers numéros parus

1. Le secteur public à Genève. Analyse descriptive selon le recensement fédéral des entreprises de septembre 1975
2. L'influence de la mortalité infantile sur la valeur de l'espérance de vie à la naissance.
3. Le secteur international à Genève. Les emplois dans les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales à Genève en 1975-1976
4. Genève dans les comparaisons internationales de prix
5. Evolution récente de la population du canton de Genève. Tendances actuelles.
6. Le niveau des loyers à Genève : analyse statistique
7. Structure professionnelle de la population résidante active du canton de Genève
8. Recensements fédéraux de la population de 1850 à 1980. Rétrospective statistique
Volume 1 : les communes genevoises
9. Perspectives d'évolution de la population du canton de Genève. Edition 1986 : perspectives 1985-2015
10. Recensements fédéraux de la population de 1850 à 1980. Rétrospective statistique.
Volume 2 : le canton de Genève
11. Les femmes à Genève : portrait statistique
12. La population résidante active du canton de Genève
13. «Nouvelles» familles genevoises. Quelques considérations sur la structure des familles dans le canton de Genève, comparée à celle des cantons romands et de la Suisse
14. Résultats du commerce extérieur du canton de Genève de 1981 à 1987
15. Approche statistique de l'assurance-maladie dans le canton de Genève
16. Indice genevois des prix de la construction de logements
17. Le test conjoncturel dans l'industrie à Genève
18. Profil des communes genevoises
19. La santé en chiffres. Recueil de statistiques socio-sanitaires sur le canton de Genève. Edition 1995
20. Un compte de la santé pour le canton de Genève. Méthodologie et estimation pour 1991
21. Projections démographiques pour le canton de Genève, 1995-2020
22. Matériau pour une histoire de la statistique publique genevoise, 1896-1996
23. Féminin-masculin. Portrait statistique des femmes du canton de Genève vers 1995

Prix de ce numéro

30 F

Renseignements et commandes

Téléphone : 022 / 787 67 07

Télécopieur : 022 / 736 29 45

Publications de l'Office cantonal de la statistique

Données générales

Annuaire statistique

Environ 380 pages, parution vers la fin du mois d'octobre; recueil détaillé des principales statistiques annuelles concernant le canton de Genève et ses communes

Mémento statistique

Dépliant annuel paraissant en mai (gratuit)

Bulletin statistique

Bulletin mensuel de 8 pages, complété d'une feuille trimestrielle de données suisses et d'un cahier récapitulatif paraissant à fin mars-début avril

Données commentées, analyses

Quatre séries identifiables par leur couleur

Aspects statistiques

Couleur bleue, 4 à 6 numéros par an; série consacrée à la présentation commentée et illustrée de sujets divers traités périodiquement ou d'études ponctuelles.

Données statistiques

Couleur jaune, 8 à 10 numéros par an; série permettant la diffusion rapide de résultats statistiques sous la forme de tableaux brièvement commentés

Etudes et documents

Couleur rouge, diffusion par souscription; documents techniques ou données statistiques ayant valeur d'archives

Reflets conjoncturels

Couleur brune; trimestriel traitant de la conjoncture économique à Genève

Feuilles périodiques diverses

Marche des affaires

Feuilles de couleur orange

Industrie : résultats du test conjoncturel; feuille mensuelle avec complément trimestriel

Hôtellerie : résultats du test conjoncturel; feuille trimestrielle

Construction : résultats de l'enquête sur l'activité de la construction et choix d'indicateurs conjoncturels complémentaires; feuille trimestrielle

Commerce de détail : résultats du test conjoncturel; feuille mensuelle

Services immobiliers : résultats du test conjoncturel; feuille trimestrielle

Indice genevois des prix de la construction de logements

Recueil de tableaux, avec commentaires, couleur turquoise, paraissant début juin

Indices des prix à la consommation

Feuille mensuelle, couleur violette; tableaux sur les indices suisse et genevois, avec commentaires sur l'indice genevois